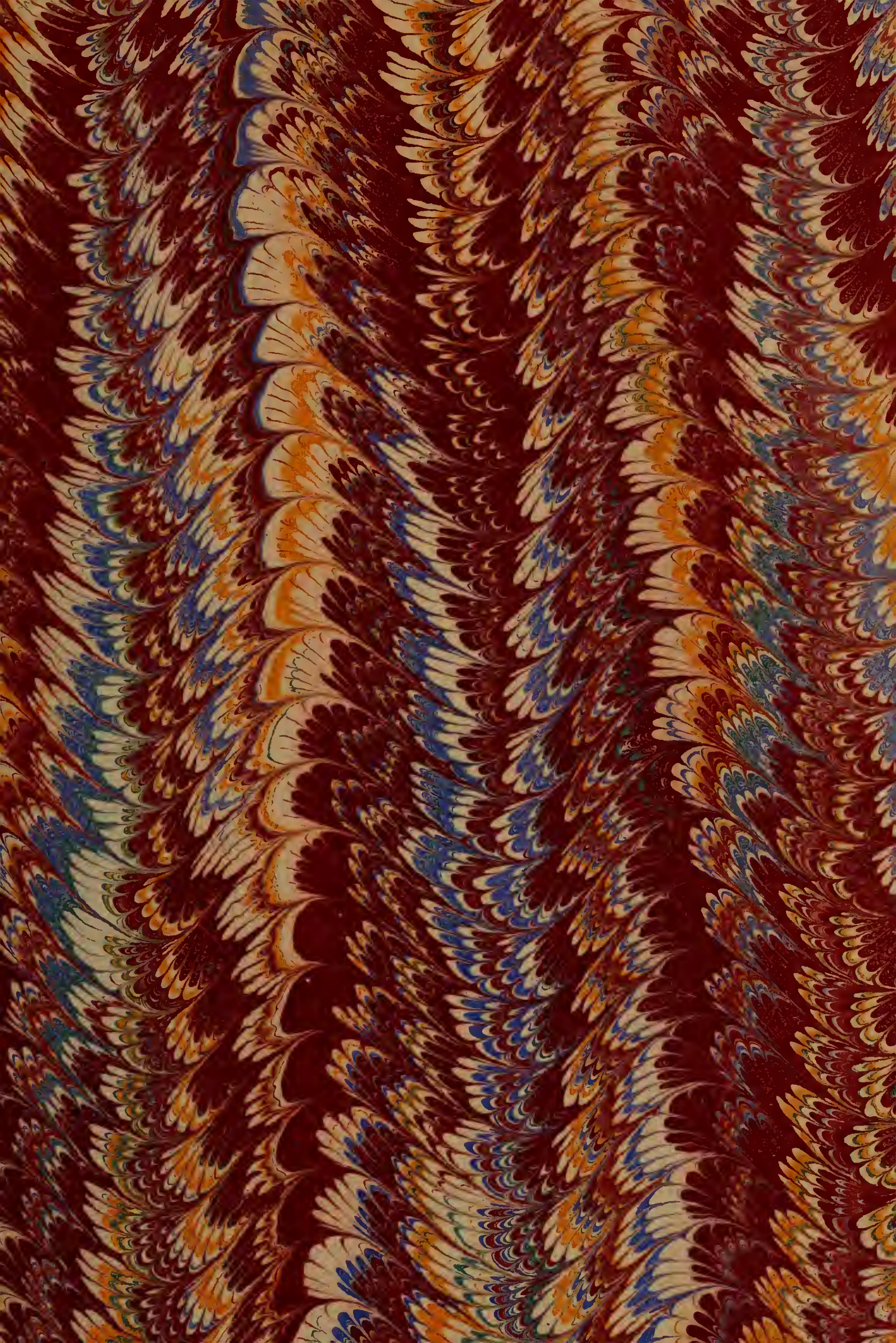



SEMPER AD ALTUM
EX LIBRIS
DU COMTE GASTON DE THANNBERG



HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME III.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

1364 — 1477 ;

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

TOME III.

JEAN-SANS-PEUR.



A PARIS,

CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES,

AU PALAIS-ROYAL.

1824

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

JEAN-SANS-PEUR.

1404 — 1419.

LIVRE PREMIER.

Hommage du Duc. — Guerre avec l'Angleterre. — Discordes entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans. — Enlèvement du duc de Guyenne. — Assassinat du duc d'Orléans. — Fuite du duc de Bourgogne. — Son retour à Paris. — Il fait proposer sa justification. — Il quitte encore Paris. — La duchesse d'Orléans porte son accusation. — Victoire de Hasbain. — Les Liégeois soumis.

TANDIS que le convoi du duc Philippe cheminait lentement pour se rendre au lieu de

sa sépulture, ses deux fils aînés, laissant le deuil sous la conduite de Philippe leur plus jeune frère et du comte de Richemont, se rendirent à Paris. Ils venaient prêter foi et hommage au roi qui, en ce moment, était dans un bon intervalle de santé.

L'hommage rendu par les héritiers du duc de Bourgogne différa de ce qui se pratiquait ordinairement. Jean, comte de Nevers, rendit hommage pour la première pairie du royaume et pour le duché de Bourgogne, par deux actes séparés. Il n'était point rare alors qu'un office ou même qu'une simple pension fussent donnés à fief.

En même temps, et pendant le peu de jours qu'il passa à Paris, le nouveau Duc assailli des demandes que faisaient tous les marchands, ouvriers et artisans, créanciers de son père, se vit forcé de leur abandonner les meubles qu'il avait laissés. Les tableaux, les tapisseries, les joyaux, les riches vêtemens furent vendus ou pris en paiement pour satisfaire aux créances les plus pressantes. De la sorte on acquitta une portion des


Deveria del. Levasseur sc.

JEAN SANS PEUR

dettes jusqu'à la somme de cent dix-neuf mille francs [1].

Le duc Jean retourna ensuite rejoindre le convoi de son père, afin d'assister à son entrée à Dijon. La commune conçut à ce sujet quelque inquiétude. Elle craignit qu'au moyen de cette cérémonie funèbre, le nouveau Duc ne fît son entrée dans la ville sans jurer d'en maintenir les priviléges. Dès qu'on lui eut représenté cette difficulté, il s'empressa d'y satisfaire, en envoyant la déclaration suivante : « Jean duc de Bour-
» gogne, comte de Nevers et baron de Donzy,
» à tous ceux qui ces présentes lettres ver-
» ront, salut : savoir faisons, que comme pour
» recevoir et accueillir plus grandement et
» plus honorablement les prélats, barons,
» et autres gens d'église et séculiers, qui
» lundi prochain seront aux obsèques de feu
» notre très-cher seigneur et père, à qui
» Dieu pardonne, nous avons intention, s'il
» plaît à Dieu, d'aller et entrer en notre ville
» de Dijon ; et comme l'office sera long, et

[1] Histoire de Bourgogne.

» grande la presse des gens qui y seront, et que
» nous ne pourrions bonnement faire le ser-
» ment que nos prédécesseurs ducs de Bourgo-
» gne ont accoutumé de faire à leur première
» entrée dans ladite ville, selon les priviléges
» et libertés d'icelle, nous qui voulons gar-
» der et maintenir lesdits priviléges de notre
» dite ville, voulons, et aux maire et éche-
» vins avons octroyé et accordé, octroyons
» et accordons, que l'entrée que nous ferons
» ce jour-là, sans jurer ses priviléges, ne
» lui soit ou ne lui tourne à aucun préjudice
» ou diminution desdits priviléges. En témoi-
» gnage de quoi, avons fait mettre notre sceau
» à ces présentes. Donné à Chanceaux le 13e
» jour de juin, l'an de grâce 1404. »

Le Duc tarda peu à accomplir sa promesse; dès le lendemain des obsèques, le 17 de juin, il fit à Dijon son entrée souveraine, et jura les priviléges de la commune, en la manière accoutumée. Il passa quelques jours dans son duché, y confirma et institua, du moins jusqu'à nouvel ordre, tous les officiers du duché, nommés sous le règne de son père. Il fit aussi

quelques réglemens utiles que lui proposa son conseil[1].

Peu de temps après il retourna à Paris, pour y célébrer le mariage déjà conclu du dauphin Louis duc de Guyenne avec sa fille Marguerite de Bourgogne. Les fiançailles de Philippe son fils aîné avec Michelle de France, fille du roi, furent aussi solennisées. Le roi lui montrait une grande faveur, et lui abandonna une portion des aides imposées sur plusieurs de ses domaines, afin de l'aider à acquitter les dettes de son père. La reine le traitait aussi avec grande amitié. Peu après ce double mariage, elle lui promit avec serment, par acte scellé et authentique, de l'aider et défendre de tout son pouvoir, et de lui donner avis de tout ce qu'elle saurait qu'on voudrait entreprendre contre lui ou ses états. Il ne se mêlait pas encore des affaires du royaume, n'était point d'habitude au conseil du roi, et ne s'occupait que de mettre le bon ordre en son duché. Les querelles que le duc d'Orléans avait eues avec son père ne s'étaient point renouvelées[2]. Mais bientôt elles eurent

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] *Idem*.

occasion d'éclater avec une plus grande violence.

La guerre entre l'Angleterre et la France continuait à s'allumer de plus en plus. Les entreprises que les deux royaumes permettaient ou favorisaient, chacun de leur côté, devenaient tous les jours plus graves et plus fréquentes. C'était surtout par mer que les Anglais faisaient mille maux à la France. On voulut donc aviser à avoir des vaisseaux; le sire de Savoisy, grand maître-d'hôtel de la reine, vaillant chevalier très-favorisé du duc d'Orléans, fut chargé de se rendre auprès du roi de Castille, pour lui en demander. Il réussit mal dans sa commission et ne rapporta qu'une promesse assez vague. Comme on s'en plaignit, le roi de Castille fit alors assurer le conseil du roi de tout son empressement. Cette nouvelle réponse, si différente de la première, fit tenir de fâcheux discours contre le sire de Savoisy. Mais lui qui était un brillant champion dans tous les tournois et les joutes, offrit le défi à quiconque maintiendrait qu'il ne s'était pas loyalement acquitté de son ambassade [1].

[1] Juvénal. — Le Religieux de St.-Denis.

En même temps, quelques jeunes gentilshommes de Normandie, entre autres les sires de Martel, de La Roche-Guyon et d'Acqueville, sans en demander congé à personne, pas même à leurs parens, équipèrent plusieurs vaisseaux, et au nombre d'environ deux cents, allèrent chercher aventure contre les Anglais. Ils descendirent dans l'île de Portland et la pillèrent; mais les habitans, voyant leur petit nombre et leur peu de précaution, les entourèrent et les firent honteusement prisonniers[1].

Les Bretons, secrètement autorisés par le conseil du roi, firent aussi cette année-là une nouvelle entreprise sous les ordres des sires Guillaume Duchâtel, de La Jaille et de Châteaubriant. Elle ne fut pas conduite avec plus de prudence, et le sire Guillaume Duchâtel un des plus vaillans chevaliers du royaume, y périt combattant en désespéré.

Son frère le sire Tanneguy Duchâtel résolut de le venger. Il se mit à la tête d'une expédition plus nombreuse et mieux concertée avec quatre cents gentilshommes; il des-

[1] Le Relig. de St.-Denis.

cendit près de Darmouth, mit tout le pays à feu et à sang, y fit un immense butin, et revint en Bretagne sans avoir éprouvé le moindre échec[1].

Pendant ce temps-là un dessein plus important se préparait. Owen Glandor, descendant des anciens princes de Galles, et fils d'Yvain de Galles, qui avait été compagnon des chevaliers français, et qui avait péri au service du roi, s'était révolté contre le roi d'Angleterre. Il était venu en France demander aide et protection. Le plus grand accueil lui avait été fait par tous les seigneurs et les chevaliers. Chacun voulait prendre part à son aventureuse entreprise. Il fut résolu d'équiper pour cela une grande flotte à Brest, et d'envoyer huit mille gens d'armes sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de La Marche.

Autant pour brûler cette flotte que pour se venger des exploits du sire Duchâtel, les Anglais descendirent auprès de Guerrande, comptant trouver la Bretagne sans défense. Mais le vieux sire de Clisson était sur ses gar-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

des ; il envoya demander secours au jeune duc de Bretagne, qui depuis un an était venu prendre le gouvernement de son état. Le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, arriva à la tête de sept cents lances. Les Anglais furent vivement assaillis, et le sire Tanneguy Duchâtel abattit mort, d'un coup de sa puissante hache-d'armes, le comte de Beaumont, leur capitaine.

Cet avantage ne servit en rien à l'entreprise du comte de La Marche. Ce jeune prince tarda tellement à venir joindre à Brest les chevaliers qui l'attendaient avec impatience, et qui dépensaient inutilement leur argent ; il s'oublia si bien dans les divertissemens de la cour, et dans les jeux des cartes et de dés, qu'il n'arriva pour s'embarquer qu'au mois de novembre, lorsque la saison était mauvaise et les vents périlleux. Chacun voulait s'en retourner chez soi ; il conjura les chevaliers de ne pas lui faire cet affront. L'année était trop avancée pour songer à tenter une expédition dans le pays de Galles. Le prince voulut d'abord descendre à Darmouth, il craignit d'y trou-

ver trop de résistance, et l'expédition se termina par trois heures passées près de Falmouth, après avoir combattu les habitans du pays [1].

Les Anglais échouèrent aussi dans une tentative sur La Rochelle, où ils avaient voulu pénétrer en pratiquant quelques corruptions parmi les habitans.

C'était sur les frontières de Guyenne que se faisait la guerre la plus vive et la plus continue. Les Gascons, chaque jour dévastés par les Anglais, se plaignirent amèrement au connétable d'Albret, un de leurs principaux seigneurs; ils le conjurèrent de s'arracher à la vie débauchée et frivole qu'il menait à la cour pour venir sauver son pays. Il fut sensible à ces reproches et vint à leur secours, vers la fin d'août, avec huit cents lances. Il réussit bientôt à forcer les garnisons anglaises de se renfermer dans leurs forteresses; il en assiégea plusieurs et s'en empara. Il eut un moment l'espérance de surprendre Bordeaux, où se tramait une

[1] Le Religieux de St.-Denis.

conjuration en faveur des Français; mais elle fut déconverte [1].

Pendant que le connétable rendait ainsi quelque repos à un pays depuis si longtemps saccagé et qui même ne pouvait plus être cultivé, le jeune comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, vint rendre le même service au Limousin; il faisait là ses premières armes, et s'y montra avec grand honneur; il avait, par défi, pris jour de bataille avec les Anglais. Des prières publiques furent faites à Paris pour obtenir la victoire; mais les ennemis ne se trouvèrent pas au lieu désigné. La guerre se tourna en siéges de châteaux et de forteresses. Le comte de Clermont en prit en grand nombre et délivra presque toute la province.

Le comte de Saint-Pol, malgré ses revers, n'en continuait pas moins la guerre qu'il avait commencée, et vivait dans de fréquens combats avec la garnison de Calais.

Un si grand désordre, et le royaume si mal défendu, excitaient un murmure géné-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

ral contre le gouvernement du duc d'Orléans et de la reine. On disait partout, jusque dans les tavernes et les carrefours, qu'ils ne se souciaient de rien que d'arracher l'argent au peuple, qu'ils le laissaient sans défense contre les ennemis, faisant de la guerre seulement un prétexte à leurs exactions.

La dernière taille avait été dérobée au Louvre par le duc d'Orléans, et pas un écu n'en avait été employé au service du royaume, à ce qu'assuraient les personnes les plus graves et les plus dignes de foi. Tout avait passé aux dépenses du duc et aux somptueux bâtimens qu'il faisait élever dans tous ses domaines. Il fallait donc, si l'on voulait faire une guerre digne du royaume, redemander encore des impôts. Ce fut pour cela que, vers la fin de février 1405, on proposa au conseil du roi une nouvelle taille. Les avis se partagèrent; le duc de Bourgogne, qui avait été appelé au conseil, parla en ces termes :

« Je ne puis m'empêcher de déclarer que » vouloir charger le pauvre peuple d'une » nouvelle taille est un dessein tyrannique.

» Il est horriblement grevé de la dernière
» dont on a reçu des sommes au moins
» suffisantes à ce que nous avions délibéré
» de faire pour le bien du royaume. J'ai cru
» que mon devoir m'obligeait de parler ainsi.
» Le conseil peut ordonner ce qui lui plaira;
» mais s'il s'accorde avec mon cher cousin
» d'Orléans pour mettre cette taille, je pro-
» teste tout haut que j'empêcherai bien que
» mes sujets en soient grevés; elle n'aura
» cours dans aucune de mes terres. Aussi
» bien, ai-je des chevaliers et des écuyers
» tout prêts à exécuter les ordres de mon-
» seigneur le roi, et en tel nombre qu'il lui
» plaira. Ils ne refuseront aucune occasion
» de toutes celles qui se présenteront pour
» le bien du royaume. Je dis plus : si le reste
» de l'argent qu'on a levé l'an dernier ne
» suffit pas, j'aime mieux, pour fermer la
» bouche à ceux qui seraient mécontens
» de mon avis, payer, de mes deniers, la
» part qui devrait être supportée par mes
» sujets, pourvu que la taxation soit faite
» par des gens de bien, et à condition aussi
» qu'il soit duement justifié des motifs qui

» ont empêché la dernière taille d'être suf-
» fisante. »

Le duc de Bretagne, qui était présent aussi, parla dans le même sens, et offrit d'attendre encore le paiement des cent mille écus qui lui étaient dus pour la dot de sa femme.

Mais le duc d'Orléans avait toute part au pouvoir. Les conseillers du roi étaient ses flatteurs et ses complaisans; ils surent bien trouver des raisons pour soutenir sa volonté. La taille fut résolue, criée et publiée le 5 de mars; le préambule s'expliquait sur la taille de l'année précédente, et condamnait les murmures qu'elle avait excités; on y disait que le produit avait été employé à conquérir des forteresses en Limousin et en Guyenne, et que si l'entreprise coûteuse du comte de La Marche avait manqué, c'était la faute des vents et des tempêtes.

Ces paroles ne persuadaient personne, et la dure exécution de la nouvelle taille ajoutait encore au mécontentement. Partout on voyait des meubles vendus, des malheureux dépouillés même de la paille de leur lit, ou traînés dans les prisons. Aussi, entendait-

on les plus horribles imprécations contre le duc d'Orléans. Il craignit qu'on n'en vînt à quelque sédition, et il fut, à son de trompe, défendu de porter ni épée, ni coutelas, ni aucune arme quelconque [1].

Le duc de Bourgogne était devenu, au contraire, grandement cher au peuple dont il avait défendu les intérêts; mais il venait d'être appelé ailleurs par des soins importans. Sa mère était morte presque subitement le 21 mars 1405, n'ayant ainsi survécu à un mari, qu'elle avait toujours aimé, que onze mois seulement. Sa mort rendait le duc de Bourgogne aussi puissant que l'avait été son père. Il s'empressa de prendre possession de ses nouveaux états de Flandre, et visita, sans tarder, toutes ces riches villes dont il devenait seigneur; il y fut reçu en grande pompe, et se montra d'aussi facile accueil que le duc Philippe; il était assez averti, par l'expérience du passé, des grands avantages qu'il aurait à bien vivre avec les Flamands; il leur accorda divers priviléges; il concéda que la justice fût ren-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

due en langue allemande dans la Flandre allemande; il remit plusieurs confiscations prononcées sous son père; il promit, et c'était la plus grande affaire, que nulle guerre ne suspendrait le commerce avec les Anglais [1]; enfin, comme on redoutait beaucoup la taille que le conseil du roi de France venait d'ordonner, il fit, tout d'un coup, cesser les plaintes et les murmures en défendant expressément qu'elle fût payée.

Conformément à cette résolution, il envoya, en son nom et celui de ses frères, des députés porter en France leur réponse à cette ordonnance sur la taille qui avait déjà été signifiée à la duchesse leur mère peu de jours avant sa mort. Il répétait dans ces lettres tout ce qu'il avait dit au conseil, et déclarait formellement que la taxe ne serait pas levée sur ses sujets [2].

Une telle conduite devait irriter le duc d'Orléans. Il tarda peu à montrer que son intention n'était pas de ménager la maison de Bourgogne. Vers la fin d'avril, il maria en grande solennité mademoiselle d'Harcourt,

[1] Meyer. — [2] Histoire de Bourgogne.

cousine du roi et de lui, au duc de Gueldre, ennemi juré du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant. Lorsque le duc de Limbourg, qui gouvernait le Brabant et devait en hériter, eut connaissance de cet affront, il arma sur-le-champ et envoya un héraut défier le duc de Gueldre. Pour le mieux outrager, le héraut, d'après les ordres qu'il avait reçus, se présenta au milieu du banquet des noces; puis ayant montré ses lettres, il dit au duc de Gueldre qu'il le défiait au nom du duc de Limbourg comme traître et sans foi, ainsi que son maître était prêt à le maintenir contre tous les absens et présens hormis monseigneur le roi [1].

Le duc de Gueldre entendit le héraut avec calme, et du même visage qu'il recevait les complimens sur son mariage. Il dépouilla sur-le-champ sa belle robe de noces, en fit présent au héraut avec une extrême courtoisie, et le lendemain matin laissa sa nouvelle épouse, pour aller défendre ses états.

Le duc de Bourgogne ne pouvait prendre une part active à cette querelle. Il avait

[1] Le Religieux de St.-Denis.

à défendre son comté de Flandre contre les Anglais. Après avoir repoussé le comte de Saint-Pol au moment où il allait s'emparer du château de Merk, encouragés par leur succès, ils s'étaient saisis de Gravelines, et attaquèrent le port de l'Écluse. Mais la garnison et les habitans résistèrent si bien qu'ils repoussèrent les Anglais. Ils perdirent même en cette rencontre leur capitaine.

Il importait donc de munir les villes et forteresses et de réprimer de telles entreprises. Le Duc assembla ses hommes d'armes, reprit Gravelines, plaça de fortes garnisons et mit les côtes et les frontières en état de défense. C'était pendant les mois de mai et de juin.

Pour arrêter la source du mal et pour rendre au royaume le service le plus signalé, ce qui eût importé davantage, c'était de reprendre Calais. Le duc Philippe en avait eu le projet dans les derniers temps de sa vie. Son fils voulut l'accomplir ; son conseil, qu'il assembla souvent à Arras, loua fort ce vaillant dessein, mais pensa qu'il ne le fallait entreprendre qu'avec les ordres du roi et les secours qu'il donnerait. Le Duc envoya

donc des ambassadeurs pour proposer de mettre le siége devant Calais.

Les ambassadeurs furent écoutés avec peu de faveur et n'obtinrent aucune réponse. Selon le bruit public, le duc d'Orléans et la reine, qui conduisaient tout, ne s'occupaient guère de l'intérêt du royaume. L'aversion contre eux allait toujours croissant. On avait perdu tout respect. Les récits les plus déshonnêtes se faisaient à leur sujet. Les mœurs de la cour se corrompaient de plus en plus; la France devenait un sujet de scandale et de raillerie pour les nations étrangères; les princes et les seigneurs vivaient dans le faste sans payer les pauvres marchands, qui n'osaient demander leurs créances; en même temps le roi et le dauphin restaient dans un dénuement honteux[1].

Tels étaient les discours de chacun; mais personne n'avait la hardiesse d'en parler à ceux qui gouvernaient, lorsque le jour de l'Ascension, la reine alla entendre le sermon d'un savant augustin nommé Jacques Legrand, déjà fort connu par ses livres, et qui

[1] Le Religieux de St.-Denis.

en avait même dédié et présenté aux ducs de Berri et d'Orléans. Ce moine s'exprima d'une façon bien courageuse. Après avoir peint avec détail les vices et les vertus des gens de cour, après avoir dit ce qui était à éviter et à pratiquer, il continua ainsi :

« Certes, je voudrais vous plaire, noble
» reine, mais je préfère votre salut, à la
» crainte que peut me causer votre colère.
» La seule déesse Vénus règne à votre cour.
» Les bombances et l'ivresse y font de la
» nuit le jour, et se mêlent aux danses las-
» sives. Ce maudit et infernal cortége assiége
» la cour, énerve les mœurs et les forces de
» beaucoup de gens, et souvent empêche
» que des chevaliers et des écuyers efférai-
» nés ne partent pour les expéditions guer-
» rières de peur d'en revenir estropiés de
» quelqu'un de leurs membres. »

De-là il passa au luxe des habillemens, dont la reine était la principale cause ; et après l'avoir fortement réprimandée :

« O reine, ajouta-t-il, voilà, entre beau-
» coup d'autres choses, ce qui se dit à la
» honte de la cour. Si vous ne voulez pas

» me croire, prenez l'habit de quelque pau-
» vre femme, et marchez par la ville, vous
» en entendrez parler assez de gens.»

La reine n'écouta point tout cela avec plaisir. Les dames de sa maison dirent ensuite au prédicateur, qu'elles étaient fort surprises qu'il fût assez téméraire pour tenir de si méchans propos. « Et moi, dit-il, je suis
» encore plus surpris que vous osiez commet-
» tre d'aussi méchantes actions, et même
» de pires, que je saurai bien dire toutes
» les fois que cela plaira à la reine.» Un officier de la reine passant près de lui, se mit alors à dire : « Si l'on m'en croyait, on
» jetterait à l'eau ce misérable.» Le moine méprisant cette menace lui répliqua: « Il ne
» faudrait pour voir accomplir ce crime que
» vivre sous un tyran pareil à toi.»

On ne manqua pas de rapporter au roi tout ce qu'avait dit frère Legrand, et de parler des outrages énormes qu'il avait faits à la reine. Il ne se mit point en colère comme on l'aurait voulu, parut content, et ordonna que frère Legrand vînt prêcher dans son propre oratoire le jour de la Pentecôte.

Le moine prit pour texte : « *Spiritus sanc-* » *tus docebit nos omnem veritatem;* » il parla d'abord du mystère de la fête, puis en venant aux mœurs, il dit que le devoir d'un prédicateur était d'annoncer publiquement la vérité, quelqu'imposant que fût l'auditoire. Pour lors, il raconta avec détail comment, dans la cour des grands et des chefs de l'état, les préceptes divins étaient foulés aux pieds, la doctrine évangélique repoussée, la foi, la charité, les vertus théologales et cardinales mises en oubli : il réprimanda spécialement les vices de ceux qui s'étaient chargés de conduire le royaume, et dit qu'il était gouverné mal et avec insouciance.

Le roi entendant tout cela, soit de son propre mouvement, soit par l'avis d'un autre, se leva et vint se placer tout juste en face du prédicateur. Il ne s'en intimida point davantage, et adressant la parole au roi lui-même il lui dit de mettre à profit ce qu'il entendait, sinon cela tournerait encore à la honte de ses conseillers qui lui celaient la vérité. Puis il se mit à rappeler la mémoire de son père.

« Oui, dit-il, durant son règne, il mit
» aussi des tailles sur le peuple, mais avec
» leur produit il construisit des forteresses
» pour la défense du royaume, il repoussa
» les ennemis, il s'empara de leurs villes, il
» épargna des trésors qui le rendirent le plus
» puissant des rois de l'Occident; et mainte-
» nant rien de tout cela ne se fait, encore
» qu'on impose au peuple un fardeau plus
» pesant. »

Il ajouta, que des tailles deux fois levées dans le cours d'une année, rien n'avait passé à l'avantage public, qu'aucune expédition de guerre n'avait honoré le royaume, que la solde n'était point payée aux gens d'armes, mais que l'on entassait des trésors pour quelques particuliers qui en faisaient les usages les plus déshonnêtes.

« La suprême noblesse de ce temps-ci,
» continua-t-il, c'est de fréquenter les maisons
» de bains, de vivre dans la débauche, de
» porter de riches habits à belles franges,
» bien lacés et à grandes manches. Sire, cela
» vous regarde aussi, et je vous dirai que
» c'est tout comme si vous étiez vêtu de la

» substance, des larmes et des gémissemens
» de ce malheureux peuple, dont les plaintes,
» nous le disons avec douleur, montent
» vers le suprême Roi pour accuser tant
» d'injustice. »

Il parla aussi de quelqu'un qu'il nomma seulement le duc, dont la jeunesse avait annoncé un bon naturel, mais qui maintenant avait encouru la malédiction du peuple par sa vie impudique, par son insatiable cupidité et par l'oppression insupportable que lui et ses pareils exerçaient sur tout le monde.

Sa conclusion fut, qu'il craignait que si tant de méfaits se prolongeaient long-temps, Dieu, qui dispose à son gré de la couronne des rois, ne transportât bientôt le sceptre à des étrangers, ou ne permît que le royaume fût partagé.

Contre le désir et l'attente des courtisans, le roi approuva la fidélité de ce prédicateur, et jugea qu'il était raisonnable de réformer les abus qu'il avait accusés. Ce bon dessein ne put avoir aucun effet; le pauvre prince retomba malade le 9 juin [1].

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Le duc d'Orléans et la reine continuèrent tout comme par le passé. Peu de jours après, ils prirent cependant pour un avertissement du ciel, un accident qui leur arriva : ils étaient à se promener dans la forêt de Saint-Germain, la reine en sa litière, le duc à cheval; un furieux orage ayant éclaté, le duc s'abrita de la pluie en montant dans la litière. A peine y fut-il que les éclairs et le tonnerre firent une effroyable peur aux chevaux; ils descendirent avec une rapidité extrême vers la rivière, sans que rien les pût retenir; toutefois, par un bonheur inespéré, le conducteur parvint à couper les traits au moment où la litière allait être précipitée dans l'eau. Le lendemain les orages continuèrent et la foudre tomba à l'hôtel Saint-Paul, dans la chambre du dauphin. Les hommes sages se persuadèrent que ces signes répétés de la colère céleste ne devaient pas être négligés; ils en parlèrent avec force au duc d'Orléans, qui avait des retours à la pénitence aussi facilement que des entraînemens au péché; il ne s'offensa point des conseils qu'on lui donna, et résolut de se réformer. Pour

commencer, il fit publier à Paris qu'il allait payer ses dettes, et que ses créanciers eussent à se présenter en son hôtel, à jour marqué. Il en vint plus de huit cents avec leurs mémoires, mais la bonne résolution du duc avait eu le temps de passer; ses gens se raillèrent de tous les pauvres marchands, leur offrant un tiers de leur créance; leur disant, quand ils voulaient se plaindre, que le duc leur avait fait bien de l'honneur en songeant à eux. Ainsi le prince continua, malgré ses exactions, à entretenir sa maison aux dépens d'autrui [1].

Sa cupidité à acquérir par toutes sortes de moyens des terres et des domaines, n'en était pas pour cela moins ardente. Il venait récemment encore de gagner, par le crédit qu'il avait eu sur le parlement, un procès dont l'issue avait fait murmurer généralement. La fille du sire de Coucy avait épousé messire Henri de Bar, qui était mort à la croisade; restée veuve, elle avait, disait-on, comme tant d'autres femmes, cédé aux désirs du duc d'Orléans. Il en avait profité pour se faire vendre la terre

[1] Le Religieux de St.-Denis.





Deveria del. T. Caron sc.

CHARLES DUC D'ORLÉANS.

de Coucy moyennant une modique pension viagère. La dame de Bar mourut peu après, et sa famille, d'après la loi des fiefs, voulut exercer le droit de retrait sur la terre de Coucy; c'est cette affaire où, contre l'attente des plus doctes hommes, le duc d'Orléans l'emporta. Enfin, une dernière tentative sembla mettre le comble à tant d'abus de pouvoir. Pendant que le roi était malade, le duc d'Orléans se conféra à lui-même le gouvernement de Normandie, et se rendit dans la province pour y prendre possession de ce grand office. Les commandans des forteresses refusèrent de le reconnaître et de les lui livrer; les bourgeois de Rouen, à qui il donna l'ordre de porter leurs armes au château, répondirent qu'ils en avaient besoin pour défendre leur ville, et la garder au nom du roi.

Le duc d'Orléans revint alors près du roi, qui avait repris quelque santé, et le pria de le confirmer dans ce gouvernement. Le roi y consentit, mais auparavant voulut en parler à son conseil. Cette fois, la prétention du duc d'Orléans était si excessive, que quelques-uns des conseillers eurent le courage de par-

ler vrai au roi : « Monseigneur, dirent-ils,
» la Normandie est la plus riche province de
» votre royaume ; il faut que les officiers qui
» la gouvernent soient à votre choix, desti-
» tuables à votre volonté et non à celle d'un
» autre. Si le roi votre père vivait encore,
» nous croyons qu'il ne vous la donnerait
» pas à vous-même, son fils aîné et son
» successeur ; cela est contre le bien du
» royaume. » Cette résistance donna courage à quelques-uns des principaux seigneurs ; ils peignirent au roi l'état des choses, et outre la détresse des finances du royaume, on lui apprit qu'il n'y avait pas de quoi subvenir à ses propres besoins ni aux dépenses journalières de sa maison. Il sut que ses enfans étaient dans un plus grand abandon encore ; il fit venir le dauphin, l'enfant avoua que cela était vrai, mais que la reine, par ses caresses, lui avait fait promettre de le cacher au roi. La gouvernante confirma aussi ce qu'avait dit le dauphin ; le roi, touché de ce que cette femme avait suppléé avec tant de zèle et de fidélité à la négligence d'une mère, la remercia grandement et lui

donna le gobelet d'or où il avait coutume de boire [1].

Le roi ainsi éclairé sur la triste situation du royaume et le mauvais gouvernement, montra quelque volonté, et se détermina à assembler un conseil solennel afin d'y aviser; il voulut que tous les princes de son sang y fussent présens; le duc de Bourgogne fut mandé. Il résolut de venir à Paris, de manière à être le maître. Il partit d'Arras le 16 d'août avec environ huit cents chevaliers de Bourgogne et de Flandre, et fit ses dispositions pour que des forces plus considérables vinssent le joindre. Il fit diligence, et l'on apprit bientôt qu'il était à Louvres non loin de Paris.

Le duc d'Orléans ne s'attendait en aucune sorte à cet événement. Les préparatifs de guerre du duc de Bourgogne ne l'avaient pas inquiété. Il avait pu les croire destinés contre les Anglais. Il manquait d'argent et de gens d'armes. La ville de Paris était animée de fureur contre lui et contre la reine. On tenait pour certain, dans le peuple, que les gens

[1] Le Religieux de St.-Denis.

de Metz ayant arrêté des charettes que cette princesse faisait passer en Allemagne, elles s'étaient trouvées chargées d'argent: qu'ainsi le produit de cette cruelle taxe dont le peuple gémissait avait été pour les étrangers. En cette extrémité le duc d'Orléans et la reine crurent n'avoir d'autre parti à prendre que la fuite. Sans rien dire à personne, ils partirent pour le château de Pouilly-le-Fort près de Melun, laissant seulement l'ordre au duc Louis de Bavière et au maréchal Boucicault d'emmener le lendemain le dauphin et ses frères; le duc de Berri, le duc de Bourbon, le roi de Sicile, le roi de Navarre ne furent consultés en rien, tout se fit à leur insu. Le roi depuis quelques jours était retombé malade.

Le duc de Bourgogne apprit à Louvres ce départ de la reine et du duc d'Orléans. Il monta sur-le-champ à cheval, espérant être encore à temps d'empêcher que le dauphin ne fût emmené. En arrivant à Paris, il sut que le duc de Bavière, nonobstant la résistance des domestiques du dauphin, l'avait enlevé, lui avait fait traverser la Seine en

bateau, et avait pris la route de Villejuif. Sans descendre de cheval, sans s'arrêter un moment, le duc de Bourgogne traversa Paris au grand trot avec sa suite, et atteignit le dauphin à Juvisy entre Villejuif et Corbeil. Il se présenta à lui tout couvert de poussière ; le saluant respectueusement, il lui demanda où il allait, et s'il n'aimerait pas mieux revenir à Paris : l'enfant répondit que oui. Il était en litière avec la jeune fille du sire de Montaigu, enfant de son âge. Près de lui étaient à cheval son oncle le duc de Bavière, le marquis du Pont, fils du duc de Bar, le sire de Dammartin et le sire de Montaigu. Le duc de Bavière s'avança : « Sire » duc de Bourgogne, dit-il, laissez aller » monseigneur d'Aquitaine mon neveu au- » près de la reine sa mère et de son oncle » monseigneur d'Orléans. On l'y conduit du » consentement du roi son père. » Et il défendit à qui que ce soit d'arrêter la litière où était le dauphin. Après peu de paroles, le duc de Bourgogne s'écria : « On le ramènera » pourtant, et à la barbe de quiconque vou- » drait s'y opposer. » Il commanda à ses

hommes de retourner les chevaux, et le jeune prince reprit la route de Paris, escorté par les Bourguignons, tandis que son cortège s'enfuyait rapidement pour porter cette nouvelle à la reine et au duc d'Orléans. Ils étaient à dîner au château de Pouilly, et craignant de voir arriver sur l'heure les hommes d'armes du duc de Bourgogne, ils se sauvèrent au plus vite à Melun[1].

Cependant les ducs de Berri et de Bourbon, les rois de Navarre et de Sicile s'étaient rangés du parti du duc de Bourgogne. Dès qu'ils surent que le dauphin revenait, ils vinrent au-devant de lui en grand appareil. Le jeune prince traversa Paris au milieu des acclamations des bourgeois, et fut amené au Louvre toujours accompagné du duc de Bavière. Le duc de Bourgogne se logea d'abord au Louvre en la chambre de Saint-Louis, et mit une forte garde autour du château.

Dès le lendemain 26 août, il fit convoquer une grande assemblée, des princes, des prélats, des conseillers du roi, de l'université et des principaux de la bourgeoisie.

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet.

Il la fit présider par le dauphin; et après en avoir obtenu de lui la permission, il fit lire par un de ses secrétaires une sorte de remontrance, conçue à peu près en ces termes :

« Jean duc de Bourgogne, Antoine de
» Bourgogne duc de Limbourg et Philippe
» de Bourgogne comte de Nevers, vos très-
» humbles et obéissans sujets, reconnaissant
» loyalement, ainsi qu'il est raisonnable, que
» chacun dans votre royaume est tenu de
» vous servir, aimer et obliger après Dieu,
» et qu'il ne suffit pas de s'abstenir de vous
» faire tort, mais qu'on est tenu et obligé de
» vous faire savoir ce que l'on fait ou veut
» faire contre votre honneur et profit;
» sachant que ceux qui tiennent à vous par
» proximité de lignage, par alliance de ma-
» riage ou par grandes seigneuries, y sont
» plus spécialement obligés : c'est pour cela,
» notre très-redouté et souverain seigneur,
» que nous, qui à ces titres nous sentons liés
» avec vous, qui sommes vos sujets nés en
» votre royaume, et, par la grâce de Dieu,
» nés de votre lignage et vos cousins; sa-

» voir moi Jean, par votre grâce duc de
» Bourgogne, pair de France, doyen des
» pairs, comte de Flandre et d'Artois; moi,
» Antoine comte de Rethel, chatelain de
» Lille; et moi Philippe comte de Nevers,
» baron de Donzy. En outre par votre
» grâce et votre humilité, et celles aussi de
» notre très-redoutée et souveraine dame la
» reine, vous avez fait le mariage de mon
» très-cher et redouté seigneur, monsei-
» gneur le duc de Guyenne dauphin de
» Vienne, votre fils aîné, avec votre très-
» humble sujette fille de moi duc de Bour-
» gogne, et aussi le mariage de madame de
» Charolais avec mon fils.

» De plus nous y sommes tenus par com-
» mandement paternel; car monsieur notre
» père, que Dieu ait son ame, votre très-
» humble et obéissant sujet, votre oncle,
» celui qui si doucement vous aima et vous
» nourrit durant votre enfance, qui si no-
» blement vous éleva, qui si loyalement ser-
» vit jusqu'à sa fin et vous et votre royaume,
» ordonna en sa dernière heure, à moi
» duc de Bourgogne, et à moi duc de Lim-

» bourg, et nous fit promettre plus que
» toute chose au monde, de vous servir et
» vous obéir; pour cette cause et celles que
» nous avons plus haut déclarées, et pour la
» très-grande affection que nous avons pour
» vous, pour madame la reine, pour mon-
» seigneur de Guyenne, pour toute votre
» noble famille, afin de ne pas contrevenir
» aux dits liens et obligations en feignant et
» vous dissimulant le dommage qu'on fait à
» vous et à votre royaume, la félonie, et
» l'indignation de Dieu, il y a nécessité pour
» nous, ce nous semble, de vous exposer et
» vous déclarer les choses qui se font au dom-
» mage de vous et de votre royaume : les-
» quelles se divisent, selon notre avis, en
» quatre points.

» Le premier et le principal concerne
» votre personne, dont, quelque nécessaire
» que cela soit, on ne prend pas les soins
» convenables depuis votre lever jusqu'à
» votre coucher; souvent vous êtes telle-
» ment démené, qu'il n'est homme assez
» fort d'entendement et de corps pour ne
» pas en être troublé. Quant aux conseils

» que vous tenez maintes fois, on y traite
» de ce qui doit vous causer dommage, et
» sous l'ombre et la feinte couleur du bien,
» on demande souvent sans raison ce qui est
» vôtre. Lorsque vous refusez de donner
» ce qu'on demande, il y en a qui reçoivent
» bien étrangement votre réponse, et des
» gens même de votre conseil dérobent vos
» joyaux et votre vaisselle. Souvent aussi,
» ils sont mis en gage pour de bien chétives
» occasions, tant le nom du roi est devenu
» petit. En même temps vos fidèles servi-
» teurs n'ont de vous ni bienfait, ni même
» audience, si ce n'est à grand danger;
» ils n'osent vous parler comme ils vou-
» draient et comme cela serait bien néces-
» saire, pour votre honneur, pour votre bien,
» pour l'état de votre personne et de votre
» noble famille.

» Le second point a rapport à votre jus-
» tice, par laquelle au temps passé votre
» royaume a été renommé par-dessus tous
» les autres; elle est le principal fondement
» de votre seigneurie; alors tous officiers,
» spécialement les plus nobles, se faisaient

» par grande et mûre élection, afin de garder
» vos droits et souveraineté, et faire justice
» aux petits comme aux grands. Or il en est
» tout autrement à présent; car commu-
» nément vos officiers se font par prières et
» par cadeaux, adressés non à vous, mais
» à ceux qui leur font obtenir leur office, et
» ils les ont non pour vous, mais contre
» vous, dont vos droits et revenus sont beau-
» coup diminués.

» Le troisième point, c'est votre domaine,
» lequel est si mal gouverné, que plusieurs
» de vos châteaux, maisons et édifices sont
» presque en ruine; vos forêts, rivières,
» étangs, foires et marchés, rentes et re-
» venus sont très-souvent diminués.

» Le quatrième point se rapporte aux
» gens d'église, lesquels de mainte manière
» sont grevés et opprimés, tant par impo-
» sitions de la part des officiers de justice,
» que par logement des gens d'armes qui
» leur gâtent tous leurs vivres, et qui en par-
» tant les mettent souvent à rançon. On leur
» en fait tant qu'à peine plusieurs ont-ils
» de quoi vivre ni faire le service divin. En

» outre, les nobles et gentilshommes sont
» quelquefois mandés sous prétexte que
» vous allez faire la guerre, et ils ne re-
» çoivent point de gages. Aussi, souvent
» pour s'acquitter de leur devoir envers
» vous, pour se monter et s'armer, ils ven-
» dent leurs meubles et leurs terres à vil
» prix. Car ils ne peuvent tirer de leurs
» hommes ni de leurs rentes de quoi suffire
» aux grandes charges qu'on leur impose.
» Quant à votre peuple, il est tout clair et
» notoire qu'il va à sa destruction. Les bonnes
» gens sont travaillés et endommagés par les
» baillis et prévôts, surtout par les fermiers
» des tailles, et par certains gens d'armes
» qu'on a tenus et qu'on tient encore sans
» raison à la charge du peuple. C'est là ce
» qui fait craindre que Dieu ne s'en cour-
» rouce, si vous n'y pourvoyez.

» Toutes ces choses sont faites sous l'ombre
» de la guerre que vous avez contre vos
» ennemis, à laquelle cependant on n'ap-
» porte aucun remède suffisant, malgré tant
» de maux qu'ils ont faits à votre royaume
» et à ses alliés du temps de vos prédéces-

» seurs le roi Philippe et le roi Jean. De-
» puis, ils ont méchamment pris et débouté
» de son royaume le roi Richard d'Angle-
» terre, votre fils par alliance; ils ont long-
» temps retenu contre votre volonté ma-
» dame la reine d'Angleterre votre fille,
» et ils retiennent encore une part de son
» avoir, quelque plainte qu'on en fasse.
» Dernièrement ils ont encore tué et pillé
» sur mer, le long des côtes de votre royaume,
» plusieurs de vos sujets et alliés, et ruiné
» beaucoup de riches hommes, marchands
» ou autres. Ils ont ravagé plusieurs terres
» de votre royaume, mis le feu en plu-
» sieurs lieux, en Picardie, en Flandre,
» en Bretagne et en Guienne, et fait de
» grands et irréparables dommages.

» Pour ces motifs et bien d'autres, il vous
» convient, notre très-redouté seigneur,
» non point de commencer et puis laisser
» la guerre comme on fait, mais il la faut
» faire haute et la soutenir. Si vous tardez
» plus long-temps à la faire, vous en souf-
» frirez un dommage plus grand, et cela
» pourra être imputé à très-grande faute à

» votre conseil, car en ce moment vos en-
» nemis sont divisés entre eux, et ont de
» grandes affaires avec les Gallois, les Écos-
» sais et autres; s'il advenait qu'ils se
» missent d'accord, ou qu'ils fissent paix ou
» trève avec leurs ennemis, ils pourraient
» faire beaucoup plus de mal à votre royaume.
» Et il semble bien que vous ayez ou de-
» vriez avoir de quoi faire cette guerre; car
» vous avez un très-beau domaine qui vaut
» assez et largement; vous avez les aides or-
» données pour le fait de la guerre, et qui
» sont d'un très-grand revenu; deux grandes
» tailles ont été levées naguère en votre
» royaume, lesquelles devaient servir à votre
» guerre, et non à autre chose. On a fait aussi
» de grands emprunts, dont bien peu, dit-on,
» a été employé pour la guerre; le reste
» devrait du moins y être appliqué, et non
» point prendre route vers le pays étranger.
» Il est fort à craindre qu'il n'en advienne
» de grands inconvéniens, attendu le mur-
» mure qui se fait entre les gens d'église,
» les nobles et autres de votre royaume;
» il pourrait s'ensuivre grande commotion

» qui serait très-périlleuse, et plus que
» jamais. Que Dieu nous en préserve, bien
» que cela fasse grand mal au cœur de
» chaque loyal sujet de votre royaume de
» voir de si grandes finances produire si
» peu d'effet et de profit. C'est pourquoi
» nous qui, comme il a été dit, avons tant
» d'obligations envers vous, votre royaume
» et votre noble famille, nous ne pou-
» vons plus honorablement vous dissimuler
» les choses qui vous sont si contraires,
» comme cela peut clairement apparaître,
» et qui pourraient le devenir encore plus,
» si le remède n'y était pas brièvement ap-
» porté; autrement nous encourrions l'indi-
» gnation de Dieu, de vous, de madame la
» reine, de votre noble famille et de tous
» les prudhommes de votre royaume.

» Et nous ne voulons pas pour cela inju-
» rier, avilir, endommager, rechercher qui
» que ce soit, nous ne demandons à avoir
» aucune puissance au gouvernement, nous
» voulons tant seulement nous acquitter
» loyalement de notre devoir envers vous,
» et nous vous supplions humblement que

» vous veuilliez remédier brièvement aux-
» dits inconvéniens, et qu'il vous plaise faire
» parvenir pardevant vous des gens bien
» choisis et non suspects, qui vous con-
» seillent légalement, afin d'exécuter ensuite
» bien et promptement le conseil qu'ils
» vous donneront. Et à cet effet nous vous
» offrons nos corps, nos biens et nos amis,
» ainsi que ceux qui voudront loyalement
» vous servir.

» Nous ne pourrions ni voir ni souffrir
» que de tels inconvéniens et dommages
» fussent faits encore à vous, à votre noble
» famille et à votre royaume, et notre in-
» tention est de ne pas nous retirer qu'il y
» ait été pourvu. »

Après cette lecture, le duc de Bourgogne prit la parole et ajouta que s'il était venu à Paris accompagné de tant de gens armés, c'était avec le consentement du roi : qu'il fallait le garder contre les ennemis qu'il avait dans le royaume : qu'on n'avait rien à craindre de ses hommes d'armes : qu'au contraire, ils pourvoiraient à la sûreté de la ville de Paris Au reste, il n'avait rien fait, dit-il, que

d'après la volonté du duc d'Aquitaine et des autres princes. Là-dessus, le duc d'Aquitaine se leva, et dit que si le duc de Bourgogne l'avait ramené à Paris, c'était en effet de son consentement et de sa libre volonté.

Puis s'avança le sire de Saint-Georges, de l'illustre maison de Vienne, grand ami du duc Jean. Après avoir demandé audience au dauphin : « Très-excellent prince, dit-il, » j'ai appris que quelques-uns m'accusent » de crime pour avoir prêté aide et conseil » à monseigneur le Duc en cette entreprise; » mais je maintiens hautement, sauf le res» pect que je dois à vous et aux assistans, » que j'ai gardé ma foi et n'ai point de crime » en ma personne. Si quelqu'un veut soute» nir le contraire, je le maintiendrai de » mon corps contre le sien. » Cela dit, il jeta le gand aux pieds du duc de Guyenne; personne ne le releva. Le sire de Chalons et plusieurs autres chevaliers bourguignons en allaient faire autant; le chancelier leur imposa silence en leur disant qu'il ne s'agissait pas de cela.

Pendant ce temps-là le duc d'Orléans était

à Melun, animé d'une grande colère; il disait tout haut qu'il mourrait mille fois plutôt que d'endurer l'injure faite à la reine et à lui. Il écrivit sur-le-champ au Parlement, traitant d'attentat, contre la majesté royale, l'action du duc de Bourgogne. Il recommandait sur toutes choses qu'on ne permît pas l'entrée de la ville aux hommes d'armes étrangers [1].

Les magistrats et les sages bourgeois de la ville de Paris étaient dans de grandes anxiétés. Ils voyaient que les deux partis allaient avoir recours aux armes, ravager le pays, et rendre le peuple encore plus malheureux. « Que Dieu pourvoie à ce qui » adviendra, disaient-ils, car c'est en lui » qu'il faut mettre espoir et confiance, et non » dans les princes et les enfans des hommes » dont on ne doit pas attendre de salut [2]. »

Tout ce qu'on voyait accroissait l'épouvante générale. Le duc d'Orléans mandait, au nom du roi, des gens d'armes de tous

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet.

[2] Rég. du Parlement.

côtés, tandis que les renforts qu'attendait le duc de Bourgogne commençaient à arriver. Le duc de Limbourg traversa la ville à la tête de huit cents hommes d'armes, et les plaça dans des hôtelleries aux entours du Louvre. Jean de Bavière, évêque de Liége, beau-frère du duc de Bourgogne, arriva avec six mille hommes, et entra aussi dans Paris. Deux mille combattans, venus de la Comté et du duché de Bourgogne, pillèrent d'abord Lagny, puis se logèrent entre Paris et Pontoise. Les gens du duc d'Autriche, du comte de Wurtemberg, du comte de Savoie, du prince d'Orange, étaient à Provins et en Brie. Au pont Saint-Maxence s'établirent les hommes de Flandre, de Hainault, de Brabant, de Hollande et de Zélande. C'était ceux-là qui faisaient le plus de ravage. En même temps le duc de Berri fortifiait son hôtel de Nesle à Paris, et l'entourait d'une enceinte de charpente. Le duc de Bourgogne faisait mettre des portes aux rues qui aboutissaient, soit au Louvre, soit à son hôtel d'Artois ; on construisait aussi, par son ordre, des réduits de planches pour

loger des arbalêtriers. Chaque nuit le guet était de cinq cents hommes.

Les bourgeois, de plus en plus effrayés, députèrent au duc de Berri pour savoir ce qu'ils auraient à faire. On tint un conseil, et il fut résolu que le duc de Berri serait chargé de la garde du duc de Guyenne et de la ville. Il en fit sur-le-champ clore toutes les portes, hormis les portes Saint-Jacques et Saint-Honoré. Il plaça une garde choisie parmi les chevaliers, autour du dauphin; les clefs de la Bastille furent redemandées au sire de Montaigu, et le sire de Saint-Georges en eut le commandement; enfin, il fut permis aux bourgeois de se munir d'armes suffisantes, et d'avoir des chaînes pour défendre leurs rues. Ce fut une grande joie parmi le commun peuple, qui déjà était très-favorable au duc de Bourgogne; on savait qu'il s'était toujours opposé aux tailles; on connaissait les belles remontrances qu'il venait de faire et dont il avait répandu partout des copies; on disait qu'il était venu pour empêcher la reine d'emmener le dauphin en Allemagne; il rétablissait de jour en jour les priviléges de la ville. En moins de huit jours

il y eut plus de six cents chaînes forgées et placées dans les rues.

Chacun n'en redoutait pas moins la guerre. Bien que le duc d'Orléans ne comptât point de partisans à Paris, et que tous les princes fussent d'accord avec le duc de Bourgogne; il n'était personne qui ne désirât une réconciliation. Le roi même eut quelques instans de raison, et défendit qu'on eût recours aux armes. On fit des prières publiques pour obtenir ce bienfait de la bonté divine; le duc de Bourbon fut envoyé à Melun pour engager le duc d'Orléans à cesser ses armemens et à laisser revenir la reine; il le trouva inflexible. Le lendemain il y retourna encore avec le sire de Montaigu et le comte de Tancarville, et fut encore plus mal reçu. On allait cesser toute tentative d'accommodement; les gens sages obtinrent que le roi de Sicile essaierait encore de ramener le duc d'Orléans à la raison. Comme il en reçut un meilleur accueil, l'université crut qu'elle pourrait être écoutée et envoya des députés. La reine refusa de les recevoir; mais le duc d'Orléans, qui n'était jamais embarrassé de

conférer avec des gens savans et éloquens, après les avoir bien écoutés, se moqua de tous leurs argumens, leur fit beaucoup de belles citations, et leur parla avec une merveilleuse facilité; il leur demanda enfin de quoi ils se mêlaient. « Vous n'appelleriez » point des soldats dans vos assemblées, » leur dit-il, pour vous aider à résoudre un » point de doctrine, et l'on n'a que faire de » vous ici dans des affaires de guerre. Re- » tournez à vos écoles, restez dans votre » métier, et sachez qu'encore qu'on appelle » l'université la fille du roi, ce n'est pas à » elle à s'ingérer du gouvernement du » royaume. » Le roi de Sicile, n'y pouvant rien faire, écrivit au duc de Berri de venir à son aide. Il alla donc à Melun vers le 15 septembre, et parla au duc d'Orléans avec l'autorité que lui donnait son âge et son rang dans le royaume. Il lui dit que le duc de Bourgogne, en ramenant le dauphin, n'avait rien fait que de raisonnable et de conforme à l'avis de tous les princes; puis il blâma, non-seulement les motifs, mais la témérité de son entreprise, lui remontrant le peu de

forces qu'il avait à sa disposition; enfin il ne craignit pas de lui assurer que s'il persistait, tous les princes seraient contraints de ne voir en lui qu'un ennemi public. A tout cela le duc d'Orléans répondit : « Celui qui a » bon droit le défend bien [1]. »

Chacun alors s'apprêta à combattre; des deux côtés, on vivait en de grandes méfiances et l'on craignait sans cesse d'être trahi. La reine surtout se montra furieuse contre presque toute sa maison, chassa injurieusement de nobles dames et demoiselles qui, jusqu'alors, avaient été en ses bonnes grâces; elle fit emprisonner le sire des Varennes son écuyer. Tout cet éclat fit encore plus mal parler d'elle.

Pendant ce temps-là, on disait à Paris que le duc d'Orléans avait pillé les trésors du roi dans le palais de Melun, et qu'il en usait pour pratiquer des intelligences à Paris. Le capitaine de la porte Saint-Martin fut soupçonné, mis en prison et l'on mura la porte. Une nuit on tenta de forcer l'hôtel du duc de Berri, ce qui répandit une grande alarme.

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet.

La rivière fut fermée avec des chaînes; les bourgeois bouchèrent tous les soupiraux des caves, crainte d'incendie. Au milieu de tant de gens de guerre, il y avait certes sujet de s'effrayer; cependant le duc de Bourgogne tenait en grand ordre et en stricte obéissance tous les gens d'armes qu'il avait fait entrer dans la ville; il les payait exactement, et les vivres ne manquaient pas. Dans les campagnes, il n'en allait pas de même, et il s'y commettait de grands excès. Les aventuriers, que le roi de Sicile avait auparavant rassemblés pour faire une expédition en Italie et qu'il avait joints au parti des princes, ruinaient et saccageaient plus que tous les autres. Les Lorrains du parti d'Orléans étaient peut-être encore plus cruels. Les paysans s'enfuyaient dans les villes fermées, abandonnant, à la merci des gens de guerre, leurs granges remplies et leurs vendanges prêtes à se faire [1].

Le duc d'Orléans ayant rassemblé les forces que lui avaient amenées le duc de Lorraine, le marquis du Pont, le comte

[1] Le Religieux de St.-Denis.

de Clermont, le comte d'Armagnac, le sire de Beaumanoir, le sire de Châtelleraült, et quelques autres seigneurs, s'avança, passa la Seine, et s'empara de Charenton. Alors le duc de Bourgogne rangea son armée du côté d'Argenteuil et de Monfaucon. Tout semblait annoncer une bataille; les bannières flottaient de toutes parts. Le duc d'Orléans avait fait peindre sur les siennes un bâton noueux avec la devise : « Je l'envie. » Ce qui dans le langage du temps signifiait : « Je porte le défi. » Les bannières de Bourgogne représentaient un rabot pour emporter les nœuds du bâton; la devise était : « Je le tiens[1]. »

Cependant le duc d'Orléans n'attaqua point. Le chancelier, le parlement, les magistrats se rendirent chez le roi de Sicile à son hôtel d'Anjou, et conjurèrent les princes de faire un dernier effort pour prévenir la guerre. Ils avaient tous désir de l'empêcher. Le duc d'Orléans dont les troupes commençaient à manquer de vivres se montra moins dur. Le conseil du roi proposa que les troupes fussent congédiées de part et d'autre à

[1] Monstrelet.

la réserve de cinq cents hommes que garderait chaque prince, et qu'on s'en remît à la volonté du roi, lorsqu'il reviendrait à la santé. Cette fois ce fut le duc de Bourgogne qui se refusa à de telles conditions. Il dit que ses hommes d'armes ayant à venir de loin, le duc d'Orléans ferait revenir les siens, avant qu'il pût réunir une nouvelle armée. On se crut plus loin que jamais de la paix.

Le duc de Bourgogne assembla les principaux bourgeois de Paris et leur parla ainsi : « Vous savez, mes très-chers amis, que je » ne suis pas venu de si loin pour mes intérêts, et que j'y ai été amené par l'intérêt » du peuple accablé par tant d'exactions in- » supportables. Il paraît qu'on vous en pré- » parait de plus rudes encore. On allait dou- » bler l'impôt sur les marchandises, établir » une taille à tant par feu, et d'autres tailles » annuelles. Si je n'étais pas venu en per- » sonne, et si je ne m'y étais pas fortement » opposé, vous auriez ainsi achevé de perdre » ce qui vous reste de biens mobiliers. Mais » le duc d'Orléans persiste dans les mêmes » desseins, et vous n'en êtes pas quittes, ni

» l'état n'est pas en sûreté ; car il y en a beau-
» coup parmi vous qui lui sont favorables.
» Le seul remède serait d'être tous bien unis ;
» si vous voulez prendre les armes sous
» ma conduite, je vous engage ma foi, qu'a-
» vant peu je remettrai le royaume dans
» sa première tranquillité, et que vous joui-
» rez plus paisiblement que jamais de l'en-
» tière possession de vos biens[1]. »

Les bourgeois le remercièrent de ses bonnes intentions ; ils lui offrirent de l'aider de leur argent et de tout leur avoir. Mais quant à prendre les armes, comme ils craignaient que le duc d'Orléans, l'emportant à son tour, ne se vengeât cruellement, ils répondirent qu'ils ne suivraient que le roi en personne ou son fils. Le Duc se montra fort content de cette réponse ; il leur promit que le duc de Guyenne s'armerait, se promènerait par la ville, et commanderait tout. Sur cette assurance, on fit quelques préparatifs pour défendre les rues ; par de-là les ponts, il y eut même quelques écoliers qui prirent les armes.

Enfin à force de remontrances et de sup-

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet.

plications, et surtout à cause de la disette où se trouvaient de plus en plus les troupes de la campagne, le duc d'Orléans et la reine consentirent à traiter. La reine se mit en route pour venir au bois de Vincennes. Les méfiances étaient telles que le duc de Bourgogne étant venu au-devant d'elle avec un nombreux cortège, elle rebroussa chemin, et retourna à Corbeil. Ce fut encore un retard et quelques jours de souffrance de plus pour les malheureux habitans des campagnes. Enfin elle s'établit à Vincennes, le duc d'Orléans au château de Beauté; et après huit jours de pourparlers, le 17 d'octobre 1405, la paix fut conclue. Le duc d'Orléans fit serment de s'en rapporter à ce que déciderait le conseil du roi, et consentit qu'il fût fait droit aux remontrances présentées par le duc de Bourgogne. Les gens d'armes furent aussitôt congédiés, et ceux de l'armée bourguignone bien payés, au moyen des emprunts que le Duc avait faits chez de riches marchands de Paris et dans les villes de son duché.

Quand la ville fut libre des étrangers, la reine y fit son entrée. Elle était avec ses en-

fans dans un charriot suspendu et garni de drap d'or; les dames suivaient dans des litières. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans étaient à cheval avec tous les princes; ils se donnaient de publics témoignages d'amitié. Le soir ils s'embrassèrent chez le duc de Berri, et leur oncle, en plus grand signe de réconciliation, les fit coucher dans le même lit[1].

Alors on se mit, d'un commun accord, à travailler à quelques réformes et à préparer de belles ordonnances qui ne devaient guère durer[2]. Voyant les princes dans de si heureuses dispositions, l'université vint les haranguer. L'orateur était le fameux maître Jean Gerson, curé de Saint-Jean, et chancelier de Notre-Dame, qui a été surnommé le docteur évangélique, et à qui l'on a attribué l'Imitation de Jésus-Christ; il prit pour texte : « *Vivat rex*, » et fit un superbe discours sur le gouvernement de l'État, et les vertus qu'il exige. Si l'on eût voulu écouter de si bons enseignemens, les choses n'auraient pas été si mal. « Mais on a beau prê- » cher, disait-on, les seigneurs et ceux qui

[1] Chron. n. 10297. — [2] Juvénal.

» les entourent n'en tiennent compte, et ne
» pensent qu'à leur intérêt particulier [1]. »

Ces saintes remontrances ne furent pas cependant tout-à-fait inutiles; d'abord on s'occupa du roi, et l'on rougit du honteux abandon où il était laissé; on lui donnait à manger comme à un animal, le laissant se jeter gloutonnement sur sa nourriture. Depuis cinq mois on avait négligé de changer ses vêtemens; il était rongé de vermine et de pourriture. Durant un de ses accès, il avait introduit dans sa chair un morceau de fer, qu'on n'en avait pas retiré et qui avait produit un ulcère infect. Pour lui imposer et vaincre sa résistance maniaque, on fit masquer douze hommes qui eurent soin de se bien cuirasser. Il eut peur de leurs mines effroyables, et se laissa faire doucement. On le lava, on lui coupa la barbe, on lui mit des vêtemens neufs, et l'on prit plus de soin de lui. Cela fit du bien à ce pauvre prince, qui se trouva plus calme; il avait de bons intervalles, et reconnaissait quelques personnes : la visite de maître Juvénal, l'ancien prévôt de Paris,

[1] Juvénal.

paraissait surtout lui faire plaisir; il lui disait, sans trop savoir pourquoi : « Juvénal, ne » perdons pas notre temps. » On lui fit présider quelques conseils où il fut question de diminuer les dépenses et de soulager le peuple. Les pensions des chambellans et de beaucoup d'autres, furent réduites de moitié. On en usa de même pour les gages de tous les officiers royaux. Le nombre des receveurs des finances fut considérablement réduit; on supprima aussi des offices dans le parlement.

Ces épargnes estimées communément à six cent mille écus d'or, ne suffisaient pas pour rétablir les finances. De beaux projets, pour avoir beaucoup de revenu sans grever personne, étaient sans cesse présentés, et le duc de Bourgogne continuait à se porter dans les conseils comme le défenseur du peuple [1]. Pendant ce temps-là, il tirait de ses provinces le plus d'argent qu'il pouvait, et il en avait fort besoin, à cause des prodigieuses dépenses qu'il venait de faire. Les États du duché de Bourgogne lui consentirent un

[1] Le Religieux de St.-Denis.

don gratuit de trente-six mille livres. De même que son père, il gouvernait raisonnablement ses domaines, y maintenait le bon ordre et n'était point haï de ses sujets. Ce ne fut qu'après une assez longue résistance, et sur les avis réitérés de son conseil, qu'il adopta un moyen, nouveau encore en Bourgogne, de se procurer de l'argent. Il réunit à son domaine tous les offices de notaires, huissiers, greffiers, et de toute sorte d'officiers publics; puis les donna à ferme, ainsi que le produit de tous droits de chancellerie, greffe et expédition [1].

Les conseils du roi avaient encore à s'occuper du schisme de l'Église qui se prolongeait sans qu'on y pût prévoir un terme, nonobstant les grandes promesses que le pape Benoît avait faites au duc d'Orléans. Il avait d'abord envoyé deux ambassadeurs à son concurrent le pape Boniface de Rome, pour l'engager à une entrevue, et s'était apprêté pompeusement à ce voyage solennel, où il avait voulu être accompagné d'un prince de France. Le roi de Sicile s'était chargé de cette commission. Sur ces entrefaites, ce pape

[1] Histoire de Bourgogne.

Boniface était mort, et les ambassadeurs étaient revenus, disant qu'avant cette mort, arrivée presque subitement, il les avait fort mal reçus : que les cardinaux de cet antipape leur avaient montré encore plus d'obstination et d'inimitié, et que la populace de Rome avait failli les mettre en pièces.

Benoît XIII n'en persista pas moins dans son projet de voyage à Rome ; comme il manquait d'argent, il imposa un décime sur le clergé de France ; l'université réclama comme à son ordinaire ; elle fut assez mal accueillie des princes, et alors le bruit courut qu'ils avaient leur part dans le décime.

Peu après, l'université reçut une bulle du nouveau pape de Rome Innocent VII ; il montrait des dispositions toutes pacifiques, bien différentes de celles que les ambassadeurs de Benoît avaient attribuées à la cour pontificale de Rome, et racontait leur séjour et leurs démarches avec des circonstances peu honorables pour eux. Cette ouverture donna lieu à une correspondance entre le duc de Berri et ce pape, où de part et d'autre paraissait un sincère désir de mettre fin au schisme.

Les choses en étaient là pendant les querelles des princes. Après leur réconciliation, comme ils traitaient des affaires du royaume, l'université demanda l'exemption définitive du décime; n'obtenant point de réponse, elle suspendit son enseignement et ses prédications. Le duc d'Orléans voulut l'engager à les reprendre, mais on se souvenait de sa dure réponse; il lui fut dit qu'on n'avait pas de raison pour se fier plus aux promesses qu'il faisait, qu'à celles qu'il avait déjà faites sans les tenir. Peu de jours après, le roi se trouvant mieux, l'université se présenta à lui et obtint ce qu'elle souhaitait. L'union de l'Église était ce qui intéressait le plus ce malheureux roi, quand il avait quelque connaissance.

Les princes en étaient au contraire moins émus que par le passé; le duc d'Orléans lui-même, qui était fort savant aux choses de la religion, était trop occupé alors du gouvernement de l'État, pour prendre le même intérêt aux affaires de l'Église. La suite en fut abandonnée au parlement et à l'université qui continuèrent à défendre vivement

les libertés de l'Église gallicane, le pouvoir du roi, et les priviléges du clergé [1].

La concorde entre les princes n'était, comme on peut croire, qu'apparente, et chacun d'eux s'efforçait de se faire donner une plus grande part au gouvernement. Le duc d'Orléans, qui lorsqu'il voulait se modérer avait le don de plaire et de persuader, ramena à lui le duc de Berri et se rendit presque tout le conseil favorable. La division fut encore sur le point d'éclater au mois de décembre. Le duc de Bourgogne tenait chez lui des conseils où venait le connétable avec d'autres seigneurs et conseillers. Pendant ce temps, il s'en tenait d'autres chez le duc d'Orléans, et même il y en eut un le 4 décembre, où, en l'absence du duc de Bourgogne, tout ce qui concernait les finances fut réglé. Il s'en offensa, et comme les autres princes lui firent dire qu'ils l'attendaient à dîner, il refusa d'y venir. Le lendemain, le connétable fit savoir au duc de Bourgogne qui l'attendait, que défense lui avait été faite de se rendre chez lui. Alors le Duc éclata, et ses

[1] Le Religieux de St-Denis.

paroles furent si vives que les ducs d'Orléans et de Berri firent fortement garder leur hôtel. Lorsqu'on allait, chacun de son côté, au conseil chez la reine, on s'y rendait bien armé, et quelques-uns même cuirassés par-dessous leur robe [1].

Enfin le 27 janvier 1406 parut un acte du roi portant : « Lorsque notre absence ou certaines autres occupations nous empêchent de vaquer et entendre bonnement aux affaires et besognes de lui, de notre royaume et de la chose publique, connaissant entièrement la très-grande loyauté, sens et prud'homie de notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Bourgogne, et considérant la bonne et vraie amour qu'il a envers nous, et le bon vouloir qu'il porte aux affaires et besognes de nous et du royaume, nous avons résolu, ordonné et ordonnons que notre dit cousin soit mis au lieu et place de feu notre oncle son père, dans les pouvoirs donnés à notre très-chère et aimée compagne, la reine, à nos très-

[1] Histoire de Bourgogne.

chers et très-aimés oncles et frères les ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, à notre chancelier et autres de notre conseil, pour vaquer et entendre aux grandes affaires de nous et de notre royaume, quand nous en sommes empêchés. »

D'autres lettres du roi substituèrent aussi pleinement et entièrement, le duc Jean de Bourgogne à son père dans la garde, tutèle et gouvernement du dauphin et des enfans du roi, dans le cas où il les laisserait mineurs. A ce titre, il devait siéger dans un conseil formé de la reine, et des ducs de Berri, de Bourbon et de Bavière.

Cet arrangement consommé, les princes semblèrent d'un commun accord s'occuper du gouvernement du royaume. Pendant leurs discordes la guerre avec les Anglais s'était poursuivie avec plus d'honneur et de succès que l'année précédente. Le connétable et le comte d'Armagnac avaient continué à chasser les Anglais de plus de soixante forteresses ou châteaux, d'où les garnisons avaient coutume de se répandre sur le pays et de le ravager. Les seigneurs de Saintonge,

sans nul autre secours, avaient pris l'importante ville de Mortagne sur mer.

Le sire de Savoisy dans le même temps avait équipé quelques vaisseaux français et espagnols; avait couru la côte d'Angleterre, pillé les îles de Portland et de Wight, et ramené heureusement son expédition à Harfleur.

Le maréchal de Rieux et le sire de Hugueville, grand maître des arbalêtriers, pour réparer l'affront du comte de La Marche, avaient été envoyés au secours des Gallois révoltés. Ils descendirent heureusement, et après quelques beaux faits d'armes, se trouvant dans un pays pauvre et mal fourni de vivres, ils revinrent sans avoir perdu de vaisseaux.

Toutes ces entreprises avaient lieu sans que la guerre fût encore déclarée; il y avait presque sans cesse des pourparlers de paix, et l'on se promettait la continuation des trèves. Vers le commencement de cette année 1406, l'Angleterre souffrait beaucoup de la disette de blés. Le comte de Pembroke, gouverneur de Calais, vint à Paris pour proposer encore

le mariage de madame Isabelle et du fils du roi Henri, mais bien plutôt pour solliciter la permission d'acheter du grain en France. La chose fut mise en grande délibération au conseil du roi. A force d'instances, il obtint des ducs de Berri et d'Orléans ce qu'il demandait; mais lorsqu'il apporta au duc de Bourgogne les lettres qu'on venait de lui accorder, et que ces princes avaient déjà revêtues de leur sceau, au lieu d'y poser le sien, le Duc lui arracha les lettres des mains, les jeta au feu, et lui donna ordre de sortir sur-le-champ du royaume. Ce n'était pas qu'on manquât de blés en France, car le duc de Bourgogne avait permis peu auparavant à ses sujets de la Comté et du Duché, de vendre les leurs en Allemagne, ce qui leur était très-profitable[1].

Il fut donc résolu de pousser la guerre avec plus de vigueur, d'envoyer des renforts en Guyenne, et de tout préparer en Picardie afin de réduire les Anglais à se renfermer dans Calais, pour les y assiéger ensuite. Le duc de Bourgogne se chargeait plus spécia-

[1] Histoire de Bourgogne.

lement de diriger ce qui se ferait de son côté, et fut nommé lieutenant et capitaine général de la Picardie et West-Flandre. Un nouvel incident obligea à partager les forces entre trois expéditions.

Les habitans de Metz, pour repousser les incursions des comtes de Salm et de Saarbrück, qui avaient saccagé leur territoire, avaient eu recours au duc de Lorraine. Afin de les venger, il alla à son tour mettre tout à feu et à sang dans les seigneuries de leurs adversaires. Les Allemands faisaient la guerre plus rudement encore que les autres nations, et il fut de part et d'autre commis de grandes cruautés. Les Lorrains entrèrent aussi dans le duché de Bar; ayant éprouvé quelque résistance à une forteresse que le roi de France tenait en garde, comme objet de litige, ils tuèrent outrageusement son officier. Les princes s'offensèrent de cette violation des traités et de cette insulte; ils promirent secours au marquis du Pont, fils du duc de Bar. Il paraissait qu'une telle affaire devait se terminer facilement; mais le duc d'Orléans, qui en voulait aux gens de Metz, obtint

qu'on y envoyât une forte armée. Elle fut mise sous les ordres du sire de Montaigu et d'un autre de ses favoris dont la rapide élévation était alors un grand sujet de scandale. C'était Pierre Clignet de Brabant, vaillant homme, il est vrai, mais bien petit chevalier et dont le nom était nouveau[1]. Il venait d'être revêtu de l'office d'amiral de France, qu'il avait acheté au sire Regnault de Trie, et qui n'avait jamais été tenu que par de grands seigneurs. On se raillait aussi de le voir succéder à un capitaine qui s'était montré habile sur la mer, lui qui n'aurait pas su faire virer un vaisseau. Les propos à ce sujet furent si publics, qu'au moment où il allait monter sur des vaisseaux qui étaient à Harfleur pour tenter quelqu'entreprise, il reçut l'ordre de revenir et de se mettre à la tête de l'expédition contre Metz. En même temps, le duc d'Orléans, pour mettre le comble à sa haute fortune et aux murmures qu'elle excitait, lui fit épouser la veuve du comte de Blois; le comte de Namur son frère entra en une telle colère qu'il fit tran-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

cher la tête à un de ses frères bâtards, pour avoir négocié ce mariage[1].

L'armée qui se rendit en Lorraine ne put pas y trouver à vivre. Le duc de Lorraine se hâta de satisfaire le roi. De sorte que le duc d'Orléans encourut encore le reproche d'avoir inutilement diminué les moyens de combattre les Anglais.

Le duc de Bourgogne, dès le mois de mai, avait envoyé en Flandre un armement sous les ordres du sire de Saint-Georges, qui avait avec lui le sire de Cervolles, le sire de Choiseul, le sire de Divonne et plusieurs des principaux seigneurs de Bourgogne. Ils n'étaient pas assez en force pour tenter de grandes entreprises, mais ils défendirent vaillamment la frontière et soutinrent avec une admirable constance le siége de la forteresse toute ruinée de Lelinghen. Aucun échec ne vint traverser leurs opérations, hormis que les sires de Cervolles et de Choiseul tombèrent dans une embuscade, et furent pris malgré des prodiges de valeur.

En Guyenne et en Limousin, il se faisait

[1] Monstrelet.

de plus grandes choses, parce qu'on y avait plus de moyens. Le sire Guillaume le Bouteiller, un des chevaliers les plus renommés de France, y avait amené un renfort considérable. Le comte de Clermont et le comte d'Alençon l'avaient suivi de près. D'ailleurs le connétable se trouvant dans des provinces où il était fort considérable, excitait le zèle des seigneurs du pays et les engageait à se joindre à lui. La forteresse de Brantôme fut contrainte de se rendre ; le château de Chalus en Limousin, et plusieurs autres furent aussi pris par les Français. On avait annoncé qu'une armée anglaise devait venir en Guyenne. Elle n'arrivait pas. Le découragement des ennemis semblait être une occasion favorable ; on aurait pu la saisir. Mais il fallait attendre les ordres des princes. Le duc d'Orléans n'arrivait point, et l'on vit même les comtes de Clermont et d'Alençon quitter l'armée, la laissant sous les ordres du connétable et du sire le Bouteiller. Chaque jour les murmures redoublaient contre des princes qui s'oubliaient ainsi dans les fêtes et les plaisirs de la cour. Pour faire honte à une

telle conduite, cent soixante écuyers, sous la conduite d'un chevalier de Picardie, se mirent en campagne, parcoururent tout le pays, et finirent par s'emparer, sans autre secours, de la forteresse de Mussiden[1].

C'était en effet des fêtes qui retenaient les princes loin des armées. Après leur réconciliation, il se conclut de grands mariages qui furent pompeusement célébrés. Le plus important de tous fut celui de madame Isabelle de France, veuve du roi d'Angleterre, avec son cousin Charles, comte d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans. Elle était plus âgée que lui, qui n'était qu'un enfant; elle perdait son titre de reine, aussi pleura-t-elle beaucoup. Ce fut à Compiègne que se donnèrent les fêtes pour ce mariage; il fut solennisé en même temps que celui de Jean, duc de Touraine, second fils du roi, avec Jacqueline de Bavière, fille du comte d'Ostrenant. Tous les princes rivalisèrent de magnificence. Le duc de Bourgogne se montra avec un faste pareil à celui qu'avait toujours étalé son père; les présens qu'il fit

[1] Le Relig. de St.-Denis.

n'étaient pas moins splendides. Les devises : *Je l'envie* et *je le tiens*, le bâton noueux et le rabot jouèrent un grand rôle dans les broderies, dans les bannières, dans les ornemens de toute sorte. Les deux ducs en firent des colliers d'ordre qu'ils distribuèrent à leurs serviteurs et à leurs favoris. Ils les échangèrent réciproquement, se jurèrent fraternité d'armes et de chevalerie ; puis chacun se montra avec la devise qui avait été prise contre lui, tant à ce moment ils semblaient avoir oublié leurs discordes [1].

Dans le même temps, le duc de Bourgogne maria aussi ses deux filles, Marie de Bourgogne avec Adolphe, comte de Clèves et de Lamark, et Isabelle avec le comte de Penthièvre, fils du comte de Blois et petit-fils du sire Olivier de Clisson. Ces mariages se célébrèrent à Arras. Tant de fêtes et si splendides ne se firent pas sans de grandes dépenses ; les villes de Flandre firent un don considérable ; les États de Bourgogne avaient déjà accordé un nouveau

[1] Monstrelet. — Hist. de Bourg. — Chron. 10297.

subside pour payer les hommes d'armes que commandait le sire de Saint-George.

Les princes, sensibles enfin aux plaintes qu'excitait leur oisiveté, résolurent d'aller se mettre à la tête des armées. On fit de nouveaux préparatifs pour rendre l'entreprise digne d'eux; une nouvelle taille fut levée d'un commun accord, et ils se hâtèrent de quitter Paris pour échapper aux clameurs du peuple [1].

Le duc d'Orléans partit pour la Guyenne. La saison était déjà avancée : les hommes sages, qui avaient l'expérience de la guerre, remontraient que c'était mal choisir son moment; les jeunes gens et les courtisans présentaient le succès comme facile, et flattaient la légèreté naturelle du prince. Avant son départ, il alla fort dévotement implorer la faveur divine, et demanda à baiser la précieuse relique de la tête de saint Denis qu'on gardait en ce monastère. On la dégagea presque toute entière de la mître d'or qui l'enveloppait. Les religieux ne furent pas fâchés de donner ainsi cette preuve que c'é-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

taient eux qui possédaient la tête de saint Denis, et non pas les chanoines de Notre-Dame, comme ceux-ci s'en vantaient. Le chapitre de Paris n'en persista pas moins dans sa prétention, et fit une procession solennelle, afin d'y porter sa relique. La dispute s'échauffa : on était sur le point de faire de part et d'autre des sermons pour soutenir la vérité de chaque relique ; le conseil du roi défendit qu'il en fût parlé davantage [1].

Le duc d'Orléans, arrivé en Guyenne, n'écouta point de meilleurs conseils; il continua à dédaigner les avertissemens des vieux et sages chevaliers qui connaissaient la guerre et le pays où elle se faisait. Après s'être inutilement présenté devant Blaye, il fut décidé qu'on irait attaquer la forteresse de Bourg, située au confluent de la Garonne et de la Dordogne. La place fut défendue avec valeur et habileté ; le siége se prolongea. Déjà on était au mois de janvier; les pluies avaient pourri les tentes; on enfonçait dans la boue jusqu'à mi-jambe; les

[1] Le Religieux de St.-Denis.

vivres manquaient. Un convoi que l'amiral Clignet de Brabant était allé chercher à La Rochelle, après avoir soutenu vaillamment un combat contre les vaisseaux anglais, ne put pas cependant débarquer les provisions dont il était chargé. Les maladies commencèrent à ravager le camp ; les hommes d'armes ne recevaient pas leur paye. En même temps, le duc d'Orléans perdait au jeu l'argent qui leur était destiné, et tâchait à se divertir de son mieux. Enfin tout allait si mal, que les représentations les plus vives, les reproches les plus graves furent faits hautement au duc. Les hommes d'armes s'en revenaient chacun chez soi ; après plus de trois mois, il fallut lever le siége, et le duc d'Orléans quitta l'armée, chargé du mépris de tous les gens de guerre. L'honneur du royaume ne fut soutenu, durant cette campagne, que par quelques chevaliers qui, se mettant sous la conduite du sire Robert de Chalus, allèrent assiéger la redoutable forteresse de Lourdes, et s'en emparèrent [1].

L'expédition du duc de Bourgogne n'avait

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet.

pas eu un succès beaucoup meilleur. Le roi, par de nouvelles lettres du 21 septembre, en renouvelant les pouvoirs qu'il lui avait donnés en Picardie et en West-Flandre, le chargeait expressément de réprimer les entreprises des Anglais, lui enjoignait de lever le nombre de gens d'armes, archers, arbalêtriers, picquiers et autres hommes qui lui paraîtraient nécessaires au bien de la chose[1]. Les précautions avaient été prises pour que leur paie se pût faire. Hémon Raguier, trésorier des guerres, était chargé de les solder après avoir passé les revues. Les commissaires nommés pour la garde et l'administration de l'aide nouvellement exigée, devaient délivrer les deniers suffisans à ce trésorier, et de plus six mille francs par mois au duc de Bourgogne pour sa dépense personnelle.

Les choses étant ainsi réglées, le Duc commença d'immenses préparatifs pour assiéger Calais par terre et par mer; il fit tailler, dans les forêts de St.-Omer, des bastilles en charpente, comme avait fait le duc Philippe,

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

quatre années auparavant. Il rassembla jusqu'à douze cents pièces de canon, trois mille grosses pierres pour les charger, une énorme quantité de poudre, d'arbalètes et de flèches; il avait cent quatre-vingt-quinze bateaux en mer. Son armée se composait de trois mille huit cents chevaliers ou écuyers, dix-huit cents arbalêtriers, mille picquiers, et trois mille cinq cents pionniers.

Après deux mois passés à ces redoutables apprêts, l'argent manqua; le Duc avait épuisé ses propres finances, de sorte que l'on ne pouvait rien entreprendre. Les pluies avaient commencé; les gens d'armes voulaient être payés. Le duc envoya le sire de Croy, le sire de Châlons, et quelques-uns de ses principaux serviteurs, se plaindre au conseil du roi de ce qu'on ne tenait rien de ce qu'on lui avait promis. Leurs instances furent inutiles, et bientôt le duc de Bourgogne se vit contraint de licencier son armée; il revint à Paris, et donna pour excuse le dénûment où il avait été laissé, la préférence accordée à l'armée du duc d'Orléans qui avait reçu presque tout le produit du subside, la con-

duite du roi de Sicile qui s'était emparé de toutes les sommes levées dans son apanage d'Anjou et du Maine; il ajouta que lui-même avait fourni à la dépense de l'armée tant qu'il avait pu: qu'il avait ruiné ses forêts par les bois qu'on y avait coupés, tandis qu'on ne songeait même pas à lui rembourser cent quatre-vingt-dix mille francs qu'on devait à son père [1].

Sa justification parut bonne devant le conseil du roi, et l'on prit des mesures pour le payer, en lui abandonnant l'impôt des diocèses d'Amiens, Beauvais, Châlons et Troye; mais il n'en fut pas moins blâmé par le peuple d'avoir si mal réussi. On ne voyait rien autre chose, sinon que les princes commettaient mille exactions et qu'ils ne faisaient rien pour la défense ni l'honneur du royaume. Les nobles ne murmuraient pas moins d'une si mauvaise conduite. Les ennemis de la France apprenaient à la mépriser, et l'on disait généralement que les Français ne savaient plus faire la guerre [2].

[1] Histoire de Bourgogne. — Monstrelet. — [2] Le Religieux de St.-Denis.

Aussi le duc de Bourgogne fut-il profondément offensé d'avoir été, de la sorte, exposé à perdre sa gloire; sa haine contre le duc d'Orléans s'envenima, bien qu'elle n'éclatât pas encore.

Son crédit, dans le conseil du roi, n'avait cependant point diminué; il fut chargé de négocier, avec les Anglais, un traité pour le commerce. Les tentatives qu'on venait de faire avaient été si malheureuses, qu'on se trouvait moins disposé à la guerre. Le roi d'Angleterre, que les troubles de son royaume et les Ecossais embarrassaient assez, ne demandait non plus que le maintien de la paix. Il ne fut pourtant conclu autre chose qu'une trève marchande. On convint que, nonobstant la guerre, le commerce serait libre entre la France, l'Angleterre et la Flandre; c'était surtout les bonnes villes de Flandre qui gagnaient à ce traité.

Du reste, le désordre continuait à être aussi grand que par le passé dans les affaires du royaume. Les princes et les seigneurs en étaient venus au point, non-seulement de ne plus payer leurs dettes, mais de laisser

leurs domestiques prendre, par violence, chez les marchands; ce n'était pas seulement pour la dépense journalière de leur maison, c'était pour faire des provisions; ils allaient jusque dans les fermes s'emparer des blés en la grange; quelques-uns défendaient même, sous peine d'amende, que rien fût vendu avant qu'ils se fussent fournis; ils taxaient les prix et ensuite ils ne payaient même pas. Malheur aux gens qui voulaient résister ou qui venaient demander le paiement de leurs créances; s'ils parlaient un peu ferme ou revenaient souvent, ils étaient jetés à la porte de l'hôtel. Les imprécations éclatèrent hautement, et le roi finit par apprendre encore qu'il ne mangeait pas un morceau de pain qui ne fût assaisonné de la malédiction des pauvres; car ses serviteurs en agissaient de même pour son propre compte, et il le fallait bien; sans cela, il aurait manqué de tout. La chose en était à ce point, que le dauphin, son propre fils, vint un jour lui amener les officiers de sa maison, afin qu'ils expliquassent comment ils n'avaient plus assez de crédit pour fournir à son entretien jour-

nalier. On manda les trésoriers ; ils déclarèrent que les personnes puissantes ne se faisaient nul scrupule de venir fouiller dans les caisses et s'emparer des deniers royaux [1].

Le roi s'efforça du moins de mettre ordre aux violences exercées contre ses sujets. Une ordonnance fut publiée et criée dans toutes les villes du royaume, pour interdire de rien prendre chez les marchands sans payer comptant. Ce qui surprit le plus, c'est que le préambule portait que cette ordonnance était rendue sur la sollicitation de la reine et du duc d'Orléans. C'était à eux surtout qu'elle pouvait s'appliquer [2].

Le retour des deux princes, dans le conseil, tarda peu à développer les germes de haine qu'ils avaient l'un contre l'autre. Le duc d'Orléans se fit conférer le gouvernement de Guyenne qu'il désirait depuis longtemps et qui augmentait sa puissance. Le duc de Bourgogne fut, à ce moment, obligé de retourner dans ses états de Flandre. La duchesse de Brabant était morte et laissait

[1] Le Relig. de St.-Denis. — [2] *Idem.*

son héritage au duc de Limbourg. Le duc Jean, son frère, avait à lui porter secours contre le duc de Gueldre et les Liégeois qui étaient en guerre avec lui. Quelques troubles, qui s'étaient élevés à Bruges, exigeaient aussi sa présence; enfin un troisième motif l'appelait, et celui-là était une nouvelle occasion d'animosité contre le duc d'Orléans. Jean de Bavière, son beau-frère, était évêque de Liége, mais ne s'était point encore engagé dans les ordres sacrés; c'était un vaillant chevalier attaché au métier des armes, et qui n'avait aucun goût pour l'église. Ses peuples cependant, ayant envie d'avoir un évêque qui chantât la messe, le pressaient de se faire prêtre; il le leur promettait et différait toujours. Las enfin d'être sans pasteur, ils se révoltèrent et élurent un chanoine de Liége d'une des grandes maisons du pays, le sire de Perweis. Comme ils étaient de l'obédience du pape de Rome, ils s'adressèrent à lui pour que leur nouvel évêque fût confirmé. Le pape répondit qu'il avait prescrit un dernier délai au comte de Bavière; ce délai n'étant pas écoulé, il fal-

lait en attendre la fin. Les Liégeois impatiens s'adressèrent alors au pape d'Avignon, qui, pour les gagner à lui et à l'instigation du duc d'Orléans, confirma le sire de Perweis. Jean de Bavière arma contre lui; le duc de Bourgogne prit hautement son parti, et manda les gens d'armes de ses états pour marcher à son secours; cependant rien de décisif ne fut entamé en cette saison. Le Duc se borna à mettre son frère en possession de Maëstricht que lui contestaient les Liégeois, puis il revint à Paris.

Les discordes, qui avaient régné entre les princes, devenaient chaque jour plus menaçantes. Leurs courtisans étaient assidus à les aigrir l'un contre l'autre; le duc de Berri, la reine, le duc de Bourbon, le roi de Sicile, s'entremettaient sans cesse à les réconcilier; c'était tous les jours nouvelles promesses de concorde et d'amitié, puis nouveaux différens; enfin, vers le milieu de novembre, on crut les avoir ramenés à de meilleurs sentimens. Le duc d'Orléans était malade à son château de Beauté; son cousin alla l'y voir et lui montra tous les si-



Deveria del. Al. Boilly sc.

TANNEGUY DUCHASTEL.

gnes d'une amitié fraternelle. Lorsque le duc d'Orléans fut rétabli, il vint à Paris. Le duc de Berri mena ses deux neveux entendre ensemble la messe aux Augustins, le dimanche 20 novembre 1407. Pour mieux attester leur sainte réconciliation, ils communièrent ensemble ; le mardi, le duc de Berri leur donna un grand dîner, où ils s'embrassèrent devant les princes, se jurèrent amitié, et burent à leur réconciliation ; le duc d'Orléans convia même le duc de Bourgogne à dîner chez lui pour le dimanche suivant.

La reine venait tout récemment d'accoucher d'un fils qui n'avait pas vécu. Elle gardait encore le lit. Elle logeait à ce moment en un petit hôtel qu'elle avait acheté du sire de Montaigu, dans la vieille rue du Temple, près la porte Barbette. Le duc d'Orléans lui faisait des visites assidues, et tâchait de la distraire du chagrin que lui avait causé une couche si malheureuse. Le mercredi, 23 novembre, il y soupait, et le repas avait été gai, lorsqu'un valet de chambre du roi, nommé Scas de Courte-Heuse, se présenta de la part du roi : « Monseigneur, dit-il, le

» roi vous mande que vous veniez devers lui
» sans délai. Il a hâte de vous parler pour
» chose qui touche grandement à vous et
» à lui. »

Incontinent le duc se fit amener sa mule. Bien qu'il eût alors six cents hommes armés dans Paris, ce soir-là il n'était accompagné, pour toute suite, que de deux écuyers montés sur le même cheval, et de quatre ou cinq valets de pied portant des flambeaux. Il était tard, environ huit heures du soir; la nuit était sombre, chacun retiré chez soi, personne dans les rues. Le duc était vêtu d'une simple robe de damas noir; il s'en allait suivant la vieille rue du Temple, en chantant et jouant avec son gant. Quand il fut à environ cent pas de l'hôtel de la reine, comme il passait devant l'hôtel du maréchal de Rieux, dix-huit ou vingt hommes armés, qui étaient embusqués devant une maison nommée l'image Notre-Dame, s'élancèrent tout-à-coup; le cheval des deux écuyers eut peur et les emporta au loin. Les assassins tombèrent sur le duc d'Orléans criant : « A la mort! à la » mort! — Qu'est ceci? d'où vient ceci? dit-

» il, je suis le duc d'Orléans. — C'est ce » que nous demandons, répliquèrent-ils. » Bientôt il fut renversé de sa mule. Il se releva sur ses genoux : mais tous ces gens frappaient sur lui, tant qu'ils pouvaient, à grands coups de hache, d'épée et de masses. Un jeune page essaya de le défendre et fut aussitôt abattu ; un autre fut blessé grièvement et n'eut que le temps de se réfugier en une boutique voisine, dans la rue des Rosiers. La femme d'un pauvre cordonnier ouvrit sa haute fenêtre, et voyant cet assassinat cria : « Au meurtre ! au meurtre ! — Taisez- » vous, mauvaise femme, » lui répondit-on de la rue. D'autres tiraient des flèches aux fenêtres d'où l'on voulait regarder. En un instant tout fut achevé. Un grand homme, vêtu d'un chaperon rouge qui lui descendait sur les yeux, dit à haute voix : « Eteignez » tout, et allons-nous-en ; il est mort ! » Il y avait des chevaux préparés à la porte de la maison Notre-Dame ; ces hommes montèrent dessus. L'un d'entre eux donna encore un dernier coup de massue au corps étendu du duc d'Orléans. Puis ils s'enfuirent grand

train en tournant par la rue des Blancs-Manteaux, et criant : « Au feu ! au feu ! » En effet on voyait sortir de la fumée de la maison Notre-Dame. Ils jetaient derrière eux des chausses-trapes, et faisaient par menaces éteindre les lumières dans les boutiques.

Le bruit avait attiré aux fenêtres les gens qui habitaient l'hôtel du maréchal de Rieux. Un écuyer du duc d'Orléans, neveu du maréchal, descendit dans la rue au moment où le crime venait d'être accompli. Il trouva son malheureux maître étendu sur le pavé, mort et tout mutilé. La tête était ouverte par deux effroyables plaies ; la main gauche avait été coupée ; le bras droit ne tenait plus que par un lambeau. Le jeune page allemand était là gîssant, et rendait les derniers soupirs en disant : « Ah ! mon maître ! »

Le corps fut transporté dans l'hôtel de Rieux. La nouvelle de ce meurtre se répandit aussitôt dans tout Paris. La reine en fut la première instruite. La frayeur et le désespoir la saisirent ; malgré l'état où elle se trouvait, elle se fit, sur l'heure même, transporter à l'hôtel Saint-Paul. Beaucoup

de seigneurs s'armèrent et allèrent former une garde au roi. Les princes se rassemblèrent sur-le-champ tous à l'hôtel d'Anjou chez le roi de Sicile, avec les principaux seigneurs du conseil. Le sire de Tignonville, prévôt de Paris, mandé par le connétable, se rendit au plutôt à l'hôtel de Rieux pour constater le crime et commencer les enquêtes. Puis il alla rendre compte aux princes des circonstances déplorables dont il venait de prendre connaissance. On lui donna l'ordre de faire fermer les portes de la ville, de veiller à ce qu'il n'y eût aucun désordre dans les rues, et de procéder aux plus sévères recherches.

Le lendemain matin, le corps fut transporté à l'église voisine des Blancs-Manteaux; ce fut au jour seulement qu'on ramassa dans la rue, parmi la boue, la main mutilée et la cervelle de ce malheureux prince. Toute la famille royale, désolée et consternée, vint en cette église rendre ses tristes devoirs au duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne ne parut pas moins affligé que les autres. « Jamais, » disait-il, plus méchant et plus traître

» meurtre ne fut commis, ni exécuté en ce » royaume. »

Le vendredi, le duc d'Orléans fut, ainsi qu'il l'avait dès long-temps ordonné, enseveli avec la plus grande et la plus triste pompe en l'église des Célestins, dans cette superbe chapelle qu'il y avait fait bâtir. Le convoi fut suivi de tout ce qu'il y avait de seigneurs et de chevaliers à Paris, et d'une innombrable foule de peuple. Les coins du drap mortuaire étaient portés par le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon; ils étaient vêtus de deuil, et on les voyait répandre des larmes.

Cependant les premiers soupçons s'étaient aussitôt portés sur un homme que le duc d'Orléans avait gravement offensé, et qui, comme on savait, en avait conçu un mortel ressentiment. C'était Aubert le Flamenc, seigneur de Canny, ancien chambellan du duc. Son maître avait séduit sa femme, et l'on racontait que, par une impudique raillerie, il il la lui avait montrée toute nue, ne lui cachant que le visage, et le faisant juge de la beauté de sa maîtresse. Le récit en devint

public ; le mari quitta sa femme, dont le duc d'Orléans resta l'amant. Il en avait eu un fils. Le nom du sire de Canny se présenta donc à l'esprit de chacun, dès qu'on sut le crime.

Il fut bientôt vérifié que, depuis plus d'un an, le sire de Canny était loin de Paris. Bientôt, le sire de Tignonville, prévôt de Paris, sut qu'un porteur d'eau, qui allait et venait dans la maison de l'image Notre-Dame, pendant que les assassins s'y cachaient, s'était retiré à l'hôtel d'Artois. Une foule de témoins déposèrent aussi de la route qu'avaient tenue les assassins. Ils avaient suivi les rues des Blancs-Manteaux, Simon-le-Franc, Maubuée, Saint-Martin, aux Ours. Le prévôt ne constata point leur passage dans la rue Mauconseil. Il voyait assez où refuge leur avait été donné. Il se transporta aussitôt au conseil des princes. Le duc de Berri lui demanda, dès l'abord, s'il avait découvert quelque chose. « J'y ai fait toute diligence, dit » le prévôt, mais je crois que si j'avais per- » mission d'entrer en tous les hôtels des ser- » viteurs du roi, et même des princes, je » pourrais connaître des auteurs ou des com-

» plices. » Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon, lui répondirent aussitôt, qu'il lui était donné congé et licence d'entrer où bon lui semblerait. Le prévôt sortit; pour lors le duc de Bourgogne commença à pâlir, à changer de visage. « Mon cousin, dit le » roi de Sicile, en sauriez-vous quelque » chose? il faut nous le dire. » Le duc Jean le tira à part avec le duc de Berri, et leur dit que c'était lui qui, tenté et surpris par le diable, avait ordonné ce meurtre.

A ce discours, ils furent saisis d'une horrible surprise, demeurèrent sans parole, et tout épouvantés de ce qu'ils venaient d'entendre. « Je perds mes deux neveux, » furent les premiers mots que put proférer le duc de Berri, en répandant un torrent de larmes. Le duc de Bourgogne sortit aussitôt en grand désordre, et le conseil se sépara. Chacun était comme accablé, et ne pouvait rassembler ses pensées, ni concevoir une volonté. Ce qui les consternait surtout, c'était le degré de perversité qu'il avait fallu pour conduire un pareil dessein. C'était dès long-temps qu'il était préparé, comme on

le sut bientôt. Le duc de Bourgogne avait choisi pour exécuter ce crime un gentilhomme normand, nommé Raoul d'Auquetonville. C'était un ancien général des finances[1], que le duc d'Orléans avait justement privé de son emploi pour d'indignes malversations. Cet homme, après avoir gagné plusieurs gens de toute sorte, pour l'aider dans son complot, entre autres les deux frères de Courte-Heuse du comté de Guines, dont l'un était valet de chambre du roi, chercha long-temps une maison dans le quartier Saint-Paul pour s'y cacher avec sa bande, et trouva enfin, le 17 novembre, celle qui avait pour enseigne l'image Notre-Dame. Il la loua tout entière pour six mois, moyennant seize écus, disant qu'il voulait y mettre des vins en magasin. Il s'y enferma aussitôt et y passa six jours, sans bruit, sans que personne sortît de la maison durant le jour, et guettant l'occasion. C'était précisément alors que le duc de Bourgogne se réconciliait avec son noble cousin, lui jurait fraternité, l'accablait de caresses, mangeait le même pain et buvait le même vin,

[1] Ordonnance du 5 septembre 1397.

recevait avec lui la sainte communion. Voilà ce qui faisait frémir. On cherchait à se rappeler toutes les circonstances ; et il y eut alors des personnes qui crurent se souvenir, que lorsque le duc de Bourgogne était entré le lendemain en l'église des Blancs-Manteaux, le cadavre avait saigné à l'aspect du meurtrier.

Le duc de Bourgogne, qu'un premier instant avait troublé, se remit bientôt et reprit toute son audace. Le lendemain les princes étaient réunis en conseil à l'hôtel de Nesle. Il vint pour y prendre place. On lui fit dire de ne point entrer dans la salle. « Mon cousin, dit-il avec surprise et colère » au comte de Saint-Pol en compagnie de » qui il était venu, que vous semble-t-il » de ceci et qu'avons-nous à faire? Monsei» gneur, répondit le sire de Saint-Pol, vous » avez à vous retirer en votre hôtel, puis» qu'il ne plaît pas à nosseigneurs que vous » soyez au conseil. — En ce cas, retournez » avec nous, reprit le Duc. — Pardonnez» moi. Je vais aller trouver nosseigneurs du » conseil : ils m'ont mandé. » Pendant cette

conversation, le duc de Berri vint à la porte et dit au duc Jean : « Mon neveu, déportez-» vous d'entrer au conseil. On ne vous y » verrait pas avec plaisir. » A quoi le duc de Bourgogne répondit : « Monsieur, je m'en dé-» porte volontiers, et afin qu'on n'accuse » personne de la mort du duc d'Orléans, » je déclare que c'est moi, et nul autre qui » ai fait faire ce qui a été fait. » Sur ce, il tourna son cheval, et se retira. Le duc de Berri resta stupéfait de cette assurance. Le duc de Bourbon arriva sur cette entrefaite, et blâma fort de ce qu'on ne l'avait pas arrêté [1].

En effet, bientôt après il fut trop tard. Le duc de Bourgogne retourna sur-le-champ à l'hôtel d'Artois, prit six hommes seulement avec lui, et s'en alla sans s'arrêter, hormis pour changer de chevaux, jusqu'à la frontière de Flandre. Il arriva à Bapaume vers une heure après midi, et ordonna, en mémoire du péril auquel il croyait échapper, que dorénavant les cloches sonnassent à cette

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal. — Monstrelet. — Fenin. — Mémoires de l'Académie des inscriptions. — Enquête faite par le prévôt. — Paradin.

heure là. Cela s'appela long-temps l'Angelus du duc de Bourgogne. L'amiral de Brabant et environ cent vingt chevaliers de la maison du duc d'Orléans se mirent à sa poursuite, mais ne purent l'atteindre. D'ailleurs le roi de Sicile les fit rappeler et les blâma d'être ainsi partis sans ordre. Ni Raoul d'Auquetonville, ni aucun autre des assassins ne fut pris. La crainte avait troublé tout le monde, et la justice n'avait pas de cours contre un si grand crime.

Paris demeura long-temps à se remettre d'un tel événement : chacun, touché d'une si affreuse mort, ne se rappelait plus que les aimables qualités du duc d'Orléans : cette jeunesse qu'on avait vue brillante de tant de beauté et de grâce : ces manières si nobles et si douces : cette bienveillance d'ame et cet accueil encourageant : nulle cruauté, nul emportement dans le caractère : un penchant naturel pour toute chevalerie, qui avait fait de lui le patron, l'ami de tous les jeunes gentilshommes, et les rassemblait autour de lui comme un cortége élégant : un savoir si rare dans les seigneurs et les princes, qui lui

avait donné le goût des lettres et des hommes doctes et éloquens : conversant mieux que personne avec eux, et répondant facilement à leurs plus longs discours, avec autant de science et plus de courtoisie et d'agrément. On remarquait aussi combien, malgré les désordres de sa vie, sa dévotion était sincère et vive, combien il aimait tout ce qui se rapportait à la religion. Son testament fut trouvé écrit tout entier de sa main, quatre ans avant sa mort. Il était plein des sentimens les plus chrétiens; on y voyait le goût et la connaissance familière des divines écritures et des choses saintes. Durant sa vie, il avait été le plus magnifique des princes dans ses dons aux églises. Ses dernières volontés étaient plus libérales encore. Après le paiement de ses dettes qu'il recommandait d'une façon expresse, commençait un merveilleux détail de toutes les fondations qu'il ordonnait, des prières et services funèbres qu'il prescrivait pour sa mémoire et dont les cérémonies étaient soigneusement déterminées. Il assignait des fonds pour construire une chapelle dans chaque église de Sainte-Croix

d'Orléans, Notre-Dame de Chartres, Saint-Eustache et Saint-Paul de Paris.

En outre, comme il avait une dévotion particulière pour l'ordre des religieux célestins, il fondait une chapelle, dans chacune des églises qu'ils avaient en France au nombre de treize, sans parler des richesses qu'il laissait à leur maison de Paris. Il avait voulu y être inhumé en habit de l'ordre, porté humblement au tombeau sur une claie couverte de cendres, et que sa statue de marbre le représentât aussi vêtu de cette robe. Les pauvres et les hôpitaux n'étaient pas oubliés dans ses bienfaits; et son amour pour les lettres paraissait dans la fondation de six bourses au collége de l'Ave-Maria. Enfin, la bonté de son ame confiante et sans fiel, se manifestait dans la recommandation qu'il faisait de ses enfans aux soins de son oncle le duc Philippe, tandis qu'ils étaient déjà au plus fort de leurs querelles[1].

Le duc de Bourgogne, dès qu'il fut arrivé à Lille, convoqua son conseil, ses barons et

[1] Histoire des Célestins, par le P. Beurrier.

le clergé, et avisa avec eux sur ce qu'il y avait à faire. Encouragé par leurs réponses, il s'en alla à Gand tenir les États du comté de Flandre. Là il fit expliquer longuement et avec détail, par maître Jean de la Sancson, son conseiller, les motifs qu'il avait eus de faire tuer le duc d'Orléans. Ce discours fut rendu très-public; on en fit beaucoup de copies qu'on répandit parmi le peuple. Les États de Flandre, d'Artois et des châtellenies de Lille et de Douai, lui répondirent qu'ils l'aideraient volontiers contre qui que ce fût, hormis le roi de France et ses enfans[1].

Les raisons qu'il avait données et que bientôt après il fit développer et maintenir avec plus d'argutie encore devant le conseil du roi, se rapportaient toutes au bien du royaume et à ses devoirs envers le roi son seigneur; mais personne ne pouvait croire qu'il eût été porté à une telle action par autre chose que par des motifs personnels. Chacun à cet égard faisait ses conjectures, et mille bruits se répandirent.

Les uns disaient que le Duc n'avait pu par-

[1] Fenin. — Monstrelet. — Meyer.

donner au duc d'Orléans d'avoir fait échouer son entreprise sur Calais. Mais cela semblait peu vraisemblable ; le duc d'Orléans était alors en Guyenne et absent des conseils du roi. Il avait sans doute contribué au désordre des finances et au mauvais gouvernement du royaume, mais n'avait pas eu la volonté déterminée d'empêcher le duc de Bourgogne de faire la guerre aux Anglais.

D'autres répandaient, et ce bruit fut surtout accrédité dans les États de Flandre, que le duc d'Orléans s'occupait depuis longtemps de faire assassiner le duc de Bourgogne : qu'il en avait chargé un chevalier, mais que les occasions avaient manqué. On ajoutait que ce chevalier lui-même l'avait confessé au duc de Bourgogne ; de sorte que dans ce double projet de meurtre, il était advenu que le moins prudent avait succombé.

Des motifs d'une toute autre sorte trouvaient plus de créance dans le vulgaire. On disait que le duc d'Orléans, toujours indiscret dans ses galanteries, s'était vanté un jour à table d'avoir un cabinet orné du

portrait de toutes les dames qui lui avaient accordé leurs faveurs, et que le duc de Bourgogne, entrant dans ce cabinet, y avait vu le portrait de sa femme : on ajoutait que le duc d'Orléans avait aussi célébré, dans des vers, les plus secrètes beautés de la duchesse de Bourgogne. Marguerite de Hainault, femme du duc Jean, était en effet fort belle, mais avait toujours passé pour sage. Quelques-uns croyaient donc que c'était pure vanterie et mensonge du duc d'Orléans. On disait même que la duchesse s'était vue contrainte à porter plainte à son mari de l'audace et de l'insolence du duc d'Orléans. Telle était, comme beaucoup l'ont cru, l'offense qui avait été si cruellement vengée ; et ce n'était pas, disait-on, dans un accès de soudaine colère que le projet avait été conçu et exécuté. Le duc de Bourgogne avait réuni ses conseillers, leur avait fait part de sa formelle volonté, demandant seulement leurs avis sur l'exécution. Après diverses excuses et mainte délibération, son conseil lui avait dit que du moins fallait-il prendre le prétexte du bien public, et

commencer par gagner l'opinion populaire, surtout celle des Parisiens. A cet égard, leur indication avait été suivie avec succès. Le Duc était devenu le favori du commun peuple de Paris; et même, après son crime, on y disait tout bas, que le bâton épineux avait été raclé par le rabot [1].

La duchesse d'Orléans était à Château-Thierry avec tous ses enfans; cette nouvelle la plongea dans un affreux désespoir : elle déchirait ses vêtemens et s'arrachait les cheveux. Ses fils, dont l'aîné avait quinze ans, se livrèrent avec elle à la plus vive douleur. Leurs serviteurs craignant de nouveaux crimes, firent partir ses deux fils pour Blois sous bonne escorte. Après les premiers accès de sa douleur, elle se rendit à Paris pour demander justice. Son plus jeune fils, sa fille et madame Isabelle, la fiancée de son fils, étaient avec elle. Elle arriva le 10 décembre 1407 par le plus rude hiver qui se fût vu depuis plusieurs siècles : le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de

[1] Meyer. — Heuterus. — Gollut. — Paradin. — Fabert.

Bourbon, le comte de Clermont, le connétable étaient venus au-devant d'elle ; son char était couvert de drap noir et traîné de quatre chevaux blancs. Elle était en grand deuil, ainsi que ses enfans et toute sa suite. C'était le cortége le plus auguste et le plus lugubre qu'on eût jamais vu.

Elle descendit à l'hôtel Saint-Paul. Le roi jouissait alors d'un peu de raison. Elle se jeta à genoux devant lui en pleurant, et porta plainte de la cruelle mort de son époux et seigneur. Le roi, pleurant aussi, la releva, l'embrassa, et lui dit qu'il prendrait sur sa requête l'opinion de son conseil. Elle retourna à son hôtel accompagnée des princes. Deux jours après, elle revint conduite par le comte d'Alençon, menant avec elle son fils, madame Isabelle, son chancelier et une partie de ses serviteurs tous vêtus de noir. Le roi était entouré des princes et de son conseil. La duchesse d'Orléans le supplia de nouveau, en versant un torrent de larmes, qu'il lui plût de faire justice de ceux qui avaient traîtreusement mis à mort son mari. Elle avait avec elle un de ses avocats

au parlement, qui se présenta alors pour faire la requête, le chancelier d'Orléans lui disant mot à mot tout ce qu'il devait répéter. Toutes les circonstances de l'assassinat, tout le détail du crime du duc de Bourgogne, l'horreur de son propre aveu furent rappelés. La requête rapportait aussi comment il venait de publier en Flandre un écrit injurieux et infâme contre l'honneur du duc d'Orléans. « Monseigneur, si ce crime res-
» tait impuni, ce serait une honte pour vous,
» un reproche éternel à votre royal carac-
» tère. Vous ne le voudrez pas souffrir, vous
» ne refuserez pas cette justice à votre
» unique sœur qui vous en supplie, et à
» ses jeunes et innocens enfans vos neveux,
» qui vous conjurent, à genoux, de ne pas
» permettre que de traîtres assassins se soient
» souillés impunément du sang de leur père
» qui crie vengeance. Ne leur refusez pas au
» moins d'ordonner que les coupables soient
» ajournés à comparaître devant votre cour
» de Parlement, pour y être jugés et subir la
» condamnation que mérite leur crime. » Le chancelier de France, qui était assis sur son

siége aux pieds du roi, répondit que le roi ferait bonne et prompte justice le plutôt qu'il le pourrait, pour l'homicide et la mort de son frère qu'on venait de lui exposer. Mais le roi ajouta de sa bouche : « Qu'il » soit notoire à tous que le fait à nous ex- » posé, relatif à notre propre frère, nous » touche, et que nous le réputons être fait à » nous-mêmes. » A ces mots la duchesse, sa fille et madame Isabelle se jetèrent à genoux en sanglottant, et prièrent le roi d'avoir souvenance de faire bonne justice de la mort de son frère unique. Il les releva, les embrassa, renouvela sa promesse, leur donna toutes sortes de témoignages de douceur et d'amitié, leur adressant des paroles de consolation [1].

Mais bientôt ce lui fut une nouvelle douleur d'apprendre que le duc de Bourgogne se disposait à revenir, et de voir que personne ne songeait à lui résister. En effet il n'y en avait nul moyen. On manquait d'argent et de gens d'armes. Le peuple de Paris se montrait chaque jour plus favorable au

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet.

duc de Bourgogne; il n'était plus question que de désarmer sa colère. La duchesse d'Orléans, au désespoir de ne pouvoir rien faire pour obtenir justice, partit pour Blois, résolue de s'y fortifier. En quittant Paris, elle aurait pu avoir un chagrin de plus, si elle eût su que le peuple lui imputait encore d'être cause d'une nouvelle rechute du roi dans sa déplorable maladie.

Le duc de Bourgogne avait mandé ses hommes d'armes, et levait de l'argent soit par emprunt, soit du consentement de ses peuples. Le conseil du roi, voyant qu'on était à sa merci, avait essayé de trouver quelqu'apparence moins honteuse. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé à Lille pour proposer au duc de Bourgogne de venir exposer ses motifs et sa justification, et de livrer les assassins qui s'étaient ouvertement réfugiés dans ses états; quant à lui, on l'assurait d'une complète impunité. Le duc Jean s'offensa d'une telle proposition. Il répondit qu'il n'avait nul besoin qu'on lui accordât impunité, et qu'il ne livrerait personne. Son assurance fut telle qu'il fit partir

son chancelier et un de ses secrétaires pour aller, disait-il, expliquer au conseil du roi la vérité sur cette affaire. Le temps pressait, le duc de Berri et le roi de Sicile lui firent demander une conférence à Amiens. Il la leur accorda. Le duc de Bourbon, triste et indigné, refusa d'être d'une telle commission et se retira avec son fils en son duché[1].

Le duc de Bourgogne et ses deux frères, avec une suite d'environ trois mille hommes d'armes, se rendirent donc à Amiens. Il commença par faire peindre sur sa porte deux fers de lance, l'un affilé, l'autre émoussé, pour signifier que c'était à choisir de la guerre ou de la paix. Cependant il alla au-devant des princes, leur fit grand accueil, et pendant leur séjour leur donna des fêtes et de belles musiques. Du reste il se montra intraitable; il dit obstinément que jamais il ne demanderait pardon au roi : qu'il ne voulait aucune grâce : qu'au contraire il lui semblait que le roi et son conseil devaient lui avoir de grandes obligations à cause de ce qu'il avait fait. Pour soutenir cela, il avait

[1] Le Religieux de St.-Denis.

amené avec lui maître Jean Petit de l'ordre des cordeliers, docteur en théologie de l'université de Paris, qui, assisté de deux autres docteurs, prouvait doctement et par des argumens en forme, que le duc de Bourgogne avait agi licitement : qu'en outre, s'il n'eût pas fait ainsi, il aurait grandement péché: ce que ces docteurs offrirent publiquement aux deux princes, de maintenir contre tout disant. Rien ne pouvait se conclure; le duc de Berri signifia à son neveu de la part du roi, de ne pas venir à Paris sans y être mandé; le duc de Bourgogne répondit qu'au contraire son intention était d'y aller dans le plus bref délai, pour s'expliquer devant le roi. Ce fut ainsi qu'ils se quittèrent; mais le duc Jean put déjà s'apercevoir que la plus grande partie des seigneurs de France le haïssaient secrètement, bien qu'ils n'en fissent encore rien paraître[1].

Il retourna à Arras achever ses préparatifs, et tarda peu à se mettre en route. Il arriva à Saint-Denis au mois de février. Là, le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de

[1] Fenin. — Monstrelet. — Meyer. — Heuterus.

Bretagne et les principaux du conseil vinrent encore le trouver, et lui dirent de par le roi qu'il n'entrât pas avec plus de deux cents hommes. Il n'en tint compte, et après avoir fait ses dévotions à l'église de Saint-Denis, il fit son entrée dans Paris le 20 février. Son frère le comte de Nevers, son gendre le duc de Clèves, et le duc de Lorraine l'accompagnaient, sa suite se composait d'environ mille hommes d'armes. Il traversa la ville au milieu d'une foule de peuple qui le reçut avec de grandes acclamations, criant : « Vive le duc de Bourgogne, et Noel; » comme si le roi eût fait son entrée. Ce fut un grand chagrin pour la reine et les autres princes. Il s'en alla descendre à son hôtel d'Artois. Il garnit tous les alentours de gens de guerre, et prit de grandes précautions pour sa sûreté, jusqu'à se faire construire une chambre toute en pierre de taille et forte comme une tour; il ne sortait jamais que bien accompagné. Le commun peuple, sans songer plus que de coutume à ce qui en pourrait arriver, mettait en lui l'espérance de ne plus payer les tailles, et lui montrait de plus en plus

son affection. Aussi le duc de Bourgogne faisait-il une grande peur à tout le monde; ni prince, ni seigneur n'osait faire ou dire la moindre chose qui pût lui déplaire. La reine même se contraignit jusqu'à lui faire bon visage. On voulut du moins obtenir de lui, qu'il renonçât au dessein d'avouer publiquement la mort du duc d'Orléans et d'en déclarer les motifs. Toutes les prières furent inutiles; c'était sa volonté. Il lui fallut une audience solennelle du roi, et là il demanda jour pour faire proposer les motifs qu'il avait eus de faire périr le duc d'Orléans. Le jour lui fut accordé. Ce fut le 8 mars 1404[1].

Le roi se trouva malade ce jour-là. Ce fut le dauphin qui occupa sa place. Tous les princes, les conseillers du roi, un grand nombre de comtes, barons, chevaliers et écuyers, le recteur de l'université, une foule de docteurs et autres clercs, une multitude de bourgeois et de gens de divers états composaient cette assemblée. Ce fut devant elle que maître Jean Petit cordelier, de la pro-

[1] Monstrelet. — Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

vince de Normandie, proposa la justification du duc de Bourgogne pour le meurtre du duc d'Orléans.

Il commença par dire que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, deux fois pair de France et doyen des pairs, venait en grande humilité par devers la très-noble et très-haute majesté royale, pour lui faire révérence et toute obéissance comme il était tenu de le faire par quatre obligations : la première qui oblige le parent de ne point offenser son parent : la seconde qui lui prescrit même de le défendre de parole et d'effet : la troisième du vassal envers le seigneur qui lui commande de ne le point offenser : la quatrième qui lui impose même de venger les injures faites à son prince. « Or, mon dit seigneur de Bourgogne, bon catholique et loyal prud'homme, seigneur de bonne vie, tenant la foi de la chrétienté, est, poursuivit maître Petit en le prouvant par le détail, dans ces quatre cas d'obligations. » De plus il énuméra jusqu'à douze tous les autres motifs d'obligation du duc de Bourgogne : « Al-

liances par mariages, pair de France, reconnaissance pour tant de biens, d'honneurs et de magnificence qu'il avait reçus. Il est donc obligé entre les autres mortels à garder le roi, à le défendre et venger de toute injure. » Le docteur rappelait encore le devoir imposé au lit de la mort, par le duc Philippe à ses enfans de garder loyalement la personne du roi. « Car il se doutait très-grandement que ses adversaires machinaient de lui enlever la couronne, et il avait très-grande peur qu'ils ne fussent plus forts après son trépas que lui vivant. »

« Ces choses susdites considérées, mon dit seigneur de Bourgogne ne pourrait avoir en ce monde une plus grande douleur en son cœur que de voir le roi prendre déplaisance envers lui du fait advenu sur la personne de feu le duc d'Orléans dernièrement trépassé. Lequel fait a été perpétré pour le très-grand bien de la personne du roi, de ses enfans et de tout le royaume, comme il sera montré ci-après, et tellement que cela devra suffire. Il supplie très-humblement le roi d'ôter de lui toute déplaisance de son

noble cœur, si aucune y était advenue à l'encontre de sa personne, pour la cause susdite ou pour toute autre : que le roi veuille bien lui montrer douceur et bénignité, et le tenir en amour, comme son loyal sujet, vassal et cousin. Cela, attendu plusieurs causes justes et véritables que je dirai pour la justification de mon dit seigneur de Bourgogne, de laquelle il m'a chargé par commandement si exprès que je n'ai osé aucunement m'en dispenser par deux causes que je vais déclarer : la première que je suis obligé par serment à lui fait, il y a trois ans passés : la seconde que lui, sachant que j'étais très-petitement bénéficié, m'a donné chaque année bonne et grande pension pour m'aider à me tenir aux écoles ; de laquelle pension j'ai payé une grande partie de ma dépense et la payerai encore s'il plaît à sa grâce. »

S'excusant ensuite de la faiblesse de son mérite, de la grandeur du sujet, et de la dignité des personnes, maître Petit n'y vit autre remède que de se recommander à Dieu rédempteur, à sa très-glorieuse mère, et à monseigneur Saint-Jean l'Évangéliste, créateur et

prince des théologiens. Il remarqua aussi combien la matière était haute et périlleuse, et comment il n'appartenait pas à un homme de si petit état, d'en parler, d'en remuer même les lèvres. « Je vous supplie donc humblement, mes très-redoutés seigneurs et toute la compagnie, si je dis aucune chose qui ne soit pas bien dite, de le pardonner et de l'attribuer à ma simplesse et ignorance, et non à malice. Car je n'oserais parler de cette matière, ni dire les choses dont je suis chargé, si ce n'était par le commandement de monseigneur de Bourgogne. Après cela je proteste que je n'entends injurier quelque personne que ce soit ou puisse être, vivante ou trépassée; et s'il advient que je dise aucune parole sentant l'injure, pour et au nom de monseigneur de Bourgogne et par son commandement, je prie qu'on m'ait pour excusé, en tant qu'elles sont à sa justification et non à autre intention. »

Puis après avoir dit qu'un théologien pouvait aussi bien se charger de cette justification qu'un juriste, maître Petit entra en ma-

tière : il prit pour texte ces paroles de monseigneur saint Paul : *radix omnium malorum cupiditas*, *quam quidem appetentes erraverunt à fide* : « dame convoitise est de tous maux la racine, puisque, lorsqu'on a été dans ses lacs, elle a fait ceux qui l'ont aimée, les uns apostats, les autres déloyaux, ce qui est chose bien damnable. » De-là, il annonçait la docte division de son discours, savoir : une majeure en quatre parties prouvant, 1° que la convoitise est la racine de tous maux ; 2° qu'elle fait des apostats ; 3° qu'elle fait des déloyaux et infidèles à leur prince ; 4° diverses autres vérités pour mieux fonder la justification de monseigneur de Bourgogne. La mineure devait être l'application des propositions de la majeure au cas particulier.

Il montra d'abord, d'après monseigneur saint Jean, qu'il y a trois sortes de convoitise, savoir : *superbia vitæ*, convoitise de vain honneur ou volonté désordonnée d'enlever à autrui honneur et seigneurie ; *concupiscentia oculorum*, qui comprend l'avarice, la rapine et l'usure ; *concupiscentia*

carnis, c'est-à-dire les désirs désordonnés de délectation charnelle, qui renferme la paresse : comme d'un moine qui n'endurerait point de se lever pour aller à matines parce qu'il est plus aise dans son lit. De cette sorte, il fit bien voir que *convoitise est la racine de tous maux*.

Passant aux deux parties suivantes, il dit qu'il y avait deux majestés, l'une divine et perpétuelle, l'autre humaine et temporelle, conséquemment deux manières de crime de lèse-majesté. La première se divise en deux : l'hérésie ou idolâtrie, le schisme ou la division dans l'Église. Le crime de lèse-majesté humaine fut distingué en quatre sortes, 1° l'injure faite directement à la personne du roi; 2° l'injure faite contre la personne de son épouse; 3° contre la personne de ses enfans; 4° contre le bien de la chose publique.

Les crimes de lèse-majesté divine et humaine sont les plus horribles crimes et péchés qui puissent être, et les lois y ont ordonné certaines peines plus grandes qu'aux autres crimes. C'est à savoir qu'au cas d'hérésie et de crime de lèse-majesté humaine,

un homme peut en être accusé, et l'on peut faire procès contre lui, même après sa mort; s'il est convaincu et atteint d'hérésie, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, apportés à la justice et jetés au feu. Semblablement si aucun, après sa mort, est convaincu du crime de lèse-majesté humaine, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, ses biens meubles et immeubles confisqués et acquis au prince; ses enfans déclarés inhabiles à toute succession. Maître Petit raconta ensuite des exemples pour prouver que convoitise fait des apostats et des sujets déloyaux.

Le premier fut celui de Julien l'Apostat, qui, pour être empereur de Rome, renia la foi catholique et son baptême, et adora les idoles. « Sachez, dit-il, que ce Julien fut d'abord homme d'église, très-grand clerc et de grande maison, et il eût été pape, disait-on, s'il eût voulu travailler. Mais il ne lui en chalut pas parce que la papauté n'était alors que pauvreté; mais c'était la plus noble et riche chose du monde que d'être empereur, ainsi il le désira merveil-

leusement. Pour ce il considéra que les Sarrasins étaient encore si forts qu'ils n'eussent pas souffert qu'un chrétien fût empereur. Il renia son baptême et la foi catholique, se rendit à la loi des Sarrasins, adora les idoles, persécuta les chrétiens, diffama le nom de Jésus-Christ, pour être par ce moyen empereur. Il avint que l'empereur alla de vie à trépas, et les Sarrasins et payens, voyant que ce Julien était de grand lignage, plein de malice, que c'était le meilleur persécuteur des chrétiens qui fût au monde et qui plus disait de la foi catholique, ils le firent empereur. Je vous dirai comment il mourut de vilaine mort. Ceux de Perse se rebellèrent contre lui. Il assembla une grande armée pour les soumettre, et au partir il jura à ses damnés dieux que s'il pouvait revenir victorieux, il détruirait toute chrétienté. En s'en allant avec son armée, il passa par la cité de Césarée en Cappadoce, et trouva là un très-grand docteur en théologie, qui était évêque de la ville, et se nommait saint Basile, lequel était un très-digne homme, et au moyen de sa

bonne doctrine, ceux du pays étaient bons chrétiens. Saint Basile vint au-devant de Julien, lui fit révérence et lui présenta trois pains d'orge; celui-ci les reçut en grande indignation. M'apporte-t-il donc, dit-il, repas de jument? je lui ferai manger repas de cheval, c'est-à-dire trois boisseaux d'avoine. Le digne homme s'excusa, disant que c'était le pain que lui et tous ceux de la ville mangeaient. Mais Julien jura qu'à son retour il détruirait la ville, et la mettrait en tel état que la charrue pouvant passer dessus, on y sèmerait du froment, puis s'en alla à ses batailles. Saint Basile et les chrétiens allèrent en procession à une église de Notre-Dame qui était sur une montagne près de la ville, et demeurèrent là trois jours, priant Dieu pour le salut d'eux et de la ville. La troisième nuit, il advint une vision à saint Basile. Il vit une grande compagnie d'anges et de saints assemblés devant une dame, laquelle disait à un de ces saints, nommé le chevalier Mercure : Tu as toujours été loyal serviteur à mon fils et à moi, et pour ce je

te commande que tu ailles tuer et occire Julien, cet empereur faux et apostat qui persécute si fort les chrétiens, et dit tant de vilenies de mon fils et de moi. Ledit Mercure ressuscita promptement, et comme un bon chevalier, prit sa lance et son écu, qui étaient pendus à la muraille de ladite église où il était enterré, s'en alla devant tous les gens de ce Julien, l'occire et tuer à grands coups de lance, la lui passa au travers du corps, et revint, la rapportant sur son épaule. Aussitôt saint Basile alla en hâte à l'église, où était la tombe de ce chevalier, et trouva que le corps n'y était plus, ni la lance, ni l'écu. Il appela les gardiens et leur demanda ce qu'étaient devenus cette lance et cet écu. Eux répondirent que la nuit précédente ils avaient été ôtés sans qu'on sût comment. Saint Basile retourna promptement sur la montagne dire au clergé et au peuple comment c'était le signe d'approbation pour sa vision. Et bientôt après, rentrant tous en l'église, ils trouvèrent la lance et l'écu suspendus à la muraille, tout comme

auparavant, sauf que la lance était tout ensanglantée. Ainsi finit misérablement Julien l'Apostat. »

Le second exemple fut celui de Sergius le moine, « qui, par convoitise, se mit en la compagnie de Mahomet, et se fit son apôtre; ce Mahomet était un grand capitaine des troupes du pays de Syrie et d'outre-mer. Les seigneurs du pays étaient presque tous trépassés par une grande mortalité, et il ne restait plus que les enfans. Sergius dit à Mahomet: Si vous voulez me croire, je vous ferai le plus grand et le plus honoré seigneur du monde, et cela bientôt. Ils s'accordèrent que Mahomet conquerrait le pays par la force des armes, et se ferait seigneur, tandis que le moine travaillerait par subtilité et composerait une loi toute nouvelle au nom dudit Mahomet. Il fut ainsi fait, et pour lors se convertirent, à cette apostasie de la loi mahométane, tous les pays d'Arabie, de Syrie, d'Afrique, de Fez, de Maroc, de Grenade, de Perse et d'Égypte. »

Le troisième exemple fut celui de Zambri, prince et duc de Siméon, une des douze

tribus d'Israël, « lequel fut si épris de convoitise et de délectation charnelle pour l'amour d'une dame payenne, qu'il adora les idoles ; la plupart de ses gens et sujets firent aussi fornication avec les femmes payennes et sarrasines de Moab, qui les induisirent à adorer les idoles. Les malfaiteurs étaient si puissans que les juges n'osaient faire justice nonobstant le courroux et l'ordre de Dieu, signifié par Moïse. Le peuple se prit à pleurer : lors, un vaillant homme, nommé Phinée, prit courage en son cœur; ayant vu le duc Zambri entrer au logis de la Sarrasine, son amie par amour, qui était la plus belle et la plus noble femme du pays, il le suivit sans l'ordre de Moïse, et perça d'un seul coup le duc et sa dame, d'un couteau qu'il portait en manière de dague. Notez bien en cet exemple, que le vaillant Phinée était si épris de l'amour de Dieu, et fut si dolent de voir faire une telle injure à Dieu son roi et souverain seigneur, qu'il ne craignit pas de s'exposer à la mort, et n'attendit congé, ni licence de Moïse, ni de nul autre ; et notez

aussi les grandes louanges et récompenses qu'il en obtint. »

Passant ensuite aux exemples qui devaient montrer que dame convoitise en a rendu plusieurs traîtres à leurs souverains seigneurs, maître Petit en cita encore trois.

« Le premier fut celui de Lucifer; le second fut celui du bel Absalon, fils de David, qui, voyant que son père était vieux homme et avait perdu une partie de son sens et de sa force, fit une conjuration, se fit oindre roi, et avec dix mille hommes qu'il avait attirés à lui s'en vint à Jérusalem pour occire sondit père et prendre possession de ladite ville. Son père partit en hâte avec ses loyaux amis, et se retira en une ville forte. La journée de bataille fut prise. David fut conseillé par aucuns chevaliers de rester en une forêt parce qu'il était vieux et ancien. Il nomma donc un connétable; mais comme il était très-expert en fait de batailles, et tant bon chevalier que c'était un des preux du monde, il ordonna lui-même son armée en trois corps de bataille. Le combat fut cruel; le parti du

déloyal Absalon fut plus faible, les uns furent occis et les autres s'enfuirent. Il advint qu'Absalon, en fuyant et passant sous un chêne épais de branches, se pendit par les cheveux, et sa mule passa outre; car il avait ôté son heaulme à cause de la chaleur et pour mieux courir; ses cheveux, qui étaient si longs qu'ils descendaient jusqu'à la ceinture, s'entortillèrent aux branches, et il demeura là pendu par manière de miracle, en punition de la trahison qu'il avait perpétrée contre son père et son roi. Un des gens d'armes le trouva là pendu et courut le dire au connétable Joab, lequel lui dit : Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas occis, je t'eusse donné dix besans d'or et une bonne ceinture. Lequel répondit : Si tu m'en donnais mille, je n'oserais lui faire aucun mal, ni lui toucher; car j'étais présent quand le roi commanda à toi et à tous les gens d'armes : Gardez-moi mon enfant Absalon ; gardez qu'il ne soit occis. Joab répliqua que le commandement fait par le roi était contre son bien et son honneur, et que tant que ledit Absalon aurait vie et corps, le roi serait

toujours en péril, et qu'il n'y aurait pas de paix dans le royaume. Joab, trouvant Absalon pendant par les cheveux, lui ficha trois lances dans le corps à l'endroit du cœur, puis le fit jeter en un fossé et accabler de pierres. Quand David sut la nouvelle que son fils était occis, il monta dans une chambre haute et se prit à pleurer bien tendrement en disant : Mon fils Absalon, mon fils, qui m'accordera de mourir pour toi, ô Absalon ! mon fils. Il fut annoncé à Joab et aux autres gens d'armes, que le roi montrait grand courroux pour l'amour de son fils, et ils en furent très-indignés ; le bon chevalier Joab s'en vint au roi, et lui disant la vérité sans le flatter : Tu hais ceux qui t'aiment, et tu aimes ceux qui te haïssent ; tu eusses bien voulu que nous eussions tous été occis, nous qui avons mis notre corps en grand péril pour te sauver, et que ton fils Absalon vécût ; et de cela les gens d'armes et le peuple sont si indignés, que si tu ne viens te seoir à la porte pour les remercier et leur faire grande fête quand ils entreront, ils feront un autre roi et t'ôte-

ront ton royaume, et oncques tu n'auras eu si dolente journée, si tu ne fais ce que je te dis.

» Ce présent exemple est encore bien à noter; car le bon chevalier Joab occit le fils du roi contre le commandement du roi, parce que ledit commandement était au préjudice de Dieu, du roi et de son peuple; et Joab avait occis Absalon nonobstant qu'ils eussent toujours été amis ensemble. »

Le troisième exemple fut d'une reine, qui avait nom Athalie, reine du royaume de Jérusalem. « Cette mauvaise Athalie, voyant que le roi Ochosias, son fils, était trépassé, et n'avait laissé que des petits enfans, par convoitise de s'attribuer la seigneurie, par mauvaise concupiscence et par tyrannie, occit les enfans dudit roi son fils, tous, excepté que, par la grâce de Dieu, une vaillante dame, qui était leur tante, déroba un nommé Joas dans le berceau de sa nourrice, et l'envoya secrètement à l'évêque qui le nourrit jusqu'à sept ans; après que la mauvaise reine eut régné, durant sept ans, avec tyrannie et déloyauté,

le vaillant évêque la fit occire par guet-à-pens et en l'épiant; car, c'est droit, raison, équité que tout tyran soit occis vaillamment, ou par guet-à-pens, et c'est la propre mort dont doivent mourir les tyrans déloyaux. »

Ces trois points de la majeure ainsi établis par des exemples, maître Petit passa au quatrième point, et annonça qu'il se composerait de huit vérités principales, et de huit corollaires et conséquences qu'il en tirerait.

« La première est que tout sujet vassal, qui, par convoitise, baraterie, sortilége, et mauvaise machination contre le salut corporel de son roi, veut lui enlever sa très-noble et très-haute seigneurie, pèche grièvement, et commet un crime horrible de lèse-majesté au premier degré. Conséquemment, il est digne de double mort, car il pèche mortellement. La première mort étant la mort corporelle, c'est-à-dire la séparation de l'ame et du corps; la seconde, selon monseigneur saint Jean l'Évangéliste, étant celle qui ne peut atteindre la créature humaine quand elle a eu victoire sur la convoitise. »

Qui vivit non morietur, nec lædetur a morte secundâ.

« Et je prouve aussi, par monseigneur saint Grégoire, ce que c'est qu'un tyran. Le tyran est proprement celui qui ne peut être réputé seigneur, qui ne règne pas à juste titre, ou n'est point revêtu de titre royal ; car, de même que régner légitimement, c'est être roi, de même régner sans droit, c'est être tyran.

» La seconde vérité, c'est que dans le cas où un sujet vassal commet un si horrible mal, on ne pourrait trop le punir ; cependant un vassal doit être puni plus qu'un simple sujet, un baron plus qu'un chevalier, un comte plus qu'un baron, un duc plus qu'un comte, le cousin du roi qu'un homme étranger à sa maison, le frère du roi plus que le cousin ; car l'obligation devient d'autant plus grande de garder le salut du roi et de la chose du bien public. d'ailleurs, plus la personne est proche du roi et au-dessus d'un pauvre sujet éloigné du roi, qui n'est point son parent,

plus le scandale est grand. La punition doit être aussi plus grande parce que le péril est plus grand; car la machination des proches parens du roi, qui ont grande autorité et puissance, est bien plus périlleuse que celle des pauvres gens.

» La troisième vérité, c'est qu'il est licite, à chaque sujet, selon la loi morale, naturelle ou divine, d'occire ou de faire occire un traître et déloyal tyran, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire, surtout lorsqu'il est de si grande puissance, que justice ne peut pas bonnement être faite par le souverain. »

Maître Jean Petit prouva cette vérité par douze raisons en l'honneur des douze apôtres; trois raisons tirées des doctrines de la sainte théologie; trois raisons tirées des philosophes moraux, parmi lesquels il rangea Boccace en son livre : « Du malheur des » hommes illustres; » trois raisons tirées des lois civiles; les trois autres déduites de trois exemples de la sainte écriture.

« Ainsi les lois divine, naturelle et humaine, me donnent autorité de le faire; et

ce faisant, je suis ministre de la loi divine. Quant à ce que les lois disent, que nul ne doit prendre autorité de justice fors que le roi, je réponds que les lois furent faites pour garder l'honneur du roi, sa personne et la chose publique. Mais approuverai-je donc qu'un tyran de grande puissance et subtilité, machinè de toute sa puissance la mort du roi, par fraude et maléfice pour lui enlever sa seigneurie, et que mondit seigneur soit indisposé par lui, tant dans son entendement que dans sa force corporelle, de façon qu'il ne saurait ni ne pourrait y porter remède et en faire justice? Dois-je garder le sens littéral des dites lois? Dois-je laisser mon roi en si grand péril de mort? Nenni, au contraire, je dois défendre mon roi et occire le tyran; et quoique j'agisse contre le sens littéral des lois, je n'agis point contre la fin pour laquelle elles ont été ordonnées, mais j'accomplis leur commandement final, c'est à savoir l'honneur, le bien, et la conservation du prince. Ainsi je ne dois donc pas être puni, mais récompensé, car je fais œuvre méritoire et j'agis à bonne fin; et c'est

pour cela que monseigneur Saint-Paul dit :

Littera occidit, charitas autem ædificat.

» La quatrième vérité, c'est qu'il est plus honorable et licite qu'icelui tyran soit occis par un des parens du roi que par un étranger, par un duc que par un comte, par un comte que par un baron, par un baron que par un simple chevalier, par un simple chevalier que par un simple homme. Car celui qui est parent du roi est obligé plus qu'un étranger de garder l'honneur du roi, de le défendre, et de le venger de toute injure.

» La cinquième vérité se rapporte au cas des alliances, sermens, promesses et confédérations faites d'un chevalier à un autre; lesquelles ne doivent pas être gardées ni tenues quand elles tournent au préjudice du prince, de ses enfans ou de la chose publique. Les tenir et les garder en tel cas, ce serait aller contre les lois morale, naturelle et divine : car de deux obligations qui se contredisent la plus grande doit l'emporter.

» La sixième vérité, c'est que lorsque lesdites alliances tournent au préjudice d'un des

promettans, de son épouse et de ses enfans, il n'est pas tenu de les garder, et cela par la raison déjà susdite.

» La septième vérité, c'est qu'il est licite, honorable et méritoire à chaque sujet, d'occire le tyran traître et déloyal à son roi : de le faire par guet-à-pens, ruses et embuches, en celant et dissimulant la volonté qu'on a d'en agir ainsi. C'est une action courageuse, une très-sainte chose et tout-à-fait nécessaire, car on ne peut faire à Dieu un sacrifice plus agréable que le sang d'un tyran. On le prouve par les exemples de la Sainte-Écriture; c'est ce que fit Jéhu pour Achab, Joïada pour Athalie, Judith pour Holoferne. La plus convenable mort dont les tyrans doivent mourir, c'est par bonnes embuches, trahison et guet-à-pens.

» La huitième vérité, c'est que tout sujet ou vassal qui, avec préméditation, machine contre la santé de son roi pour le faire mourir en langueur afin d'avoir sa couronne, qui pour cela fait consacrer, ou pour mieux dire exercer épées, dagues, couteaux, anneaux d'or, qui les fait dédier au nom des diables

par nécromancie, avec invocation de caractères, sorcelleries, charmes, superstitions et maléfices, qui ensuite les boute et les fiche dans le corps d'un homme mort dépendu du gibet, ou les met dans sa bouche et les y laisse plusieurs jours pour accomplir le maléfice, qui porte sur soi un sac cousu du poil d'un pendu et rempli de la poussière des os dudit pendu : celui-là ne commet point seulement le crime de lèse-majesté humaine, mais il est traître et déloyal à Dieu son créateur ; et bien plus, lorsque lesdites sorcelleries, superstitions et maléfices ont produit leur effet sur la personne du roi. Car selon l'opinion des docteurs et théologiens, les diables, à qui Dieu a donné puissance de nuire, ne feraient rien à la requête desdits invocateurs, si ceux-ci ne leur rendaient pas les honneurs divins par action et engagement, et ne se montraient pas à eux par promesse, hommage et obligations, faussaires et corrupteurs de la loi catholique. »

De ces huit vérités maître Petit déduisit neuf conséquences ou corollaires.

« 1°. Que si un desdits invocateurs de diable

est mis en prison, et qu'un de leurs participans se serve de sa puissance pour le délivrer, il doit être puni comme le susdit idolâtre.

2°. Que si un sujet donne ou promet grande somme d'argent à autrui pour empoisonner son roi, même quand, par la grâce de Dieu et par quelque empêchement, le poison n'a pas son effet, les deux machinateurs sont coupables du crime de lèse-majesté.

3°. Que tout sujet qui, par préméditation et malice, sous feint prétexte d'amusement, a vêtu son roi et plusieurs autres de vêtemens auxquels il a sciemment mis le feu, croyant le brûler, et a fait ainsi mourir plusieurs nobles hommes en de cruelles douleurs, commet crime de lèse-majesté.

4°. Que tout sujet ou vassal du roi qui fait alliance avec les ennemis mortels du roi et du royaume, ne se peut excuser de trahison, spécialement quand il mande aux gens d'armes ennemis de se bien tenir en leurs forteresses sans se rendre, et qu'il empêchera les voyages et armemens qui se feront contre eux : celui-là est traître à son roi et à la chose publique, et commet crime de lèse-majesté.

5°. Que tout sujet qui, par fraude, astuce et fausses insinuations, met dissension entre le roi et la reine, en faisant entendre à ladite reine que le roi la hait tant qu'il est déterminé à faire mourir elle et ses enfans, et qu'il n'y a point de remède que de fuir hors du royaume avec ses enfans : s'offrant de les mener lui-même en quelqu'une de ses forteresses : conseillant à ladite reine d'user de feinte, et de faire le semblant d'aller en pélerinage ; le tout pour parvenir par ce moyen à la couronne, celui-là commet crime de lèse-majesté.

6°. Que tout sujet et vassal qui, par convoitise d'avoir la couronne, se retire par devers le pape, en imputant faussement à son roi crimes et vices dans sa noble lignée et génération : concluant delà que le roi n'est pas digne de la couronne d'un royaume ni ses enfans après lui ; qui requiert ensuite ledit pape, par très-grande instance, de déclarer la déchéance du roi, et de reconnaître que le royaume appartient à lui et à ses enfans ; celui-là commet crime de lèze-majesté.

7°. Que si ce déloyal tyran empêche, de

propos délibéré, l'union de l'Eglise, et l'accomplissement des résolutions du roi et des clercs du royaume pour le bien et l'utilité de la sainte Église, et cela pour que le pape soit plus enclin à lui octroyer sa mauvaise demande : ce tyran doit être réputé schismatique, obstiné hérétique. Il est digne de la plus vilaine mort, et la terre devrait s'ouvrir sous ses pas pour l'engloutir, comme Datan, Coré et Abiron.

8°. Que tout vassal et sujet qui, par convoitise de la couronne, machine pour faire mourir par secret empoisonnement et viandes envenimées, ledit roi et ses enfans, commet crime de lèse-majesté.

9°. Que si un sujet et vassal tient des gens d'armes sur le pays qui ne font autre chose que manger et ruiner le peuple, piller, dérober, prendre, tuer gens, violer femmes ; s'il met garnisons aux châteaux, forteresses, ponts et passages du royaume ; s'il fait mettre des tailles et emprunts innombrables, feignant que c'est pour mener guerre contre les ennemis du royaume ; et si, lorsque lesdites tailles sont levées, il les dérobe, prend et

ravit par force et puissance ; si, avec ledit argent, il fait alliance avec les ennemis, adversaires et malveillans du royaume ; le tout à mauvaise intention et pour se rendre puissant afin d'obtenir la couronne : celui-là commet crime de lèse-majesté.

Ayant ainsi établi sa majeure, maître Jean Petit passa à la mineure, afin de prouver que feu Louis, naguères duc d'Orléans, avait, par convoitise d'obtenir la couronne pour lui et sa race, commis le crime de lèse-majesté aux premier, second, troisième et quatrième degrés.

Le premier c'est lorsque l'injure ou offense est directement contre la personne du roi. Et ce peut être en deux manières.

La première manière en machinant la mort et destruction de son prince ; laquelle peut se diviser en trois manières principales. La première par sortilége, la seconde par poison, la troisième par armes, feu, eau, ou autre violence.

« Quant au sortilége, je le prouve, dit-il ; car pour faire mourir la personne du roi, notre sire, en langueur, subtilement et sans

nulle apparence, il fit tant à force d'argent et de peines qu'il conclut marché avec quatre personnes, un moine apostat, un chevalier, un écuyer et un valet. Il leur donna sa propre épée, sa dague et un anneau, pour les dédier et exercer au nom des diables. Et parce que cette sorte de maléfices ne peut bien se faire qu'aux lieux solitaires et loin de toutes gens, ils portèrent lesdites choses en la tour de Mont-Jay, près Lagny sur Marne. Là ils se logèrent et firent résidence durant quelques jours. Ledit moine apostat qui était maître de cette œuvre diabolique, fit plusieurs invocations au diable, entre Pasques et l'Ascension. Un dimanche, très-matin, avant le soleil levant, sur une montagne près de la tour de Mont-Jay, le moine fit plusieurs choses superstitieuses requises pour de telles invocations aux diables. Là, à côté d'un buisson, il se dépouilla nu en chemise, traça un cercle, se mit à genoux, ficha l'épée et la dague la pointe en terre, et posa l'anneau auprès; puis il dit plusieurs oraisons, invoquant les diables; et bientôt vinrent à lui deux diables sous

forme d'hommes, vêtus de brun-verd, à ce qu'il semblait. L'un s'appelait Hermas, et l'autre Astramon. Lors, il leur fit grand honneur et révérence, aussi grand qu'on pourrait faire à Dieu notre sauveur. Cela fait, il se cacha derrière le buisson. Le diable qui était venu pour prendre l'anneau, le prit, l'emporta et s'évanouit. L'autre resta, ensuite prit l'épée et la dague, et s'évanouit comme avait fait l'autre. Tantôt après, le moine revint où les diables avaient été, et trouva l'épée et la dague couchés à plat. L'épée avait la poignée rompue, et la pointe était dans une poudre où le diable l'avait mise. Après avoir attendu une demi-heure, l'autre diable revint, rapporta l'anneau, et le lui donna. Il paraissait maintenant rouge comme écarlate. « C'est fait, lui dit-il, mais tu les mettras en la bouche d'un homme mort, en la manière que tu sais. » Et il s'évanouit. Le moine s'en alla ensuite dépendre un malfaiteur au gibet, lui mit l'anneau en la bouche, et lui fendit le ventre avec l'épée et le poignard. Il lui arracha l'os de l'épaule, et traça dessus avec son sang des caractères

diaboliques. Le tout fut ensuite remis audit duc d'Orléans, lequel porta long-temps cet os de pendu entre sa peau et sa chemise, jusqu'à ce qu'un seigneur, parent du roi, s'en aperçut, et le déroba; ce qui fut cause qu'on le chassa de la cour, et qu'il fut fort persécuté. Par la vertu de l'anneau qui avait été charmé au nom de la fausse déesse Vénus, le duc savait fasciner et faire condescendre toute femme à ses désirs; il n'avait pas scrupule que ce fût même pendant la semaine sainte. »

Maître Petit nota ensuite que de ce moment la santé du roi commença à dépérir. Il rappela cette maladie qu'il avait eue à Beauvais, et qui lui avait fait perdre les ongles et les cheveux. Il n'oublia pas de dire que le roi en son premier accès de frénésie, criait qu'il fallait lui retirer l'épée dont son frère l'avait percé, et courant sur lui, disait: « Mes amis, il faut absolument que je le » tue! »

La seconde manière est par poison. Maître Petit assura que le duc d'Orléans, après avoir tâché de corrompre la foi de deux no-

bles serviteurs du roi, en trouva deux autres moins fidèles qui composèrent une poudre empoisonnée; ils furent découverts et mis en prison. Mais par son autorité il les fit délivrer. Alors le duc résolut de faire la chose lui-même. Un jour à dîner chez la reine Blanche, il jeta la poudre sur un plat; elle s'aperçut de quelque chose, et fit porter ce plat à son aumônier, qui en ce moment distribuait, selon la coutume, à manger aux pauvres à la porte. Heureusement un chien en goûta le premier, et comme il creva à l'instant, on n'en donna à personne; seulement le pauvre aumônier y ayant touché, et ne s'étant pas lavé les mains, empoisonna le pain qu'il mangea, et mourut peu après.

La troisième manière est par le feu. Et ici fut rapportée l'histoire de ces habillemens de sauvage, qu'on imputa au duc d'Orléans d'avoir conseillés, pour après y mettre le feu et faire périr le roi, qui fut sauvé par les soins des très-excellentes dames de Bourgogne et de Berri, tandis que de nobles hommes furent cruellement brûlés.

Mêlant ensuite le seigneur de Milan dans

ces crimes, comme les ayant conseillés à son gendre, maître Petit assura que, selon la commune renommée, ce seigneur avait dit à sa fille en la quittant : « Adieu, belle fille, » je ne veux jamais vous revoir que reine de » France. » Puis qu'il avait envoyé au duc d'Orléans pour lui apporter ses instructions, machiner la mort du roi, un nommé Philippe de Maizières, qui passait pour saint et savant, mais qui n'était qu'un hypocrite, ministre des trahisons du dit seigneur de Milan. « Ce Philippe vint se mettre aux Célestins à Paris, et fit feindre au duc d'Orléans une sainte vie pour décevoir et détruire le roi. Le duc allait tous les jours aux Célestins, entendait cinq ou six messes par grande dévotion apparente. Mais c'était fausse hypocrisie et dissimulation ; car sous ce semblant, ils faisaient en un oratoire leurs complots et délibérations sur la manière d'accomplir leur damnée intention. Et nonobstant que le duc d'Orléans se montrât ainsi dévôt pendant le jour, il menait la nuit une vie dissolue. Presque toutes les nuits, il s'enivrait, jouait aux dés, et faisait la dé-

bauche avec des femmes. Finalement cette dissolution qu'il avait menée pendant quelque temps de nuit et secrètement, devint notoire, de jour, et publique.

» Venons à la seconde manière qui consiste à avoir fait alliance avec les ennemis du roi et du royaume. La vérité est que lorsque le roi notre sire, et le roi Richard d'Angleterre furent en amitié par le mariage du dit roi avec madame Isabelle, le roi Richard voulut d'une manière quelconque parler au roi de sa santé, et lui dit que les infirmités de son corps et ses grandes maladies lui étaient venues par le moyen et les actes du duc d'Orléans et du seigneur de Milan, et qu'il eût à se tenir en garde. Pour cette cause le roi prit en si grande indignation le duc de Milan, que son héraut n'osait plus même se montrer. Quand cela vint à la connaissance du duc d'Orléans, il en conçut une haine mortelle contre le roi Richard, et s'informant quel était le plus grand adversaire qu'il eût dans le monde, il apprit que c'était Henri de Lancastre. Il fit tant qu'il eut alliance avec lui et ils furent d'accord de tra-

vailler et machiner la mort et destruction des deux rois pour obtenir les deux couronnes de France et d'Angleterre. Henri en est venu à son entente ; mais non Louis, Dieu merci. Et le duc d'Orléans a toujours favorisé, aidé et conforté le dit Henri et les Anglais de sa bande ; notàmment ceux qui tenaient le château de Lourdes, leur faisant dire de ne point rendre leur château aux Français, et qu'il saurait rompre le siége. En confirmation, je dirai que, lorsque Henri tenait le roi Richard prisonnier et tendait à le faire mourir, quelques grands seigneurs voulant lui donner crainte des Français, il leur assura qu'il avait un puissant ami en France, qui saurait bien empêcher qu'on ne l'attaquât, et il leur montra les dites alliances.

» Ainsi le criminel duc d'Orléans a commis en plusieurs sortes le crime de lèse-majesté au premier degré. Le second est d'offenser le roi en la personne de sa femme. Or il est vrai que le duc d'Orléans fit savoir à la reine faussement que le roi était merveilleusement indigné contre elle. Et pour ce lui conseilla,

qu'elle et ses enfans se missent hors de la voie du roi, et hors de sa puissance, offrant de la mener elle et ses enfans dans son duché de Luxembourg, et promettant de la ramener si le roi une fois guéri on s'apercevait qu'il n'eût plus rien contre elle. Tout cela pour en faire sa volonté, quand il la tiendrait dans son duché. Il avait avisé que pour dissimuler la chose, la reine feignît d'aller en pélerinage avec ses enfans à Saint-Fiacre, et de là à Notre-Dame de Liesse. S'il ne se fût trouvé de bienveillans conseillers, qui donnèrent de bons avis à la reine, il la pressait si fort qu'elle aurait pu se mettre ainsi en grand péril.

» Le troisième degré est d'offenser le roi en la personne de ses enfans, soit par poisons et venins, soit par déception et fraude. »

Quant au poison, maître Petit raconta l'aventure de la pomme empoisonnée qui, destinée au dauphin, avait fait périr le fils même du duc d'Orléans : aventure sur laquelle avaient couru dans le temps beaucoup de récits divers.

Pour la déception et la fraude, sans re-

parler du voyage de Luxembourg, l'orateur affirmait que dans ses voyages et commissions auprès du pape, le duc d'Orléans avait toujours tendu à priver et débouter le roi et ses enfans de leur couronne: qu'il avait controuvé faussement diverses imputations et vices contre la personne du roi et sa noble lignée, afin que le pape les déclarât inhabiles au royaume, et voulût bien absoudre lui, duc d'Orléans, ainsi que ceux qui voudraient quitter le serment de fidélité qu'ils avaient fait au roi, pour le prêter à lui. Et pour incliner le pape à lui accorder son inique requête, il l'a toujours favorisé et soutenu de diverses manières, comme on a vu lorsqu'il s'agissait de la soustraction d'obédience. »

Enfin le quatrième et dernier degré, c'est l'offense contre le bien de la chose publique du royaume, et maître Petit y venait, passant, disait-il, encore sous silence plusieurs autres crimes innombrables, très-grands, très-horribles, que monseigneur de Bourgogne se réservait de déclarer quand besoin serait.

« Il a commis ce crime du quatrième de-

gré, d'abord par les alliances susdites avec les ennemis du royaume. En outre, il a tenu les gens d'armes pendant l'espace de quatorze ou quinze ans, sans qu'ils fissent autre chose que manger, ruiner le pauvre peuple, et commettre mille désordres; il a mis des capitaines aux forteresses du royaume, ce qui est usurper la souveraineté. Il a fait mettre tailles et emprunts intolérables sur le peuple, feignant que ce fût pour soutenir la guerre et donnant le dit argent aux ennemis de l'état, et en a fait ses alliés pour se rendre puissant et parvenir à la couronne.

» Ainsi, d'après ce que j'ai déclaré et remontré, il appert que le dit criminel duc d'Orléans a commis le crime de lèse-majesté, non pas seulement au quatrième degré, mais aux troisième, second et premier, pour parvenir à sa mauvaise et damnable intention. Et de ma mineure jointe à ma susdite majeure, s'en suit clairement et en bonne conséquence que mon dit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blâmé ou repris de ce qui est advenu en la personne dudit criminel duc d'Orléans; que le roi notre

sire, non-seulement n'en doit pas être mécontent, mais doit avoir mon dit seigneur de Bourgogne ainsi que son action pour agréables, et l'autoriser en tant que de besoin. De plus il doit le récompenser, et remunérer en trois choses, savoir : en amour, honneur et richesses; à l'exemple des remunérations qui furent faites à monseigneur saint Michel l'archange, et au vaillant homme Phinée. J'entends en mon gros et rude entendement que notre sire doit plus qu'auparavant faire prononcer et publier sa loyauté et bonne renommée en tout le royaume et hors du royaume, par manière de lettres patentes ou autrement. Dieu veuille que cela soit ainsi fait, et que son nom soit béni dans les siècles des siècles: Amen. »

Le discours terminé, maître Jean Petit requit le duc de Bourgogne de l'avouer de ce qu'il avait dit, ce que fit hautement le Duc, se réservant de dire au roi quand il en serait temps des choses plus graves encore. Sur cela l'assemblée se sépara; et le Duc retourna en son hôtel accompagné de ses gens

d'armes et de ses arbalêtriers. Tous les gens d'honneur et de doctrine furent grandement scandalisés de cette justification du duc de Bourgogne, et des accusations qu'il portait contre la mémoire du duc d'Orléans. Tout ce qu'avait dit maître Jean Petit semblait fort étrange, mais personne n'eût été assez hardi pour en parler tout haut. Seulement on en murmurait beaucoup parmi les princes, les nobles, le clergé et même dans le commun peuple, tout favorable qu'il fût au duc de Bourgogne[1].

Le lendemain le Duc, en présence du dauphin, des princes et des principaux du conseil, fit proposer une nouvelle requête et supplication, la première sans doute ayant semblé produire un mauvais effet; puis il alla trouver le roi, le pria de le tenir pour excusé de cette mort, et de ne lui garder nulle rancune, car il ne croyait aucunement avoir mal fait. Il lui présenta aussi à signer des lettres portant que : « Considérées les justifications entendues par son conseil, et les causes pour lesquelles le duc de Bourgogne

[1] Monstrelet. — Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

avait fait mettre hors de cette vie, le duc d'Orléans : savoir faisons, qu'ayant considéré la fervente et loyale amour et bonne affection, que notre dit cousin a eu et a pour nous et notre lignée, et que nous espérons qu'il aura toujours au temps à venir, avons ôté et ôtons de notre ame, toute déplaisance que par le rapport d'aucuns malveillans à notre dit cousin, ou autrement, pouvions avoir envers lui à l'occasion des choses susdites, et voulons qu'icelui cousin soit et demeure en notre singulière amour, comme il était auparavant ; et en outre de notre science certaine, voulons et nous plait par ces présentes, que notre dit cousin de Bourgogne, ses héritiers et successeurs, soient et demeurent paisibles envers nous, et nos successeurs, quant au dit fait et tout ce qui s'en est suivi, sans que par nous, nos dits successeurs, nos gens et officiers, ou les gens et officiers de nos successeurs, aucun empêchement pour cause de ce, pût leur être donné, maintenant ni au temps à venir. »

Le roi, dont le sens était affaibli, même hors de ses accès, et qui faisait ce qu'on

voulait, signa ces lettres, et fit au Duc un accueil assez doux et bienveillant. Pourtant il dit, en lui remettant les lettres, qu'il pouvait abolir la peine, mais non le ressentiment de tous, et que c'était à lui de se garder d'un péril qui était peut-être plus proche qu'il ne croyait. Le Duc répondit fièrement qu'il ne craignait aucun homme vivant, tant qu'il serait en la grâce du roi [1].

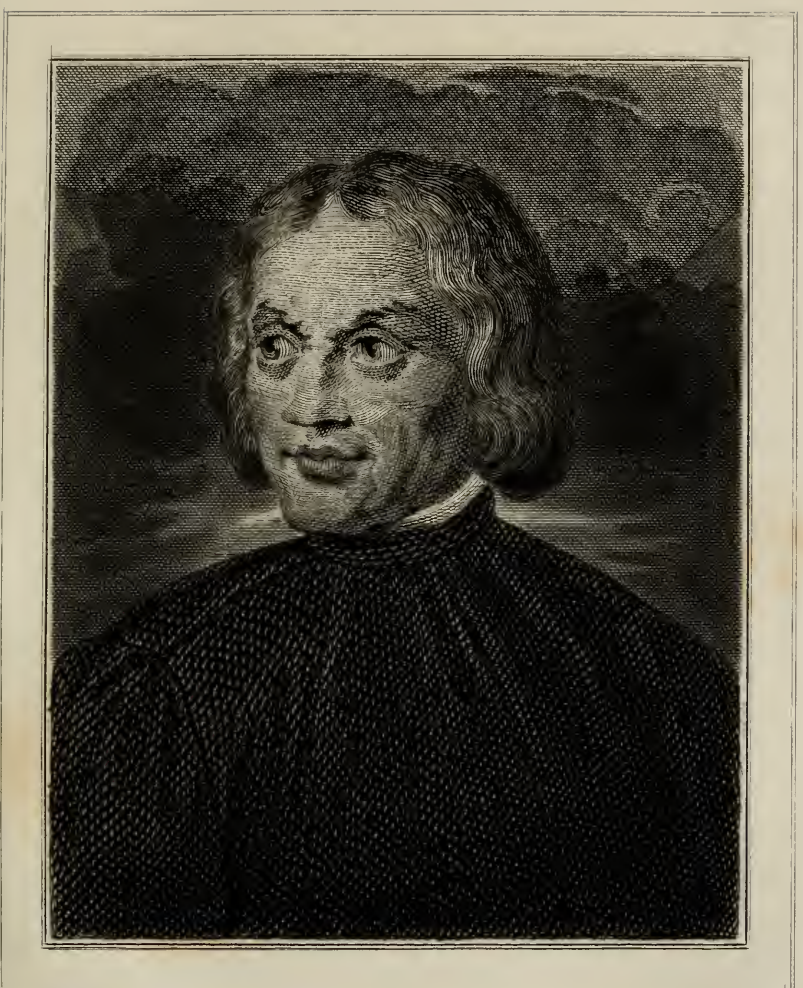
Cependant la reine émue de crainte, et se sentant à la gêne au milieu de cet absolu pouvoir du duc de Bourgogne, partit secrètement pour Melun avec ses enfans; puis commença à munir cette ville d'armes et de vivres. Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne, le sire de Montaigu allèrent l'y rejoindre. Ce fut un grand sujet de mécontentement pour le duc Jean, qui s'employa de son mieux à apaiser la reine. Il se servit de l'autorité du roi pour arrêter ses préparatifs de guerre. Les princes revinrent à Paris, tout se calma pour le moment. Les

[1] Le Religieux de St.-Denis.

armemens cessèrent, mais la reine continua à demeurer à Melun.

Le duc de Bourgogne était donc souverain maître du gouvernement, et tout se faisait par sa volonté. Il fit ôter au sire Clignet de Brabant l'office d'amiral, dont fut pourvu le sire de Châtillon un de ses partisans. Malgré la détresse des finances, il se fit payer la dot de madame Michelle de France, qui avait épousé le comte de Charolais son fils. Il fit aussi priver de sa charge de prévôt de Paris, le sire de Tignonville. C'était ce digne chevalier qui avait commencé les poursuites sur le meurtre du duc d'Orléans; en outre il savait se refuser aux étranges demandes qu'on lui faisait contre l'ordre de la justice. Ce furent bien là, comme chacun le crut, les causes de son éloignement. Mais le duc de Bourgogne eut occasion de faire paraître d'autres motifs.

Le prévôt avait fait arrêter deux clercs étudians, qui avaient volé et tué sur le grand chemin. Il avait offert d'abord de remettre les coupables à la justice de l'université; mais elle répondit qu'elle ne tenait



Deveria del. Derly sc.

JEAN-GERSON

CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ

point pour clercs de tels gens. Le prévôt, assisté de quatre conseillers au parlement, avait procédé contre eux et les avait mis à la question; ils avaient avoué leur crime et avaient été pendus. Cependant les étudians de la nation de Normandie, grands partisans du duc de Bourgogne, commencèrent à émouvoir l'université; elle réclama ses priviléges. Elle fit agir l'évêque de Paris, il excommunia le prévôt; on saisit le temporel de l'évêque. L'université cessa ses prédications et ses enseignemens. Le prévôt n'avait rien fait en tout ceci que sur l'avis de gens doctes et sages du parlement et du conseil du roi. Ainsi quelle que fût la puissance de l'université, l'on tint ferme. La seule réponse qu'obtint l'université, c'est qu'elle pouvait faire dépendre les deux écoliers et les inhumer où bon lui semblerait. Alors sa colère fut extrême; voyant que l'interruption des sermons et des études ne faisait pas assez d'effet, l'université en corps alla trouver le roi, et lui dit que puisqu'on lui refusait justice et qu'on violait ses priviléges, la fille des rois, persécutée dans son honneur,

s'en irait, comme une brebis errante, chercher ailleurs un asile. Le recteur ajouta que, pour n'être pas ingrate, et montrer qu'elle gardait le souvenir de tant de bienfaits reçus du roi, elle venait prendre congé de lui.

On était pour lors au moment de la grande autorité du duc de Bourgogne; il y avait déjà six mois que ce trouble durait. Le roi se montra pour cette fois sensible aux plaintes de l'université. « Vous ne vous en irez point,
» répondit-il, nous ne souffrirons point que
» notre fille bien aimée, depuis si long-
» temps, et si doucement élevée par nos
» ancêtres à l'ombre des fleurs de lis, aille
» chercher un autre père que nous. Loin de
» vouloir retrancher à vos priviléges, nous
» les augmenterons plutôt, et dans la pré-
» sente affaire, vous aurez de nous la satis-
» faction que des enfans doivent attendre
» de leur père. »

Ensuite le conseil rendit un arrêt portant que le prévôt avait agi avec imprudence et précipitation; on ordonna qu'il irait en personne avec le bourreau dépendre les deux

écoliers, qu'il les baiserait à la bouche, conduirait les corps au parvis Notre-Dame pour les rendre à l'évêque et au recteur, et payerait les frais du convoi. Cela fut exécuté avec une pompe extraordinaire; tous les ordres religieux, les curés de Paris, la multitude du peuple, suivaient la charrette où étaient les cercueils, que conduisait le bourreau revêtu d'un surplis. On amena ensuite les corps au cloître des Mathurins où furent élevés des tombeaux, qui récemment encore existaient avec une épitaphe rappelant cette cérémonie.

Le sire de Tignonville était un homme si estimé que la privation de sa charge fut blâmée de tous les gens sages. Le roi lui envoya cent écus d'or pour payer les frais du convoi, et peu après le fit président de la chambre des comptes. Il fallut auparavant qu'il allât faire ses excuses à l'université. « Messeigneurs, dit-il, se raillant de » leur puissance et de leur obstination, outre » le pardon que vous m'accordez, je vous » ai grande obligation; car lorsque vous m'a- » vez attaqué, je me tins pour assuré d'être

» mis hors de mon état; mais je craignais
» qu'il ne vous vînt en idée de conclure
» aussi à ce que je fusse marié, et je suis
» bien certain que si une fois vous eussiez
» mis cette conclusion en avant, il m'aurait
» fallu, bon gré mal gré, me marier.
» Par votre grâce, vous avez bien voulu
» m'exempter de cette rigueur, ce dont je
» vous remercie très-humblement [1]. »

Le duc de Bourgogne mit à sa place pour prévôt de Paris, messire Pierre Desessarts, qui était de son hôtel.

L'université avait pour lors tant de pouvoir, que lorsqu'elle mettait la main à une chose, il fallait bien qu'elle en vînt à bout; elle en conduisit à sa fin une plus importante encore. La soustraction d'obéissance fut de nouveau résolue et publiée. Tout aussitôt le pape Benoît XIII lança des bulles d'excommunication contre tous ceux, princes ou autres, qui favorisaient la soustraction. Les bulles furent lacérées publiquement devant le roi, en grand et public conseil, après qu'on eut entendu l'université prouver, par

[1] Chronique, n. 10297. — Le Relig. de St.-Denis.

l'organe de maître Courtecuisse, célèbre docteur en théologie, que Benoît était un hérétique et un schismatique. L'université ne se borna pas là, elle dicta des résolutions vigoureuses et même excessives, que personne n'osait contredire tant que le duc de Bourgogne était chargé du gouvernement. A l'issue même de ce conseil, le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, homme vénérable, membre du parlement, fut saisi et mené en prison comme favorable à Benoît, et ayant eu connaissance des bulles. Les jours suivans l'abbé de Saint-Denis, l'évêque de Gap, plusieurs chanoines et ecclésiastiques marquans furent arrêtés pour les mêmes motifs. L'archevêque de Rheims et l'évêque de Cambray furent mandés. On s'empara avec plus de raison des deux messagers qui avaient apporté les bulles. En même temps l'ordre fut envoyé au maréchal Boucicault, gouverneur de Gênes, de se saisir, s'il le pouvait, de la personne de Benoît.

La neutralité d'obéissance à l'égard des deux papes qui avait été précédemment résolue, fut alors solennellement proclamée.

Le duc de Bourgogne ne paraissait point personnellement en toute cette grande affaire, et n'y apportait pas le soin, le zèle, la gravité que son père y avait mis; il ne songeait qu'à flatter la passion de l'université en l'appuyant de son pouvoir [1].

Malgré son soin pour plaire au peuple, il n'établissait pas mieux le bon ordre que ceux qui avaient gouverné avant lui. On continuait de même à prendre par force chez les marchands et sans payer, le blé, l'avoine, le vin et les vivres pour l'entretien de la maison du roi et des seigneurs. Les plaintes en vinrent encore au roi; de nouvelles ordonnances furent encore publiées et criées sans être exécutées davantage.

Pour venir en France s'emparer de tout pouvoir et pour contenter sa vengeance, le Duc avait négligé une affaire importante en Flandre. La révolte des Liégeois avait fait de grands progrès. Maintenant avec une armée nombreuse, maîtres de tout le pays, ils tenaient assiégés dans Maëstricht leur évêque Jean de Bavière. Le comte Guillaume

[1] Le Religieux de St.-Denis.

son frère duc de Hainault, le sire d'Enghien et plusieurs grands seigneurs du pays, malgré un renfort de six cents hommes d'armes Bourguignons commandés par les sires de Croy et d'Helly, n'étaient pas assez forts pour attaquer les Liégeois. Afin de les détourner du siége, ils ravageaient le pays, brûlaient les récoltes, détruisaient les châteaux; mais les Liégeois n'abandonnaient point leur entreprise; Maëstricht était sur le point de tomber entre leurs mains. Le duc Jean manda à tous ses vassaux des deux Bourgognes de venir le joindre en Flandre, et se vit forcé de quitter Paris pour sauver son beau-frère[1].

Il fit venir les principaux bourgeois, et avant que de partir leur recommanda d'être toujours fidèles sujets du roi, de lui bien obéir et de maintenir le bon ordre dans la ville. Il leur dit que le principal motif de son séjour à Paris avait été de leur conserver l'université, que sans lui ce précieux trésor aurait été perdu pour eux[2].

[1] Fenin. — St. Remy. — Monstrelet. — [2] Le Religieux de St.-Denis.

Il alla d'abord à Arras où il installa solennellement comme évêque, Martin Porée son confesseur, religieux de Saint-Dominique, qui avait fait une grande apologie du meurtre du duc d'Orléans. Le Duc l'avait si fort en gré qu'il lui donna mille écus pour payer ses bulles [1]. D'Arras il alla à Gand où était sa femme, et se prépara avec grande activité à la guerre contre les Liégeois.

Après qu'il eut quitté Paris, la reine profita de son absence. Les princes étaient d'accord avec elle; le duc de Bretagne, auparavant si fidèle ami et allié de la maison de Bourgogne, avait entièrement changé depuis que Jeanne de Bourgogne avait épousé le comte de Penthièvre. Ce mariage avec son ennemi, avec le concurrent de son duché, lui avait semblé menacer ses intérêts. On rapportait même que le duc de Bourgogne avait dit que le duché de Bretagne appartenait de bon droit à son gendre, et que venant le temps qu'il attendait, il l'y rétablirait de droit et de force [2].

La reine cependant ne pouvait pas revenir

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] D'Argentré.



Deveria del. Mlle Coignet sculp.

LE DUC DE BERRY.

à Paris, où le peuple lui était si contraire, sans avoir assez de puissance pour le dompter. Elle manda des gens d'armes ; le duc de Bretagne lui en amena un assez bon nombre, et le 26 août 1408, environ deux mois après le départ du duc de Bourgogne, elle fit son entrée à Paris. Elle était en grand appareil de guerre ; trois mille hommes d'armes divisés en trois corps de bataille formaient son cortége. Elle était dans un charriot doré et couvert ; le dauphin, qui pour la première fois montait à cheval, était conduit par quatre valets de pied ; le duc de Berri, le duc de Bourbon, le duc de Bretagne, le connétable, le comte d'Alençon, étaient autour d'elle. Ce fut ainsi qu'elle traversa Paris et vint se loger au Louvre[1]. Les Parisiens lui montrèrent grande joie, et crièrent Noël sur son passage. On s'étonnait cependant beaucoup que la reine et les princes fissent une entrée si auguste et menaçante, telle que les rois seuls la pouvaient faire. La présence des Bretons irritait surtout le peuple. On complota de les attaquer dès la nuit même, et de

[1] Monstrelet. — Le Relig. de St.-Denis.

surprendre le duc de Bretagne. Il en fut prévenu et rassembla ses gens avant que les chaînes fussent tendues ; le prévôt des marchands vint faire des excuses; elles furent acceptées. Trop de rigueur aurait eu du danger[1] ; pour dissiper les craintes on fit même publier et crier, que les hommes d'armes seraient logés à leurs frais dans des hôtelleries : qu'il leur était défendu sous peine de la vie de rien prendre à personne, ou de se répandre dans les campagnes : qu'ils eussent à se comporter avec une modestie toute bourgeoise. Il était même permis de repousser par la force les excès des gens d'armes et de se réunir entre voisins pour arrêter les coupables. Ce réglement fit estimer par beaucoup de gens la prudence de la reine. Elle ordonna en même temps que les clefs de la ville lui fussent remises; des gardes furent posées sur les ponts et dans les places publiques[2].

Le 28, les princes et une partie des hommes d'armes s'en allèrent au-devant de la duchesse d'Orléans qui fit son entrée avec

[1] D'Argentré. — [2] Le Religieux de St.-Denis.

plus de gens et de suite que n'en avait jamais eu son mari au plus fort de sa puissance. Elle était avec sa belle-fille, la reine d'Angleterre, dans une litière noire, traînée de quatre chevaux drapés aussi de noir. Une foule d'autres litières de deuil suivaient à la file et formaient un cortége imposant ; elle alla descendre à son hôtel de Bohême près la porte Saint-Antoine.

Depuis que, dans la première semaine d'août, le roi était allé à Melun passer une nuit avec la reine, il était plus malade que jamais. Les conseillers et les principaux seigneurs étaient en grand souci de la forme qu'il convenait de donner au gouvernement du royaume. Monseigneur le duc de Guyenne était bien jeune; il était gendre du duc de Bourgogne et lui semblait favorable. Les princes étaient en grande discorde. Il fut arrêté que la reine présiderait le conseil et gouvernerait conjointement avec le dauphin. C'est ce qui fut annoncé le 5 septembre dans une grande assemblée tenue au Louvre, où étaient la reine, le dauphin, le duc de Berri, le duc de Bretagne, les comtes de

Saint-Pol, de Mortaing, d'Alençon, le duc de Bourbon, les comtes de Clermont et de Dammartin, la duchesse de Guyenne, madame de Charolais, le comte de Tancarville, le connétable, le chancelier, les présidens du parlement; le grand-maître de l'hôtel, les archevêques de Bourges, de Toulouse et de Sens; les évêques de Senlis, Beauvais, Amiens, Evreux, Lodève, Alby, Therouane, Seez, Maillezais; plusieurs autres évêques ou abbés; le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, accompagnés de cent bourgeois environ. Là, maître Juvénal des Ursins, avocat du roi, déduisit les raisons qui portaient le roi à confier le gouvernement à la reine, parla fort habilement, cita l'exemple de la reine Blanche qui avait montré tant de sagesse dans sa régence, et présenta les lettres scellées du grand sceau qui déclaraient l'intention du roi [1].

Aussitôt après la duchesse d'Orléans se présenta en habit de deuil, et s'agenouillant devant le dauphin demanda justice de la mort de son mari; comme le duc de

[1] Dutillet. — Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

Bourgogne avait noirci sa mémoire, de crimes faux et controuvés, elle supplia qu'un jour fût assigné pour y répondre. Le dauphin lui dit qu'elle était la bien venue et que réponse lui serait donnée.

Quatre jours après le jeune duc d'Orléans arriva à Paris, accompagné de trois cents hommes d'armes. Les princes allèrent aussi au-devant de lui. Il traversa la ville à cheval vêtu de noir, vint descendre au Louvre, rendit ses respects au duc de Guyenne, insista pour que justice fût faite contre le duc de Bourgogne, puis alla retrouver sa mère.

Le 11 septembre, il se tint encore dans la grande salle du Louvre une nombreuse assemblée des princes, des seigneurs, des prélats, du parlement, de l'université, des bourgeois. Le duc de Guyenne y siégeait en habit royal, la duchesse d'Orléans et le duc son fils y furent introduits avec Pierre l'Orfévre leur chancelier, maître Pierre Cousinet, avocat en parlement, et plusieurs autres gens de leur maison. Il leur fut donné permission de faire proposer la justification du

duc d'Orléans ; aussitôt elle fut lue publiquement par maître Serisy, abbé de Saint-Fiacre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à qui la duchesse en remit le manuscrit, devant tout le conseil, pour mieux montrer qu'elle avouait tout ce qui allait être dit.

Ce discours fut trouvé beau, noble, éloquent, plein de paroles des prophètes et des saints-pères, de passages de l'Écriture-Sainte, de maximes des philosophes, de citations prises dans les histoires. Son texte était: « *justitia et judicium, præparatio sedis tuæ.* » L'abbé de Serisy fit voir une grande méthode en divisant son sujet en trois points : le premier, que les rois sont tenus de faire justice à leurs sujets : le second, que Jean duc de Bourgogne, partie adverse, et ceux qui l'avaient conseillé et favorisé, avaient occis ou fait occire monseigneur le duc d'Orléans traîtreusement et honteusement : le troisième, que monseigneur le duc d'Orléans avait été méchamment et faussement accusé de plusieurs crimes. Puis chaque point se partageait en six autres : ce qui composait en tout un enchaînement de dix-huit parties.

Le premier point s'établissait, « 1° sur ce que les rois ne sont appelés rois que pour faire justice et non pour autre chose; 2° sur l'amour fraternel; car nature ne peut mentir; 3° sur la pitié due aux supplians; car madame d'Orléans se présente veuve et désespérée accompagnée de ses jeunes enfans et de ses chevaliers, menant deuil pour la cruelle mort de son cher mari et seigneur; 4° sur l'énormité du crime qui à peine aurait son pareil. Tous ceux qui ont entendu parler de ce scandale, étrangers ou autres, le trouvent si abominable, que s'il advenait que le roi n'y portât point remède, il faudrait dire qu'il n'est pas seigneur de son pays, et il devrait s'humilier et fléchir devant la puissance de ses sujets; 5° sur ce, que si justice ne se fait pas, il en peut résulter des maux sans nombre, voies de fait, procédés de violence, rébellion des sujets; 6° sur la méchanceté de la partie adverse, qui cherche à soutenir son péché par la force, et à plaider en tirant l'épée. »

Passant au second point, l'orateur déduisit encore six raisons. La première, que la

partie adverse n'avait nulle autorité sur le défunt, et qu'il avait fait occire un très-noble et très-grand seigneur. La deuxième, que la partie adverse n'avait observé nulle forme de justice ou de procédure; et supposé qu'il eût autorité sur lui, c'était chose raisonnable et licite que la partie fût ouïe et convaincue avant d'être condamnée à mort. La troisième était fondée sur les alliances qu'ils avaient ensemble, non-seulement celles qui tenaient au lignage, mais celles qu'ils avaient spécialement faites pour éviter les inconvéniens qui pourraient arriver de leurs divisions: alliances qu'ils avaient jurées plusieurs fois sur les paroles du canon de la messe, sur la croix de Notre Seigneur, et dont ils s'étaient donné des lettres scellées de leur sceau. La quatrième, c'était que la mort de monseigneur d'Orléans avait été si soudaine, qu'aucuns chrétiens pouvaient soutenir que l'intention du malfaiteur avait été qu'elle entraînât damnation. La cinquième, c'était qu'il avait fait occire le duc d'Orléans, non pas à bonne fin, non pas pour le bien commun, mais par ambition, convoitise et désir de dominer, envie de ren-

dre les siens riches, haine long-temps cachée dans son cœur. La sixième, c'était qu'il n'avait pas suffi à la partie adverse de la mort du duc d'Orléans, mais qu'elle s'était encore efforcée de détruire scandaleusement sa renommée.

Le troisième point devait se partager en six excuses des six accusations portées contre le duc d'Orléans par son meurtrier. Le discours ainsi divisé, l'orateur entra dans le détail, et divers passages touchèrent grandement les assistans.

« Qu'il te souvienne, dit-il au roi, du grand amour qui était entre toi et ton frère, non que je veuille par-là obtenir faveur. C'est seulement pour t'exhorter à justice. Hélas! ce serait peu de bien et de bonheur d'être fils et frère du roi, si une mort si cruelle était mise en oubli et sans réparation; et cela parce que celui qui l'a fait périr le devait aimer comme un frère. Car en la Sainte Écriture, les cousins germains sont appelés frères, et Saint Jacques est appelé frère de Notre Seigneur, encore qu'il ne fût que son cousin germain. Tu peux donc dire à la partie adverse la parole que dit le

Seigneur à Caïn après qu'il eut tué son frère :

Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

» Certes oui, la terre crie, et le sang réclame ; car il ne serait pas un homme naturel, ni d'un sang pur, celui qui n'aurait pas compassion d'une mort si cruelle. Et ce n'est pas chose merveilleuse si je dis que la partie adverse ressemble à Caïn. Ainsi que Caïn tua son frère par envie, parce que ses dons avaient été mieux regardés du Seigneur, de même le duc de Bourgogne, par envie de ce que monseigneur d'Orléans était agréable au roi, machina sa mort, et le fit cruellement et traîtreusement périr. Qu'il te souvienne donc, sire, de la parole adressée à Caïn : *Vox sanguinis*. La voix du sang de ton frère, c'est la voix de madame d'Orléans et de ses fils demandant, criant justice. Hélas ! sire roi, à qui voudrais-tu faire justice, si tu ne la faisais pour l'amour de ton propre frère ? Si tu n'es l'ami de ton sang, de qui seras-tu ami ? On ne te demande que justice ; considère, noble prince,

que c'est ton frère qui t'est ravi, que dorénavant tu n'as plus de frère, que le duc de Bourgogne t'a cruellement privé de ton frère. Songe combien il doit être regretté, et plus de toi que de nul autre, parce qu'il t'aimait parfaitement, et aussi la reine de France, ta femme, tes enfans; il honorait toute la royale lignée de France, tant il avait un grand sens. Car à peine pourrait-on trouver un homme plus éloquent, mieux raisonnant, sachant mieux répondre aux nobles, aux clercs, aux laïques. Notre Seigneur lui avait donné ce que le roi Salomon avait demandé, la prudence et la sagesse. Chacun sait combien il était orné d'excellence et de jugement, et l'on pouvait dire de lui comme de David : *Sapiebat sicut angelus Domini :* il avait la sagesse d'un ange de Dieu. Si l'on voulait parler de sa beauté, on ne pourrait dire autre chose, sinon qu'il te ressemblait. Quant à son caractère, il était homme tout débonnaire. Jamais il ne fit mourir, ni battre personne; toutefois il avait assez de puissance et d'autorité pour le faire, et ne chercha la mort de personne, même

de ses ennemis qui disaient publiquement du mal de lui, lui imputant des torts auxquels il n'avait jamais pensé, spécialement la partie adverse. Certes il l'eût bien fait mourir s'il l'eût voulu, puisqu'il n'est pas fort difficile de tuer un homme traîtreusement. Mais en vérité telle chose n'était pas dans son sang. Car la nature du sang royal doit être loyauté et miséricorde, il ne peut souffrir cruauté, homicide ou trahison quelconque. Et il était le plus proche du sang royal, monseigneur d'Orléans étant fils de roi.

» O roi Charles! si tu vivais maintenant, que dirais-tu? quelles larmes pourraient t'apaiser? qui t'empêcherait de faire justice d'une telle mort? Hélas! tu as tant aimé, honoré et élevé avec tant de soin l'arbre où est né le fruit dont ton fils a reçu la mort? Hélas, roi Charles! tu pourrais bien dire comme Jacob: *Fera pessima devoravit filium meum,* une bête très-mauvaise a dévoré mon fils. »

Examinant les motifs qui pouvaient s'opposer à la justice du roi, il s'exprima ainsi:

« Et si aucuns voulaient prétendre que de cette exécution résulteraient des maux encore pires, à cause de la grande puissance du duc de Bourgogne, grande en apparence, petite en réalité, on peut répondre que le duc de Bourgogne n'est rien en comparaison de la puissance royale. Quelle puissance a-t-il, fors celle que tu lui as donnée et que tu souffres qu'il ait? Justice et vérité, quelque tardives qu'elles soient, à la fin et par la grâce de Dieu, sont et demeurent maîtresses, et il n'y a rien encore de plus sûr, que de travailler pour justice et vérité. Qui sont les chevaliers et écuyers, qui oseraient le servir contre le roi? qui seraient même les étrangers qui se mettraient en péril de mort, pour une si mauvaise et si fausse querelle? O vous, chevaliers de Bourgogne et de Flandre, clercs ou laïques, vous tous habitans des états de la partie adverse, envoyez ici des hommes loyaux, sans faveur ni haine, qu'ils entendent plaider cette cause, qu'ils entendent la vérité, et que celui qui a bon droit le fasse voir. »

L'abbé de Serisy dit encore que le roi devait, comme Dieu, résister aux orgueilleux et faire grâce aux humbles. « Tu es tenu à humilier l'orgueil de la partie adverse, qui semble si élevée et si cruelle, que sa puissance et sa mauvaise cause pourraient souffler contre ta puissance et y résister. Et pour ce, roi de France, et vous tous mes seigneurs, considérez la rébellion et la désobéissance de la partie adverse, non pas seulement contre les commandemens du roi, mais contre le conseil de vous tous du sang royal. Il est certain que le roi de Sicile, monseigneur le duc de Berri et plusieurs autres, sont allés dernièrement, pendant les grands froids, à Amiens, afin de conclure un accommodement raisonnable et paisible pour le bien des parties, du roi et de tout le royaume. Ces susdits seigneurs ne purent faire la paix par eux désirée, et notifièrent vainement à la partie adverse le commandement du roi, lequel était de ne point venir jusqu'à ce qu'il fût mandé. Ils ne purent obtenir qu'il ne vînt pas avec grande puissance de gens d'armes, ni même qu'il

tardât quinze jours d'y venir. Voyez, mes seigneurs, quelle obéissance et quels maux peuvent s'en suivre....... Et après qu'il fut venu à Paris, il semblait qu'on dût faire toutes choses à sa volonté; le roi, la reine et les autres, ont dû ne lui rien refuser, mais lui parler agréablement, et prendre paisiblement son crime. O domination de France, s'il te faut souffrir ceci, en peu de temps tu vas décheoir de ta renommée! Après il fit détruire les défenses qu'on avait faites autour de la maison du roi, pour se garantir de ses voies de fait; certes cet acte de maître et plusieurs autres choses qu'il a faites, font voir un sujet qui tend à une mauvaise fin contre le roi. Tandis qu'il aurait dû venir s'humilier, il vint l'épée nue avec un grand nombre d'hommes d'armes, dont plusieurs étaient étrangers. En outre, il a ému les simples à Paris, en proposant et semant par tout le royaume un libelle diffamatoire, et en faisant de fausses promesses; et eux, croyant qu'il dût faire merveilles et être gouverneur de tout le royaume, ont été déçus par lui, ont rendu de grands honneurs

à lui et à ses écrits, faisant entendre de grandes acclamations de voix. Par ces choses et autres semblables, il s'est élevé en honneur, orgueil et cruauté pour soutenir son iniquité. Hélas, sire roi, n'était-ce pas une grande présomption, après un si méchant acte, de chevaucher dans la cité de Paris, les armes hautes, et de venir à ton conseil paisible avec haches et glaives? Et devais-tu souffrir qu'il entrât dans ton conseil quelqu'un plus fort que toi; le diable qui lui mit au cœur de faire ce mal, ne pouvait-il pas le pousser à poursuivre dans sa méchanceté? Puisque les princes du conseil n'approuvent pas son mauvais péché, ils ne devraient pas souffrir qu'un homme coupable et indigne se montrât par voie de fait plus fort que toi, car il pourra ainsi attirer à lui tout le peuple, et le conduire à ta destruction et à celle du royaume. »

Puis l'orateur s'occupa de l'imputation de tyran faite au duc d'Orléans. « Considérons, dit-il, les conditions des tyrans selon les philosophes. Le tyran met tout son soin à occire et à détruire les sages et les pru-

d'hommes; il travaille à la ruine des églises et des études. Il est toujours en crainte des trahisons, et il entoure sa personne et son corps d'une forte garde. Mondit seigneur n'avait point ces conditions de la tyrannie, tout au contraire. Premièrement, il n'a jamais fait occire ni sages ni fols; bien loin de-là, il aimait les hommes sages, et se plaisait à ce qui était nouveau. Tant qu'aux églises, il ne les détruisit pas, mais les a soutenues, défendues, réparées, leur a donné rentes et grands revenus. Quant à la garde de sa personne, comme il se sentait pur et innocent envers tous, il ne croyait point qu'on voulût lui faire nul mal, il ne se défiait de personne; s'il se fût méfié de quelqu'un il n'aurait pas été ainsi traîtreusement occis. »

Il examina ensuite, et traita de fausse et déloyale doctrine, ce que maître Petit avait avancé sur le droit de tuer les tyrans, et réfuta toutes les autorités tirées des Écritures-Saintes, des histoires profanes, du droit divin et du droit civil.

Puis, passant aux circonstances du meurtre:

« Oh trahison abominable, qui te pourra excuser ? O chevalerie, qui as la loyauté pour base, Dieu ne peut souffrir que tu approuves cette trahison ! O partie adverse, tu avais visité plusieurs fois monseigneur d'Orléans ; tu avais mangé et bu avec lui ; tu avais pris avec lui des épices au même plat en signe d'amitié. Le mardi, veille de son assassinat, il te pria amicalement de venir dîner chez lui le dimanche, ce que tu lui promis devant monseigneur le duc de Berri ici présent. Certes, monseigneur d'Orléans pouvait dire la parole de Jésus-Christ à Judas le traître : *Qui mittit manum mecum in paropside, hic me tradet.* O mes seigneurs, considérez cette trahison et mettez-y remède. Considérez en outre, qu'il faut que chevalerie garde foi et loyauté. Comme dit Vegece sur la chevalerie : *Milites jurata sua omnia custodiant.* Et assurément les princes y sont encore plus obligés. Celui qui rompt et enfreint sa loyauté et son serment, n'est pas digne d'être appelé chevalier. » En continuant, l'orateur exposa les causes qui, suivant lui, avaient porté le duc de Bourgogne à commettre ce crime.

« Un peu après la mort de monseigneur de Bourgogne, son père, il s'efforça d'avoir, dans le royaume, semblable autorité, semblable pension, semblable état qu'avait eu son père; et comme on ne le lui accorda point, attendu que son père était oncle du roi et homme de grande prudence, ce que n'était point la partie adverse, il commença à machiner de quelle manière il pourrait venir à son intention. Il fit semer par tout le royaume qu'il avait grande affection au bien commun, croyant par là qu'il gouvernerait tout. Quand donc il vit que, nonobstant ses fictions, monseigneur d'Orléans avait toujours l'autorité, ce que la raison enseignait, puisqu'il était fils de roi, seul frère du roi, et avec cela plus sage et plus digne de gouverner que le duc de Bourgogne; voyant, de toutes parts, ses intentions frustrées, il conspira méchamment contre monseigneur d'Orléans, cherchant à le faire occire, et croyant qu'après cela, nul n'oserait le contredire : qu'ainsi, il aurait le gouvernement de tout le royaume. C'est la principale cause de cette conspiration et de la mort de mon-

seigneur d'Orléans, nonobstant les choses qu'il a alléguées pour excuser son méfait. C'est ce qui apparaît clairement par la conduite qu'il a tenue lorsque, après sa cruauté, il est revenu à Paris. Premièrement, il commença à promouvoir et élever ceux qui tenaïent à lui, à faire ôter et déposer, sans cause, plusieurs bons et vaillans officiers du roi, et à donner leurs offices à ceux qui lui plaisaient, pour avoir, par eux, plus grande autorité et puissance. En outre, il s'est efforcé de tenir en sujétion tous les officiers, et spécialement ceux qui avaient le gouvernement des trésors, de sorte qu'aucun n'eut rien à lui refuser; de plus, il voulut avoir tous les trésors du roi, entre autres, deux cent mille francs qu'il a obtenus en assignations ou autrement. Il donna à ses hommes de l'argent du roi, comme le savent bien ceux qui gouvernaient le trésor, et c'est la fin principale qu'il se proposait par la mort de monseigneur d'Orléans. »

Quand maître de Sérizy fut à la troisième partie, il entra dans un grand détail pour laver le duc d'Orléans de tout ce qui lui

avait été imputé; d'abord il le justifia de ce qui lui était reproché touchant la foi chrétienne.

« Monseigneur d'Orléans a été bon et loyal chrétien, et oncques ne se départit de la foi de Jésus-Christ. Ce qui le prouve grandement, c'est la foi qu'il eut en Dieu dès sa jeunesse; car, nonobstant ses jeux et ébattemens, toutefois son recours et son retour étaient toujours en Dieu, et il se confessait très-souvent. Le samedi, avant sa mort, il avait fait une très-dévote confession, et montré plusieurs signes de grande contrition. Il avait dit qu'il laisserait là les jeux et les œuvres de la jeunesse, qu'il s'occuperait, tout-à-fait et tous les jours, du service de Dieu et du bien du royaume; et qu'on ne croye pas que ce soit chose controuvée; les religieux et autres personnes à qui il a dit de semblables paroles, le témoigneraient. Que sur cela, sans chercher d'autre témoin, on entende le duc de Bourbon, son oncle; il sait les promesses qu'il fit à Dieu et à lui, et comment, peu avant son trépas, il lui

promit de faire de sorte que Dieu et les hommes seraient contens de lui. »

Il raconta ensuite comment le duc d'Orléans avait sincèrement souhaité la paix de l'Église : comment, s'il s'était opposé à la soustraction, c'est qu'il avait pu mettre sa confiance en un homme aussi ancien que Pierre de Luna ; il donna pour preuve de sa bonne foi, que, trois semaines avant sa mort, voyant que le pape de Rome se refusait à une entrevue, et laissait voir de la méfiance, il avait offert de lui envoyer son propre fils en otage.

Quant à la sorcellerie, il démentit tout ce qu'avait fait dire le duc de Bourgogne, rappela que le procès du moine dont on avait parlé avait été fait avec soin, et qu'il résultait de son aveu que monseigneur d'Orléans lui avait défendu d'user d'art magique, ni de rien faire qui pût porter préjudice au roi ; bien qu'il eût eu quelquefois des conversations avec ce moine, il fallait considérer que le prince était jeune alors, n'ayant pas plus de dix-huit ans, et que de jeunes princes

sont souvent dupes de tels fourbes qui cherchent à en tirer de l'argent.

D'ailleurs, l'orateur, en sage et savant homme, soutint, contre l'opinion commune, qu'il n'y avait rien de vrai en la sorcellerie, et que, sur la maladie du roi, plus de foi devait être ajoutée à la faculté de médecine, qu'aux sottes opinions d'un faux docteur en théologie. « Certainement, dit-il, c'est erreur, contre la sainte Écriture, de dire que les sorciers sont autre chose que mensonge, et produisent quelque effet. Comme dit le sage Salomon dans l'Ecclésiastique : *Divinatio erroris, et arguta mendacia, et somnia maleficiorum vanitas est;* et saint Thomas allègue cette autorité pour prouver que la sorcellerie est de nul effet. O toi, université de Paris, puisses-tu corriger telles opinions, car ces sciences trompeuses ne sont pas seulement défendues, parce qu'elles sont contre l'honneur de Dieu, mais parce qu'elles ne contiennent ni vérité ni effet. C'est ce qui est confirmé par ceux qui ont opéré dans l'art magique. Ovide dit, dans son remède d'amour : Celui-là est déçu, qui croit que les

mauvaises herbes et les arts magiques peuvent l'aider [1]. Maître Jean de Bar lui-même, qui était si expert en ce maudit art, et qui fut brûlé avec tous ses livres, reconnut à sa dernière confession que le diable ne lui avait jamais apparu, et que de ses invocations et sorcelleries, il n'était jamais sorti nul effet, bien qu'il eût dit le contraire, spécialement aux grands seigneurs pour avoir leur argent. »

L'histoire des adieux du seigneur de Milan, à sa fille, fut aussi démentie. L'orateur rappela que le mariage de madame Valentine était déjà conclu avec le duc de Gueldre, lorsque le roi de France la fit demander pour son frère : qu'ainsi son père n'avait pas eu de si hauts projets pour sa fille ; il raconta aussi que pour ne point s'attendrir, il l'avait fait partir sans la voir, et n'avait donc pu lui dire les paroles qu'on avait citées.

Ce que maître Petit avait dit du saint et savant Philippe de Maizières, se trouvait

[1] *Fallitur hœmoniœ si quis mala pabula terrœ*
Et magicas artes posse juvare putat.

aussi faux par les dates; il ne connaissait point le seigneur de Milan lorsque le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, l'avait envoyé en Italie pour y conférer sur les moyens de faire une croisade.

L'imputation des poisons ne se trouvait pas moins mensongère, et l'aventure de l'aumônier mort, entièrement controuvée. L'orateur citait aussi le témoignage des médecins sur les causes de la mort du fils du duc d'Orléans, et repoussait l'histoire populaire de la pomme destinée au dauphin.

Pour les vêtemens de sauvage auxquels le duc avait mis le feu, la chose ne se pouvait nier; mais l'on fit voir qu'il n'y avait que légèreté de jeunesse et nulle préméditation.

Le fait de l'alliance avec Henri de Lancastre ne prouvait nullement une connivence coupable, et la suite l'avait bien fait voir. Le défi que monseigneur d'Orléans avait envoyé au roi d'Angleterre manifestait assez sa pensée sur les moyens qu'il avait employés pour gagner la couronne.

Pour les tailles et exactions, maître de

Serizy assura qu'elles n'étaient point du fait du duc d'Orléans, et n'avaient point tourné à son profit. Il nia l'argent pris au Louvre, mais confessa que la reine et le duc en avaient pris et dû prendre à Melun, pour assembler des gens d'armes contre le duc de Bourgogne qui, pour lors, avait contraint monseigneur d'Aquitaine à retourner à Paris, et qui était venu en armes dans la capitale du royaume : qu'ainsi c'était lui qui avait été cause de cette dépense. On eut soin de faire ressouvenir aussi que, pour le racheter des Turcs, il avait fallu imposer une lourde taille sur les peuples. L'orateur ne niait pas non plus que certains gens d'armes n'eussent pillé et dévasté le pays, s'autorisant du nom de monseigneur d'Orléans; mais c'était sans son aveu, et il les avait fait sévèrement punir. Après avoir ainsi justifié le prince, le discours se terminait à peu près ainsi :

« O toi, roi de France, prince très-excellent, pleure donc ton unique frère, en qui tu as perdu une des plus précieuses pierres de ta couronne, à qui tu devrais faire justice quand personne ne la voudrait faire. O toi,

très-noble reine, pleure le prince qui t'honorait tant et que tu as vu mourir si misérablement. O mon très-redouté seigneur, monseigneur d'Aquitaine, pleure, tu as perdu le plus noble membre de ta race, de ton conseil, de ta seigneurie, et tu tombes par-là d'une douce paix en une grande tribulation. O toi, duc de Berri, pleure, toi qui as vu le frère du roi, ton neveu, finir sa vie par un triste martyre, parce qu'il était fils de roi et non pour autre chose. O toi, duc de Bretagne, qui as perdu l'oncle de ton épouse dont tu étais grandement aimé; ô toi, duc de Bourbon, pleure, l'objet de ton amour est enseveli sous terre. Et vous autres, princes et nobles, pleurez, car le chemin est ouvert pour vous faire mourir traîtreusement et à l'improviste. Pleurez, hommes et femmes, vieillards et jeunes hommes, pauvres et riches, car la douceur de la paix et de la tranquillité vous est ôtée, puisque le chemin vous est montré pour occire et porter le glaive entre les princes, qu'ainsi vous voilà en guerre, en misère, en voie de destruction. O vous, hommes d'église et sages, pleurez le

prince qui grandement vous aimait et honorait. Vous, nobles hommes de divers états, regardez maintenant à ce que vous allez faire. Bien que la partie adverse vous ait déçus par ses faux raisonnemens, et que vous lui ayez semblé favorables, néanmoins, puisque vous connaissez l'homicide, puisque vous voyez l'innocence de monseigneur d'Orléans, et les mensonges du libelle diffamatoire de la partie adverse, dorénavant lui bailler faveur d'une manière quelconque, c'est être contre le roi, et se mettre en péril de perdre corps et biens, comme cela s'est vu dans des cas semblables. Princes et hommes de tous états, soutenez donc la justice contre le duc de Bourgogne qui, par homicide, a usurpé l'autorité du roi et de ses fils, qui lui a ravi aide et consolation, qui a mis le bien commun en grand trouble, qui a bravé toutes les bonnes lois en soutenant son péché, contre noblesse, parenté, sermens et alliances, contre Dieu et la cour de tous ses saints : attentat qui ne peut être réparé que par la justice. C'est pourquoi, madame d'Orléans et ses fils viennent à toi, ô sire roi, et à vous tous, du

sang et du conseil royal, en vous suppliant de considérer l'injure qui leur a été faite, et de la réparer de la manière qui va être requise par le conseil de ladite dame; de telle et de sorte qu'il soit divulgué par tout le monde que monseigneur d'Orléans, son mari, a été occis cruellement, et injustement accusé et diffamé. Ce faisant, vous ferez votre devoir, comme vous y êtes tenus, et vous pourrez acquérir la vie éternelle; car, comme dit le vingt-unième chapitre des Proverbes: *qui sequitur justitiam inveniet vitam et gloriam* : qui suivra justice trouvera la vie et la gloire que nous octroye Dieu Notre Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Ce discours persuada tous les assistans; il leur parut ne contenir que vérité, et aussitôt chacun se mit à dire hautement que jamais il ne se commettrait dans le royaume une plus grande faute que de ne point faire justice, et que le duc de Bourgogne avait évidemment encouru peine dans ses biens et dans son corps. Aussitôt le chancelier de France enjoignit à maître Cousinet,

avocat de la duchesse d'Orléans, de présenter ses conclusions. Il commença une plaidoierie, et prit pour texte ces paroles de l'Évangile : « Il y avait une veuve, et quand » Notre Seigneur la vit, il fut ému de miséricorde envers elle. » Il réclama aussi justice du roi et des princes, rappelant que le royaume de France était loué et exalté pardessus tous les royaumes chrétiens, pour la justice qu'on y gardait ; si bien que les Anglais, les Allemands et autres étrangers, étaient venus jadis en ce royaume pour y trouver justice. Il encouragea le conseil du roi à agir visiblement, à ne pas craindre les dangers dont le menaçait l'adverse partie, à redouter plutôt ceux qui adviendraient de l'impunité du crime. Du reste, il ne prit de conclusions que comme partie civile, les conclusions au criminel appartenant, suivant l'usage de France, au procureur du roi exclusivement. Il demanda :

1°. Que le duc de Bourgogne fût amené au Louvre ou dans le lieu qui plairait au roi; que là, en présence du roi ou de monseigneur d'Aquitaine, de tous ceux du sang

royal, et du conseil, devant le peuple, ledit duc de Bourgogne, sans chaperon ni ceinture, à genoux devant madame d'Orléans et ses enfans, accompagnés d'autant de personnes qu'il leur plairait, dît et confessât publiquement et à haute voix, que malicieusement et par guet-à-pens, il avait fait occire monseigneur d'Orléans, par haine, envie, convoitise, et non pour autre cause, nonobstant les choses qu'il avait fait soutenir à ce sujet : que de toutes, et de chacune de ses offenses, il se repentait et demandait pardon à madame d'Orléans et à ses enfans, les suppliant humblement de lui vouloir pardonner : ajoutant de plus qu'il ne savait rien contre le bien et l'honneur de monseigneur d'Orléans. Qu'ensuite il fût conduit dans la cour du palais et à l'hôtel Saint-Paul, où, sur des échafauds élevés à cet effet, il répéterait les mêmes paroles; qu'il y restât à genoux jusqu'à ce que des prêtres assistans aient récité les sept psaumes de la pénitence, les litanies, et des prières pour le repos de l'ame de monseigneur d'Orléans. Qu'ensuite il baisât la terre et demandât pardon : que récit de

cette amende honorable fût fait dans les lettres royales adressées à toutes les bonnes villes, pour y être criées et publiées à son de trompe.

2°. Qu'en réparation desdites offenses et pour qu'il en restât mémoire durable, les maisons, appartenant au duc de Bourgogne, à Paris, fussent rasées et détruites à jamais : que sur le lieu de chacune d'elles fût élevée une grande croix de pierre où fût gravée la cause de leur démolition. Qu'au lieu où monseigneur d'Orléans fut occis une croix pareille fût élevée, et que la maison où les homicides avaient été cachés fût aussi abattue : qu'en cette place, le duc de Bourgogne fût contraint de fonder, à ses dépens, un collége de six chanoines, six vicaires et six chapelains, à la nomination de madame d'Orléans et de ses héritiers, afin que, chaque jour, il fût dit six messes pour l'ame du défunt : que la fondation dudit collége fût de mille livres de rente, et qu'il fût, aux frais du duc de Bourgogne, garni de vêtemens, livres, calices, ornemens et autres choses nécessaires : qu'en outre, sur l'entrée du-

dit collége, on écrivît en grosses lettres la cause de sa fondation.

3°. Que ledit duc de Bourgogne fût tenu de fonder de la même sorte, et de doter un collége de douze chanoines, douze vicaires et douze clercs dans la ville d'Orléans; et aussi, pour que les étrangers en gardassent mémoire, une chapelle à Rome et une à Jérusalem.

4°. Que le duc de Bourgogne fût contraint de payer un million d'or, non au profit de madame d'Orléans et de ses fils, mais pour fonder des hôpitaux, colléges de religieux, chapelles, aumônes et autres œuvres de piété pour le salut de l'âme du défunt, et que pour accomplir les choses susdites, tous les titres et seigneuries qu'a le duc de Bourgogne dans ce royaume, fussent mis sous la main du roi afin d'être vendus.

5°. Que ledit duc de Bourgogne fût condamné à tenir prison fermée partout où il plairait au roi, jusqu'au moment où ces choses seraient accomplies; qu'après il fût envoyé en exil outre mer, pour y pleurer et gémir sur son péché durant l'espace de vingt ans, ou

jusqu'au moment qui serait trouvé suffisant, et quand il serait revenu qu'il lui fût enjoint sous des peines qu'on prescrirait de jamais approcher de cent lieues l'endroit où serait la reine ou les fils de monseigneur d'Orléans.

6°. Qu'il fût de plus condamné à des dommages et dépens envers madame d'Orléans et ses enfans.

L'avocat termina en demandant que ses conclusions lui fussent adjugées sans procédure ni remise, attendu que le duc de Bourgogne avait avoué le fait tant en jugement qu'hors jugement. Il requit aussi que le procureur du roi se joignît à lui et prît des conclusions au criminel.

Après avoir ouï maître Cousinet, il fut ordonné à madame d'Orléans, à ses enfans et à ses gens de se retirer, et le conseil délibéra sur sa requête; elle fut ensuite rappelée, et le duc de Guyenne prononça ce qu'il avait été convenu de répondre : « Après ce que » nous et les princes du sang royal, ici pré- » sens, avons entendu pour la justification » du duc d'Orléans notre oncle, il ne nous

» reste nul doute contre l'honneur de sa mé-
» moire, et nous le tenons pour innocent de
» tout ce qui avait été annoncé de contraire
» à sa réputation. Quant à ce que vous
» demandez de plus, il y sera suffisamment
» pourvu en justice. » Le conseil fut pour lors levé; mais tous les princes des fleurs de lis, qui étaient là présens, assurèrent la duchesse qu'elle aurait justice, lui promirent de s'y employer, et se déclarèrent formellement contre le duc de Bourgogne.

Dans ce premier empressement, on voulut, sans plus attendre, procéder contre lui; mais la reine et les princes agissaient avec plus de passion que d'habileté; ils conduisaient fort mal cette procédure, et ne songeaient ni aux difficultés, ni aux conséquences. Les lettres que le roi avait accordées au duc de Bourgogne ne leur semblaient pas même à considérer. Les hommes sages et les magistrats que la haine n'aveuglait pas, auraient voulu plus d'ordre dans la poursuite. Le procureur du roi refusa obstinément de se joindre à la partie plaignante. Cependant les princes et la reine

mandaient, de toutes parts, des gens d'armes, et il n'était question que de courir sus au duc de Bourgogne comme ennemi de l'état; mais les habitans de Paris lui étaient favorables; le duc de Guyenne lui-même, qui était son gendre, ne lui était point contraire. On fit garder les ponts, les passages de rivière, les portes de la ville; des portes furent mises dans les rues; tout se remplit d'un appareil de guerre qui inquiétait et mécontentait de plus en plus les bourgeois. Bientôt le bruit courut que l'on allait ôter encore les chaînes. Le prévôt des marchands fut menacé; on lui reprocha d'avoir fait de faux rapports à la reine contre la ville; on lui rappela le sort d'Étienne Marcel.

Le chancelier et le conseil du roi s'effrayèrent avec raison de ces murmures. Pour prévenir quelque fâcheuse sédition, ils supplièrent la reine que le prévôt de Paris, à la tête de la milice, parcourût les rues, et fût chargé de maintenir le bon ordre. La reine y consentit avec répugnance. Grâce à cette précaution, la ville fut tranquille, et les hommes d'armes s'y comportèrent assez

régulièrement ; ceux de la campagne , qui n'étaient point payés, faisaient mille ravages.

Bientôt, la reine, n'ayant plus d'argent, et ne pouvant rien entreprendre, se vit contrainte d'appeler les plus riches bourgeois, pour les prier de lui faire quelques prêts afin de payer la solde des gens d'armes; elle n'en eut que des paroles; chacun s'excusa ; quelques-uns demandèrent même à quoi servaient tous ces armemens , lorsqu'on n'était pas en guerre. La reine ne laissa point voir combien ces réponses lui déplaisaient, mais dès-lors elle prit en haine la ville de Paris, et songea à emmener le roi [1].

Cependant, la situation dangereuse où se trouvait alors le duc de Bourgogne, et ce qu'on rapportait de l'état de ses affaires en Flandre, donnait courage à la reine et aux princes. La guerre avec les Liégeois était devenue de plus en plus terrible. Le sire de Jumont, qui déjà s'était montré si cruel dans les guerres de Flandre, avait parcouru leur pays avec les hommes d'armes du Hainault, et s'é-

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal. — Monstrelet. — Reg. du Parl.

tait conduit plutôt en bête féroce qu'en noble chevalier. Vieillards, femmes, enfans, malades, il n'avait rien épargné, jusqu'à mettre le feu à des églises pour brûler tous les pauvres habitans qui y avaient cherché refuge. Il consuma ainsi dans les flammes toute la ville de Florennes. Il emporta aussi d'assaut la ville de Fossey. Elle était riche et pouvait se racheter chèrement. Il ne voulut pas même que ses gens d'armes profitassent du pillage, de peur qu'ensuite leur ardeur fût moindre, et il livra tout au feu[1].

Ces ravages n'ébranlaient point la constance des Liégeois. Au nombre de plus de quarante mille, ils entouraient Maëstricht, et se croyaient sur le point de s'emparer de la ville, et de prendre leur évêque et seigneur, Jean de Bavière, qui bientôt ne pourrait plus se défendre. En même temps, ils faisaient dans le Hainault des courses aussi cruelles que celles dont leur pays était abîmé.

Les choses en étaient là quand le duc de Bourgogne arriva de France. Ses forces n'étaient point réunies. Il avait mandé ses hom-

[1] Le Relig. de St. Denis.

mes d'armes de Bourgogne et de Flandre, pris à sa solde un corps d'Écossais sous les ordres du comte de Mar, et réclamé un secours de son beau-frère le comte de Savoie; mais tous ces renforts n'étaient pas arrivés. Les Liégois au contraire étaient nombreux. Leur camp devant Maëstricht semblait une grande ville, bien fortifiée, et abondamment approvisionnée. Le Duc, qui était homme de sage conseil, bien qu'il sût assez mal s'expliquer et discourir, vit qu'il importait d'agir prudemment; il commença par négocier.

Les propositions pacifiques qu'on fit aux Liégeois furent mal accueillies. Le sire de Perweis, qu'ils avaient choisi pour leur mainbourg, ou principal magistrat, en même temps qu'ils avaient élu son fils pour évêque, commandait leur armée; mais il était loin de gouverner à sa volonté tous ces hommes des communes qui s'entendaient mal à la guerre, ne savaient pas ce qui était dangereux ou difficile, ignoraient les conséquences des choses et s'abandonnaient à leur passion. La réponse qu'il fit en leur nom fut dure et

hautaine. Il demanda, pour première condition, que Jean de Bavière vînt publiquement renoncer à toutes ses prétentions en faveur du nouvel évêque : « Autrement, dit-» il aux envoyés, vous pouvez vous en re-» tourner, car tout ce que nous sommes de » gens ici nous avons résolu la mort de Jean » de Bavière, et tôt ou tard il tombera entre » nos mains. »

Le duc de Bourgogne et le comte de Hainault n'avaient donc plus qu'à se hâter de secourir leur frère assiégé. Bien que leurs armées ne fussent pas encore réunies, que leurs préparatifs ne fussent pas achevés, ils se résolurent à entrer au pays de Liége.

Comme le duc de Bourgogne commençait à mettre son armée en campagne, arrivèrent auprès de lui Guichard Dauphin d'Auvergne, le sire de Tignonville, et maître Guillaume Bourattier, secrétaire du roi. Ils étaient envoyés pour lui apporter les ordres du conseil de France. On lui enjoignait de se désister de toute entreprise contre les Liégeois, afin que le roi, en son conseil, pût prononcer entre eux et leur évêque. De

plus, il lui était commandé de comparaître en personne pour avoir à répondre aux accusations portées contre lui par la duchesse d'Orléans [1].

Le Duc répondit qu'il avait le plus grand respect pour les ordres du roi, mais que son beau-frère lui ayant demandé de le secourir contre ses communes révoltées qui l'assiégeaient, il n'avait pu se dispenser de s'armer en sa faveur: que le temps pressait et ne comportait aucun délai: que c'était un mauvais exemple à punir, afin qu'il ne fût pas imité par toutes les communes contre leurs seigneurs: qu'il était maintenant trop avancé, et que le roi ne voulait pas le déshonorer: que d'ailleurs le roi et son grand conseil n'avaient nulle autorité ni jugement sur les deux parties puisqu'elles n'étaient pas du royaume de France. Quant au second point, il dit que lorsque son voyage au pays de Liége serait terminé, il irait trouver le roi et ferait tout ce qui convient à un fidèle sujet et à un bon parent. Puis s'adressant à mes-

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — St. Remy.

sire Guichard Dauphin : « Vous avez fait, » dit-il, votre charge d'ambassadeur, main- » tenant conseillez-moi, comme mon parent » et mon ami, et aidez-moi à soutenir mon » honneur. » Messire Guichard lui dit qu'en effet il ne pouvait honorablement retourner sans avoir vu de près les ennemis; et que quant à lui il était prêt à vivre ou à mourir avec lui en combattant les Liégeois rebelles. Messire Guichard s'était douté comment la chose se passerait, et avait, sans rien dire, apporté son armure et tout son harnois de guerre dans les paniers de bagage [1]. Les autres chevaliers en eurent de l'armoirie du duc de Bourgogne, et le suivirent à la guerre ainsi que messire Guichard.

Les Bourguignons s'avancèrent, par cette voie romaine qui traverse le pays de Liége et qu'on nomme la chaussée Brunehaut. Cependant le Duc essayait toujours d'en venir à un accommodement; son armée, toute choisie qu'elle était, semblait bien peu nombreuse en comparaison des forces de l'en-

[1] St.-Remy.

nemi. Il envoya au sire de Perweis un chevalier nommé le damoisel de Montjoye, que le duc de Brabant son frère avait aussi chargé de voir si en effet il n'y aurait pas moyen de traiter. Il eut ordre de remontrer au sire de Perweis combien il était indigne d'un chevalier, d'un homme de noble sang de se mettre ainsi à la tête des communes révoltées, et aussi à quelle ruine sanglante il allait exposer son pays [1].

Le sire de Perweis n'était pas le maître dans son camp; il eût volontiers été d'avis de conclure une trève de huit jours pour parlementer; mais il ne put faire agréer ce conseil aux gens des communes. Ils étaient d'autant plus animés que le damoisel de Montjoye, agissant par trahison, leur avait tenu, disait-on, des discours propres à les exciter. « J'ai été élevé parmi vous, leur » avait-il dit ; ma femme est cousine de » votre évêque; je m'intéresse à votre cause. » Le moment presse. Le duc de Bourgogne » attend de toutes parts des renforts. Les » chevaliers de Savoie, sous la conduite

[1] Le Religieux de St.-Denis.

» d'Aimé de Viry, ne sont plus qu'à quel-
» ques marches d'ici. Les Lorrains vont
» arriver. Mon maître, le duc de Brabant,
» va envoyer ses hommes, ainsi que le
» comte de St.-Pol. Marchez donc sans délai
» à l'ennemi avant qu'il ait réuni toutes ses
» forces. »

Les voyant ainsi animés par le langage du damoisel de Montjoye, et comprenant aussi ce qu'un tel conseil pouvait avoir de sage, le sire de Perweis commença par ramener presque tout son monde à Liége, qui n'est pas fort loin de Maëstricht; puis il fit publier par tout le pays que, le 22 septembre au matin, tous ceux qui voudraient marcher avec lui contre l'ennemi s'assemblassent en armes au son de la cloche. Il s'en trouva au moins quarante mille. Pour lors le sire de Perweis leur dit : « Mes amis,
» je vous ai souvent remontré que livrer
» bataille à nos ennemis c'était s'exposer à
» un grand danger. Ce sont tous nobles
» hommes accoutumés et éprouvés à la
» guerre, en bon ordre, et conduits par
» une seule volonté. Je crois qu'il eût mieux

» valu demeurer dans nos villes et forte-
» resses, les laisser courir la campagne,
» prendre nos momens et nos avantages,
» et les détruire peu à peu. Mais je vois que
» mes remontrances ne vous sont pas agréa-
» bles. Vous vous fiez à votre nombre et à
» votre ardeur. Je vais donc vous mener
» en bataille contre les ennemis; je vous
» en conjure, soyez unis, n'ayez qu'une
» volonté et soyez résolus à mourir tous
» ensemble pour défendre votre pays contre
» l'ennemi. »

De-là les Liégeois se rendirent à Tongres, qui n'est qu'à cinq lieues de Liége. Le duc de Bourgogne était campé tout auprès; quand il sut que l'ennemi venait à lui, il n'en parut ni effrayé ni affligé; après avoir tenu conseil avec son beau-frère le comte de Hainault et les principaux chevaliers, il marcha aux ennemis. Bientôt on les découvrit disposés en belle ordonnance dans une position que l'on nommait le champ de Hasbain; ils portaient la bannière de St.-Lambert de Liége, et toutes les bannières des divers métiers. Ils avaient avec eux quelques

centaines d'archers anglais, peu de cavalerie, mais beaucoup de canons, et une grande suite de voitures et de bagages. Ils commencèrent par tirer leurs canons, firent un mouvement pour s'appuyer à la ville de Tongres, mais n'avancèrent point sur l'armée ennemie. Alors le Duc se résolut à les attaquer, pensant que ceux qui cherchent la bataille ont meilleur courage que ceux qui l'attendent. En même temps, de l'avis de ses plus habiles chevaliers, il ordonna que quatre cents hommes d'armes à cheval et mille hommes de pied se porteraient sur le flanc et en arrière des Liégois, pour qu'ils fussent attaqués de deux côtés et séparés de ceux des leurs qui étaient à Tongres.

Les dispositions ainsi prises, le Duc se confessa et fit confesser tous ceux de sa maison; puis, parlant à toute cette brave et illustre chevalerie de Bourgogne, d'Artois, de Picardie, de Flandre, qu'il avait amenée avec lui, il les exhorta à marcher avec vigueur et hardiesse contre ces gens des communes de Liége, rebelles à leur seigneur et à leur évêque, infidèles à leurs sermens,

enclins de tout temps aux choses nouvelles, qui avaient commis tant d'horribles cruautés, arraché les yeux, mutilé les membres des prisonniers; qui avaient violé le respect dû à la religion en profanant les églises, brisant les vases sacrés, répandant à terre les saintes huiles. « Ne craignez rien, dit-il, de cette » sotte et rude multitude qui met toute sa » confiance dans son grand nombre; ce » sont gens qui ne sont propres qu'à la ma- » nufacture et à la marchandise. Voici l'oc- » casion de remporter une victoire et de » gagner une gloire éternelle [1]. »

Après qu'il eut ainsi exhorté ses chevaliers à bien faire et à mettre leur espérance en Dieu, on voulut lui persuader de ne se point risquer dans une si rude bataille; il tint ce conseil à injure. « Dieu m'en garde, dit-il, » je ne suis pas homme à laisser dans le dan- » ger ceux que j'amène avec moi. Je ne veux » point avoir la gloire d'une entreprise où je » me tiendrais à l'écart. J'aime encore mieux » être loué de vous avoir montré l'exemple » que de vous avoir habilement commandés.

[1] Le Religieux de St.-Denis.

» C'est à moi de vous conduire, à vous de » me suivre. » Aussitôt il proféra son cri de « Notre Dame au duc de Bourgogne! » et se mit en marche. Sa bannière était portée par un vaillant chevalier bourguignon, le sire de Courtiamble qui tomba sur les genoux en montant à cheval; ce fut pour quelques-uns une sorte de mauvais présage; il fut bientôt relevé par les gardes de la bannière.

Dès que les Liégeois virent les quatre cents cavaliers et les mille gens de pied se séparer du corps de bataille, ils crurent que c'était un commencement de déroute et se mirent à crier : « Ils s'enfuient! ils s'enfuient! » Mais le seigneur de Perweis, qui savait la guerre, s'efforçait de calmer leurs cris : « Mes » très-chers amis, disait-il, cette compa- » gnie à cheval, qui est là devant vous, ne » s'enfuit pas, comme vous croyez. Quand » ce gros corps de bataille qui reste là, sera » venu vous assaillir et vous combattre, alors » les gens à cheval arriveront en belle or- » donnance, vous prendre par le travers pour » s'efforcer de vous séparer. Ainsi, mes très- » chers amis, nous voilà à la bataille que je

» vous ai toujours déconseillée et que vous
» avez désirée de tout votre cœur. Vous vous
» êtes tenus pour assurés de la victoire, bien
» que vous n'ayez pas l'usage de la guerre
» comme vos adversaires; mettez donc votre
» espoir en Dieu, et combattez vaillamment
» pour défendre votre pays. »

Il voulut alors réunir ce qu'il y avait de gens à cheval, et aller s'opposer à la troupe qui marchait pour les surprendre. Tous ces hommes des communes, le voyant monter à cheval et s'éloigner, crièrent à la trahison, et l'accablèrent de mille injures. Il céda, et supportant patiemment leur rudesse et leur sottise, il fit toutes ses dispositions pour résister à l'attaque; il forma de chaque côté un rempart avec les charrettes et le bagage, plaçant les chevaux en arrière, et rangea son armée en un triangle dont la pointe était en face de l'ennemi qui s'avançait contre eux. Ils poussèrent leur cri de « Saint-Lambert au seigneur de Perweis ! » et bientôt la bataille commença[1].

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — St.-Remy.

Il faut la laisser raconter au duc de Bourgogne lui-même, qui, le surlendemain, en écrivit le récit à son frère le duc de Brabant.

« Très-cher et très-aimé frère, j'ai reçu les lettres que vous m'avez envoyées par le porteur de celle-ci, faisant mention que vous avez entendu, que par la grâce de Notre Seigneur j'avais combattu les Liégeois, et que si je vous eusse signifié le jour de la bataille, vous y eussiez volontiers été. Si veuillez savoir, très-cher et très-aimé frère, que ci-après vous verrez la manière et comment la chose se passa, et par-là vous pourrez connaître que je n'eusse pu, à temps convenable, vous signifier la journée. Il est vrai que beau-frère de Hainault et moi, entrâmes au pays de Liége en grande et bonne compagnie de chevaliers et d'écuyers, jeudi dernier, et sommes venus par deux chemins, tenant les champs, jusqu'à une lieue d'une ville appelée Tongres en Hasbain, où nous arrivâmes samedi passé au soir : là, nous eûmes nouvelle que ce jour et cette nuit le sire de Perweis et tous les Lié-

geois étant en sa compagnie, s'étaient partis du siége qu'ils tenaient devant la ville de Maëstricht, pour venir au-devant de nous. Pour cette cause, ledit beau-frère de Hainault et moi, envoyâmes le dimanche matin aucuns de nos coureurs sur le pays pour en savoir la vérité, lesquels nous rapportèrent pour certain, qu'ils avaient vu les Liégeois en bataille et en très-grand nombre qui s'en venaient vers nous. Nous nous mîmes en rang et en bonne ordonnance, et joignîmes nos gens ensemble pour aller à l'encontre et au-devant desdits Liégeois; quand nous eûmes chevauché environ demi-lieue, nous les vîmes tout à plein au-dessus et assez près de la ville de Tongres : et eux nous. Pour lors, ledit beau-frère et moi, ensemble nos gens, mîmes pied à terre en une place un peu avantageuse, croyant que là ils dussent nous venir combattre; puis nous plaçâmes tous nos gens en une bataille pour mieux soutenir le faix et la charge que les Liégeois étaient bien taillés à nous donner, et nous ordonnâmes deux ailes de gens d'armes et de gens de trait. Assez tôt ils

s'approchèrent de nous environ à trois traits d'arc et se portèrent sur la droite vers ladite ville de Tongres, afin que ceux de cette ville, qui étaient bien dix mille, se pussent joindre à eux. Là, ils s'arrêtèrent en très-belle ordonnance, et firent incontinent jeter plusieurs canons. Quand nous eûmes un peu attendu, et que nous vîmes qu'ils ne se partaient point, ledit beau-frère et moi, par l'avis des bons chevaliers et capitaines de notre compagnie, nous délibérâmes que nous irions tout bellement et tranquillement les combattre en leur place, et qu'il y aurait, pour rompre leur bataille et les désordonner, quatre cents hommes d'armes à cheval et mille gros valets pour frapper par derrière quand nous marcherions sur eux. Pour les conduire, nous ordonnâmes le sire de Croy, le sire de Helly, le sire de Raze, vos chambellans et les miens, Enguerrand de Bournonville et Robin Leroux, mes écuyers d'écurie; et ainsi le firent. De la sorte, à une heure après midi, nous marchâmes au nom de Dieu et de Notre-Dame pour aller à eux en très-belle ordonnance;

nous les abordâmes et combattîmes tellement que, par la grâce et l'aide de Notre-Seigneur, la journée fut pour nous. En vérité, très-cher et très-aimé frère, ceux qui en ont eu connaissance disent qu'ils ne virent oncques gens combattre si bien et durer tant que ceux-là ont fait; car la bataille dura près d'une heure et demie, et il y eut bien une demi-heure où l'on ne savait pas qui avait le meilleur. Y ont été occis le sire de Perweis, l'intrus de Liége son fils, et bien de vingt-quatre à vingt-six mille Liégeois, comme on peut le savoir par l'estimation de ceux qui ont vu les noms. Ils étaient tous, ou la plus grande partie, armés, et avaient en leur compagnie cinq cents hommes à cheval et cinq cents archers d'Angleterre. Il avint sur la fin de la bataille que ceux de Tongres sortirent en armes pour secourir les Liégeois, et vinrent jusqu'à la distance de trois traits d'arc; mais quand ils aperçurent comment la chose allait, ils tournèrent en fuite, et tantôt furent chassés par ceux de cheval de notre côté, et il y en eut moult de morts. Toutefois à ladite ba-

taille nous avons bien perdu de soixante à quatre-vingts chevaliers et écuyers dont j'ai très-grand déplaisir, car ils n'étaient pas des pires; Dieu leur pardonne. Quant au nombre des Liégeois qui pouvaient être en cette assemblée, j'ai sçu, très-cher et très-aimé frère, par aucuns des prisonniers faits à la bataille, qu'ils partirent du siége, samedi au matin, quarante mille, qu'ils s'en allèrent en la ville de Liége. Là ils laissèrent environ huit mille des leurs qui semblèrent au sire de Perweis être non suffisans, et le dimanche, jour de la bataille, ils partirent de ladite ville de Liége environ trente-deux mille ou davantage pour venir à nous. En outre, très-cher et très-aimé frère, il vous plaira savoir qu'hier mon beau-frère de Liége vint en très-belle compagnie pardevers mon beau-frère de Hollande et moi, et aujourd'hui les cités de Liége, Huy, Tongres, Dinant et les autres bonnes villes du pays, sont venues pardevers nous rendre obéissance, suppliant que mon beau-frère de Liége voulût avoir pitié d'eux et les recevoir à merci; ce qu'il a fait à la demande

de son frère de Hollande et de moi, pourvu que tous les coupables dont il y a encore plusieurs, soient rendus et baillés aux mains de mon beau-frère de Liége; le tout sous l'ordonnance de mon beau-frère de Hollande et de moi; chaque ville baillera la sûreté que nous voudrons, pour garant qu'elle obéira à notre ordonnance. Très-cher et très-aimé frère, que le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde. Écrit de Montost, au camp devant Tongres le 25 septembre 1408. Votre frère le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. »

Le duc de Bourgogne, dans cette lettre, parla de lui avec trop de modestie, car il acquit ce jour-là une grande gloire parmi tous les chevaliers et hommes d'armes. Le fort de la bataille porta au lieu où il se trouvait; les Liégeois se dirigeaient sur sa bannière, et c'est là que se passa le plus grand carnage. Il fut pendant plus d'une demi-heure parmi la mêlée, au milieu des traits et des dards dont il fut atteint mainte fois, mais non blessé. Il vit tomber près de lui plusieurs de ses chevaliers, Florimond de Brimeu, Jean

de la Tremoille ; rien ne put ébranler son courage ni sa constance ; monté sur un petit cheval, car il était faible de corps et n'avait pas grande mine, il courait des uns aux autres, encourageant tout le monde et payant de sa personne. Ce fut là qu'il gagna son surnom de Jean Sans-Peur.

Ce récit ne donne pas non plus une idée assez vive de l'horrible carnage qui fut fait des Liégeois révoltés. Le Duc défendit qu'il leur fût accordé aucun quartier, ni que personne fût reçu à rançon. Le lendemain, lorsque l'évêque de Liége arriva de Maëstricht, on lui présenta au bout d'une pique la tête du seigneur de Perweis ; il avait été trouvé sur le champ de bataille, tenant encore par la main son fils mort avec lui ; au lieu où avait été le plus fort du combat, sous la bannière de Bourgogne, gissait aussi un autre de ses fils [1].

La merci que le duc de Bourgogne avait obtenue de son beau-frère Jean, évêque de Liége, pour ses sujets révoltés, ne répondit pas

[1] Monstrelet. — Le Relig. de St.-Denis. — Fenin. — St.-Remy.

sans doute à leurs espérances. Le mardi, il fit son entrée dans la ville, et alla d'abord à sa cathédrale pour rendre grâce à Dieu et la consacrer de nouveau. Puis il passa quelques momens à son palais, où le peuple vint encore humblement implorer sa miséricorde qu'il leur promit de nouveau. Il retourna ensuite au camp de ses frères qui étaient auprès de Liége. Dès le lendemain, le sire de Jumont vint dans la ville et emmena de la prison, où déjà ils avaient été mis, plusieurs des principaux coupables ou présumés tels. Ils furent conduits devant les deux ducs et l'évêque; sans tarder, le bourreau fut appelé, et trancha la tête au damoisel de Rochefort, à un autre chevalier nommé Jean de Saramie et à quinze bourgeois de Liége. D'autres furent jetés dans la Meuse; on fit même périr ainsi des femmes et des gens d'église.

Le lendemain, les princes allèrent camper auprès de la ville d'Huy, et il y eut encore dix-neuf têtes coupées, comme aussi plusieurs noyades. Ce fut alors que l'évêque de Liége reçut le surnom de Jean-sans-Pitié qu'il garda toujours depuis. Après plu-

sieurs autres exécutions semblables, après avoir ordonné la destruction des murailles de Dinant, Huy et de quelques autres villes du pays, les deux ducs et l'évêque convinrent de se trouver à Tournay, et là de régler de concert toutes les affaires du pays de Liége. Les gens de Tournay, l'ayant appris, supplièrent qu'on choisît une autre ville, craignant, disaient-ils, de manquer de vivres pour un si grand rassemblement. Ce fut donc à Lille que le lieu des conférences fut indiqué. Les gens d'armes furent congédiés, et après divers conseils et pourparlers, les deux ducs rendirent le vingt-quatre octobre, publiquement en présence des deux cents otages qu'ils avaient emmenés du pays de Liége, et des députés envoyés par les communautés, une sentence solennelle.

Elle portait : que les ducs de Bourgogne et le comte de Hainault, duc de Hollande, voulaient que l'ordonnance ci-après fût en tout ferme et accomplie sans faute, ni contradiction quant à présent, se réservant de déclarer le surplus de leur volonté et de faire connaître leur détermination entière toutes

et quantes fois il leur plairait. Les articles de cette ordonnance étaient :

1°. Que les habitans de la cité de Liége, et des villes et pays de l'évêché, de la comté de Looz, du pays de Hasbain, de Saint-Tron, de la terre de Bouillon, rapporteraient toutes lettres, chartres et titres de franchise, privilége et liberté qui leur avaient été accordés en aucuns temps : qu'en les remettant les députés jureraient sur leur ame, et l'ame de ceux qui les envoient, qu'ils ne retenaient frauduleusement, pardevers eux, aucun titre de cette nature : que si par hasard ils en cachaient quelqu'un, il serait par cela même annulé.

2°. Qu'après la visite, examen et réglement desdits priviléges, il n'en pourrait être accordé aucun autre nouveau par l'évêque, sans le consentement des deux ducs ou de leurs successeurs.

3°. Que dorénavant, il ne serait élu aucun officier, du nom de maîtres, jurés, gouverneurs, docteurs des arts et métiers : et que tous autres offices créés et constitués par les communautés, demeureraient supprimés.

4°. Que dans lesdites villes et pays, des baillifs, prévôts, maires et autres officiers semblables seraient institués par l'évêque ou le seigneur de Looz.

5°. Que les échevins seraient renouvelés tous les ans, dans les villes d'échevinage: que l'on ne nommerait point échevins ensemble les proches parens et alliés, et qu'avant d'entrer en charge ils jureraient d'observer les ordonnances desdits ducs : que ces échevins seraient nommés par l'évêque ou les seigneurs, pour juger les causes ressortant à l'échevinage, et administrer les biens des villes, et que chaque année ils rendraient compte à l'évêque ou aux seigneurs de la dite administration.

6°. Que toutes confréries et maîtrises cesseraient et seraient mises à néant : que les bannières desdites maîtrises et confréries seraient remises aux mains de l'évêque ou des seigneurs.

7°. Que pour être bourgeois d'une ville, il faudrait réellement y avoir fait résidence: et qu'aucun bourgeois ne pourrait se prévaloir, pour sa personne ni pour ses biens, des priviléges de bourgeoisie, quand son do-

maine ou héritage serait situé dans une seigneurie.

8°. Que toute assemblée ou conseil seraient dorénavant interdits aux habitans des villes, comme aussi toute réunion d'une ville avec une autre, à moins de permission expresse de l'évêque.

9°. Que l'évêque et les seigneurs ne pourraient jamais porter les armes contre le roi de France, contre les deux ducs ou leurs successeurs, ni contre le comte de Namur, à moins que l'empereur leur suzerain ne vînt en personne faire la guerre, ou bien que le roi de France et les susdits seigneurs n'envahissent le pays.

10°. Qu'en souvenir de leur victoire, et en signe de la conquête du pays, le passage de la Meuse et la traversée dans le pays et par les villes ouvertes et fermées, serait toujours libre aux deux ducs, avec leurs gens d'armes ou autres, à la condition de payer leurs vivres et dépenses au prix courant.

11°. Que les monnaies des deux ducs auraient cours dans le pays de Liége.

12°. Qu'une chapelle serait fondée et bâ-

tie par les deux ducs, au lieu où ils avaient obtenu leur victoire : qu'il y serait établi deux chapelains et deux clercs, à leur collation, mais que l'entretien de la chapelle et les gages des chapelains, seraient à l'avenir payés par l'évêque de Liége.

13°. Que le 23 septembre de chaque année il serait célébré à Saint-Lambert et dans toutes les églises et couvens du pays une messe solennelle à la sainte vierge Marie, pour le repos des ames de ceux qui avaient péri en cette bataille, et pour rappeler que par suite de cette victoire les gens d'église avaient été remis paisiblement en leur place.

14°. Que l'évêque de Liége mettrait gouverneur et garnison dans les châteaux d'Huy, Bouillon et Escoquehen, sans que les gens du pays pussent y mettre nul empêchement.

15°. Que dans le cas où aucuns s'efforceraient, par voies de fait ou machination, de s'opposer aux collations de bénéfices ou d'offices qu'ont accoutumé de faire les évêques de Liége, la ville et le pays seraient tenus de prêter secours pour que l'institution fût faite.

16°. Que les Liégeois commettraient des personnes, à ce habiles, pour s'enquérir et savoir quels étaient les mauvais et pervers conspirateurs, encore vivans et fugitifs, qui s'étaient sauvés aux pays voisins, et chez quels seigneurs ils s'étaient retirés; afin que lesdits seigneurs fussent requis de livrer ces conspirateurs à la justice de l'évêque, ou au moins de les chasser de chez eux. En outre qu'il serait crié et publié que personne n'eût à recueillir ces conspirateurs et émouveurs de peuple, mais, au contraire, fût tenu à les prendre et amener à la plus prochaine justice, sous peine d'être puni de semblable peine que pourraient être lesdits conspirateurs; annonçant de plus, que si, cherchant à les saisir, on les mettait à mort, on ne serait pour cela nullement recherché.

17°. Que comme lesdits ducs avaient fait grandes dépenses, frais et avances, pour subjuguer et soumettre à leur obéissance le pays de Liége, et qu'ils avaient éprouvé dans leurs propres états des pertes à l'occasion de cette soumission, il serait imposé, recueilli et levé, le plutôt que faire se pourrait, sur

les habitans de ce pays, une aide de deux cent vingt mille écus d'or, mise d'après la richesse et faculté de chaque habitant.

18°. Que si, parmi les ôtages, emmenés pour garantie de l'exécution des ordonnances, quelques-uns venaient à mourir, ils seraient aussitôt remplacés par d'autres.

19°. Que toutes les fois que les dites ordonnances ne seraient pas observées et auraient été violées, l'évêque et les seigneurs seraient tenus à payer deux cent mille écus d'or : savoir, cinquante mille à l'empereur, cinquante mille au roi de France, et cinquante mille à chacun des ducs ; sauf à eux à lever ladite somme sur les Liégeois.

20°. Que les habitans consentiraient, en cas de violation des ordonnances, à être mis en interdit par leur évêque ou par l'archevêque de Cologne ; et par le pape, lorsque la sainte église de Dieu en aurait un seul, vrai et non douteux ; cet interdit devant durer jusqu'à ce que la somme de deux cent mille écus fût payée.

21°. Que si quelques villes ou particuliers contrevenaient aux ordonnances, et que cette

violation fût dénoncée par l'un des ducs à l'évêque ; il serait tenu de faire cesser toute résistance dans le délai d'un mois, sous peine d'encourir l'amende et l'interdit ci-dessus mentionnés.

22°. Que dorénavant les sentences et ordonnances desdits ducs, concernant le pays de Liége, seraient mises par écrit, scellées de leurs sceaux, et envoyées par lettre, une copie au seigneur, évêque de Liége, et une copie à chacune des villes : et que ledit évêque et lesdites villes bailleraient lettres auxdits ducs, comme quoi, ils ont reçu agréablement lesdites ordonnances, les approuvent, et promettent de les observer.

23°. Plusieurs ecclésiastiques et personnes, nobles ou non nobles, ayant donné requête et supplication au sujet des dommages qu'ils disaient avoir éprouvés par les rébellions advenues audit pays, comme les seigneurs ducs n'avaient pu encore examiner ces plaintes, ils se réservaient de prononcer le plutôt qu'ils pourraient.

Telles furent les conditions que le Duc

prescrivit aux Liégeois, se hâtant de terminer cette grande affaire pour retourner en France où le rappelaient des intérêts plus pressans encore.



Deveria del. Pre Adam sc.

VALENTINE DE MILAN.

LIVRE DEUXIÈME.

Traité de Chartres. — Le duc de Bourgogne gouverne. — Supplice du sire de Montaigu. — Les princes prennent les armes. — Ils campent devant Paris. — Paix de Bicêtre. — Nouvelle prise d'armes. — Faction des bouchers. — Commencement des Armagnacs. — Siége de Paris. — Guerre entre les princes.

Dès que la nouvelle de la victoire du duc de Bourgogne fut parvenue à Paris, elle jeta dans un grand trouble la reine, les princes et les seigneurs qui venaient de se montrer si ardens contre lui. Ils s'étaient flattés qu'il n'était plus à craindre, et voici qu'il allait revenir plus puissant et plus orgueilleux que jamais. Les rois de Sicile et de Navarre, le duc de Berri et le duc de Bourbon tinrent de grands conseils avec la reine. On ne savait que résoudre ; on voulut d'abord faire garder les passages des rivières et même les portes de la ville par des gens d'armes. Ce-

pendant les esprits s'échauffaient chaque jour davantage parmi le peuple et la bourgeoisie de Paris. Le duc de Bourgogne et sa victoire étaient hautement célébrés. On répandait le bruit que la reine voulait faire désarmer les Parisiens et enlever encore une fois les chaînes des rues ; on placardait des affiches menaçantes contre le prévôt des marchands. La reine se résolut à emmener le roi hors de cette ville séditieuse. Mais les secrets préparatifs qu'il fallait faire n'étaient pas achevés ; elle avait aussi besoin d'argent. Elle fit donc venir à l'hôtel Saint-Paul un grand nombre des principaux bourgeois ; là, prenant conseil de la nécessité, elle leur parla avec plus de douceur et de caresse qu'elle n'avait coutume. Elle se plaignit des faux bruits qu'on faisait courir. Elle leur dit que, loin de vouloir leur ôter leurs chaînes, elle leur en achèterait deux fois davantage s'il le fallait : qu'elle se plaisait à les voir armés, et comptait sur leurs efforts pour maintenir la paix publique et servir le roi qui les aimait tant : elle espérait que toutes les villes du royaume qui, d'ordinaire, règlent leur conduite sur

Paris, n'en recevraient que de bons exemples.

Le chancelier qui était présent leur adressa ensuite la parole avec plus de fermeté; il leur dit que si la reine avait jugé à propos de mander des hommes d'armes, c'est qu'apparemment la chose avait semblé nécessaire. Quant aux discordes des princes, les bourgeois n'avaient point à s'en occuper et devaient s'en reposer sur la sagesse du roi [1].

Ces discours produisirent peu d'effet; ils n'étaient point sincères, et la reine ne songeait qu'à faire partir le roi tout malade qu'il était; elle craignait à chaque instant de voir arriver le duc de Bourgogne. Enfin, le 3 novembre, le roi passa la rivière aux Célestins, sous la garde de Montaigu, grand-maître de sa maison; sur l'autre rive, à l'abbaye Saint-Victor, on trouva quinze cents hommes d'armes sous la conduite du duc de Bourbon. Dans cet appareil, on prit la route de Tours. Deux jours après, la reine partit avec le dauphin, le duc de Berri, les rois de Navarre et de Sicile et toute la cour. Le duc de Bretagne et ses hommes

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.

d'armes veillaient à la sûreté de leur voyage [1]. Ils allèrent à Gien où ils s'embarquèrent sur la Loire pour se rendre aussi à Tours.

Cette fuite redoubla les désordres. Les hommes d'armes pillaient de toutes parts et ne respectaient rien ; il n'y avait pas jusqu'aux prélats et gens d'église qui ne fussent obligés de voyager avec des escortes armées [2]. Paris tendit ses chaînes, et envoya avertir le duc de Bourgogne. Il était pour lors à Lille. Cet enlèvement du roi lui donna fort à penser, et dérangea ses mesures. Il se consulta avec son frère le duc de Brabant et le comte de Hainault, son beau-frère, rappela ses hommes d'armes bourguignons qui étaient déjà en route pour retourner chez eux, et marcha sur Paris. Il y fit son entrée le 28 novembre, au milieu des acclamations du commun peuple qui criait : « Noël ! » comme à l'entrée du roi. En vain quelques fidèles serviteurs représentaient à cette populace qu'elle pouvait bien, s'il lui plaisait, faire grand accueil au Duc, mais non pas le recevoir avec les honneurs dus au roi seul. On n'é-

[1] Histoire de Bretagne. — [2] Juvénal.

coutait rien ; on voyait toujours dans le duc de Bourgogne celui qui devait abolir les aides , la gabelle et tous les impôts qui grevaient le pauvre peuple [1].

Le Duc, n'ayant pas le roi entre ses mains, jugea qu'il était à propos de négocier. Il envoya aussitôt à Tours son beau-frère le comte de Hainault avec une suite nombreuse de gens non armés; il était accompagné des sires de Saint-Georges, de la Vieuville, avec le seigneur d'Ollehain son avocat.

Le traité fut rendu plus facile par la mort de madame Valentine duchesse d'Orléans. Elle était retournée à Blois, lorsqu'elle avait vu que la victoire du duc de Bourgogne lui ravissait encore une fois la juste vengeance qu'elle ne cessait de réclamer. Elle mourut consumée d'amertume et de chagrin. Sa vie n'avait pas été heureuse; sa beauté, sa grâce, le charme de son esprit et de sa personne n'avaient réussi qu'à exciter la jalousie de la reine et de la duchesse de Bourgogne. Les

[1] Monstrelet. — Gollut.

tendres soins qu'elle avait pris du roi, avaient accrédité encore plus la réputation de magie et de sortilége qu'elle avait parmi le vulgaire. Elle avait aimé son mari, et il lui avait sans cesse et publiquement préféré d'autres femmes. Un horrible assassinat le lui avait enlevé, et toute justice lui était refusée; son bon droit et sa douleur étaient repoussés par la violence. Sauf la première indignation que le crime avait produite, elle ne trouvait partout que des cœurs intéressés, des sentimens froids, ou une opinion malveillante. Dans les derniers temps de sa vie, elle avait pris pour devise : « Rien ne m'est plus, plus » ne m'est rien. » C'était grande pitié que d'entendre, au moment de sa mort, ses plaintes et son désespoir. Elle mourut entourée de ses trois fils et de sa fille. Elle fit aussi venir près d'elle Jean, fils bâtard de son mari et de la dame de Canny. Elle aimait cet enfant à l'égal des siens et le faisait élever avec le plus grand soin. Parfois, le voyant plein d'ame et d'ardeur, elle disait qu'il lui avait été dérobé, et qu'aucun de ses enfans à elle n'était si bien taillé à venger la mort de

son père [1]. Cet enfant fut le comte de Dunois.

On tint divers conseils à Tours sur les propositions du duc de Bourgogne ; on statua, pour premières conditions, qu'il ferait réparation publique au jeune duc d'Orléans, et s'abstiendrait, durant plusieurs années, de paraître devant le roi. Lorsque le comte de Hainault revint à Paris, pour apporter ce projet d'accommodement, le Duc se tint pour fort offensé, et n'en voulut pas entendre parler. Le sire de Montaigu était venu aussi pour faire valoir et expliquer la délibération du conseil du roi ; le Duc refusa de l'admettre en sa présence, et lui imputa d'être le premier et principal auteur des discordes entre les princes. Cependant, à la persuasion du comte de Hainault, il finit par donner audience au grand-maître. D'abord il lui parla avec beaucoup de rudesse et d'emportement, lui reprocha d'avoir enlevé le roi sans égard pour sa maladie, le chargea de mille crimes, s'étendit avec colère sur son mauvais gouvernement de l'état, et alla jusqu'à le menacer de le faire

[1] Juvénal.

mettre à mort. Le grand-maître écoutait toute cette violence d'un air si humble, s'excusait avec tant de soumission, que le Duc s'avisa d'en tirer parti; il se radoucit. « Je veux bien, » dit-il, pour l'amour de Dieu, par res- » pect pour le roi, en considération de mon » beau-frère ici présent, oublier mes injures » particulières et tous les mauvais offices que » vous m'avez rendus, mais c'est à condi- » tion que vous ferez adopter par le roi, la » reine et les princes, le traité dont je vais » vous remettre copie; soyez médiateur » de la paix entre nous, à la bonne heure! » aussi-bien sais-je qu'ils vous estiment tous, » et se gouvernent par vos conseils [1]. »

Les menaces d'un homme tel que le duc Jean, avaient donné quelque frayeur au grand-maître; depuis long-temps il s'affligeait de voir sa fortune et sa personne en butte à la haine de cette puissante maison de Bourgogne; déjà, pour sauver sa famille et une part de ses biens, il était convenu d'échanger, avec le duc de Berri, ses belles terres de Marcoussis et de Châteauneuf, pour l'inac-

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet.

cessible château de Nonette, dans les montagnes d'Auvergne; il se trouva trop heureux de cette occasion de faire sa paix, et ne manqua pas à la saisir. Il assura le Duc de tout son zèle, de tout son dévouement, et s'engagea, à genoux, par serment, de demeurer attaché invariablement à ses intérêts. L'accord fut ainsi conclu, et le Duc retint Montaigu à dîner avec lui.

Il demeura donc chargé de toute cette affaire et retourna à Tours avec le comte de Hainault.

Il trouva peu d'obstacles à faire adopter son projet d'accommodement. La maison d'Orléans, dont le chef était maintenant un jeune prince de seize ans, n'avait plus beaucoup de partisans parmi les seigneurs, et même dans la famille royale. Tout fut réglé comme voulut le grand-maître qui vint ensuite, avec les seigneurs bourguignons, rendre compte au duc de Bourgogne du succès de sa commission. Conformément à ce qui avait été convenu, ce prince quitta d'abord Paris pour faire preuve de soumission, et retourna à Lille le 1er février, où il commença

à accommoder quelques différends qui s'étaient élevés entre son frère le duc de Brabant, et son beau-frère le comte de Hainault, au sujet d'une somme d'argent que la dernière duchesse de Brabant avait prêtée au comte.

Pendant ce temps-là, les troupes que le duc de Bourgogne avait amenées à Paris et aux environs, y commettaient leurs ravages accoutumés, et achevaient de ruiner ce qu'avaient laissé deux mois auparavant les gens de la reine et des princes. Les Parisiens, désolés de tant de maux, envoyèrent le prévôt des marchands et quelques-uns des principaux de la bourgeoisie en députation au roi, pour le supplier de rentrer dans sa bonne ville[1]. Le roi, qui se portait mieux depuis la fin de novembre, les vit arriver avec contentement, leur fit le meilleur accueil, leur demanda familièrement des nouvelles de la ville et même de quelques bourgeois qu'il connaissait; il prit plaisir à leur faire voir lui-même toutes ses pierreries, et ordonna qu'on les traitât à merveille.

Ils furent reçus d'autre sorte chez le duc

[1] Le Religieux de St.-Denis.

de Bourbon : ce prince leur reprocha la satisfaction que beaucoup de gens de Paris avaient montrée de la mort du duc d'Orléans, et les royales acclamations dont on avait honoré le duc de Bourgogne son meurtrier. Après avoir parlé du mauvais vouloir de leur ville et de son peu de fidélité, il finit par leur remettre un projet écrit, des conditions que, selon lui, il fallait imposer aux Parisiens. Il voulait que les principaux bourgeois vinssent au-devant du roi, la corde au col en criant merci, et se soumissent à toutes réparations pécuniaires qu'on voudrait exiger.

Ils allèrent confier leur chagrin au roi qui leur témoigna encore plus de bonté, et leur promit de retourner à Paris dès qu'il le pourrait.

Le Duc y revint le 25 février pour se rendre de-là à Chartres, lieu fixé pour la conclusion du traité. Le roi et toute la cour y étaient déjà depuis le commencement de février. Le 2 de mars, le duc de Bourgogne se rendit avec six cents hommes d'armes, à Gallardon, près de Chartres. Le comte de Penthièvre son gendre, le comte de Saint-Pol, le comte

de Vaudemont et plusieurs autres grands seigneurs bourguignons l'accompagnaient. Le 6, son beau-frère le comte de Hainault, d'après ce qui avait été réglé, vint à Chartres avec quatre cents lances et quatre cents archers, pour y demeurer chargé de la garde de la ville pendant l'entrevue. Le 9, le duc de Bourgogne s'avança jusqu'au faubourg avec ses hommes d'armes, mais pour entrer dans Chartres il n'en garda que cent : ainsi le portaient les conditions arrêtées; il alla droit à la cathédrale, prit son logement au cloître des chanoines, puis entra dans l'église. Le roi, la reine, le duc de Guyenne et toute leur suite y étaient déjà ; on avait élevé un grand échafaud à l'entrée du chœur, afin que tout pût se passer aux yeux du peuple, sans que la foule troublât l'ordre de la cérémonie. Le roi était sur son trône devant l'image de Notre-Dame ; il avait près de lui la reine et le dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Bourbon et de Berri, le cardinal de Bar, et tous les plus grands seigneurs du royaume. Le grand conseil, une députation du parlement et de la chambre

des comptes, le procureur général et les avocats du roi, le prévôt des marçhands et les échevins, plusieurs bourgeois considérables avaient été mandés pour cette grande occasion [1].

Le Duc s'avança et mit un genou en terre devant le trône, ainsi que son avocat le seigneur d'Ollehain. « Sire, dit l'avocat, voici
» monseigneur le duc de Bourgogne, votre
» cousin et serviteur, qui est venu parde-
» vers vous, parce qu'on lui a dit que vous
» étiez indigné contre lui, à cause du fait
» qu'il a commis et fait faire, sur la personne
» de monseigneur d'Orléans, votre frère,
» pour le bien de votre royaume et de vous.
» Il est prêt à vous le prouver et faire sa-
» voir, quand vous le voudrez; pourtant
» mondit seigneur vous prie, tant et aussi
» humblement que possible, qu'il vous plaise
» ne conserver dans le cœur, ni colère, ni
» indignation, lui rendre votre bonne grâce,
» et le croire prêt à vous servir et obéir en
» toutes choses, sauf le plaisir de Dieu. »

[1] Monstrelet. — Lettres de grâce et d'abolition. — Le Religieux de St.-Denis. — St.-Rémy.

Le Duc ajouta : « Mon très-redouté et sou-
» verain seigneur, ces paroles sont de moi
» et je vous supplie humblement de m'accor-
» der la grâce que je vous demande. »

Alors le duc de Berri s'approcha de la reine et lui parla à voix basse ; puis, ainsi que le dauphin et les rois de Sicile et de Navarre, il mit un genou en terre devant le roi, en disant : « Sire, nous vous prions d'accorder
» la requête de votre cousin le duc de Bour-
» gogne, et de lui pardonner. »

Le roi s'adressa pour lors au duc de Bourgogne. « Mon cousin, dit-il, pour le bien
» de notre royaume, pour l'amour de la reine
» et des autres du sang royal, ici présens,
» et aussi pour la loyauté et les bons servi-
» ces que nous espérons toujours trouver en
» vous, nous vous accordons votre demande,
» et vous remettons toutes choses. »

Cela fait, le roi demanda au duc de Bourgogne de se retirer, et ordonna qu'on fît approcher le jeune duc d'Orléans et son frère le comte de Vertus ; ils entrèrent avec cent chevaliers, dont on leur avait permis, comme au duc de Bourgogne, de se faire accom-

pagner. Le roi leur fit part de ce qui venait de se passer et du pardon qu'il venait d'accorder ; il les requit de l'avoir pour agréable, et d'y consentir en leur nom, au nom de leur frère le comte d'Angoulême et de leur sœur madame Marguerite. Il leur annonça que le duc de Bourgogne allait lui-même les en prier.

Il rentra, s'avança vers eux, et son avocat parla en ces termes : « Monseigneur d'Or-
» léans et Messeigneurs ses frères, voici mon-
» seigneur de Bourgogne, qui vous supplie
» de bannir de vos cœurs toute haine et toute
» vengeance, et d'être bons amis avec lui. »

Le Duc ajouta de sa propre bouche : « Mes
» chers cousins, je vous en prie. »

Les jeunes princes ne pouvaient retenir leurs larmes. Selon le cérémonial prescrit, la reine, le dauphin et les seigneurs du sang royal s'approchèrent d'eux, et les intercédèrent pour le duc de Bourgogne ; ensuite, le roi, du haut de son trône, leur adressa ces mots : « Mon très-cher fils et mon très-cher
» neveu, consentez à ce que nous avons fait,
» et pardonnez. »

Le duc d'Orléans et son frère répétèrent alors, l'un après l'autre, les paroles prescrites par le traité. « Mon très-cher Seigneur,
» par votre commandement, j'accorde, je
» consens et j'agrée tout ce que vous avez
» fait, et lui remets toutes choses entière-
» ment. » Le roi reprit la parole : « Et moi,
» je veux et commande que chacune des par-
» ties tienne ce que j'ai ordonné; qu'ils soient
» bons amis ensemble, et que tous les pa-
» rens, amis et serviteurs d'un et d'autre cô-
» té, ne demandent jamais rien aux autres
» ni pour le fait en question, ni pour aucune
» de ses suites. Nous leur défendons, en tant
» qu'ils peuvent craindre notre courroux,
» qu'ils aient jamais dissension, débat, ni
» division pour cette cause, mais que cha-
» cun pardonne à tous, comme aussi nous
» leur pardonnons; excepté toutefois à ceux
» qui ont accompli ce fait sur la personne
» de feu notre frère, le duc d'Orléans. »

Le cardinal de Bar apporta ensuite la croix et les saints évangiles. Le duc de Bourgogne, les princes d'Orléans, le duc de Berri leur curateur, et les autres seigneurs du sang

royal jurèrent d'observer la volonté royale.

Pour mieux sceller cette réconciliation, il avait été résolu que le mariage du comte de Vertus avec une des filles du duc de Bourgogne serait signé en même temps. Il s'engagea à lui donner une dot de quatre mille livres de revenu, et cent cinquante mille francs dont un tiers serait placé en terres, et le reste serait à la disposition du futur.

Les choses ainsi achevées et toutes paroles dites comme l'avait réglé le grand-maître Montaigu, on en dressa acte authentique sous forme de lettres du roi, qui furent aussi signées de tous les seigneurs présens, des gens du conseil, du parlement, et de la chambre des comptes.

Le duc de Bourgogne embrassa sa fille, madame Marguerite, femme du duc de Guyenne, prit congé du roi, de la reine et des princes; puis, sans s'arrêter un moment à Chartres, pas même pour boire ni manger, il retourna à Gallardon avec tout son monde. Le duc d'Orléans et son frère reprirent en même temps leur route vers Blois, tristes de ce qui venait de se passer et de l'affront so-

lennel que recevait leur bon droit. Plusieurs seigneurs en murmuraient hautement aussi, et disaient que dorénavant on saurait que l'on en était quitte à bon marché d'avoir versé le sang de la famille royale [1]. Toutefois la puissance de la maison de Bourgogne semblait si bien assurée pour le moment, qu'elle vit s'accroître le nombre de ses partisans. Le marquis du Pont, fils du duc de Bar, qui s'était jusque-là montré fort zélé pour la mémoire du duc d'Orléans, changea tout-à-coup, se raccommoda avec son cousin le duc Jean, et retourna dîner avec lui à Gallardon.

Cette paix qui semblait finir les malheurs du royaume, répandit beaucoup de joie à Paris et dans le vulgaire. Les hommes plus avisés voyaient au contraire que les discordes des grands du royaume étaient toujours subsistantes. La solennité du traité ne les rassurait pas; ils savaient bien que, dans les querelles des princes, les sermens, le respect de Dieu, l'honneur, la réputation, l'affection pour leurs sujets, en un mot toutes les choses, tant saintes qu'elles fussent, ne

[1] Monstrelet.

pouvaient suffire pour assurer de leur foi, et pour les empêcher de retourner à leurs brisées, dès que l'occasion se présentait [1]. C'était bien l'avis du fol du duc de Bourgogne; en revenant de Chartres, il se jouait avec une patène ou paix d'église, la mettait dans sa fourrure, et plaisantait sur la paix fourrée. Beaucoup de gens trouvaient ce fol assez sage [2].

Deux jours après le duc Jean rentra à Paris. Ce séjour ne lui valait rien; la faveur du peuple et l'ardeur de ses partisans ne pouvaient qu'exciter son ambition de commander et la cupidité des favoris qui l'entouraient.

Le roi tarda peu à revenir dans sa bonne ville de Paris. Il y fut reçu avec une joie et une affection qu'augmentait la récente conclusion de la paix. Deux cent mille personnes vinrent à sa rencontre en criant : « Noël. » Le duc de Bourgogne et le comte de Hainault étaient sortis de la ville au-devant de lui; la reine et les princes arrivèrent deux jours après.

[1] Gollut. — [2] Juvénal.

En ce moment, les esprits étaient surtout occupés du concile qui s'assemblait à Pise pour mettre fin au schisme de l'Eglise. Tous les rois et les princes se trouvaient maintenant d'un commun accord, et se tenaient disposés à adopter ce qui serait résolu. Le duc de Bourgogne y envoya une ambassade qui s'y rendit avec l'archevêque de Besançon et les principaux ecclésiastiques de Bourgogne. Bientôt après, les deux papes furent déchus par jugement du concile, et un troisième fut nommé; c'était Pierre de Candie, cardinal, archevêque de Milan, savant et saint homme, qui avait autrefois enseigné la théologie à l'université de Paris. Ce choix fut reçu en France avec grand applaudissement.

Le Duc pendant ce temps-là, après avoir réglé les affaires du royaume, de concert avec le duc de Berri et les rois de Navarre et de Sicile, partit pour Soissons où se célébrait le mariage de son frère le comte de Nevers, avec la demoiselle de Coucy, fille de messire Enguerrand, qui avait péri à la croisade. Elle était nièce du duc de Lorraine et du comte de Vaudemont : c'était encore

une alliance grande et profitable pour la maison de Bourgogne ; le Duc y déploya sa magnificence accoutumée. Il fit faire entre autre chose, seize robes écarlates, dont les manches et les chaperons étaient couverts de lozanges d'or ; il en mit une et donna les autres à ses frères, à son gendre, et aux plus grands seigneurs de Bourgogne et de Flandre.

A cette époque, l'ordre et la paix n'étaient pas si bien établis dans le royaume, qu'un simple écuyer de Savoie, Aimé de Viry, d'une grande famille, mais peu riche, n'entreprit de faire la guerre au duc de Bourbon ; il rassembla les hommes d'armes de Savoie que le duc de Bourgogne avait congédiés après le traité de Chartres, et qui s'en retournaient ravageant tout sur leur passage ; avec cette troupe il entra dans le Beaujolais, surprit la forteresse d'Ambergieux et commença à mettre toute la contrée à feu et à sang [1]. Comme il avait plusieurs fois servi dans les armées du duc de Bourgogne, quelques-uns pensèrent qu'il était secrètement excité par ce

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet. — Juvénal. — Gollut.

prince ; en effet, depuis la mort du duc d'Orléans, le duc de Bourbon s'était déclaré contre le duc Jean. D'autres croyaient avec plus de motifs, que le comte de Savoie n'était pas étranger à cette entreprise, et qu'il voulait ainsi se venger du refus que faisait le duc de Bourbon de lui rendre hommage pour quelques places du Beaujolais. Au reste, Aimé de Viry alléguait une cause qui lui était toute particulière ; il prétendait que lorsqu'il était revenu d'une des guerres d'Italie, ses bagages chargés d'un riche butin avaient été pillés par les gens du duc de Bourbon.

Celui-ci manda sur-le-champ à tous les plus grands seigneurs de la famille royale et du royaume, qu'il les priait de lui amener sur-le-champ ce qu'ils pourraient rassembler d'hommes d'armes. Il était fort aimé, l'empressement fut grand. Les comtes d'Alençon, de la Marche et de Vendôme, le dauphin d'Auvergne, le comte de Richemont frère du duc de Bretagne, le sire Jean de Montaigu, lui fournirent près de vingt mille hommes. Son fils le comte de Clermont, avait déjà, à la tête d'une moindre troupe,

passé la Saône, et mis en déroute la compagnie d'Aimé de Viry.

A la première nouvelle de cette affaire, le duc de Bourgogne avait offert son entremise pour tout apaiser entre le duc de Bourbon et le comte de Savoie, qui venait aussi de désavouer hautement Aimé de Viry. Il fut convenu que le duc de Bourbon rendrait les hommages dus, et que le comte livrerait Aimé de Viry sous la condition secrète qu'il ne serait pas mis à mort. Le duc de Bourbon lui fit passer quinze jours dans un mauvais cachot, puis le fit amener en sa présence; Viry se jeta à ses pieds en criant merci : « Tes crimes mériteraient une mort honteuse, lui dit le duc; mais je veux, pour » ma propre renommée, à cause de cette » clémence qui distingue la royale famille » de France, et surtout en l'honneur de ton » maître le comte de Savoie mon cher neveu, montrer que je suis au-dessus d'une » telle injure. » Le pauvre écuyer se trouva heureux d'en être quitte, et jura solennellement fidélité au duc de Bourbon.

Cette affaire empêcha le duc de Bour-

gogne de se rendre à Lille aussitôt qu'il en avait dessein. Il voulait y terminer la querelle du duc de Brabant et du comte de Hainault, qui commençaient déjà de recourir aux armes. Il avait aussi assigné ce lieu pour le combat en champ clos de Jean de Cornouaille, beau-frère du roi d'Angleterre, avec le sénéchal de Hainault. Voyant qu'il ne pouvait aller à Lille, il les manda à Paris, où la joute se fit, en présence du roi, de la façon la plus pompeuse. Les pages du chevalier anglais étaient vêtus d'or et d'hermine; et le sénéchal de Hainault avait pour écuyers servans le duc de Brabant, le comte de Nevers, le comte de Penthièvre et le comte de Clermont. Au moment où les deux champions allaient courir l'un sur l'autre, le roi commanda qu'ils cessassent tout combat, et l'on publia une ordonnance qui défendait tout fait d'armes à moins que le combat n'eût été adjugé par la cour du Parlement, ou par le roi lui-même. On voulut faire cesser ces défis qui se multipliaient de jour en jour. Il n'y avait pas long-temps qu'un autre chevalier anglais

était venu combattre à Paris, devant le roi, le sire de Bataille, chevalier breton. On les avait séparés après les premiers coups, lorsque l'Anglais avait été légèrement blessé[1].

Cependant le duc de Bourgogne voyait les princes d'Orléans se tenir loin de la cour. Instruit de leur désir de vengeance et des mesures qu'ils semblaient prendre, il n'oublia pas non plus d'accroître les forces du parti qu'il avait dans le royaume. Au mois de juillet, il signa un traité d'alliance avec le roi de Navarre, son cousin-germain, fils de Charles-le-Mauvais et de Jeanne, fille du roi Jean[2]. Les conditions furent que le roi de Navarre, en cas de guerre, aiderait le duc de Bourgogne contre la maison d'Orléans, et dans tout ce qu'il entreprendrait pour le service du roi et le bien du royaume. Le duc de Bourgogne, de son côté, s'engageait à maintenir au roi de Navarre le droit de lever des aides sur les seigneuries qu'il possédait en France, et à le secourir contre le roi de Castille ou le comte d'Armagnac.

[1] Monstrelet. — Juvénal. — [2] Hist. de Bourgogne.

Depuis quelque temps, dans toute la maison de Bourgogne, on s'apprêtait aux grandes fêtes qui allaient se célébrer à Bruxelles pour le mariage du duc de Brabant avec la fille unique du marquis de Moravie, de la maison de Luxembourg, nièce du roi des Romains, de Bohême et de Hongrie. Il y avait deux ans que le duc Jean négociait ce grand mariage pour son frère. Son chambellan, Regnier Pot, avait fait plusieurs fois le voyage de Bohême afin de conclure cette alliance, et y avait porté de riches présens en étoffes et en orfévrerie, pour distribuer aux princes et princesses de cette cour. Un noble cortége de chevaliers bourguignons était allé chercher madame Élisabeth en Bohême, et venait de la conduire en Brabant [1].

Les réjouissances furent magnifiques. Toute cette nombreuse et puissante famille de Bourgogne s'y trouvait réunie avec une quantité de princes et de grands seigneurs. Le comte de Clermont, fils du duc de Bour-

[1] Histoire de Bourgogne. — Chron. de Brabant.

bon, y vint, ce qui fut un sujet d'étonnement, car il tenait vivement le parti d'Orléans. On lui fit grand honneur, et lorsqu'il parut dans la lice du tournoi, le duc de Bourgogne lui-même et le comte de Nevers lui servirent d'écuyers. Aussitôt après le mariage, le duc de Bourgogne alla tenir son parlement à Lille, et se rendit arbitre entre son frère et son beau-frère dans la contestation qu'ils avaient pour le prêt de cent cinquante mille florins fait par la duchesse de Brabant.

De-là, il revint à Paris où son autre frère, le comte de Nevers, venait de se faire une assez méchante affaire. Un sergent royal était allé lui porter une signification du duc d'Orléans à fin de comparaître au Parlement pour un procès qu'ils avaient ensemble. Comme le sergent revenait, après avoir rempli son office, il fut saisi sur la route et pendu à un arbre. Cette violence fut imputée aux gens du comte de Nevers. Le Parlement commença à instruire. Le duc de Bourgogne fit comparaître son frère, et

il se justifia par témoins et par serment de la mort du sergent [1].

Une bonne intelligence apparente continuait toujours à régner entre ceux des princes qui avaient part au gouvernement. Mais le duc d'Orléans se tenait à Blois. De son côté, le duc de Bretagne était en guerre avec le comte de Penthièvre et avec sa mère. Il avait appelé les Anglais à son secours. Le duc de Bourgogne qui voulait défendre son gendre, et qui voyait que lui-même ne tarderait pas à être attaqué, se tenait de plus en plus sur ses gardes; il manda à ses états de Flandre d'équiper des hommes d'armes et de les lui envoyer à Paris [2].

En attendant on s'occupait de fêtes et de réjouissances, comme on faisait toujours lorsqu'on n'était pas en guerre. Le Duc célébra, à Paris, l'anniversaire de sa victoire sur les Liégeois; il venait de commander à Arras cinq grandes tapisseries rehaussées d'or et d'argent de Chypre, représentant les prin-

[1] Juvénal. — Le Religieux de St.-Denis. — [2] Monstrelet. — Hist. de Bretagne. — Hist. de Bourgogne.

cipaux événemens de cette guerre si glorieuse pour lui.

Mais une fête qui eut de tristes conséquences, fut celle que le grand-maître donna pour la réception de son frère Gérard de Montaigu, évêque de Poitiers, chancelier du duc de Berri, qui venait d'être pourvu de l'évêché de Paris [1]. Ce fut la dernière des merveilleuses prospérités de Jean de Montaigu. Fils d'un notaire de Paris, ennobli par le roi Jean, en 1363, il avait d'abord obtenu la confiance de Charles V, et s'était successivement élevé au premier rang dans le royaume. Depuis plus de vingt ans il gouvernait tout en France, spécialement les finances. Sa fortune était devenue prodigieuse. Il possédait des terres considérables, et avait bâti le beau château de Marcoussis, qui surpassait les palais du roi. Son hôtel de Paris était superbe. Grâce à son crédit et à sa puissance, il avait élevé les siens à la plus haute position. Un de ses frères était archevêque de Sens et chancelier

[1] Le Relig. de St.-Denis.— Monstrelet.— Juvénal.— Hist.gén. du P. Anselme. — Gollut.—Journal de Paris.

de France; l'autre venait d'être nommé évêque de Paris. Une de ses filles avait épousé Jean, comte de Roucy, une autre Jean de Craon, seigneur de Montbazon, échanson de France; la troisième était promise au vicomte de Melun. Enfin, au mois de juillet d'auparavant, il venait de marier, avec le plus grand éclat, son fils, âgé de onze ans seulement, avec la fille du connétable d'Albert, qui, de père et de mère, était cousine du roi. Ce dernier honneur acheva d'émouvoir contre lui la haine et l'envie de presque toute la cour. On s'indignait et l'on s'étonnait de sa fortune; il semblait maintenant qu'elle n'avait été méritée par aucun motif. On disait que c'était un homme sans lettres et sans études. On se raillait de sa petite taille, de la pauvreté de sa mine, de sa barbe maigre et clair-semée, de son bégaiement. Il n'y avait pas en même temps de crimes, de méchantes menées qu'on ne lui imputât. Cependant sa faveur et son pouvoir ne faisaient que s'accroître; il avait toute la confiance de la reine; rien ne se faisait dans la maison du duc de Berri que

par ses avis; le duc de Bourbon et le comte de Clermont avaient pour lui la plus grande amitié; il s'était réconcilié avec le duc de Bourgogne, le peuple de Paris l'aimait. Tout le rassurait, et il négligeait les conseils salutaires de ses amis.

Il déploya tant de faste à la cérémonie de la réception de son frère; le repas qu'il donna au roi, à la reine, aux princes, à toute la cour, fut si splendide; il y étala une telle quantité de vaisselle d'or et d'argent, que tous les convives en demeurèrent émerveillés; ils pensèrent qu'un sujet ne pouvait honorablement tenir un si grand état, tandis que l'argenterie et la vaisselle du roi son maître étaient en gage chez des créanciers. Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre tardèrent peu à conspirer sa perte. Après plusieurs conférences secrètes à l'abbaye St.-Victor, avec leurs partisans et les principaux de la cour, ils firent résoudre qu'on allait procéder à une réforme générale des finances. Le roi était malade et hors de sens en ce moment; la reine était à Melun avec le duc de Guyenne. On alla

les trouver; ils donnèrent leur consentement, mais ne voulurent pas revenir à Paris. Pour lors les princes s'emparèrent absolument des affaires; les comtes de Vendôme, de la Marche et de St.-Pol furent préposés pour se faire rendre compte par tous les receveurs ordinaires et extraordinaires. En même temps la ruine du sire de Montaigu fut résolue. En vain la reine et le duc de Berri essayèrent de le défendre; le duc de Bourgogne était le plus fort dans le conseil. Son frère le comte de Hainault, et le roi de Navarre, dont il disposait, n'avaient d'autre volonté que la sienne.

Le 7 octobre au matin, messire Pierre Désessart, que le Duc avait fait prévôt de Paris, accompagné des sires de Helly, de Roubais et d'Utkerque, s'en alla arrêter le grand maître, au moment où il se rendait à la messe à l'abbaye St.-Victor avec l'évêque de Chartres. « Je mets la main sur vous, de par le » roi, » dit le prévôt. Montaigu eut un instant de surprise, mais répondit cependant : « Tu es bien hardi de me toucher, ribaud ! » — Il n'en est pas comme vous croyez, re- » partit rudement le prévôt, et vous paierez

» pour tout le mal que vous avez fait. » Puis il le mena en prison. Une émeute terrible s'éleva dans la ville, mais le duc de Bourgogne n'avait risqué ce coup hardi qu'après l'arrivée des gentilshommes qu'il avait mandés de Flandre. Le peuple fut dispersé par le prévôt.

Montaigu ne fut pas livré à la justice, mais à une commission prise dans les membres du parlement, et présidée par le prévôt. L'évêque de Chartres, et maître Pierre de l'Esclat, conseiller du duc de Berri, qui avaient été arrêtés avec Montaigu, furent relâchés en payant beaucoup d'argent. Pour lui, les supplications de sa famille et de ses nombreux amis, les démarches de ses puissans protecteurs, le mécontentement de la ville où des troubles semblaient prêts à éclater, tout fut inutile; on l'appliqua à la torture, et on lui fit confesser tous les crimes qu'on voulut lui imputer. Après la sentence qui le condamnait à mort, il en appela au parlement; le parlement déclara que l'appel était nul. Il réclama les priviléges du clergé; car étant clerc, n'ayant épousé qu'une seule

femme vierge, ayant été pris en robe longue qui ne différait pas de l'habit clérical, il avait droit à ces priviléges. Rien ne fut écouté, et le 17 octobre, dix jours après qu'on l'eut arrêté, un mois tout au plus après le festin qu'il avait donné au roi et à toute la cour, il fut mené au supplice. On l'avait revêtu d'une robe mi-partie de rouge et de blanc, que quelques-uns trouvaient un symbole de sa conduite entre les deux partis. Il tenait entre les mains une croix de bois, qu'il baisait dévotement. Arrivé aux halles, sur l'échafaud, le bourreau le dépouilla ; il protesta de son innocence, et montra ses membres brisés par la torture. Les seigneurs, que les princes avaient envoyés pour assister à cette exécution, ne pouvaient retenir leurs larmes. Le peuple était ému d'une grande pitié. Le prévôt disait vainement que c'était au grand-maître qu'on devait attribuer la maladie du roi, les murmures n'en éclataient pas moins de toutes parts ; mais les hommes d'armes de Bourgogne étaient là pour contenir les mécontens ; on ne prit pas même le temps de lui lire sa sentence; le bourreau lui

trancha la tête : elle fut exposée sur une lance, et son corps pendu au gibet de Montfaucon. Son bel hôtel de Paris fut donné au comte de Hainault. Son château de Marcoussis demeura d'abord aux mains du roi ; on y avait trouvé la vaisselle d'or et d'argent que Montaigu disait avoir mise en gage.

Les comtes de Vendôme et de La Marche, assistés d'hommes expérimentés du Parlement et de l'université, continuaient à s'assembler chaque jour à l'hôtel Saint-Paul pour procéder à l'examen des finances. On fit arrêter encore un assez grand nombre de gens. L'archevêque de Sens, frère de Montaigu, se rendait pour lors en ambassade à Amiens, pour traiter avec les Anglais de la prolongation des trèves ; on envoya un sergent avec ordre de le saisir. Mais le baillif de Clermont refusa de laisser exécuter l'exploit. L'archevêque parvint à se réfugier à Blois chez le duc d'Orléans qui le prit sous sa protection [1].

Les princes se firent apporter les registres de la chambre des comptes, et trouvèrent

[1] Chron., nº 10297.

qu'on avait mis en marge des payemens irréguliers : *Nimis habuit*, ou *recuperetur*. Au moyen de ces notes, on exigea une foule de restitutions. En même temps, on interdit, pour un temps, la chambre des comptes, ne laissant qu'un seul officier pour chaque office. Il y eut aussi plusieurs trésoriers destitués, et leur emploi fut donné à de riches bourgeois de Paris. Il importait beaucoup, en effet, au duc de Bourgogne et aux princes de son parti de se rendre la ville favorable. Tous ses priviléges lui furent rendus : l'élection de son prévôt des marchands, la garde des bourgeois, la nomination de leurs centeniers, cinquanteniers et dixainiers. On accorda à tout bourgeois natif de Paris le droit de posséder des fiefs en franchise, prérogative que n'avait aucun bourgeois dans le royaume [1].

Charles Culdoë, nouveau prévôt des marchands, vint, au nom de la ville, remercier les princes de tous ces bienfaits ; mais il demanda que, quant aux centeniers et chefs de quartiers, les choses demeurassent comme

[1] Le Religieux de St.-Denis.

elles étaient. Les sages bourgeois craignaient que ce retour à un ancien usage ne ramenât les anciennes discordes, et ne devînt une occasion de partialité. « L'autorité du roi, di-
» saient-ils, nous a maintenus en paix de-
» puis beaucoup d'années; nous sommes
» prêts à exposer notre vie et nos biens pour
» son service. Mais s'il advient quelque
» guerre civile entre les autres princes,
» nous ne voulons pas nous en mêler, ni
» embrasser aucun parti. »

En effet, toutes ces réformes si rigoureusement exécutées ne tendaient nullement au bien public ; Paris et ses environs étaient pressurés par les Bourguignons ; les confiscations de terres, d'argent, de vaisselle, étaient distribuées par le Duc aux seigneurs de sa cour. Le parti d'Orléans s'agitait de son côté, et réunissait des hommes d'armes : tout semblait annoncer de grands malheurs.

Le duc de Bourgogne congédia cependant la plus grande partie de ses troupes. Il avait si bien fait, que tout le pouvoir allait passer entre ses mains. Dans les premiers jours de novembre, les princes se rendirent à Melun,

où étaient toujours la reine et le dauphin. Ils firent leur rapport sur les réformes qu'ils venaient de faire, et en obtinrent l'approbation. Ce fut alors que le duc de Bourgogne parvint enfin à se concilier la reine, qui avait été auparavant sa principale ennemie. Cette réconciliation fut ménagée par les soins et les bons offices de son beau-frère, le comte de Hainault, qui était de la maison de Bavière. La reine fut surtout gagnée par le mariage de son frère Louis de Bavière avec la fille du roi de Navarre, veuve du roi d'Aragon. Le duc de Bourgogne fit donner au futur la terre et le château de Marcoussis. Pendant la célébration de ce mariage, un traité d'alliance fut signé entre la reine, son frère Louis de Bavière, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et le comte de Hainault: les deux derniers se portant forts pour leurs frères, le duc de Brabant et l'évêque de Liége.

Ce traité était conçu à peu près en ces termes :

« Nous, roi de Navarre, et ducs ci-dessus nommés, ayant égard à ce que monseigneur

le roi a baillé et ordonné à madite dame le gouvernement des affaires du royaume, et le gouvernement et garde de M. le duc de Guyenne; considérant les grands biens, honneurs et plaisirs, et la très-grande bénignité que nous avons toujours trouvés et trouvons en elle; pour quoi nous sommes tenus et obligés à l'aimer, honorer et servir, à garder son honneur, sa personne, ses autorités et prérogatives, à les soutenir et défendre de tous nos pouvoirs.

» Et nous, reine, regardant et considérant la très-grande, bonne et fervente amour, la loyauté et les très-grands et très-notables services et plaisirs, que nos très-chers et très-aimés frère et cousins, lesdits roi et ducs, ont fait à monseigneur et à nous, et que nous espérons qu'ils nous feront au temps à venir.

» Pour ces causes, et aussi pour que nous, reine, nous demeurions toujours bénigne à nosdits cousins, pour être d'autant plus obligée et tenue à leur faire plaisir, et à les aider en toutes leurs affaires, pour que les malveillans de nous et de nosdits frère et cousins, si nous en avons, ne puissent mettre entre

nous aucun discord, dissension ou débat, par paroles, rapports ou autrement.

» Nous avons d'un commun accord et assentiment, après grand avis et mûre délibération, juré et promis, jurons et promettons : Nous, reine, par parole de reine, nous roi, par parole de roi, et nous ducs, et chacun de nous sur les saintes évangiles de Dieu, et sur la vraie croix par nous touchée, de tenir, garder et accomplir les amitiés, points, alliances et articles qui suivent :

1°. Nous roi et ducs susdits, aiderons, défendrons et maintiendrons de nos loyaux pouvoirs, l'honneur et personne de madite dame reine, envers et contre tous, ainsi que les prérogatives et gouvernement que monseigneur le roi lui a donnés ou voudrait lui donner dans les affaires du royaume et la garde de monseigneur de Guyenne et ses autres enfans.

» 2°. Toutes les fois qu'il plaira à madite dame de mander nous ou l'un de nous pour la conseiller et l'aider dans ses besognes ou affaires, nous viendrons vers elle, sans nulle faute, à moins d'empêchement raisonnable.

» 3°. Ce que nous aurons conseillé à ladite dame, et qu'elle aura résolu, nous l'aiderons à l'exécuter.

» 4°. Nous serons, autant que possible, un ou deux de nous auprès d'elle, pour l'aider et conforter dans les affaires à elle commises.

» 5°. Nous, reine, semblablement garderons et maintiendrons les honneurs, état et prérogatives de nosdits cousins et frère, ainsi que bonne et vraie dame est tenue envers ses bons cousins et frères.

» 6°. En toutes les besognes et affaires du royaume, nous et nos enfans, les appellerons au conseil pour avoir leurs bons avis, et leur ferons savoir assez tôt pour qu'ils aient le temps d'y venir s'il leur plaît, à moins que les choses ne soient si hâtives que sans déshonneur ou grand dommage de monseigneur ou de son royaume, on ne puisse différer.

» 7°. Si quelques personnes, de quelqu'état qu'elles fussent, s'efforçaient, dorénavant, par actes ou par paroles, de machiner ou de dire à nous roi et ducs quelque chose au préjudice de madite dame, nous, ni aucun de nous n'y entendrons, nous témoignerons

que nous en avons déplaisance et incontinent le ferons savoir à madite dame.

» 8°. Et nous, reine, faisons la même promesse à nosdits frères et cousins.

» 9°. Et afin que nous, roi et ducs, puissions mieux garder les promesses et alliances ainsi faites à madite dame, et pour mieux entretenir la bonne amour que nous avons et devons avoir les uns pour les autres, nous avons juré de demeurer bons, vrais et loyaux amis; nous pourchasserons chacun le bien, profit et honneur l'un de l'autre, et nous défendrons l'un l'autre de mal, dommage et déshonneur. Si aucun débat ou discord, ne concernant pas les seigneuries que nous possédons, s'élevait entre nous, ce que Dieu ne veuille, nous en passerons par la décision de ladite dame et de ceux d'entre nous qui n'en seront pas. Et, si les débats ou discords s'élevaient à raison de nos seigneuries, nous ne procéderons point par voie de guerre avant d'avoir pris l'avis de madite dame et des autres étrangers au débat, et l'attendrons jusqu'au délai d'un an.

» En témoignage de ce nous reine, roi et

ducs ci-dessus dénommés, avons souscrit nos noms de nos propres mains, et fait mettre nos sceaux... Donné à Melun, le 11 novembre 1409. »

On ne tarda guère à voir les suites de cette alliance nouvelle. La reine et le duc de Guyenne revinrent à Paris. Le roi, qui avait été quelque temps malade, retrouva, au commencement de décembre, assez de raison et de santé pour paraître en public et dans les conseils. Les princes allèrent lui rendre compte de ce qu'ils avaient entrepris pour la réforme du royaume. Ils l'étonnèrent et l'affligèrent beaucoup en lui apprenant que son fidèle serviteur le sire de Montaigu qu'il aimait tant, avait été mis à mort. On le fit consentir à assembler les princes et les premiers seigneurs du royaume pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre et la paix, et de régler mieux à l'avenir le gouvernement des affaires. On manda tous les grands de l'état, et bientôt Paris fut rempli de la plus brillante assemblée qui se fût vue depuis long-temps. On y comptait plus de dix-huit cents chevaliers. Cependant les princes d'Or-

léans, le connétable, le duc de Bretagne, le comte de Foix, le comte d'Armagnac et les autres du même parti n'eurent pas cœur à venir en un lieu où le duc de Bourgogne avait tant de crédit. En effet il dominait tout : il avait plus de chevaliers à lui que tous les autres princes ensemble; il répandait partout ses largesses. Chacun des gens de son hôtel portait un joyau en or fait dans la forme de l'équerre et du fil à plomb des maçons, pour signifier que tout allait être remis dans la règle et en solide assiette [1].

La veille de Noël, le roi alla tenir son lit de justice dans la salle du parlement, au milieu de ce noble cortége. Le comte de Tancarville, de l'illustre maison de Melun, grand bouteiller de France, président laïque de la chambre des comptes, fut chargé, comme doyen du conseil du roi, de porter la parole; c'était un homme habile, et qui savait très-bien s'exprimer [2].

Il commença par exposer que les trèves avec l'Angleterre allaient finir, et que les

[1] Gollut. — [2] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet. — Lettres du roi, 27 décembre 1409.

Anglais semblaient si peu les vouloir renouveler, qu'ils avaient même dédaigné d'envoyer des ambassadeurs au lieu désigné pour les conférences. Il fallait donc se préparer à la guerre, et se procurer des ressources d'argent.

Il annonça ensuite que le roi confirmait ce qui avait été réglé depuis trois ans, et que la reine continuerait à exercer son autorité lorsqu'il en serait empêché; mais que cette princesse ayant elle-même représenté que les soins à donner à ses nombreux enfans, sa santé, et sa complexion devenue trop pesante, l'empêchaient de s'occuper suffisamment du gouvernement du royaume, et de la garde de son fils aîné le duc de Guyenne, il avait été statué que ce prince exercerait, au défaut de sa mère, l'autorité royale, et se gouvernerait dorénavant par les conseils de ses oncles, les ducs de Berri et de Bourgogne.

Enfin, le comte de Tancarville parla du mauvais état des finances et des réformes que les princes avaient faites. Il dit que le roi les approuvait, et ordonnait qu'elles fussent

continuées. Le duc de Berri, s'inclinant ensuite devant le roi, déclara en son nom et au nom des autres princes et seigneurs, que leurs personnes et leurs biens étaient au service du roi pour la défense du royaume contre les Anglais : qu'ils renonçaient aux gages et pensions qu'on leur allouait pour siéger au conseil, et s'occuper des affaires de l'état : qu'ils offraient même la moitié des aides et subsides imposés sur leurs apanages et seigneuries. Il approuva ensuite beaucoup ce qui venait d'être réglé pour le dauphin, et dit qu'il fallait confier le soin de sa personne et de ses conseils à un des princes de la maison royale.

Nonobstant cette grande montre de désintéressement, le duc de Berri reçut, trois jours après, la lieutenance et les revenus d'une portion de la Guyenne [1]. Content de cette faveur, il s'excusa d'accepter la garde, le conseil et le gouvernement du dauphin, qu'on lui offrit pour la forme. Il allégua son grand âge et sa pesanteur; il représenta qu'il ne pouvait plus facilement supporter la

[1] Ordonnances des rois de France.

peine d'un tel office. Il dit que le duc de Bourgogne, qui était jeune, fort et puissant, convenait mieux: qu'on l'en devrait charger, et que lui l'assisterait de ses conseils.

Il fut pris au mot, et le 27 décembre le roi signa à Vincennes des lettres qui, au refus du duc de Berri, conféraient au duc de Bourgogne la garde et le gouvernement du dauphin, et le pouvoir de désigner tous les officiers et serviteurs de ce prince. Le duc de Bourgogne se trouva encore plus le maître de tout, et commença à ne plus garder aucun ménagement; il entoura le dauphin de ses propres serviteurs; le seigneur d'Ollehain, son avocat, fut chancelier de Guyenne; le sire de Saint-Georges, premier chambellan; le sire Régnier Pot gouverneur du Dauphiné. La reine prenait part à tout ce qui se faisait; le duc de Bourgogne tenait souvent les conseils chez elle, à Vincennes; le duc de Berri et le duc de Bourbon y étaient rarement appelés. Chaque jour leur mécontentement devenait plus grand; ils avaient appris les secrètes alliances qu'on avait conclues pour les éloigner des affaires. Bientôt ils quittèrent

Paris, et retournèrent dans leurs seigneuries [1].

Ce qui faisait le plus d'ennemis au duc de Bourgogne, c'était la confiance et la faveur qu'il accordait au sire Desessarts, prévôt de Paris, homme dur et emporté, qui ne songeait qu'à sa fortune, et à devenir aussi riche et aussi puissant que Jean de Montaigu, dont il venait de consommer la ruine. Il était pourtant aimé des bourgeois à cause de l'ordre qu'il établissait dans la ville, où il faisait faire le guet nuit et jour; lui-même courant les rues tout armé avec ses gens d'armes [2].

Parmi tant de menaces de guerres intérieures, le duc de Bourgogne ne pouvait s'occuper de combattre les Anglais; cependant il destina son fils Philippe, comte de Charolais, à aller faire encore une fois le siége de Calais. On construisit à Saint-Omer toutes les machines nécessaires; mais les Anglais gagnèrent un bourgeois de Saint-Omer, qu'ils tenaient prisonnier. Il retourna

[1] Monstrelet. — Le Religieux de St.-Denis. — Gollut. — [2] Journal de Paris.

dans sa ville, engagea le charpentier dans le complot, et le feu fut mis furtivement à cette immense charpente ; l'entreprise échoua ainsi avant de commencer. Les marins d'Harfleur furent plus heureux, ils surprirent une flotte anglaise et y firent un riche butin. Mais les intérêts des princes passaient avant ceux du royaume, et chacun ne songeait guère qu'à réunir ses forces pour la lutte qui allait bientôt commencer [1].

Pour ôter aux princes d'Orléans leur partisan le plus puissant, le Duc résolut de se réconcilier avec le duc de Bretagne [2]. Depuis quelques années, ils étaient en grande discorde. Le comte de Penthièvre avait acquis, par échange, la ville et seigneurie de Mont-Contour. Le duc de Bretagne, comme souverain seigneur, réclama son droit sur la première année de revenu. Un procès s'éleva à ce sujet. La comtesse douairière de Penthièvre, tutrice de son fils, reçut une signification portée par douze huissiers; ses domestiques prétendirent que ces huissiers

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet. — [2] *Idem.* — Histoire de Bretagne.

avaient eu l'audace de mettre la main sur elle, et en tuèrent quelques-uns. Le duc de Bretagne fit alors poursuivre la comtesse pour félonie, et prononcer la confiscation des biens. Les Anglais lui prêtèrent secours, et il commença à s'emparer des domaines de Penthièvre. La guerre s'alluma ainsi en Bretagne, et le duc de Bourgogne s'était proposé d'abord d'aller au secours de son gendre, avec ses forces et celles du roi. Il aurait été d'autant mieux secondé par la reine, que le bruit courait que le duc de Bretagne avait battu et injurié sa femme, fille de France, parce qu'elle avait blâmé l'injustice de ses procédés. Dans la circonstance actuelle, le Duc trouva plus avantageux de mettre l'affaire en arbitrage. Le duc de Berri fut appelé à Paris, au nom du roi, et choisi arbitre avec le roi de Sicile, pour le comte de Penthièvre : le duc de Bretagne prit le roi de Navarre et le duc de Bourbon. Ce fut à Gien que les arbitres se donnèrent rendez-vous; ils y mandèrent les parties qui ne vinrent pas; l'on convint seulement de remettre l'arbitrage au mois de novembre suivant. A cette

époque, le duc de Bourgogne contracta encore une alliance grande et utile : il maria sa fille Catherine avec le fils aîné du roi de Sicile. Le mariage fut célébré à Gien, pendant que les princes y étaient, et de-là, madame Catherine, qui était encore enfant, fut solennellement conduite à Angers chez la reine de Sicile [1].

Au même moment se faisait un autre mariage, qui eut de graves conséquences. Le duc d'Orléans qui, l'année d'auparavant, avait perdu sa femme, madame Isabelle de France, épousa Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, et petite-fille du duc de Berri. Par-là, le comte d'Armagnac, qui était un seigneur rempli de courage, d'action et d'habileté, devint comme le chef du parti d'Orléans. Cette union fut conclue à Méhun-sur-Yèvres, en Berri, où s'assemblèrent les princes d'Orléans, le comte de Clermont, le comte d'Alençon, le comte d'Armagnac et le connétable d'Albret. Là, il fut publiquement question des moyens d'obtenir justice du duc de Bourgogne, et

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

de lui retirer le gouvernement de l'état. Rien ne fut encore résolu ; mais on se donna un prochain rendez-vous à Gien. Cette fois les ducs de Berri et de Bourbon s'y trouvèrent. Ils venaient de quitter Paris subitement, sans prendre congé du roi, et sans donner aucun prétexte. Le duc de Bretagne, mandé par eux, y vint aussi. Après beaucoup de délibérations, on résolut, sur l'avis du duc de Berri, de prendre les armes, et de marcher vers Paris, mais en protestant toujours d'un grand respect pour le roi ; on devait se borner à lui demander juste vengeance pour le meurtre du duc d'Orléans, et un meilleur ordre dans le gouvernement du royaume. Un traité fut signé entre les princes et seigneurs ; ils s'engagèrent, par serment, à agir en bonne union et fraternité envers et contre tous, sauf le roi. Chacun promit de fournir un certain nombre d'hommes d'armes : le duc de Berri, mille ; le duc de Bretagne, les princes d'Orléans et le comte d'Armagnac, autant ; le comte d'Alençon et le comte de Clermont, chacun cinq cents. Enfin, avec les troupes de tous les

seigneurs du parti, l'armée devait être de plus de dix mille hommes d'armes.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Paris, elles jetèrent le duc de Bourgogne dans de grands embarras, il n'était point préparé à soutenir une si forte attaque. Il essaya de négocier, et de ramener le duc de Berri à des sentimens plus pacifiques; mais il l'avait trop peu ménagé, et avait ainsi précipité ce vieux prince avec les mécontens. Les tentatives qu'il faisait auprès de lui, ne retardaient cependant point les préparatifs de guerre; il rassemblait le plus d'hommes qu'il lui était possible; il envoya le comte Louis de Bavière au duc de Lorraine, pour le décider à lui donner aide et secours; en même temps, des ambassadeurs allèrent solliciter les bons offices et demander des troupes au comte de Savoie, à l'évêque de Liége, au duc de Clèves, au comte de Namur, au comte de Hainault, au duc de Brabant; les levées d'hommes étaient pressées en Bourgogne et en Flandre. Le roi donna aussi, dans les provinces qui n'étaient point sous l'autorité des princes, mande-

ment aux chevaliers, écuyers et possesseurs de fiefs, pour se rendre sur-le-champ en armes à Paris. Le sire Régnier Pot, que le Duc venait de faire gouverneur de Dauphiné, déploya un grand zèle à rassembler des hommes d'armes, et à les amener à son maître.

Il était plus difficile de se procurer de l'argent. Le Duc ne pouvait quitter Paris; la duchesse fut chargée de le suppléer dans le gouvernement de Bourgogne; dès le mois d'avril, elle réunit autour d'elle, au château de Rouvre, les conseillers de son mari : Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, Antoine de Vergy son fils, Guy de la Tremoille, Jean de Neufchatel, Guy de Pontailler, Jean de Vienne, les seigneurs d'Epoisse, de Courtiambles, de Conches, de Pagny et d'autres; les baillifs de la comté de Bourgogne furent aussi mandés; elle leur fit part des grandes dépenses où le Duc allait être engagé par la guerre que lui déclaraient les autres princes; ils furent d'avis de convoquer les États du duché et de la comté de Bourgogne.

Les États du duché accordèrent d'abord un subside de vingt mille francs payable en deux ans ; il fallut bien s'en contenter : la province était fort épuisée par les frais d'une rude guerre, que le Duc avait été obligé de faire l'année précédente contre le seigneur de Blanmont. Ce seigneur avait surpris le château de Valexon, dans la comté de Bourgogne, et de-là ravageait la contrée ; il avait fallu assiéger long-temps cette forteresse, et les dépenses avaient été considérables.

La duchesse alla ensuite à Dôle tenir les États de la Comté, qui donnèrent huit mille francs ; le pays d'outre Saône s'imposa trois mille quatre cent quarante-quatre francs[1]. Ces sommes étaient loin de suffire, le Duc pressa les termes de paiement ; à peine y avait-il de quoi rembourser les marchands à qui il avait emprunté, et retirer son argenterie qui était en gage ; il fallut chercher d'autres ressources, le Duc manda les principaux bourgeois de Paris et des villes de France, et alléguant la guerre avec les Anglais, il leur proposa l'établissement d'une forte

[1] Histoire de Bourgogne.

taxe. Eux qui savaient toute la fausseté de ce prétexte, se refusèrent à la proposition; alors il leur dit que ce ne serait qu'un emprunt, qu'on chargerait les receveurs de restituer sur le montant des impôts. Ils répondirent que les villes n'étaient déjà que trop chargées, et qu'il devait rester encore de l'argent provenant de la réforme des finances [1]. Le duc de Bourgogne, voyant combien il était dangereux de mécontenter les peuples dans un pareil moment, renonça à ce projet; cependant on taxa, sans règle et sans justice, beaucoup de particuliers de Paris qu'on soupçonnait d'être favorables au parti d'Orléans [2]. C'était le prévôt de Paris, qui conduisait toute l'affaire des finances du Duc; il lui suggéra encore un autre moyen, ce fut de retenir la moitié des gages et pensions de tous les officiers de justice et de finance du pays de Bourgogne, sauf à ne considérer ce sacrifice que comme un emprunt fait sur eux. Quant à la Flandre,

[1] Le Religieux de St.-Denis. — [2] Juvénal.

rien ne lui fut demandé; il fallait toujours la ménager.

Ce manque d'argent donnait au duc de Bourgogne une grande envie de traiter, et il n'oubliait aucun moyen d'y parvenir; les négociations se continuaient toujours secrètement avec le duc de Bretagne, que les princes s'efforçaient, sans pouvoir y réussir, d'irriter contre le duc de Bourgogne. Ce prince pensait, avec raison, qu'il avait plus à gagner de ce côté, et ne se regardait point comme lié par le traité de Gien. En effet, il termina heureusement ses procès avec la comtesse de Penthièvre [1], et reçut même vingt mille écus pour abandonner le parti d'Orléans. Le connétable d'Albret eut aussi une somme d'argent considérable pour l'engager à servir la cause du duc de Bourgogne.

Dans des circonstances si difficiles, ce fut une joie de voir le roi recouvrer un instant de santé; on espéra que son autorité aurait plus d'effet lorsqu'il l'exercerait d'après son propre sens. Le duc de Bourgogne commença par lui faire écrire au duc de Berri : « Mon

[1] D'Argentré.

très-cher oncle, disait le roi, vous serez le très-bien venu vous et tous ceux qui sont présentement dans votre alliance. Nous entendrons volontiers tout ce que vous aurez à nous proposer pour notre service; faites diligence et rendez-vous près de nous pour un si beau dessein; mais renvoyez d'abord vos hommes d'armes, qui ne pourraient servir qu'à la ruine de nos sujets. »

Le duc de Berri répondit respectueusement que lui et ses alliés ne désarmeraient point, tant que le duc de Bourgogne resterait armé. Alors le roi envoya, par toute la France, l'ordre à tous chevaliers, écuyers ou gens d'armes de mettre bas les armes, de quitter les forteresses ou châteaux dont ils se seraient emparés, et de ne plus maltraiter ses sujets; le tout sous peine de forfaiture : en même temps il était commandé de courir sus aux désobéissans comme gens coupables de lèse-majesté. Les menaces ne produisirent rien de plus que les invitations. Les troupes s'assemblaient de tous côtés, et l'on fut obligé de permettre à toute personne du royaume de défendre son bien et sa sûreté contre qui que ce

fût, même contre les princes du sang royal[1].

Le désordre était déjà si grand, que le roi étant allé à la chasse dans la forêt de Villers-Coterets, les serviteurs du comte de Clermont refusèrent de le laisser entrer dans son propre château de Creil. Ils osèrent lui demander un ordre signé de leur maître, à qui le roi avait confié cette capitainerie. Une telle audace indigna tout le monde; le roi, dans sa faible raison, en fut très-irrité; il eut pourtant la bonté, sur les sollicitations de la comtesse de Clermont, de faire grâce aux serviteurs de son mari, mais il lui ôta cette capitainerie.

Les princes continuaient toujours à réunir leurs forces et à concerter toutes leurs actions. Ils se tinrent d'abord à Angers, puis à Poitiers. Le duc de Bourgogne ne se décourageait point dans son désir d'obtenir une paix si nécessaire; il se décida à écrire lui-même une lettre pleine de respect au duc de Berri, dont il était le neveu et le filleul. Il le conjurait de lui rendre son amitié et de revenir auprès du roi qui, dorénavant, ne se gouver-

[1] Monstrelet. — Le Relig. de St.-Denis.

nerait plus que par ses conseils. Le duc de Berri admit les députés qui portaient cette lettre. « Mon neveu, dit-il, ne peut manquer » d'être bien conseillé, il a pour lui l'univer- » sité, le corps de ville et les bourgeois de » Paris; mais je veux qu'il sache que je suis » l'oncle du roi, mes alliés sont ses cousins, » et nous avons à lui parler pour le bien » de son état. »

Une seconde députation fut encore envoyée. Elle était formée du comte de La Marche, de l'évêque d'Auxerre, du grand prieur de Rhodes et de deux habiles hommes du conseil du roi, maître Gontier Col et le sire de Tignonville. Le duc de Berri les reçut courtoisement, s'informa des nouvelles du roi, de la reine, de leurs enfans; puis permit au sire de Tignonville d'exposer le sujet de son message devant les principaux seigneurs du parti d'Orléans. Il s'en acquitta avec beaucoup d'éloquence; il exposa les maux auxquels le royaume allait être en proie : comment le parti le plus faible ne manquerait pas d'appeler les étrangers : comment il n'y aurait pas même de

sécurité pour le parti vainqueur : en quel état de faiblesse et d'incertitude tomberait l'autorité du roi ; il montra que c'était lui manquer essentiellement que de lever ainsi des hommes de guerre, sans sa permission, pour se rendre devant lui à main armée. Il ajouta que le roi voulait bien attribuer cette faute aux mauvais conseils des flatteurs.

Puis s'adressant au duc de Berri en particulier, il lui rappela combien le roi avait d'attachement et de reconnaissance pour lui, comme le guide et le tuteur de sa jeunesse. Il dit que c'était à lui à servir d'arbitre dans ce différend : que sa prudence réglerait tout : qu'on l'attendait pour s'en remettre à son jugement, et que ses cousins de Bourgogne désarmeraient dès qu'il aurait congédié ses troupes.

Le duc de Berri fit répondre par l'archevêque de Bourges ; le discours se termina en annonçant que les princes allaient se rendre à Chartres, et que là ils donneraient à connaître leurs intentions ; de telle sorte que, non-seulement le roi et le duc de Guyenne,

mais tout le monde rendrait justice à leurs intentions [1]. .

Les princes tardèrent peu à venir à Chartres avec leur armée, et le 2 de septembre, ils adressèrent au roi une lettre, dont ils envoyèrent copie aux bonnes villes du royaume et à l'université de Paris; elle était conçue à peu près dans ces termes : « Nous, ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, comtes d'Alençon et d'Armagnac, vos très-humbles parens et sujets, en notre nom et au nom de nos adhérens : comme ainsi soit que les droits de votre couronne, seigneurie et majesté royale sont si notablement institués en vous et vous en eux, et fondés en justice, puissance et obéissance de vos sujets, tellement que votre état et votre autorité resplendissent parmi tous les royaumes et seigneuries du monde; comme vous êtes consacré et oint par le saint-siége de Rome, appelé et tenu roi très-chrétien par toutes les nations chrétiennes; comme vous êtes merveilleuse-

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Journal de Paris. — Juvénal.

ment renommé pour l'administration d'une vraie justice, exercée sans acception de personnes, envers le pauvre comme envers le riche, rendue à titre d'empereur dans votre royaume, sans connaître d'autre souveraineté que la majesté divine ; si bien que, par votre puissance et votre sceptre royal, vous récompensez et gratifiez les bons, vous punissez les mauvais et corrigez les malfaiteurs, rendez à chacun ce qui est à lui, et tenez votre royaume paisible en suivant les nobles et saintes voies de vos prédécesseurs les rois de France ; tellement, que toutes les nations chrétiennes, voisines ou éloignées, voire même les mécréans, ont souvent recours pardevant vous et votre noble conseil, comme à la vraie fontaine de justice et de loyauté.

» Cependant, notre très-redouté et souverain seigneur, en ce moment votre honneur, votre justice et l'état de votre seigneurie sont foulés et blessés ; on ne vous laisse point seigneurier votre royaume, ni gouverner la chose publique en franchise et liberté, comme la raison le voudrait, comme

le pensent tous les gens sages. C'est pour cela que nous ci-dessus nommés, nous sommes alliés et assemblés pour aller pardevers vous, vous faire d'humbles remontrances, et nous informer au vrai de l'état de votre personne et de monseigneur de Guyenne, de la façon dont vous êtes détenus et démenés, et aussi du gouvernement de votre seigneurie et justice, de votre royaume et de la chose publique; afin qu'après nous avoir ouïs, ainsi que ceux, s'il y en a, qui voudraient soutenir le contraire, vous puissiez, par l'avis, conseil et délibération de ceux de votre sang, des prud'hommes de votre conseil, et d'autres qu'il vous plaira appeler en si grand nombre que vous voudrez, pourvoir réellement à la sûreté, franchise et liberté de votre personne et de votre fils aîné. Car il faut que la seigneurie de ce royaume, l'autorité, la puissance et son exercice réside en vous franchement et librement, non dans aucun autre.

» C'est pour obtenir ces conclusions, que nous voulons employer et exposer à votre service, nos personnes, notre avoir, nos

amis et nos sujets, en un mot, tout ce que Dieu nous a donné et confié en ce monde. Ainsi nous résisterons à ceux qui voudraient faire quelque chose à l'encontre; et sauf le plaisir de Dieu, nous ne voulons pas nous départir les uns des autres, avant d'avoir remédié aux inconvéniens ci-dessus déclarés.

» Nous sommes tenus, obligés, contraints à en user ainsi, par crainte et respect de Dieu notre créateur de qui procède votre seigneurie, pour satisfaire à la justice, et pour servir vous notre royal, notre unique souverain et seigneur sur la terre, à qui nous sommes par-là, et aussi comme parens, tenus autant que nous pouvons l'être. Nous doutons même si nous n'avons pas courroucé et offensé Dieu et vous, et blessé notre propre honneur en supportant si long-temps de telles choses, et les laissant si longuement passer par dissimulation.

» Afin que ces choses soient notoires à un chacun, et conduites dans la forme et manière qui se doivent, nous les signifions de même qu'à vous, aux prélats, seigneurs,

universités, cités et bonnes villes de votre royaume. »

La lettre se terminait par de nouvelles excuses et des protestations de respect. Elle fut portée par l'archevêque de Bourges, le comte d'Eu et le sénéchal de Poitou. On espéra d'abord qu'ils avaient quelque pouvoir pour traiter; mais le roi voyant qu'on n'avait rien de plus à lui dire, sans même faire délibérer le conseil, répondit brusquement : « Nous nous étonnons bien fort des façons » de notre oncle bien-aimé. Dites-lui que » nous ne le recevrons pas en cet état; ce » n'est pas là un équipage à faire des remon- » trances, il doit poser les armes s'il veut être » bien reçu de nous [1]. »

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre, ravis de voir au roi une telle fermeté, lui proposèrent sur-le-champ de défendre sous peine de crime de lèse-majesté, à tous les maires et échevins des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les capitaines des forteresses, de laisser publier la lettre des

[1] Le Religieux de St.-Denis.

princes. En même temps on leur envoya une nouvelle ambassade.

Ils s'étaient déjà mis en marche, et arrivaient à Étampes. Leur armée était nombreuse; le duc de Berri avait recruté un grand nombre d'hommes d'armes dans sa lieutenance de Guyenne; le duc d'Orléans avait avec lui des cavaliers lombards qui passaient pour les plus habiles à manier un cheval; le comte de Clermont, qui venait de perdre son père le vieux duc de Bourbon ce prince aimé et respecté de tous, conduisait les hommes du Bourbonnais et du Beaujolais. Le duc de Bretagne avait refusé de venir; mais comme malgré les faveurs et l'argent qu'il avait reçus, il ménageait les deux partis, son frère le comte de Richemont avait amené six mille Bretons ou Anglais. Le connétable d'Albret, sans égard à la finance qui lui avait aussi été donnée, était venu avec ses hommes. Mais les plus redoutés de tous, c'étaient les Gascons du comte d'Armagnac; nuls n'étaient plus pauvres et plus mal vêtus, ni plus rudes à saccager les lieux où ils passaient; on disait même que leur maître

leur avait promis le pillage de Paris. Aussi leur nom fut-il bientôt célèbre. On disait toujours les Armagnacs, en parlant de toute cette armée et des partisans des ducs d'Orléans et de Berri; pour eux ils n'aimaient point à porter ainsi le nom d'un de leurs moindres chefs par la naissance, bien qu'il fût l'ame du parti [1].

Tous portaient une bande de toile blanche passée sur l'épaule droite, c'était le signe et la couleur des Armagnacs; comme le chaperon bleu, la croix de Saint-André, avec la fleur de lis au milieu, étaient la marque du parti des Bourguignons.

Leurs armées étaient plus nombreuses encore que celles de leurs adversaires. Outre les sujets du duc Jean et les hommes qui étaient venus par mandement du roi, le comte de Penthièvre était à la tête d'un grand nombre de Bretons. Le comte de Saint-Pol avait deux mille hommes ou environ; Jean-sans-Pitié, évêque de Liége, avait envoyé aussi du renfort. Le comte de Hainault commandait en personne ses gens d'armes; mais

[1] Journal de Paris. — Fenin.

l'auxiliaire le plus puissant du duc de Bourgogne, c'était son frère le duc de Brabant, qui lui amena six mille hommes. Le comte de Savoie arriva un peu plus tard avec cinq cents lances [1].

Malgré l'avantage du nombre et son audace accoutumée, le duc de Bourgogne ne cherchait qu'à éviter la guerre. Plusieurs des princes ses alliés, étaient encore plus de cette opinion; les gens du conseil du roi n'avaient pas un autre avis. D'ailleurs les peuples, tout en préférant le Duc au parti d'Orléans, ne montraient nul désir de le seconder dans ses entreprises; ils ne voulaient autre chose qu'être délivrés de ces gens d'armes qui dévastaient toute la contrée jusqu'à vingt lieues autour de Paris. Déjà lorsqu'il avait voulu donner pour capitaine à la milice de la ville, le comte de Saint-Pol, les bourgeois et les centeniers lui avaient répondu, que le duc de Berri leur ayant fait l'honneur d'accepter cette charge, ils ne voulaient pas avoir un autre capitaine [2].

[1] St.-Remy. — Monstrelet. — Journal de Paris. — Le Relig. de St.-Denis. — [2] Le Relig. de St.-Denis.

La convocation du ban et de l'arrière-ban avait donné une autre preuve de ce même sentiment. Bien peu de possesseurs de fiefs avaient obéi à cet appel. Dans la France entière, désolée et livrée aux guerres, il n'y avait qu'un cri pour la paix et pour la fin des déplorables discordes des princes. Dans toutes les églises on entendait cette prière qui fut composée exprès : *Domine Jesus-Christe, parce populo tuo, et ne des regnum Franciæ in perditionem, sed dirige in viam pacis principes* [1].

Dans ces circonstances, quelques hommes sages et amis de leur pays proposèrent au roi d'ordonner aux deux partis de mettre bas les armes; s'ils s'y refusaient, de lever l'oriflamme et d'appeler près de lui tous ses fidèles sujets pour venger et défendre son autorité. Une telle résolution ne pouvait convenir à ceux qui gouvernaient le conseil; le chancelier même s'y opposa : on allégua que personne n'obéirait et que l'autorité royale se trouverait compromise, tandis qu'elle ne l'était point par une querelle particulière entre les princes, lorsqu'ils protestaient en même

[1] Le Religieux de St.-Denis.

temps de leur respect pour le roi. Ainsi, comme le disaient des gens remplis de piété et de prudence : « La France est couverte » de soldats et même d'étrangers ; Paris est » bloqué et affamé, les campagnes pillées et » épuisées, les églises même saccagées ; et » des conseillers perfides, sous prétexte de » politique, prétendent que l'autorité royale » est étrangère à ces désastres, comme si le » nom de roi avait une autre signification » que la protection accordée aux sujets [1]. »

Au vrai, il n'y avait personne qui pût se mettre à la tête de ce tiers parti. Tous les habitans du royaume ne pouvaient donc que prier Dieu et maudire les princes. Ce fut encore bien pis après l'inutile ambassade de l'archevêque de Rheims, du comte de Mortagne et du comte de Saint-Pol, qui n'obtinrent pas meilleure réponse du duc de Berri. Le duc de Bourgogne avait à pourvoir sérieusement à la défense de Paris ; il rapprocha ses troupes ; on garda les ponts et les passages de la rivière ; tous les bateaux furent coulés à fond, les portes de la rive

[1] Le Religieux de St.-Denis.

gauche, hormis trois, furent murées. Huit mille hommes entrèrent dans la ville et furent logés chez les bourgeois; beaucoup de familles trouvèrent le moment si dur qu'elles se retirèrent à Meaux. En même temps on imposait des taxes que le prévôt Desessarts levait avec sa rudesse et sa violence accoutumées, bien plus, croyait-on, pour faire sa fortune que pour payer les gens de guerre. Les Brabançons étaient logés à Saint-Denis, et pillèrent cruellement la ville; les habitans se réfugièrent dans l'Abbaye, et ces barbares eurent l'insolence de menacer le monastère du saint apôtre de la Gaule et de la sépulture royale; il fallut en fermer le pont-levis, et faire demander des hommes au roi pour le garder [1].

Au milieu de cette misère du peuple et de cette affliction des gens de bien, l'université qui, seule pour lors maintenait l'honneur, le respect de la vraie religion et l'amour du bien public [2], crut qu'il était de son devoir d'interposer ses bons offices; elle envoya une députation solennelle au duc de

[1] Le Religieux de St.-Denis. — [2] Gollut.

Berri. Ce prince la reçut gracieusement et lui fit honneur; il dit qu'il était fort affectionné à l'université, cette fille des rois, source du savoir, de la vérité et de la vertu: qu'il aimait aussi, quoi qu'on en pût dire, les bourgeois de Paris et leur ville, qui était son lieu de naissance, et dont il était capitaine; mais qu'il avait un grand déplaisir de voir le roi son neveu gouverné par d'aussi vilaines gens que le prévôt de Paris et ses pareils: c'était une pitié, disait-il, que le royaume fût entre les mains de tels hommes, et il voulait faire finir tout cela. Les princes et leurs armées étaient déjà à Montlhéry à sept lieues de Paris. La reine, avec le cardinal de Bar et le comte de Saint-Pol, alla les trouver et en reçut un respectueux accueil. Elle passa quinze jours au château de Marcoussis près Montlhéry, à parlementer avec eux, faisant loyalement ses efforts pour les adoucir. Elle n'obtint rien de plus.

A son retour, le roi, affligé et irrité, résolut d'aller en personne combattre ces rebelles. Les ordres furent donnés pour marcher le lendemain; on commençait à faire sortir les

charriots, mais comme il allait monter à cheval au sortir de la messe, le recteur de l'université, en grand appareil, à la tête de sa compagnie, vint le haranguer. Il dit : Que l'université serait contrainte de transporter ses leçons dans un lieu plus paisible et mieux réglé, où les régens et les écoliers trouvassent de quoi vivre et ne fussent pas en butte aux outrages et aux violences des gens de guerre. Il ajouta que le pauvre peuple tout seul souffrait de ces querelles des princes et des seigneurs, qui, pourvu qu'ils s'élevassent en pouvoir, ne se souciaient point du mal des deux autres États de la France [1]. Il termina ainsi : « A vous parler franchement, Sire, vous êtes » tenu de mettre la paix dans votre maison; et » le meilleur conseil qu'on puisse vous donner, c'est d'exclure à la fois ces deux princes » de leur prétention au gouvernement; il » vous appartient à vous seul. Renvoyez les » dans leurs seigneuries commander à leurs » sujets, voilà le seul moyen de rétablir le » calme. Après cela vous pourrez faire choix, » dans les trois États du royaume, d'un cer-

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Gollut.

» tain nombre de gens de bien et d'expé-
» rience; nous osons vous promettre qu'a-
» lors toutes les choses seront en bon ordre. »

Ce discours, qui fut fort long et fort bien dit, ne convenait pas aux desseins du duc de Bourgogne; le roi de Navarre, qui savait bien mieux que lui manier le langage, demanda que le roi fixât l'heure où il voudrait l'entendre. Le lendemain, une assemblée solennelle eut lieu dans la chambre verte au palais, et le roi de Navarre prit la parole et dit:
« Sire, nous nous présentons devant vous,
» les ducs de Bourgogne, de Brabant et moi,
» vos très-humbles cousins et serviteurs, sur
» le bruit qu'on fait courir parmi le peuple,
» que l'ambition de dominer et le désir
» d'amasser des richesses, sont la seule cause
» de dissension entre nous et nos cousins.
» Nous voulons nous justifier de ce repro-
» che, et vous représenter que nous n'avons
» eu pour objet que le rétablissement de
» votre royaume dans ses lois anciennes et
» dans sa première grandeur. C'est là ce qui
» nous a retenus auprès de vous, notre royal
» seigneur. On ne doit pas qualifier d'ambi-

» tion un devoir d'amour et de fidélité, ni
» accuser d'intérêt ceux qui sacrifient leurs
» biens pour le soutien de votre autorité;
» il suffit de rappeler que nous avons géné-
» reusement renoncé aux subsides qu'il nous
» était permis de lever sur nos domaines,
» afin de soulager votre état et pour le bien
» de vos affaires. Si les autres veulent en
» faire autant, nous sommes prêts à remettre
» nos pensions et gages, et à continuer de
» servir à nos dépens. Après cela, il ne
» nous reste plus, pour montrer la justice
» de nos intentions et notre parfaite obéis-
» sance, que d'offrir de nous retirer, pourvu
» que les autres en fassent autant de leur
» côté. Nous acceptons de bon cœur l'avis
» de l'université; il faut faire choix d'un
» conseil de personnes non suspectes, dont
» par conséquent l'autre parti sera aussi ex-
» clus. Si quelqu'un refuse de faire ce que
» nous faisons, nous supplions votre royale
» majesté d'employer toutes ses forces et son
» autorité à les punir. » Il termina en de-
mandant que l'argent qu'on avait emprunté
aux bourgeois de Paris leur fût rendu, et

que la ville, en considération de ce qu'elle avait souffert, reçût quelque diminution sur les subsides.

Les ducs de Bourgogne et de Brabant approuvèrent tout ce qui venait d'être dit; le duc de Bourgogne ajouta même qu'il se reconnaissait incapable de gouverner un aussi grand royaume que la France. Pour lors on commença à espérer la paix et à se féliciter. Une nouvelle ambassade fut envoyée au duc de Berri, qui, s'approchant toujours de Paris, était venu s'établir en son beau château de Bicêtre. Il se moqua des conditions proposées par le roi de Navarre, disant que si l'on voulait consulter les trois États sur le gouvernement du royaume, il lui serait du moins permis de prendre sa place au banc de la noblesse. On ne se découragea point; le comte de Savoie et le duc de Brabant conduisaient ces négociations avec beaucoup de patience et de douceur. Pendant plus d'un mois, ce fut sans cesse de nouveaux pourparlers et propositions nouvelles; tantôt il était question de laisser à Paris le duc de Bourgogne et le duc de Berri,

chacun avec quinze cents hommes; et, pendant qu'on aviserait aux moyens d'accommodement, la police serait exercée, non plus par le prévôt, qui s'était rendu si odieux, mais par le Parlement. Tantôt on parlait de faire aller le roi à Melun, et d'y ouvrir des conférences, chaque parti occupant une des rives de la Seine. Les Orléanais se refusaient à tout, et serraient chaque jour Paris de plus près. Le duc d'Orléans tenait Gentilly; le comte d'Armagnac Vitry, s'avançant jusqu'aux villages de Saint-Marceau et de Saint-Michel, qui étaient pour lors hors de la ville. Les Parisiens étaient obligés de faire le guet et d'allumer de grands feux pendant la nuit. Saint-Cloud fut surpris et pillé; heureusement Charenton avait une forte garnison. Les Gascons du comte d'Armagnac étaient les plus ardens à venir jusqu'aux murailles et aux portes de la ville. On faisait des sorties contre eux, et l'on tuait sans pitié et comme bêtes féroces tous ces gens à la bande blanche. La campagne avait été abandonnée par les habitans, tant les Armagnacs commettaient de désordres; cette année, on ne

put faire ni les vendanges ni les semailles [1].

Les clameurs du pauvre peuple furent si grandes, que le roi se résolut à prononcer la confiscation des biens des princes et de leurs adhérens. Ce moyen fut plus efficace; d'ailleurs les vivres commençaient à manquer à toute cette foule de gens de guerre; l'hiver approchait. Enfin, le 2 novembre, un traité en dix articles fut signé à Bicêtre; il fut convenu :

1°. Que tous les princes devraient retourner chacun chez eux avec leurs troupes, excepté le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre.

2°. Qu'ils ne traverseraient point les terres l'un de l'autre, à moins d'absolue nécessité, et en ménageant les habitans.

3°. Que les villes et forteresses seraient remises aux gouverneurs précédemment nommés par le roi.

4°. Que le roi pourrait envoyer des chevaliers à lui pour veiller à ce que les troupes se retirassent en bon ordre.

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet. — Journal de Paris.

5°. Que les princes jureraient de ne revenir à Paris que s'ils y étaient mandés par lettres-patentes, scellées du grand sceau; et que si le roi mandait l'un, en même temps il manderait l'autre.

6°. Que lesdits seigneurs jureraient de ne procéder l'un contre l'autre, ni par acte, ni même par paroles pendant tout le cours de l'année suivante.

7°. Que le roi ferait choix de prud'hommes notables et non suspects, qui ne seraient obligés ni par pension ni par serment, à l'un ni l'autre des seigneurs des deux partis; leur nom serait cependant communiqué auxdits seigneurs, pour qu'ils pussent dire leur sentiment touchant ce choix.

8°. Que, pendant l'absence du duc de Berri et du duc de Bourgogne, ils conviendraient entre eux de deux seigneurs pour les suppléer dans l'éducation et le gouvernement du duc de Guyenne; et attendu que le duc de Berri n'avait point de lettre de cet office, qu'il lui en serait expédié.

9°. Que le prévôt de Paris serait démis et révoqué de tous les emplois qu'il tenait du roi.

10°. Qu'aucun chevalier, ni écuyer, ni autre ne serait recherché ni par le roi, ni par aucun des seigneurs, dans sa personne, ses biens ou ses héritiers, pour être ou n'être pas venu à ces assemblées de gens d'armes.

Le roi ratifia la paix de Bicêtre, et établit commissaires pour recevoir les sermens des princes, le cardinal de Bar, le grand maître de Rhodes, le comte de Saint-Pol, le chancelier du dauphin, et le comte Guichard Dauphin grand-maître de l'hôtel, qui, tous, avaient pris une part active au traité.

Cinq jours après, une réconciliation plus complète eut lieu entre les ducs de Bourgogne et de Berri [1]. Ce dernier déclara, par lettres authentiques, qu'il désirait nourrir et maintenir bonne et parfaite union avec son neveu et filleul de Bourgogne; il l'avait déjà fait héritier de ses terres d'Étampes, Dourdan et Gien; il le voulait, disait-il, honorer et lui faire plaisir comme à son propre fils, certain d'en être aimé et honoré comme son oncle et père; ainsi, entre les mains de son révérend père en Dieu, le

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

cardinal de Bar, et de son très-cher neveu le duc de Brabant, il jurait et promettait par la foi de son corps, par les saints Évangiles de Dieu par lui touchés, et par sa parole de fils de roi, de se trouver en un lieu désigné avec son neveu, et là, de faire avec lui alliances les meilleures et les plus effectives que faire se pourrait, pour le bien de tous deux, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, excepté seulement leur seigneur roi et le duc de Guyenne. Il promettait en outre de rompre toute autre alliance qui pourrait être dommageable à son neveu; celui-ci devant faire de même. Cela fait, il s'engageait à se démettre entre les mains du roi de toute part, dans le gouvernement du duc de Guyenne, pour le laisser en entier aux mains du duc de Bourgogne. Il consentait aussi que le roi en agît comme il voudrait à l'égard de messire Pierre Desessarts, à condition que celui-ci ferait serment de l'aimer, servir et honorer.

Sans donner pour le moment plus de suite à cette réconciliation, chacun s'éloigna de son côté avec ses troupes, tous chargés

des malédictions des peuples ; et comme beaucoup de seigneurs et de gens de guerre avaient fait de grandes dépenses à Paris, et voulaient s'en aller sans payer, les bourgeois qui gardaient les portes les arrêtèrent, et les forcèrent de mettre en gage leurs armures et leurs équipages. En même temps, d'autres s'en allaient chargés de butin [1].

Ainsi s'en retourna dans son pays de Flandre le duc de Bourgogne, accompagné de son odieux prévôt de Paris, ruiné et sans argent, ayant aussi fort diminué sa renommée. Tous les gens de guerre s'étonnaient qu'avec des forces supérieures, assisté de la présence et de l'autorité du roi, il se fût laissé tromper, et eût cédé sans combat. Plusieurs hommes sages et pieux voyaient, dans ce refroidissement de son courage, l'œuvre de Dieu, qui voulait que, pour punir le meurtre qu'il avait commis, il fût recherché, bravé, chassé, et qu'il souffrît honte et châtiment [2].

Deux mois se passèrent assez tranquillement. Le roi avait appelé dans son conseil

[1] Le Relig. de St.-Denis. — [2] Gollut.

des hommes estimés, qui réglaient les affaires à la satisfaction de tous. Mais vers la fin de janvier, le duc de Bourgogne fit remettre au duc de Guyenne, en plein conseil, des lettres où il se plaignait de ce que le comte d'Alençon, le duc de Bourbon et le connétable continuaient à lever des gens de guerre. Il ajoutait que le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac avaient dessein d'entrer par violence dans la ville, de faire périr un grand nombre de bourgeois, de ruiner les autres, et d'enlever le roi, la reine et le duc de Guyenne.

Ces princes, apprenant qu'ils étaient ainsi accusés, écrivirent au roi, à la reine, à l'université, à la ville, au chapitre de Notre-Dame, aux religieux de Saint-Denis, pour se justifier, protestant par serment que c'était mensonge et calomnie. Cependant la voix publique et les informations, qui venaient de tous côtés, étaient conformes à la plainte du duc de Bourgogne.

On eut moins de doutes encore lorsque, peu de jours après, on sut que le sire de Croy, envoyé par le duc Jean au duc de

Berri, qui était pour lors à Bourges, venait d'être saisi sur les terres du duc d'Orléans, conduit au château de Blois, et mis à la torture, pour lui faire confesser qu'il avait pris part au meurtre du feu duc d'Orléans. En vain le duc de Guyenne envoya l'ordre de le délivrer; en vain le duc de Berri s'entremit de tout son pouvoir : ils ne purent rien obtenir.

Le duc de Bourgogne vit bien qu'il faudrait avoir recours aux armes. Il rassembla d'abord à Tournai les princes de sa famille et de son alliance, le comte de Hainault, l'évêque de Liége, le comte de Namur, le duc de Clèves, leur exposa ce qu'on apprêtait contre lui, et eut recours à leurs services; ils les lui promirent. Pour avoir de l'argent, il vendit aux Gantois les confiscations qu'il avait faites en vertu de son autorité. Il leur concéda aussi à prix d'argent le droit d'acquérir et de posséder des fiefs, ce qui sembla une grande ingratitude aux seigneurs qui avaient combattu pour lui contre la ville de Gand. Il se fit payer aussi pour restituer aux villes toutes les franchises et priviléges

qu'elles avaient perdus lors de leur révolte. Il voulait bien aussi tirer quelques sommes pour les libertés qu'elles avaient déjà; mais elles refusèrent, ne voulant pas acheter ce qui était à elles; et si elles lui donnèrent, ce fut par pure libéralité.

Enfin, il s'avisa d'envoyer son fils Philippe, comte de Charolais, qui était déjà fort aimé de tous ses sujets, faire son entrée dans toutes les villes de Flandre, afin que, selon la coutume du pays, ce lui fût une occasion de percevoir le droit de joyeuse entrée [1]. De-là il se rendit à Arras, où il convoqua les seigneurs du pays. Il leur fit exposer comment ses adversaires avaient traité le sire de Croy, et comment ils se disposaient à l'attaquer.

Cependant il n'armait pas encore, et protestait toujours de sa soumission aux ordres du roi. Il ne semblait pas qu'il en fût ainsi des Orléanais [2]. Une compagnie de huit cents hommes environ, composée d'Italiens, d'Espagnols, et de gens de toute nation, de bâtards et de mauvais sujets, était restée

[1] Meyer. — Gollut. — Heuterus.

[2] Le Religieux de St.-Denis.

dans la Beauce depuis la retraite des Armagnacs. Ils pillaient les marchands, forçaient les maisons, et commettaient mille brigandages, s'autorisant du nom du duc d'Orléans. Cependant il les désavoua. Le maréchal Boucicault, qui venait d'être chassé de Gênes, et que la faiblesse du royaume ne permettait pas d'y renvoyer avec une forte armée, s'en alla, à la tête de cinq cents hommes d'armes, et d'un bon nombre d'arbalêtriers, surprendre ces brigands à Claye. Les paysans vinrent à l'aide des troupes. On dispersa ces malfaiteurs, on en fit un grand massacre. Une centaine fut amenée à Paris; les chefs furent pendus, d'autres jetés à la rivière; ceux qui étaient au-dessous de quinze ans furent fouettés publiquement et chassés du royaume.

Il fallait pourtant s'opposer à cette guerre qui allait se rallumer. Le roi fit défendre, sous peine de confiscation, à tout seigneur de prendre les armes sans son ordre; il envoya les gens les plus notables de son conseil aux ducs de Bourgogne et d'Orléans, pour leur commander de laisser les peuples en repos, de cesser toute assemblée de gens d'armes,

et de s'en rapporter de leurs différents au jugement de la reine et du duc de Berri [1].

La réponse du duc de Bourgogne fut respectueuse et soumise. Il consentait à tout nouveau traité, pourvu qu'il ne lui portât pas plus de préjudice que les conditions jurées à Chartres et à Bicêtre.

Quant au duc d'Orléans, il répondit quelque temps après au roi par une longue lettre: « Je sais, disait-il, qu'autour de vous et dans votre conseil sont plusieurs de mes ennemis, et je ne voudrais pas que ma réponse, mes propos, mes intentions, ni mes actes fussent à leur connaissance. En effet, ils ne devraient assister à rien de ce qui me touche. Pour vous prouver, mon très-redouté seigneur, que je suis votre humble fils et neveu, et que je vous conseille loyalement, sans vous céler la vérité, j'ai résolu de vous déclarer les noms de ces ennemis de vous et moi, qui sont dans votre conseil. Ce sont l'évêque de Tournay, le vidame d'Amiens, Jean de Olehain sire de Nesle, le sire de Helly, Charles de Savoisy, Antoine Desessarts, Jean

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet.

de Courcelles, Pierre de Fontenay et Maurice de Reuilly. Ils ont débouté de bons et sages hommes, vos loyaux serviteurs; ils vous donnent à entendre de faux et iniques mensonges, pour éloigner de votre grâce et de votre affection, moi et plusieurs parens, loyaux serviteurs et sujets. Par ces moyens, et par leur conduite inique et désordonnée, ils ont, avec leurs adhérens et complices, troublé la paix du royaume et le bien commun. Tant qu'ils auront quelque autorité près de vous, il n'est pas vraisemblable qu'il puisse y avoir un bon régime en votre royaume, car ils empêcheront toujours que vous ne donniez à moi, ni aux autres, le bienfait de la justice que vous devez à un et à chacun, au petit comme au grand. Ils font et feront tout ceci parce qu'ils se sentent chargés et coupables de plusieurs crimes. Plusieurs, c'est à savoir Jean de Ollehain et le sire de Helly, sont auteurs de la cruelle et infâme mort de monseigneur mon père, votre frère unique, et sont entièrement à la faveur du duc de Bourgogne, principal coupable de cette mort. »

Il continuait en disant que c'était eux uniquement qui empêchaient le roi de faire justice de la mort de son frère, et que lorsque les complices et fauteurs du duc de Bourgogne seraient éloignés du conseil, quand il serait fait bonne justice d'eux, alors il donnerait une réponse satisfaisante; car il ne demandait rien que de juste et de raisonnable.

En conformité d'une telle réponse, le duc d'Orléans, loin de désarmer, rassemblait des aventuriers de toute nation et faisait marcher des troupes sous les ordres du duc de Bourbon et du comte de Vertus, vers le comté de Clermont en Beauvoisis et le comté de Coucy, près de Soissons, qui était une de ses seigneuries. Il voulait ainsi séparer le duc de Bourgogne de Paris. Le duc Jean, de son côté, tenait un grand nombre de gens entre Bapaume et Ham, pour s'opposer à toute tentative[1].

Cette conduite du duc d'Orléans, les désordres commis par ses troupes irritaient de plus en plus les esprits contre lui. Le roi lui-

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet.

même, lorsqu'il revenait à quelque raison, s'indignait de cette rébellion. On avait fini par persuader à ce pauvre prince que c'étaient les sorcelleries de son frère qui, autrefois, avaient causé sa maladie [1], de sorte qu'il ne craignait rien tant que tomber entre les mains des Orléanais.

Dans cette disposition du roi et de tout le royaume contre le duc d'Orléans, il fut proposé par le chancelier, homme sage et modéré, de réprimer cette désobéissance par la force des armes. C'était le seul moyen d'empêcher le duc de Bourgogne d'armer de son côté. Ce prince montrait encore une soumission où il importait de le maintenir. Mais il fallait de l'argent; l'archevêque de Rheims en offrit d'abord au nom du clergé. Les bourgeois de Paris promirent de solder cinq cents hommes d'armes pour trois mois. L'université demanda à délibérer, et peu de jours après, le chancelier de Notre-Dame vint, au nom du clergé et de l'université, dire au roi, que si les finances de l'état n'étaient pas prodiguées à l'avarice insatiable des gens

[1] Gollut.

de cour, et qu'elles fussent mieux gouvernées, on trouverait bien assez de ressources: que l'université était pauvre : que les terres du clergé étaient exemptées de taxes; il alla jusqu'à dire que lorsqu'on abusait de l'autorité d'un roi pour opprimer ses sujets par des exactions injustes, ce pouvait être un motif de secouer le joug et de déposer le monarque, ainsi que les histoires en offraient des exemples. Tant de hardiesse fut réprimandée par le chancelier de France, et l'orateur s'excusa en disant qu'il n'avait rien dit d'affirmatif[1].

Les clameurs qui s'élevaient de toutes parts contre les princes d'Orléans, les engagèrent à publier une longue lettre au roi, dont ils adressèrent des copies au duc de Guyenne, à l'université, à la ville de Paris et aux autres bonnes villes.

Ils commençaient par rappeler en détail toutes les horribles circonstances du meurtre de leur père; ils en faisaient une touchante narration, et renouvelaient le souvenir des parjures, des trahisons, de la scélératesse du

[1] Le Religieux de St.-Denis.

duc de Bourgogne; puis, faisaient le récit des nobles et malheureux efforts de leur mère pour obtenir justice, de cette horrible justification du meurtre, proposée au nom de l'assassin qui, en attaquant l'honneur de leur père, avait été comme un second homicide; ils passaient ensuite à l'invasion à main armée que le duc de Bourgogne avait faite deux fois de la capitale du royaume, à la fuite du roi, à ce traité de Chartres où « ce méchant homicide, par force, violence et tyrannie, a tenu sous ses pieds votre justice, n'a voulu souffrir que ni vous, ni vos officiers, prissiez aucune connaissance de son forfait. Il ne s'est daigné aucunement humilier devant vous, qu'il a tellement offensé. Là, il a bien osé vous dire ouvertement, devant tout le monde, en un lieu si solennel, qu'il avait fait mourir votre frère pour le bien de votre royaume, et il maintient qu'il a été dit, de par vous, que vous n'en aviez aucune déplaisance. Ce qui serai certes une si grande horreur et douleur qu'elle briserait le cœur de tous ceux qui viendront après vous, et qui trouveraient écrit, qui pourraient lire que de la bouche

du roi de France, du plus grand de tous les chrétiens, a pu sortir cette parole : que, de la mort cruelle, infâme, inhumaine de son frère unique, il n'a eu aucune déplaisance. Bien plus, il n'a été rien réglé, rien ordonné pour le salut de l'ame du défunt, ni pour aucune satisfaction à la partie lésée; chose dont vous ne pouvez, en nulle façon, faire grâce, ni remettre.

» Ce qui fut fait à Chartres est donc contre tout principe de droit, contre tout ordre, toute raison, toute justice; tout est nul, ne vaut rien, et ne mérite pas même d'être rappelé.

» Mais ce traître a même violé les conditions faites à Chartres. Vous lui aviez commandé de ne rien faire à notre préjudice et contre notre honneur; il l'avait promis et juré. Néanmoins, pour accuser la mémoire de notre père, pour nous détruire à jamais, il a fait prendre votre bon et loyal serviteur, le grand-maître de l'hôtel, l'a fait emprisonner et mettre à la torture, tellement que ses membres en ont été tout brisés. Ce martyre était pour lui faire confesser quelque

chose à la charge de notre père. Mais, arrivé au lieu de sa mort, le maître-d'hôtel a, sur sa damnation éternelle, affirmé publiquement que jamais notre père n'avait pensé à vous trahir, ni à rien faire contre le bien de votre personne.

» Le traité de Chartres exceptait du pardon les homicides et meurtriers qui, par son commandement, tuèrent votre frère; et lui les a reçus, recélés, nourris, et continue encore à le faire.

» Après toutes ces choses, ce traître, pour que vous et vos officiers ne connussiez pas de son forfait, a usurpé et usurpe encore l'autorité de votre domination. Et, en effet, la vraie cause pour laquelle il a fait périr votre frère, c'est pour dominer; il use du royaume comme de sa propre chose. Il a détenu et détient encore votre personne et celle de notre très-redouté seigneur le duc d'Aquitaine, et il n'y a personne de quelqu'état qu'il soit dans le royaume, qui puisse avoir accès auprès de vous.

» Bref, il a introduit les voies de fait, et l'on peut maintenant commettre indifférem-

ment toute sorte de crime, sans craindre ni punition ni correction. Les malfaiteurs se disent qu'ils passeront aussi bien sans être punis que celui qui a tué le frère du roi. »

C'était pour venir raconter au roi le damnable régime de son royaume, et sa prochaine destruction et subversion, que les princes avaient pris les armes, ajoutaient le duc d'Orléans et ses frères.

« Mais, par certain accord réglé par vous et notre conseil, nous avons dû retourner en notre pays, et pour épargner les maux de votre peuple, congédier nos gens. Nous avons réellement et de fait exécuté ce nouveau traité; mais lui, il le viola au moment même; car ceux de votre conseil ne devaient être ni gens suspects, ni pensionnaires d'aucun des deux partis; et il a laissé les serviteurs qu'il avait créés. Ce sont eux encore qui ont le gouvernement et l'autorité sur vous et votre royaume. Ainsi il domine mieux et plus sûrement que s'il y était en personne. Pierre Desessarts, prévôt de votre bonne ville de Paris, devait être déposé de tous offices royaux et tous les états qu'il tenait de

vous; néanmoins il lui fit avoir secrètement lettres de vous scellées de votre grand sceau, pour ravoir sa prévôté, et ledit Pierre est en effet retourné à Paris, a voulu prendre séance au Châtelet. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'y réussît. »

Le duc d'Orléans revenait encore au meurtre de son père : « Il y a près de quatre ans, disait-il, que la chose advint, et nous n'avons pu encore obtenir une seule provision de justice. Moi, Charles d'Orléans, je vous suppliai naguère très-humblement de m'octroyer des lettres entérinées pour faire poursuivre les consentans et complices de l'homicide, et l'ordre à vos justiciers qu'ils fissent emprisonner et juger ceux qui, d'après l'information, seraient chargés du crime; cela même aurait dû se faire sans ma requête, et il ne devait pas être nécessaire de réveiller la justice. Je ne crois pas qu'il y ait un homme en votre royaume, de quelque état et de quelque condition qu'il soit, si pauvre qu'il puisse être, auquel votre chancellerie refusât une telle requête, même pour un fait moins grave. Toutefois, quelques di-

ligences que j'aie pu faire, je n'ai pas obtenu ces lettres de justice.

» Oui, par toutes les voies de fait ou autrement, nous voulons procurer et poursuivre la réparation de cet homicide, et venger l'honneur de notre seigneur et père. Nous y sommes obligés et contraints. Ce devoir nous est commandé sous peine de rendre notre nom infâme, et d'être réputés indignes de sa succession, de son nom, de ses armes, de sa seigneurie. Nous ne voulons pas encourir de telles peines; nous aimerions mieux souffrir la mort, comme le devrait faire tout noble cœur de quelque condition qu'il soit.

» Hélas! il n'y a si pauvre noble homme, ou de si bas état en ce monde, dont le père ou le frère ait été tué si traîtreusement, que ses parens et ses amis ne s'engagent à poursuivre l'homicide jusqu'à la mort! Qu'est-ce donc quand le malfaiteur persévère et s'obstine dans sa volonté criminelle? car n'est-il pas notoire que ce traître a encore osé écrire naguère qu'il a fait mourir votre frère bien et dûment? Mais moi, Charles, j'affirme qu'il a menti; et il est assez manifeste qu'il est men-

teur, mauvais, faux et déloyal; mais, moi, par la grâce de Dieu, j'ai toujours été, suis et serai sans reproche et disant vrai. » Le duc d'Orléans finissait en demandant encore la punition du crime, et répétant que c'était le devoir du roi.

Les gens d'honneur et de savoir, qui lurent cette lettre, la trouvèrent belle et juste. On disait qu'elle avait été écrite par maître Gerson, le plus saint docteur de l'université : ce n'est pas que le duc d'Orléans ne fût en état de la composer; car nul prince n'était aussi docte et ami des lettres. Quel que fût son bon droit et ses motifs, les hommes sages n'en regardèrent pas moins comme coupable un prince qui demandait justice, les armes à la main, qui faisait des alliances et des partis dans l'état, qui, disait-on, allait appeler le secours et l'assistance des ennemis. Ils pensaient que c'était une entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et qu'il la fallait réprimer [1].

Comme il eût été contre la coutume des

[1] Le Religieux de St.-Denis.

chevaliers et seigneurs d'attaquer son ennemi sans l'avoir défié, le duc d'Orléans, huit jours après avoir écrit au roi, envoya la lettre suivante au duc de Bourgogne :

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy : Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, frères : à toi Jean, qui te dis duc de Bourgogne : pour le très-horrible meurtre par toi fait en grande trahison et guet-à-pens par meurtriers apostés, sur la personne de notre très-redouté seigneur et père, monseigneur Louis duc d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le roi notre souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs sermens, alliances et compagnies d'armes que tu avais avec lui : et pour les grandes trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvaisetés que tu as commis contre notredit souverain seigneur, monseigneur le roi, et contre nous en plusieurs manières : te faisons savoir que dorénavant nous te nuirons de toute notre puissance et par toutes les manières que nous pourrons; et contre toi, de ta déloyauté et trahison, appelons

Dieu et la raison à notre aide, ainsi que tous les prud'hommes du monde. En témoignage de vérité, nous avons fait sceller ces présentes lettres du sceau de moi, Charles.

» Donné à Jargeau, le 18 juillet 1411. »

Ce défi fut porté par un héraut de la maison d'Orléans à Douay, où se trouvait le duc Jean. Il reçut joyeusement cette bravade, assembla son conseil, et, le 13 août, répondit par un pareil défi conçu en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, seigneur palatin de Salins et de Malines, à toi, Charles, qui te dis duc d'Orléans, Philippe, qui te dis comte de Vertus, Jean, qui te dis comte d'Angoulême, qui naguère nous avez écrit vos lettres de défiance : faisons savoir, et voulons que chacun sache, que pour abattre les très-horribles trahisons, les très-grandes mauvaisetés, et guet-à-pens machinés félonnement contre monseigneur le roi, notre très-redouté souverain et le vôtre, et contre sa génération, par feu Louis, votre père : pour empêcher votredit père, faux, traître et

déloyal, de parvenir à la finale et détestable exécution à laquelle il tendait si notoirement que nul prud'homme ne devait le laisser vivre; bien moins encore nous, qui sommes cousin germain de mondit seigneur, doyen des pairs de France, et deux fois pair de France, qui donc sommes plus astreints à lui et à sa génération, pouvions-nous laisser plus long-temps sur terre, sans en être gravement accusé, un si faux, déloyal, cruel et félon traître? Pour nous acquitter loyalement de notre devoir envers notre très-grand et très-souverain seigneur, nous avons fait mourir, comme nous le devions, ledit faux et déloyal traître. Ainsi nous avons fait plaisir à Dieu, loyal service à notre souverain, et nous avons obéi à la raison. Et parce que toi et tesdits frères, suivez la trace de votre feu père, croyant parvenir aux damnables et déloyales fins où il tendait, nous avons très-grande joie au cœur de votre défi. Mais du surplus qui y est renfermé, toi et tesdits frères avez menti, et mentez faussement, mauvaisement et déloyalement, comme des traîtres que vous êtes. Et à l'aide de notre seigneur

qui sait et qui connaît la très-entière et parfaite loyauté, amour et sincérité d'intention que nous avons toujours et aurons, tant que nous vivrons, pour lui, pour ses enfans, pour le bien de son peuple et de son royaume, nous vous ferons venir à la fin et punition que méritent des faux, mauvais, déloyaux traîtres, rebelles, désobéissans et félons, comme toi et tes frères. »

Un officier de la maison du Duc porta cette réponse à Blois. Le duc d'Orléans en fut irrité, cependant fit assez bon accueil à celui qui en était chargé, et continua ses préparatifs plus activement encore.

Le même jour le duc Jean avait écrit au duc de Bourbon. Il lui rappelait que trois ans auparavant, ils avaient fait ensemble un traité d'alliance et juré, en présence de plusieurs chevaliers, sur la damnation de leur ame, sur la foi et serment de leur corps, sur les saints évangiles, sur les saintes reliques touchées, de s'aider, conseiller et conforter mutuellement, de corps, d'ames et de biens, toutes les fois qu'ils seraient attaqués dans leur honneur et l'état de leurs personnes. Il

le requérait donc et sommait, en vertu de cette alliance, de venir, accompagné d'amis et d'hommes d'armes, le secourir contre les princes d'Orléans. Le roi d'armes de Bourgogne remit cette lettre au duc de Bourbon, qui, pour toute réponse, renvoya quelques jours après le traité d'alliance[1].

Pendant ce temps-là, le duc de Berri et la reine étaient à Melun, tenant des conférences et recevant des messages, pour parvenir à un accommodement[2]. Ils demandèrent au roi de leur envoyer les principaux seigneurs de sa cour et de ses conseils, des députés de l'université, les présidens du Parlement et de la chambre des comptes, le prévôt des marchands et les bourgeois les plus considérables. On pensa qu'ils allaient communiquer quelques articles propres à rétablir la paix dans le royaume; il n'en fut rien; le duc de Berri ne fit que leur répéter toutes les plaintes du duc d'Orléans, et inclinait beaucoup à ce qu'elles fussent accueillies. Lorsque tous ceux qui étaient allés à Melun en revinrent sans autre réponse, le peuple commença à

[1] Monstrelet. — [2] Le Relig. de St.-Denis.

s'animer, même contre eux; et ils furent obligés de se cacher. Déjà les Armagnacs se répandaient dans la campagne. Les Parisiens crièrent à la trahison; ils dirent que le duc de Berri était d'intelligence avec ceux qui voulaient ruiner la ville. « Il a fait semblant » de désirer la paix, disaient-ils, mais c'était » afin de nous amuser, et de donner aux » Armagnacs le temps d'entrer dans la ville » pour la piller. »

On commença le guet aux portes; on tendit les chaînes de la rivière, et le corps de ville, cédant à la voix publique, s'en alla demander au roi, pour capitaine, le comte de Saint-Pol qu'on avait obstinément refusé, depuis un an.

Le duc de Bourgogne était ainsi dans une belle position[1]. Il avait la faveur de la ville de Paris, l'approbation des gens sages; la justice était de son côté. C'était lui qui était le sujet fidèle, le vassal obéissant. Le roi lui avait permis par des lettres du 12 août d'armer pour sa défense[2]. S'il eût voulu modérer son emportement, temporiser, se plain-

[1] Gollut. — [2] Pièces justific. de l'Hist. de Bourgogne.

dre doucement, laisser voir tous les torts de ses ennemis, il aurait eu toute la force de la France, et aurait conservé la faveur du roi et l'affection des peuples. Il sembla d'abord, par une lettre qu'il écrivit à la reine pour se plaindre du défi et des provocations du duc d'Orléans et pour s'en remettre à sa justice, que son intention était de se conduire sagement. Mais au lieu de faire traiter les affaires publiques et les siennes par des hommes prudens, courtois et modérés, il lâcha tout de nouveau Pierre Desessarts, personnage bouillant, factieux et propre à mettre toutes choses pêle-mêle.

Cet homme était rentré secrètement dans Paris; par son conseil et ses menées, le comte de Saint-Pol, dès qu'il fut gouverneur, fit expédier des lettres du roi pour ordonner la levée d'une troupe de cinq cents hommes, sous le nom de milice royale. Le soin de la former et la charge de la commander furent, à la grande surprise des hommes sensés, confiées aux principaux bouchers de Paris, les Legoix, les Saint-Yon et les Thiberts. C'était de grands partisans du duc de Bourgo-

gne; ils s'étaient montrés fort ardens dans les séditions, et cruels comme leur métier dans la guerre qui s'était faite l'année d'avant aux portes de la ville. Du reste ces gens-là avaient grand crédit parmi le peuple. La boucherie de Paris avait été donnée depuis fort long-temps à une vingtaine de familles ; mais comme les femmes ni les bâtards n'héritaient point du privilége, le nombre des maîtres bouchers était déjà fort réduit[1]. Ils étaient devenus riches et puissans; le Parlement avait eu plus d'une fois à leur enjoindre de s'occuper par eux-mêmes de leur état. La boucherie avait ses officiers, ses réglemens, sa justice, et formait un corps considérable dans la ville. Les Legoix étaient trois frères, maîtres de la boucherie de Sainte-Geneviève ; les Thiberts et les Saint-Yon étaient de la grande boucherie près le Châtelet, et tenaient tout le quartier des halles, qui était pour le duc de Bourgogne[2]. Ils s'associèrent un nommé Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, plus méchant qu'eux encore, et maître Jean de Troye, chirurgien, qui

[1] Félibien, Histoire de Paris. — [2] Monstrelet.

était un homme de beau langage et savait fort bien discourir[1]. Leur troupe se composait de garçons bouchers, de chirurgiens, de pelletiers, de tailleurs et de toute sorte de mauvais sujets.

Ils furent aussitôt les maîtres de Paris. Ils marchaient armés par les rues, commettant mille désordres. Dès que quelqu'un leur déplaisait, ils criaient : « C'est un Armagnac ! » l'assommaient sur l'heure, pillaient sa maison ou le traînaient en prison pour qu'il se rachetât chèrement. Le receveur de Chartres, homme de bonne réputation, ayant été mandé à la chambre des comptes, vint à Paris, et fut tué dans la rue, sans nul autre motif que d'avoir été signalé comme un Armagnac[2]. Il ne faisait pas bon alors pour les hommes nobles, de quelque parti qu'ils fussent, de se trouver à Paris[3], et les riches bourgeois vivaient aussi dans la crainte et le danger. Plus de trois cents s'en allèrent à Melun avec Charles Culdoë, prévôt des marchands, qui ne pouvait plus répondre de la

[1] Juvénal. — [2] Rapport fait au Parlement par Henri de Marle, premier président. — [3] Monstrelet.

tranquillité de la ville. Simon Cramault, archevêque de Rheims, l'un des plus sages hommes du conseil du roi, se retira[1]. L'évêque de Saintes, ayant été soupçonné d'avoir dit que le duc de Bourgogne aurait dû demander pardon du meurtre du duc d'Orléans, fut sur le point d'être massacré. Il ne dut la vie qu'aux soins du comte de Saint-Pol.

On avait accordé l'entrée du conseil du roi aux chefs de la milice royale; ils pouvaient y rapporter les demandes des bourgeois et de la ville. Bientôt ils dictèrent les résolutions du conseil; leur troupe en assiégeait la porte, et menaçait par ses clameurs.

On commença par faire résoudre que le roi, qui pour lors était malade, et le duc d'Aquitaine, quitteraient l'hôtel Saint-Paul, pour venir habiter le château du Louvre, où ils se trouveraient plus en sûreté dans l'enceinte de la ville. La reine fut suppliée de revenir à Paris avec ses enfans, mais sans le duc de Berri, qui était devenu odieux. Charles Culdoë fut remplacé par Pierre Gentien qui était pourtant un homme recommandable et

[1] Le Religieux de St.-Denis.

estimé de tous. On eut aussi la prudence de défendre de nouveau l'entrée de la ville aux princes des deux partis et à leurs troupes, et il fut ordonné que les Parisiens se garderaient eux-mêmes. Toutefois le dauphin fut contraint à envoyer en prison les particuliers qu'on accusait d'être en intelligence avec les Armagnacs, et à faire publier que tous ceux qui leur étaient favorables eussent à sortir de Paris, sous peine de mort et de confiscation [1].

Ce qui animait tout ce peuple, c'est que le duc d'Orléans avait déjà commencé la guerre, et qu'il arrivait chaque jour d'horribles récits sur les dévastations commises par ses gens d'armes, dans le Vermandois et la Picardie. Des députés de ce malheureux pays furent envoyés au conseil du roi.

« Très-excellent prince, dirent-ils, la campagne va bientôt être déserte et vide d'habitans; ils s'enfuient vers les lieux cachés, ou se réfugient dans l'enceinte des forteresses avec ce qu'ils peuvent sauver de leurs meubles et de leurs troupeaux; tout

[1] Le Religieux de St.-Denis.

» est livré à la fureur des gens de guerre.
» Ils ont pillé leurs hôtes, enfoncé les
» coffres, maltraité les filles et les femmes;
» ils mettent à rançon les marchands qu'ils
» arrêtent sur les routes, et quand ils en
» prennent qui sont bourgeois de Paris ou
» de quelque ville du parti du roi, ils les
» tuent; si, par hasard, ils les renvoient
» après les avoir dépouillés, c'est en proférant
» mille blasphèmes contre le roi: Allez,
» disent-ils, allez vous faire voir à votre fou
» de roi; allez demander protection à ce
» pauvre idiot, à ce misérable captif. Souvent
» même ils leur arrachent les yeux,
» leur coupent le nez, les oreilles, et leur
» disent : Allez, maintenant, montrer votre
» bonne mine à ces infâmes traîtres du conseil
» du roi. Il y a une troupe de cinq cents
» Gascons, que le comte d'Armagnac et le
» connétable avaient amenés à l'autre guerre,
» et qui ont toujours été amis des Anglais.
» C'est maintenant Bernard d'Albret, chevalier
» hardi et entreprenant, qui les commande.
» Ils ont déjà pris et saccagé la ville
» de Roye, qui est au roi. Ils viennent de

» se saisir de la forteresse de Ham, qui ap-
» partient en commun au duc d'Orléans et
» au comte de Nevers; de-là ils se répan-
» dent sur tous les environs [1]. »

En même temps, le duc d'Orléans prenait ses mesures pour approcher de Paris. Il mit une forte garnison à Montlhéry. Sans cesse il parcourait, sous prétexte de chasser et se divertir, le Valois et le Soissonnais; il allait de Coucy à Melun, et même jusqu'à Corbeil. L'alarme saisit les paysans; ils avaient appris ce qui se passait ailleurs, et voyant que le roi ne pouvait ni les défendre ni les secourir, ils demandèrent à s'armer; on le leur permit. Ils laissèrent la bèche et la charrue, s'armèrent de méchantes piques et de bâtons ferrés, prirent la croix de Bourgogne, écrivirent : « Vive le Roi ! » sur leur bannière, et commencèrent à tomber sur les Armagnacs, lorsque ceux-ci marchaient par petites compagnies. On les nommait les brigands ou les piquiers; lorsqu'ils furent aguerris dans leur métier de vagabonds, ils dévalisèrent tous les passans. Il en était toujours arrivé de

[1] Le Relig. de St.-Denis.

même, lorsque, dans d'autres temps, on avait réduit les habitans à quitter la vie des champs pour se défendre.

Les choses ne pouvaient en demeurer là ; le duc de Guyenne assembla un nombreux conseil. Le comte de Saint-Pol exposa que toute la France était partagée en deux factions; mais que l'une avait refusé d'obéir au roi, qu'elle insultait sa personne et son autorité, qu'elle ravageait son royaume et massacrait ses sujets: que l'autre, au contraire, n'avait montré que respect et soumission au roi : qu'ainsi, il fallait qu'on s'unît avec elle pour exterminer au plutôt la rébellion. Une telle résolution était grave, on en délibéra plusieurs jours de suite; mais les partisans du duc de Bourgogne étaient en force : moitié persuasion, moitié violence, leur avis prévalut. Le duc de Guyenne écrivit, le 1er septembre, au Duc, au nom du roi [1].

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre très-cher et très-amé cousin le duc de Bourgogne, salut et entière dilec-

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

tion. Nous sommes informés qu'en plusieurs lieux de notre royaume sont très-grand nombre de gens d'armes et de traits, lesquels pillent, dévastent et dérobent chaque jour notre dit royaume et nos bons et loyaux sujets; ont pris aucunes de nos villes et forteresses; assiégé et menacé d'autres; ont tué ou rançonné gens; bouté feu, forcé femmes mariées, violé filles à marier, dérobé églises et moustiers, et font de jour en jour toutes autres inhumanités, comme pourraient faire les ennemis de nous et de notre royaume, dont très-grandes clameurs et pitoyables plaintes sont venues jusqu'à nous. Voulant et désirant de tout notre cœur garder notre honneur et notre seigneurie, et défendre nos sujets d'outrages, griefs, oppressions et dommages, et les maintenir en paisible tranquillité, ayant compassion de notre peuple qui a tant souffert: nous avons, après grande délibération et sur l'avis d'aucuns de notre sang et de notre lignage, de ceux de notre grand-conseil, d'aucuns de notre parlement et de notre chambre des comptes, et d'autres notables de notre ville de Paris, conclu

et ordonné de résister de toute notre puissance à l'entreprise et mauvaise volonté des susdits et de leurs fauteurs, adhérens et complices, et d'en faire justice et punition.

» Et, comme pour ce faire, il nous faut très-grand nombre et très-grande puissance de gens; considérant que ce serait chose très-coûteuse que de s'en procurer en aussi grande quantité, et aussi promptement que besoin est, attendu les maux horribles que supporte journellement notre peuple; comme nous vous avons toujours trouvé bon et loyal, prêt à nous servir et à nous aider en toutes nos affaires, et que nous avons en vous parfaite sûreté et confiance, puisque vous êtes déjà tout préparé et fourni d'une grande armée de gens de guerre, nous vous prions et requérons, même vous mandons et commandons, sur la foi, loyauté et obéissance, en tant que vous aimez l'honneur, le bien et la conservation de nous, de notre lignée, de notre royaume, que vous veniez le plus hâtivement que vous pourrez, nous servir, secourir et aider, en chassant et déboutant, par voies de fait, à force d'armes et de puis-

sance, lesdits gens d'armes et de traits, de nos villes et pays. »

Le roi lui donnait ensuite pouvoir de mander et assembler tous les vassaux et sujets de la couronne; il leur commandait d'obéir en tout au duc de Bourgogne, comme aussi à toute ville et forteresse de lui ouvrir leurs portes.

Dès que cette résolution eut été publiée, la milice royale et tout le peuple adoptèrent le chaperon bleu, la croix de Bourgogne, et la devise de « vive le Roi! » En moins de quinze jours, plus de cent mille hommes prirent ces signes de la faction bourguignonne; les femmes même et les enfans les portaient [1]. A ne les pas avoir, on courait risque de passer pour Armagnac, et d'être jeté à la rivière, si l'on avait quelqu'ennemi. Les violences recommencèrent contre les partisans d'Orléans. Un jour, les Legoix et les Saint-Yon s'introduisirent violemment dans le conseil du roi sans respect pour le duc de Guyenne qui y siégeait, et ils demandèrent la permission de courir sus à tous les rebelles. Ils obtinrent

[1] Juvénal. — Journal de Paris.

ce qu'ils voulaient, et des lettres du 9 septembre déclarèrent les serviteurs et confédérés du duc d'Orléans, coupables de lèse-majesté et ayant encouru confiscation de leurs biens. On s'avisa de leur appliquer l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée jadis contre les grandes compagnies du temps du roi Charles V [1]. On prêchait en chaire contre les Armagnacs. L'université, sur l'invitation du roi, écrivait et parlait dans le même langage. On refusait le baptême à leurs enfans [2]. La folie était si grande, qu'on brodait sur les ornemens d'église la croix de Bourgogne, qu'on s'en servait au lieu du crucifix, et qu'on avait changé la manière de faire le signe de la croix. On ôtait aussi de leurs offices ceux qu'on tenait pour suspects. Le sire de Hangest fut destitué de la charge de grand-maître des arbalêtriers. On aurait bien voulu traiter de même le connétable; mais c'était un si puissant seigneur, qu'on n'osa point pour cette fois. Cependant le duc de Berri perdit la lieutenance de la Guyenne, qu'on donna au sire de Saint-Georges. Ce prince

[1] Juvénal. — [2] Pasquier.

était devenu l'objet de la haine des Parisiens; ils l'avaient pourtant fort aimé, et lui avaient attribué la paix de Chartres et de Bicêtre. Le duc de Bourgogne recommandait surtout qu'on ne le laissât pas entrer dans la ville [1]. Aussi, lorsque le roi eut fait engager la reine à revenir, et qu'elle se présenta avec le duc de Berri, il lui fut signifié d'entrer seule. Alors elle retourna à Melun. Pour mieux montrer leur aversion contre lui, ils saccagèrent et démolirent en partie son hôtel de Nesle, sous prétexte que, touchant aux murailles de la ville, il nuisait à leur bonne défense.

Pendant que les serviteurs du duc Jean s'étaient ainsi emparés de Paris par la violence, leur maître, dont l'arrivée était si impatiemment attendue, se trouvait dans de grands embarras. Aussitôt après avoir reçu les lettres du roi, il s'était mis en campagne. Son armée était magnifique, toute la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois s'était rendue à ses ordres. Il avait aussi demandé du secours aux bonnes villes de Flandre, et

[1] Juvénal

elles avaient consenti assez volontiers à faire marcher leurs milices avec lui. Il y en avait quarante ou cinquante mille, tous bien vêtus et bien armés à leur manière; nulle troupe n'était si bien fournie de vivres et de toutes sortes d'équipages de guerre[1]. Elle était suivie d'environ douze mille charrettes de bagage. Il y avait un nombre considérable de ces machines nommées des ribaudequins, espèces de grandes arbalètes que traînait un cheval, et qui lançaient au loin des javelots avec une force terrible. Ils amenaient aussi des planches garnies de longues broches de fer pour mettre en avant de leurs bataillons. Quand ces gens des communes de Flandre campaient, il semblait, tant leurs tentes étaient belles et bien rangées, que les bonnes villes elles-mêmes eussent été portées là. En marche ils étaient séparés par villes et par métiers selon leur usage. Il n'y avait rien de si orgueilleux que ces Flamands. Il leur fallait toujours les meilleurs logis, et des vivres avant tous les autres. Souvent ils s'emparaient de la place et des

[1] Monstrelet. — Fenin. — St.-Remy.

provisions que les hommes d'armes avaient déjà retenues, et ne tenaient pas grand compte des nobles quels qu'ils fussent. Ils avaient mis dans leurs conditions avec le Duc, qu'on leur laisserait tout ce qu'ils prendraient; aussi n'y avait-il pas de troupe qui pillât plus à profit. Ils mettaient sur leurs charrettes tout ce qui pouvait s'emporter. Le butin était encore un autre sujet de querelle. C'était donc chose difficile de conduire les Flamands et de les faire vivre paisiblement avec les autres gens de guerre, surtout avec les Picards, qui ne souffraient point patiemment la rudesse de leurs façons.

Le Duc se porta d'abord vers la ville de Ham où se trouvait le sire Bernard d'Albret, le plus fameux capitaine des Armagnacs. Il voulut d'abord emporter la place d'assaut; une première attaque ne réussit point. Cependant il n'y avait aucun moyen de résister aux machines qui lançaient d'énormes pierres dans la ville; Bernard d'Albret profita de ce qu'elle n'était pas encore entièrement entourée, et sortit pendant la nuit avec les plus notables bourgeois, ne laissant guère

dans la ville que de pauvres gens. Alors les hommes du Duc entrèrent ; les premiers furent les Picards, mais les Flamands, s'y portant en grande foule, pillèrent et dépouillèrent amis et ennemis. Bien que le Duc eût interdit les violences contre les personnes, rien ne put arrêter la rudesse des Flamands ; ils enfonçaient les portes des églises, où s'étaient réfugiées les femmes ; ils emportaient tout dans leurs tentes et sur leurs charrettes, emmenant même des enfans pour qu'on les rachetât. L'abbaye ne fut pas plus respectée ; on en enfonça les portes. Heureusement quelques seigneurs parvinrent à sauver six ou sept des religieux ; ils arrivèrent auprès du Duc avec leur prieur qui marchait portant la croix. Quand tout fut saccagé, les gens de Flandre mirent le feu, et presque toute la ville fut consumée.

Lorsque les autres villes de la Somme surent la façon dont Ham venait d'être traitée, l'alarme s'empara des habitans. Nesle, Chauny, Roye, envoyèrent humblement leurs clefs au duc de Bourgogne, en le suppliant de les épargner. Il fit jurer aux bour-

geois d'être désormais fidèles au roi, et les reçut à merci.

De Roye, le duc de Bourgogne envoya messire Pierre Desessarts qui était venu près de lui, porter cette nouvelle au dauphin. Il fut, comme on peut croire, bien reçu des Parisiens, et remis dans sa charge de prévôt de la ville.

Le duc d'Orléans, de son côté, assemblait son armée. Il voulut avoir dans son parti la reine et le duc de Berri, et alla à Melun le leur proposer. Il avait avec lui le connétable, le comte d'Armagnac, et l'ancien grand-maître des arbalêtriers, mais ils ne purent réussir à les persuader.

Les gens d'armes du duc d'Orléans étaient nombreux aussi et en bel ordre. Il avait avec lui, outre ses vassaux, les Gascons du comte d'Armagnac et de la maison d'Albret, les Bretons du comte de Richemont, les Lorrains du duc de Bar et les Allemands du seigneur de Saarbruck. Toute cette noblesse marchait fière et joyeuse comme si elle fût allée combattre les ennemis des lis ou de la croix. Avec les chevaliers, qui étaient au

nombre de six mille, on voyait l'archevêque de Sens, Jean de Montaigu, dont les Bourguignons avaient saisi les domaines, comme ceux aussi de son frère l'évêque de Paris. On n'avait pourtant d'autre crime à leur imputer que d'avoir pleuré leur frère le grand-maître d'hôtel. Il avait changé la mitre pour le casque et la crosse d'évêque pour la hache de l'homme d'armes.

Les Orléanais s'acheminèrent vers Montdidier où le duc de Bourgogne avait réuni ses forces. Jusque-là ils n'éprouvèrent d'autre résistance qu'à Senlis, où un vaillant Bourguignon, le sire Enguerrand de Bournonville, tomba sur leur arrière-garde. Les paysans armés les inquiétaient aussi et surprenaient leurs bagages [1].

Le duc Jean attendait encore son frère le comte de Nevers à qui il avait fait dire de se hâter. Le comte faisait en ce moment la guerre à un des grands vassaux de Bourgogne, Louis de Châlons, comte de Tonnerre, qui, après avoir enlevé une fort belle demoiselle parente de la duchesse de Bourgogne,

[1] Le Religieux de St.-Denis.

l'avait épousée, bien qu'il eût une première femme. Pour éviter le ressentiment de son seigneur, il lui fit déclarer qu'il ne se reconnaissait plus pour son vassal, et qu'il allait prêter hommage au duc d'Orléans; puis il entra à main armée sur les terres de Bourgogne. Le comte de Nevers, pour s'en venger, dévastait alors tout le comté de Tonnerre. Il laissa ce faible ennemi, et se mit en route pour aller rejoindre son frère à Montdidier.

Ces deux grandes armées se trouvaient en présence, et personne ne doutait qu'elles ne livrassent aussitôt quelque grande bataille. Les uns s'affligeaient de ce que le sang de tant de braves chevaliers allait être versé dans une guerre civile, et pour le malheur de la France; les autres se réjouissaient de ce que cette lutte, si pénible pour le peuple, allait enfin finir par le sort des armes.

Mais les chefs du parti d'Orléans n'étaient pas d'accord [1]; les uns voulaient combattre, les autres voulaient attendre. Pour le duc de Bourgogne, au moment où il disposait son armée pour recevoir ou livrer la bataille, il

[1] Monstrelet.

vit venir à lui les capitaines des communes de Flandre. Ils venaient lui dire que leurs gens voulaient s'en retourner sur-le-champ, disant qu'ils avaient fini leur temps. Le Duc demeura confondu et désespéré; il les conjura instamment de rester encore huit jours avec lui, et de ne pas le quitter au moment où toutes les forces de l'ennemi étaient là en présence. Les capitaines, touchés de la demande que leur faisait si doucement leur seigneur, promirent leurs bons offices auprès des communes. De retour au camp, on assembla les centeniers et les connétables dans la tente de la ville de Gand, où se tenaient toujours les conseils. La requête du Duc fut proposée; les capitaines firent tous leurs efforts pour qu'elle ne fût pas rejetée; le conseil restait incertain et divisé; beaucoup disaient qu'ils avaient déjà servi le temps promis, que l'hiver approchait, qu'il fallait absolument retourner chez soi. On se sépara sans avoir rien conclu; mais quand vint la chute du jour, les gens des milices allumèrent de grands feux avec le bois qu'ils arrachaient aux maisons du faubourg de Montdidier,

puis chargèrent les bagages, et vers minuit se mirent à parcourir le camp en criant : « Aux armes. » Le bruit en arriva au Duc, qui envoya aussitôt quelques seigneurs flamands pour s'expliquer avec eux. Ils les trouvèrent armés, et obstinés à ne vouloir rien dire de leurs desseins. Le matin, à la pointe du jour, ils attelèrent leurs charrettes, et tout-à-coup mirent le feu à leur camp, en criant : « Allons, partons. » Ils prirent la route de Flandre. Le duc de Bourgogne monta aussitôt à cheval avec son frère le duc de Brabant, et courut vers eux. Là, ayant ôté son chaperon, il les supplia à mains jointes de ne point partir; il leur demandait encore quatre jours; il les appelait ses compagnons, ses frères, les plus fidèles amis qu'il eût au monde; il leur promettait les plus beaux priviléges, leur faisait remise de la taille à tout jamais. Le duc de Brabant les pria aussi de ne pas refuser ces quatre jours à leur seigneur, qui les leur demandait si instamment. Rien ne put les émouvoir, rien ne put vaincre leur volonté; ils ne répondaient rien, sinon en montrant la lettre qui

fixait le terme de leur service, avec le nom et le sceau du Duc apposés au bas; ils finirent par dire que, si conformément aux conditions de cette lettre il ne les ramenait pas au jour marqué de l'autre côté de la rivière de Somme, ils lui rendraient son fils, le comte de Charolais qui était à Gand, coupé par morceaux. Le duc de Bourgogne, voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur leur brutale obstination, les apaisa par de bonnes et douces paroles, et, à son grand dépit, fit sonner la trompette pour leur départ. Le mal ne se borna pas là; le feu qu'ils avaient mis à leurs tentes, gagna le reste du camp et en consuma une partie [1].

Le lendemain, les ennemis ayant appris cette retraite, envoyèrent quelques coureurs contre l'arrière-garde, et s'emparèrent d'une portion des bagages. Malgré tout le mal que lui faisaient les Flamands, il fallait que le Duc dissimulât, et les traitât avec de grands égards. Ce n'était pas le moment de recommencer les révoltes de Gand; il repassa la rivière, ramena toute son armée vers Pé-

[1] Monstrelet. — Fenin. — St.-Remy. — Oudegherst.

ronne; puis alla encore remercier les Flamands de leurs bons services, et leur donna son frère le duc de Brabant pour les commander jusque chez eux [1]. Ceux de Bruges et des villes environnantes, en passant devant Lille, exigèrent, pour continuer leur route, qu'on leur remît la grande peau de veau; ils nommaient ainsi une énorme feuille de vélin où était inscrit le consentement à la gabelle du blé, avec les sceaux de cinquante villes ou bourgs. Il fallut la leur livrer; ils la déchirèrent en mille pièces.

Le duc d'Orléans aurait pu poursuivre les Bourguignons dans leur retraite précipitée. C'était l'avis des plus jeunes d'entre les chefs; mais ceux qui avaient plus d'expérience décidèrent que, Paris étant le but de la guerre, il fallait y marcher sur-le-champ, et y entrer. Ils songeaient à aller reprendre leurs hôtels et leurs biens confisqués; ils voulaient se dédommager en mettant à rançon les riches bourgeois. Ce désir de vengeance, si publiquement annoncé, ne fit qu'exalter le courage des Parisiens. On tint conseil à la ville,

[1] Meyer. — Oudegherst. — Gollut.

et l'on résolut, tout d'une voix, de mourir plutôt que de perdre les privilèges et les libertés de la ville, plutôt que de la livrer au pillage des Armagnacs.

Le prévôt de Paris se mit à la tête des préparatifs de défense, et y montra toute son activité. Les portes de la ville, les passages de la rivière furent munis et gardés. Par bonheur, quatre cents lances bourguignonnes commandées par Jean de Châlons, prince d'Orange, qui allaient rejoindre le Duc, se trouvèrent rejetées vers Paris. On leur confia la défense de la ville de Saint-Denis ; bientôt arrivèrent les Armagnacs qui occupèrent la rive droite de la Seine, comme l'année d'avant ils avaient occupé la rive gauche. Ils se logèrent à Pantin, Saint-Ouen, Clignancourt, la Chapelle-Saint-Denis, Aubervilliers, Montmartre, et firent encore plus de ravages que l'autre fois; chaque jour on se battait aux portes, le comte de Saint-Pol et le prévôt faisaient de vigoureuses sorties.

Le prince d'Orange se défendait aussi avec bravoure, et résistait à la fois aux assauts et aux tentatives que l'on faisait pour lui per-

suader d'abandonner le parti bourguignon. Enfin après plusieurs jours de résistance, il fut forcé de traiter et obtint d'honorables conditions. Les Allemands, les Bretons et les Gascons, s'étaient bien promis le pillage de l'église et des trésors de l'Abbaye, mais la garde en fut confiée à l'archevêque de Sens, qui y entra avec quatre cents hommes d'armes à pied, et veilla à ce que l'on fournît aux soldats qui se présenteraient aux portes tout ce qui leur serait nécessaire.

Deux jours après, la trahison ou la négligence du sire Colin de Puisieux, qui commandait la porte de Saint-Cloud, la livra aux Orléanais; le sire de Gaucourt s'en rendit maître par une surprise de nuit [1].

Ainsi Paris se trouvait resserré de plus près; on craignait de manquer bientôt de vivres. On tremblait pour Charenton et Corbeil, qui assuraient les arrivages du haut de la rivière.

Plus le siége se prolongeait et plus les Armagnacs éprouvaient de résistance, plus leur rage s'accroissait; le récit de leurs cruautés,

[1] Le Religieux de St-Denis.

sur les habitans de la campagne, ne saurait s'imaginer. Les vieillards qui, sous les règnes précédens, avaient vu tant d'horribles guerres civiles et étrangères, ne se souvenaient de rien de pareil. Les paysans, animés par la terreur, le désespoir et la vengeance, saisissaient le moment favorable, sortaient des bois, où ils s'étaient réfugiés, et massacraient, avec non moins de férocité, tous ceux qui leur tombaient sous la main. Les églises n'étaient pas respectées; non-seulement les Armagnacs les pillaient, mais il n'y avait sorte de profanations auxquelles ils ne se livrassent. Ils foulaient aux pieds les reliques pour emporter l'argent des châsses; ils arrachaient les saintes hosties des ciboires ou des ostensoirs, et les jetaient en la fange. En vain les chefs en gémissaient et voyaient quel tort de tels excès faisaient à leur cause, ils ne pouvaient rien empêcher. Les Bretons, et les Gascons surtout, ne cherchaient dans cette guerre que le butin et les rançons. Ils voulaient, en retournant chez eux, se trouver riches et y vivre à leur aise.

Pendant cette guerre, qui se passait aux

portes de Paris, avec des succès partagés, quelques hommes de l'armée des princes mirent le feu à la maison de campagne de messire Pierre Desessarts, à Bagnolet. Il était alors plus cher que jamais au commun peuple, qui voyait, en lui, le défenseur de la ville. Pour le venger, Legoix le boucher fit une sortie avec sa troupe et alla brûler le château de Bicêtre, que le duc de Berri avait passé sa vie à embellir. Ce fut un grand chagrin pour les honnêtes gens; car rien n'était plus magnifique que cette demeure, surtout par les peintures. On n'en avait jamais vu de si belles, ni relevées de plus excellentes dorures. On admirait surtout les portraits du pape Clément, de plusieurs empereurs d'Orient et d'Occident, de beaucoup de rois et de princes français. Les plus habiles peintres du temps disaient qu'on n'en pourrait trouver de pareils, ni de mieux faits. Les fenêtres du château étaient garnies de châssis vitrés, que les bourgeois emportèrent chez eux, comme une grande rareté [1].

Le temps pressait; la ville était chaque

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

jour serrée de plus près. Il était instant que le duc de Bourgogne arrivât pour la délivrer. De son côté, il n'avait rien oublié pour réparer le tort que venaient de lui faire les communes de Flandre, et pour avoir une armée suffisante. Il en avait un moyen assuré. Le roi d'Angleterre, voyant la France si malheureuse et si divisée, avait jugé qu'il pourrait en tirer grand avantage, en s'alliant à un des partis. Il lui semblait que c'était surtout avec le duc de Bourgogne qu'il convenait de traiter ; il désirait conclure le mariage de son fils avec une des filles du Duc; aussi, lorsque les Orléanais lui firent demander du secours, il répondit qu'il était trop engagé avec le duc de Bourgogne. Cependant rien n'était encore arrêté, aucune condition n'avait été réglée. Lorsque le duc Jean s'était mis en marche avec son armée, dans les premiers jours de septembre, il avait déjà avec lui trois cents Anglais environ de la garnison de Calais.

Ce recours aux ennemis du royaume causait une grande surprise et une vive indignation à tous les bons Français. Chacun s'en expliquait librement, et l'on disait que ce n'était

assurément pas sans conditions : que le roi d'Angleterre ne donnerait pas ainsi des secours sans avoir obtenu quelques bonnes conditions, et l'on en supposait de très-honteuses. Le duc de Bourgogne, suivant la rumeur publique, avait promis aux Anglais de leur rendre la Guyenne et la Normandie, de leur faire hommage de la Flandre, de leur livrer passage par Dunkerque, Gravelines et l'Écluse.

Le Duc, offensé de ces bruits, écrivit, de son camp devant Ham, au duc d'Aquitaine pour le conjurer de ne point ajouter foi à de telles calomnies, et de ne point douter de sa fidélité aux intérêts du roi et de son royaume[1].

Maintenant la retraite des Flamands rendait le secours des Anglais encore plus nécessaire. Le roi d'Angleterre venait d'envoyer au Duc une ambassade solennelle ; il la reçut à Arras, avec un grand accueil et combla les envoyés de présens. Le comte d'Arundel, chef de cette ambassade, se mit sur-le-champ à la tête de douze cents lances anglaises ; et le Duc reprit en toute hâte sa marche sur Paris.

[1] Rapin Thoyras. — Le Relig. de St.-Denis.

Ce fut une occasion pour le duc d'Orléans et son parti de répandre, plus encore qu'auparavant, mille bruits injurieux au duc de Bourgogne touchant cette alliance avec l'Angleterre. L'archevêque de Sens composa un écrit, où il donnait pour assuré tout ce qu'on avait déjà débité dans le public. Mais le dauphin et les Parisiens étaient dans un tel danger, qu'ils regardaient peu de quel côté leur venait un secours si nécessaire. Toutefois, le duc de Bourgogne se crut obligé d'écrire à toutes les bonnes villes, pour protester de la pureté de ses intentions. Il n'avait voulu, disait-il, que délivrer Paris et le roi, et n'avait consenti à aucune condition préjudiciable aux intérêts et à l'honneur du royaume.

Le Duc arriva le 16 octobre à Pontoise; il avait précipité sa marche afin de sauver Paris, et il avait encore peu de forces avec lui. Le comte d'Armagnac proposa d'aller aussitôt l'attaquer, avant que son armée entière eût pu le rejoindre; ce conseil semblait aussi sage que hardi; mais les plus anciens chevaliers, le sire de Fontaine, le sire Le Bouteiller, furent d'avis

contraire. « Pourquoi diviser ainsi nos trou-
» pes, disaient-ils; il faudrait ou lever le
» siége de Paris, ou n'envoyer à Pontoise
» que trop peu de monde. D'ailleurs, si les
» Bourguignons et les Anglais entrent à Pa-
» ris, ils ne feront qu'y accroître le désordre
» et hâter la famine. Le duc de Berri, avec
» deux mille hommes d'armes, promet de se
» saisir du haut de la rivière; nous aurons
» bientôt réduit la ville; c'est le seul moyen,
» car on voit assez qu'une si grande cité ne
» peut être emportée, ni par armes, ni par
» assaut. » Leur opinion l'emporta [1].

Le duc de Bourgogne passa quelques jours à Pontoise, attendant que ses troupes l'eussent rejoint. Pendant cet intervalle, un homme inconnu demanda un jour à lui parler; son apparence lui donna quelque soupçon, et il eut soin de placer toujours un banc devant lui; c'était en effet un assassin; il tenait un poignard caché dans sa manche; les gens du Duc le saisirent, et il fut aussitôt décapité.

Lorsque le Duc eut réuni assez de monde, il passa la Seine à Melun, le 22 octobre,

[1] Le Religieux de St.-Denis.

marcha toute la nuit, suivit la vallée de Jouy, et, le 23 au soir, arriva à la porte Saint-Jacques. Toute la ville s'était portée au-devant de lui, avec des transports de joie; le conseil du roi, tous les seigneurs de la cour, vinrent à sa rencontre. La milice royale des bouchers, sous le commandement du prévôt de Paris; le corps des marchands, à la suite du comte de Nevers, s'étaient avancés jusqu'à une lieue à sa rencontre. Les rues furent illuminées; le peuple criait : « Noël ! » Son gendre, le duc de Guyenne, le reçut à la porte du Louvre, et le mena aussitôt au roi et à la reine, qui était entrée dans la ville depuis quelques jours.

Dès le lendemain, les Anglais excités par les clameurs de tout le peuple, firent une sortie par la porte de Saint-Denis, avec le sire Enguerrand de Bournonville et ses hommes d'armes Picards; ils allèrent attaquer les Armagnacs à la Chapelle-Saint-Denis; le combat fut vif; mais enfin l'avantage demeura aux Anglais. Dès-lors, le duc d'Orléans vit que tout espoir de prendre Paris était perdu. Le trouble se mit dans son parti,

et l'on commença à taxer de trahison les chevaliers qui avaient donné des conseils contraires au projet du comte d'Armagnac. Il fallait maintenant songer à se défendre. Toutes les troupes, qui étaient dans les villages, furent réunies dans Saint-Denis; on ne conserva que le poste de Saint-Cloud. Toute la rive droite de la Seine devint plus désolée encore lorsque les gens de guerre furent rassemblés en plus grand nombre. Pour se venger des brigands qui se cachaient dans les bois des environs, et tuaient tous leurs fourrageurs, ils mirent à feu et à sang toute la vallée de Montmorency; enfin, les chefs eux-mêmes cessèrent de respecter la vénérable abbaye de Saint-Denis. Un matin, après la messe le comte d'Armagnac entra, au réfectoire, où se trouvaient l'abbé et les religieux, et leur parla en ces termes :

« Vous savez les peines et les travaux qu'ont » supportés les seigneurs qui sont ici, non » pas dans un dessein d'ambition, comme » le répète le vulgaire, mais pour rétablir la » justice du royaume dans sa splendeur, pour » remettre le roi en liberté, le tirer de la ser-

» vitude où il est réduit. Tous les Français » doivent prendre part à une entreprise si » juste et si agréable à Dieu ; c'est une cause » commune à la noblesse et au peuple. C'est » pour cette cause que nous avons amené » cette armée composée de tant de seigneurs » et d'une si brave noblesse. L'argent que » nous attendons n'étant pas arrivé, et les » affaires ne pouvant souffrir aucun retar- » dement, les chefs ont résolu d'y suppléer » avec le trésor de la reine que vous avez » en garde. Soyez assurés qu'elle n'en sera » point fâchée. D'ailleurs pour votre sûreté, » messieurs les princes vous donneront un » reçu scellé de leur sceau. »

Les religieux, effrayés d'une telle témérité, demandèrent le temps d'en faire parler à la reine et au duc de Guyenne. Sur ce mot de duc de Guyenne, le comte d'Armagnac qui était le plus puissant seigneur de cette province, et vassal direct de la couronne, s'emporta : « Dites le dauphin de Viennois, ré- » pliqua-t-il, mais non pas le duc de Guyen- » ne. » Puis faisant entrer ses gens avec des marteaux, il força les serrures et emporta l'ar-

gent et la vaisselle de la reine, qui furent partagés entre les chefs. Les religieux craignirent qu'il n'en arrivât autant au trésor de l'abbaye, dont les Armagnacs avaient murmuré quelques mots. Alors on fit échapper secrètement ceux qui l'avaient caché et qui seuls savaient le lieu, afin que personne ne demeurât qui pût le découvrir [1].

Maintenant les Parisiens, encouragés par la présence du duc de Bourgogne, se livrèrent de plus en plus à leur haine contre les Armagnacs. Ils avaient fait tant de mal tout autour de la ville; ils s'étaient montrés si présomptueux et insolens, qu'on ne saurait imaginer l'horreur qu'ils inspiraient à tout le peuple. L'excommunication prononcée contre eux, et que chaque dimanche on lisait dans toute la France au prône de la messe paroissiale en éteignant les cierges et sonnant les cloches, les profanations dont ils s'étaient rendus coupables et qui semblaient devoir appeler sur eux la colère céleste, contribuaient beaucoup à entretenir cette aversion furieuse. Elle était générale; il n'y avait

[1] Le Religieux de St.-Denis.

pas une des villes du royaume qui ne les abhorrât, comme s'ils eussent comploté la ruine et l'incendie de chacune. Les gens de bon sens s'étonnaient d'une telle opinion; car elle ne pouvait être attribuée uniquement à l'amour pour le roi, ni à la préférence qu'on accordait aux Bourguignons, puisque ceux-là aussi étaient très-funestes.

La disposition des esprits était si absolue, que l'archevêque de Sens, voyant combien les affaires de son parti allaient mal, chercha, par le moyen de plusieurs de ses anciennes relations avec l'université, le Parlement et le conseil du roi, à savoir si quelque accommodement serait possible. Personne dans Paris n'osa même en parler de peur d'irriter la fureur du peuple. Le mépris se joignit bientôt à la haine; surtout après qu'une entreprise sur Senlis, conduite par le sire Bernard Desbordes, un des plus vaillans hommes de l'armée orléanaise, eut été repoussée par la garnison. Toute faible qu'elle était, à l'aide des brigands, elle surprit ou dispersa tous les hommes de cette expédition.

Le duc de Bourgogne était vivement pressé

de chasser enfin les Armagnacs. Le 8 novembre, il sortit dans la nuit par la porte Saint-Jacques avec seize cents hommes environ choisis par les dixainiers dans la milice de Paris, avec les Anglais du comte d'Arundel, et ses propres hommes d'armes commandés par Enguerrand de Bournonville et Aimé de Viry. Il avait avec lui les plus grands seigneurs et les meilleurs chevaliers de France, de Bourgogne et de Flandre, les comtes de Nevers, de la Marche, de Vaudemont, de Penthièvre, de Saint-Pol; le maréchal Boucicault, le sire de Vergy, maréchal de Bourgogne; le sire de Helly qui venait d'être fait maréchal de Guyenne; les sires de Saint-Georges, de Ghistelles, de Fosseuse, Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné, le sénéchal de Hainault[1]. Enfin, il marchait avec dix mille hommes de toutes armes, tous en disposition de bien faire; il arriva de grand matin devant Saint-Cloud, que les Armagnacs avaient fortifié au point de le croire imprenable. La garnison était commandée

[1] Monstrelet. — Le Relig. de St.-Denis. — Fenin. — St.-Remy. — Juvénal.

par le sire de Combour, seigneur de Bretagne, par messire Guillaume Le Bouteiller, et messire Mansard du Bois. L'attaque commença avec une vivacité extraordinaire; en peu de temps, les Parisiens firent une brèche et entrèrent dans la ville; Enguerrand de Bournonville et les Anglais y pénétrèrent presque en même temps; on combattit dans les rues; les Gascons se réfugièrent dans l'église et dans la tour qui défendait le pont, et là, résistèrent encore long-temps. Le duc d'Orléans, sur la nouvelle de cette attaque, quitta Saint-Denis, et vint avec ses gens. Mais la rivière était entre deux, et les traits ne pouvaient arriver à l'autre bord. D'ailleurs le duc de Bourgogne était sur la hauteur avec le reste de son armée en bataille, prêt à secourir les assaillans. Le duc d'Orléans fut donc seulement témoin de la destruction de sa garnison, qui fut toute massacrée, prise ou noyée en cherchant à aller le rejoindre. Parmi les prisonniers, se trouva Colin de Puisieux, celui qui avait livré Saint-Cloud. On le reconnut déguisé en prêtre dans le clocher de l'église. Il fut amené à Paris. La rage du peuple était

terrible contre lui. On lui attribuait une grande part des maux qu'avaient soufferts la ville et les environs. Le roi l'acheta à celui qui l'avait pris. Il avoua son crime, qu'il avait commis à la persuasion de sa femme. Il eut la tête tranchée avec cinq hommes qui furent condamnés comme ses complices. Son corps fut écartelé et ses membres exposés sur les principales portes de Paris. Sa femme était grosse ; on la mit en prison pour être exécutée après ses couches. Heureusement la pauvre créature mourut en mettant son enfant au monde.

Cependant les princes du parti d'Orléans revinrent en toute hâte à Saint-Denis. Il n'y avait pas de temps à perdre pour faire retraite ; elle commença sur-le-champ. Pendant la nuit même, pour comble de désastre, le pont de bois qu'ils avaient jeté sur la rivière se rompit, et les retarda. On fut surpris que les Bourguignons ne profitassent pas de l'occasion. Il leur était facile de troubler cette fuite, et de tomber au moins sur l'arrière-garde. Il n'en fut rien. Le prévôt, bien qu'il sût ce qui se passait à Saint-Denis, fit tenir

les portes de la ville fermées jusqu'à midi.

Les religieux qui avaient remercié la providence d'être ainsi délivrés des Armagnacs, au moment même où ils venaient de résoudre que l'on s'emparerait du trésor de l'abbaye, se trouvèrent tout-à-coup plus malheureux encore ; les Anglais, les Picards et les Parisiens, non contens de s'être emparés des bagages de l'armée ennemie et de tout le butin qui y était chargé, entrèrent de force dans le monastère. Ce furent deux chevaliers picards, les sires du Ront et Robinet de Fretel, qui en donnèrent l'exemple ; ils furent suivis des gens du sire de Helly. On pilla les appartemens des religieux ; on emporta les tasses, la vaisselle, tous les meubles. Pour sauver le trésor et ce qui restait de l'argenterie de la reine, il fallut payer une grande somme d'argent. Ce ne fut pas tout, l'abbé de Saint-Denis fut pris et emmené par des hommes d'armes ; on l'accusait d'avoir reçu le duc d'Orléans et de s'être montré favorable à son parti. Le sire Robinet de Fretel fut d'abord laissé à la garde de l'église ; mais au lieu de ce rude chevalier, les religieux demandèrent

qu'on leur donnât pour gardien un bon bourgeois de Paris, nommé Pierre Auchier, qui les traita avec beaucoup de respect et de douceur [1].

Peu de jours après l'arrivée du duc de Bourgogne, il avait été tenu un grand conseil où avaient été appelés les princes, les principaux seigneurs, les évêques présens à Paris, des députés de la chambre des comptes et de l'université, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et les plus notables bourgeois. Là, avaient été expédiées au nom du roi, des lettres où, après avoir rappelé la désobéissance et la révolte des princes, et les maux horribles qu'ils faisaient dans le royaume : après avoir rapporté que sur son mandement exprès, le duc de Bourgogne était venu les combattre avec ses gens d'armes et de trait : le roi, considérant la grandeur et la difficulté de l'entreprise, les dangers qui pourraient suivre des lenteurs et des délais; la célérité et la vigueur nécessaires en pareille occurrence; se confiant à la prud'homie, la loyauté, la diligence, au

[1] Le Religieux de St.-Denis.

grand sens, à la force et à la vaillance de son cousin le duc de Bourgogne ; sachant le courage qu'il mettait à cette besogne ; d'autre part, le roi voyant qu'il n'y pouvait vaquer lui-même personnellement, et que son fils, le duc de Guyenne, ne pouvait non plus s'en occuper suffisamment, à cause du grand nombre d'autres affaires qu'il avait à expédier : commit, ordonna et députa ledit cousin pour aviser, conduire et mettre à bonne et prompte fin et conclusion, par la grâce de Notre-Seigneur, cette affaire, de telle sorte que l'honneur et la force en demeurassent à la couronne [1].

En conséquence, le Duc avait reçu tout pouvoir de commander à tous les officiers quelconques, à tous les gens du conseil, ce qu'il trouverait bon, expédient et profitable ; il était enjoint à tous de lui obéir aussi bien qu'au roi et au dauphin.

Le Duc trouva à propos de faire expédier des pouvoirs exactement pareils au duc de Bretagne, qui n'était point présent, et n'en fit aucun usage.

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

Revêtu ainsi de toute l'autorité, le Duc commença à poursuivre ses ennemis à outrance. Son armée fut divisée en plusieurs corps séparés pour aller exécuter les confiscations prononcées contre les princes et les seigneurs du parti d'Orléans. Le comte de Saint-Pol fut envoyé pour saisir le comté de Coucy; messire Philippe de Cervolles, le comté de Vertus; le sire Enguerrand de Bournonville alla à Dreux; le sire de Helly, en Poitou et en Guyenne, pour s'emparer des terres du connétable; le sire Aimé de Viry, en Beaujolais et dans les terres du duc de Bourbon. Nonobstant l'hiver, ces diverses troupes furent mises en marche.

Pour faire faire au duc de Guyenne ses premières armes, le Duc résolut de le mener, avec les Anglais et les Parisiens, assiéger Étampes [1]. La ville se rendit sur-le-champ, mais le château était très-fort, assis sur le roc, et le vulgaire regardait comme impossible de le miner. Un chevalier d'Au-

[1] Monstrelet. -- Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

vergne, nommé le sire de Bosredon, serviteur du duc de Berri et fort aimé de ce prince, s'y était enfermé; il refusa de rendre sa forteresse, et le nom du duc de Guyenne ne lui sembla pas le dégager du serment qu'il avait fait à son maître. On fit venir de grandes machines de Paris, et l'on força le château; mais le chevalier se réfugia dans une tour si haute et si solide, qu'elle bravait tous les efforts des assaillans. Les dames, qui s'y étaient réfugiées, se montraient sur le haut du rempart; pour railler les Bourguignons, elles tendaient leurs tabliers comme pour recevoir les pierres que lançaient les machines, et qui ne pouvaient atteindre jusqu'à la hauteur de la muraille. Le duc de Guyenne et l'armée bourguignonne en avaient grand dépit. On était prêt à renoncer à l'entreprise, lorsqu'un bourgeois de Paris, nommé Pierre Roussel, dit qu'il voulait empêcher que le fils du roi reçût un tel affront à son premier fait d'armes. Il construisit au pied de la tour un réduit avec des poutres de chêne qui résistaient aux pierres que faisaient rouler les assiégés, quelqu'énormes qu'elles fussent; les

ouvriers, ainsi garantis, travaillèrent à démolir la muraille; elle avait dix pieds d'épaisseur; on creusa dessous en la soutenant avec des pans de bois. Il ne restait plus qu'à y mettre le feu, et la tour se serait écroulée. Le sire de Bosredon se rendit alors; revêtu d'une robe magnifique de velours brodé d'or et de pierreries, que lui avait donnée le duc de Berri, il vint se jeter aux pieds du duc de Guyenne; le jeune prince, touché de sa valeur, lui fit grâce de la vie; la garnison fut prise à discrétion, et on la fit promener, les mains liées derrière le dos, dans les rues de Paris.

De-là, le duc de Guyenne alla assiéger Dourdan, qui se rendit. Puis la saison étant déjà avancée, il revint à Paris. Les Anglais, dont le secours n'était plus nécessaire, furent congédiés avec des présens magnifiques et de grands témoignages de reconnaissance. Le Duc avait déposé d'avance la somme nécessaire pour leur solde, qu'il avait empruntée à des marchands de Paris; elle ne suffit pas : les finances de Bourgogne et de France étaient épuisées; il lui fallut mettre aussi ses

joyaux en nantissement chez un riche trafiquant de Lucques, établi à Paris [1].

On apprenait que, de tous côtés, les troupes envoyées contre les Armagnacs obtenaient des succès. Les villes ouvertes se rendaient, les forteresses succombaient après plus ou moins de résistance; celle qui en fit le plus, fut le château de Coucy, dont les murailles étaient d'une épaisseur merveilleuse, et que défendait le sire Robert d'Esne. On faisait aussi beaucoup de prisonniers d'importance: le sire d'Hangest, grand-maître des arbalêtriers, le comte de Braine, le comte de Roucy, et d'autres, tombèrent entre les mains du duc de Bourgogne. Les enfans du duc de Bourbon furent enlevés dans un de ses châteaux, au comté de Dreux, par le fils du sire de Croy; il les prit pour ôtages, à cause de son père que le duc d'Orléans retenait encore en prison.

Le sort de ces prisonniers était triste; le duc de Bourgogne était dur et cruel; ses partisans étaient poussés d'un esprit de fureur; aucun espoir de traiter ne les arrêtait. Les

[1] Histoire de Bourgogne.

prisons de Paris étaient pleines de malheureux Armagnacs, qu'on y laissait mourir de froid, de faim, de maladie; on leur refusait les derniers sacremens; même, après leur mort, on les traitait comme excommuniés; leurs corps étaient jetés tout nus dans les fossés de la ville et dans le marché aux pourceaux, où ils servaient de pâture aux animaux.

La vie des chevaliers et des seigneurs de distinction, pris par les Bourguignons, n'étaient pas même en sûreté, hormis pourtant les prélats et abbés, qui en étaient quittes pour de fortes rançons. Plusieurs périrent sur l'échafaud; Jean de Brabant, frère de l'amiral Clignet de Brabant; Pierre de Famechon, qui était un serviteur fort aimé du duc de Bourbon, furent décapités. De tous ces supplices, celui qui inspira le plus de pitié et d'indignation, ce fut celui du sire Mansart Dubos, qui avait été pris à Saint-Cloud. C'était un vaillant chevalier picard; il était vassal du duc de Bourgogne, mais s'étant mis au service du duc d'Orléans, il avait toujours montré assez publiquement

son horreur pour l'assassinat de son maître. Dans sa prison même, il exprima les mêmes sentimens, et refusa la grâce qu'on lui offrait sous condition de faire serment au Duc. Il persista à dire qu'il n'avait rien fait contre le roi, ni rien qui pût exiger de pardon; il fut mis à la torture; on l'interrogea sur les desseins des princes. Il répondit que, dans leur conseil, il s'était opposé à la dernière prise d'armes, et à l'attaque contre la ville de Paris; mais qu'une fois la guerre résolue par son maître, il avait dû y montrer d'autant plus d'ardeur, qu'il l'avait blâmée auparavant[2]. Il fut condamné à avoir la tête tranchée. Au jour marqué, il était à dîner avec les autres prisonniers; la charrette arriva devant la porte; et le bourreau l'appela à haute voix. « Mes amis, dit-il, on m'appelle » pour mourir, et j'en remercie Dieu. Je » ne crains pas la mort, aussi-bien devait- » elle venir un jour ou l'autre, et Dieu me » préserve de renoncer, pour l'éviter, à la » cause que j'ai défendue. Adieu, mes amis,

[1] 1411, v. s. L'année commença le 3 avril.

[2] Juvénal.

» priez pour moi. » Il les embrassa, fit le signe de la croix, descendit d'un pas ferme, et traversa la ville sur la charrette avec une contenance tranquille. Sur l'échafaud, il arracha lui-même ses vêtemens, et présenta la tête. Tout le peuple pleurait; le bourreau attendri, le conjura de lui pardonner. Le sire Mansard Dubois l'embrassa. On remarqua que ce bourreau et quatre des exécuteurs, qui avaient mis à la torture ce bon et brave chevalier, moururent dans la quinzaine.

Autant peut-être en serait arrivé à messire Charles d'Hangest, tout grand seigneur qu'il était; mais par bonheur le comte de La Marche, s'étant laissé engager trop avant avec un petit nombre d'hommes, avait été pris par les Orléanais, à Janville dans la Beauce, et la crainte des représailles sauva le grand-maître des arbalêtriers. Dans cette rencontre de chevaliers, Guyot Legoix, un des bouchers qui commandait la milice de Paris, fut tué les armes à la main; il s'était montré vaillant homme dans toute cette guerre, et il plaisait beaucoup au peuple et aux hommes d'armes. Aussi lui fit-on d'aussi belles funérailles que

s'il eût été un comte ou un grand seigneur. Le duc de Bourgogne lui-même suivit son convoi : les uns disaient que c'était fort bien fait à lui d'honorer ainsi ceux qui le servaient, et que cela encouragerait à se mettre de son parti. D'autres pensaient que ce Legoix n'avait rien fait qui méritât cet hommage, et que son plus grand exploit avait été de brûler le beau château de Bicêtre [1].

Vers le milieu de janvier, le roi revint à la raison; il fallut lui raconter tout ce qui s'était passé de grand et de malheureux dans son royaume pendant le long accès de maladie qui venait de l'affliger. Il était entouré de telle sorte, qu'il dut trouver bon tout ce qui avait été fait. Son retour à la santé n'était qu'un nouveau moyen de pouvoir entre les mains du duc de Bourgogne : on se hâta de revêtir de son nom plusieurs actes importans. Personne dans ses conseils ni dans le Parlement n'eut le courage de s'opposer à une influence qui portait tout à l'extrême et entretenait les désordres du royaume au lieu de les apaiser. Le duc de Bourgo-

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Le Relig. de St.-Denis.

gne était redouté, et chacun s'excusait en disant que les suffrages n'étaient pas libres. Le roi commença par confirmer toutes les condamnations et confiscations prononcées en son nom contre le duc d'Orléans et tous les Armagnacs. Le duc de Bourgogne se fit nommer gouverneur de la portion du Beaujolais et du comté de Tonnerre qui relevaient du roi, et dont le duc de Bourbon et le comte de Tonnerre venaient d'être privés. L'autre portion était sous sa suzeraineté, et déjà il s'en était emparé : il en fit alors l'apanage de son fils le comte de Charolais, lui promettant le reste, au cas où le roi le lui donnerait à perpétuité. On commença aussi à dépouiller les seigneurs d'un parti pour récompenser ceux de l'autre. Messire Charles d'Albret perdit l'office de connétable, et le comte de Saint-Pol reçut l'épée de France. Il laissait vacante la charge de grand-maître des eaux et forêts, elle fut donnée au prévôt de Paris qui céda sa place de grand-bouteiller au sire de Croy. Le sire de Rambures fut confirmé dans la charge de grand-maître des arbalé-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

triers. On engagea aussi le vieux maréchal de Rieux à se démettre à cause de son âge, et on le remplaça par le sire Louis de Loigny, serviteur du roi de Sicile, qui venait d'arriver et se prêtait à toutes les volontés du duc de Bourgogne.

La ville de Paris méritait bien aussi qu'on fit quelque chose pour elle; elle avait montré assez d'empressement contre les Armagnacs, et sa milice avait combattu à Saint-Cloud, à Étampes et dans d'autres occasions, à l'égal des meilleurs gens de guerre. Des lettres du roi, du 20 janvier, rendirent à sa bonne ville de Paris toutes les libertés et priviléges qu'elle avait jamais eus par le passé. Le prévôt des marchands et les échevins furent remis à l'élection, les assemblées du parloir aux bourgeois furent rétablies; la ville eut sa justice, son greffe, ses rentes, ses revenus, son hôtel.

On écouta en même temps les plaintes qui s'élevaient depuis quelque temps au sujet des vexations que les bourgeois, soupçonnés d'être Armagnacs, enduraient dans leurs personnes et dans leurs biens. Ils avaient

présenté requête au Parlement pour avoir justice; la chose allait si loin, que des amis de la famille Legoix se trouvaient poursuivis. On résolut de procéder avec plus d'ordre, et en même temps de se procurer de l'argent, dont on avait un besoin extrême. Des commissaires furent choisis dans les trois Etats du royaume, dans le Parlement, la chambre des comptes, l'université, l'Hôtel-de-Ville; pouvoir leur fut donné de faire des informations, d'entendre des témoins et de prononcer civilement en dernier ressort, c'est-à-dire d'imposer des amendes à qui ils voudraient. Les procédures étaient bientôt faites; lorsque quelques commissaires disaient : « Celui-là est riche, c'est un Armagnac, » il ne tardait pas à être rançonné. On ne savait pas toujours ce que devenaient ceux qui étaient pauvres [1].

Cette taxe était loin de suffire. Alors il fut résolu de lever un impôt sur toutes les villes du royaume; Paris préféra continuer son service de milice. La ville proposa de lever et d'entretenir un corps de mille hommes

[1] Le Relig. de St-Denis. — Juvénal.

tirés de chaque dixaine, pour mettre sous les ordres du prévôt, et cinq cents pionniers conduits par André Roussel, ce brave bourgeois qui avait pris le château d'Étampes.

La guerre et ses horribles ravages continuaient sur presque toute la surface du royaume. Partout les Orléanais étaient défaits; mais leur obstination était extrême, comme aussi les rigueurs exercées contre eux. Les malheurs du peuple allaient toujours croissant; il fallait chercher le moyen d'en finir, et pousser vivement la destruction complète de cette rebellion. On proposa au roi de rassembler une forte armée, et de marcher en personne contre le duc de Berri. Il hésitait encore, et ne pouvait croire, comme on le lui disait, que son oncle se fût résolu à appeler les étrangers dans le royaume, mais il en eut bientôt la preuve. Le baillif de Boulogne-sur-Mer envoya un messager au conseil du roi pour apporter des papiers qui venaient d'être saisis. C'étaient ceux d'un moine augustin nommé Jacques Legrand, qui passait pour l'homme

le plus éloquent de France. Sept ans auparavant, à la suggestion du duc de Bourgogne, il avait fait ce fameux sermon contre la reine, dont on avait tant parlé. Depuis, il s'était attaché au duc de Berri ; c'était ce prince qui l'envoyait en Angleterre pour y conclure un traité et obtenir du secours. Par précipitation, et pour mieux cacher son voyage, le moine avait laissé une partie de son bagage ; on y avait trouvé ses papiers et ses instructions et l'on se hâtait de les faire passer au roi.

L'indignation fut grande dans le conseil lorsqu'on vit quelles conditions les princes offraient aux ennemis de la France.

1°. Ils s'engageaient à livrer sur-le-champ au roi d'Angleterre toutes les villes, châteaux et bailliages qu'ils tenaient encore en Guyenne et en Poitou.

2°. A conquérir pour lui tout ce qui restait de ces deux provinces au pouvoir de la France, et à lui remettre la Guyenne avec la même étendue que ses prédécesseurs l'avaient possédée.

3°. Le roi d'Angleterre promettait au duc

de Berri de jouir, sa vie durant, de la province de Poitou, à condition de lui en faire hommage. Le duc de Berri livrerait même sur-le-champ Niort, Lusignan et Poitiers. Quant aux autres forteresses, il y mettrait des gouverneurs qui feraient serment de les rendre après sa mort au roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans conservait le comté d'Angoulême aux mêmes conditions, et le sire d'Armagnac le domaine direct de ses châtellenies.

4°. Le roi d'Angleterre s'engageait de son côté à donner aux princes un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers qui devaient être payés d'avance, selon un prix convenu.

On assura encore que dans les papiers de frère Legrand se trouvaient les projets que les princes comptaient mettre à exécution pour se procurer de l'argent et pour gouverner le royaume [1]. Ils voulaient, disait-on, mettre une taxe générale sur tous les fonds de terre, établir une gabelle du blé, confisquer toutes les terres non cultivées, contraindre désormais tous les hommes non

[1] Monstrelet.

nobles à travailler de leurs mains, soit à la terre soit à d'autres métiers : établir un seul poids et une seule mesure pour tout le royaume, renouveler toute l'université de Paris, confisquer la Lorraine, le Luxembourg, la Savoie et la Provence.

On peut juger de la fureur que produisit la lecture de ces pièces quand elles vinrent à la connaissance du peuple. Les femmes elles-mêmes parcouraient les rues en proférant mille imprécations contre les princes qui vendaient ainsi la France aux ennemis [1].

Pour ajouter encore à cette rage universelle, le sire d'Ollehain, chancelier du duc de Guyenne, certifia qu'il avait eu entre les mains des lettres qui prouvaient que le dessein des princes était de détrôner le roi et son fils. Le duc de Guyenne affirma au roi que ses lettres lui avaient été montrées, et le duc de Bourgogne en fit voir une de Guichard, dauphin d'Auvergne, qui racontait qu'à Bourges, le duc de Berri, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, venaient encore de

[1] Le Religieux de St.-Denis.

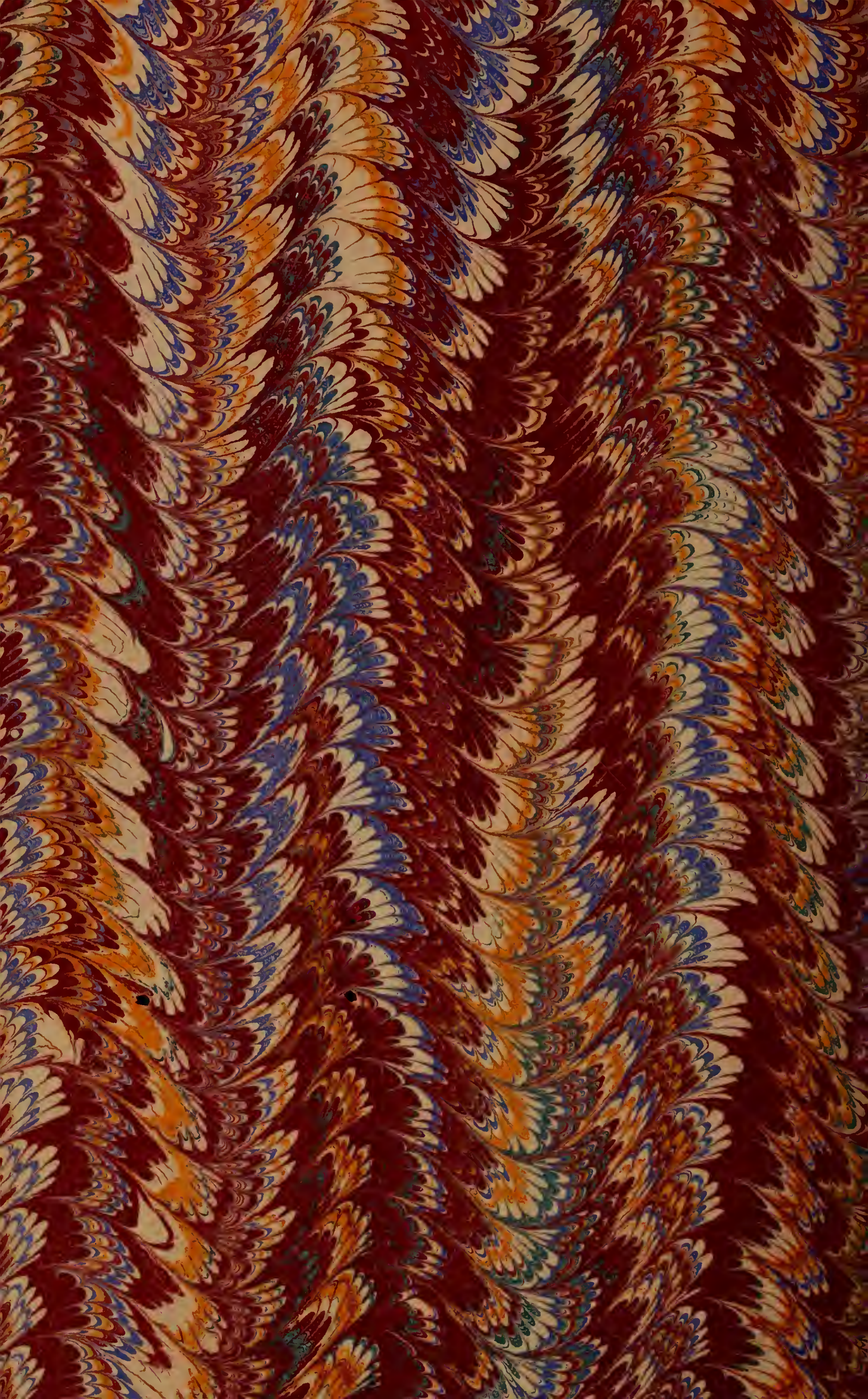
jurer entre eux la destruction du roi, du royaume et de la bonne ville de Paris.

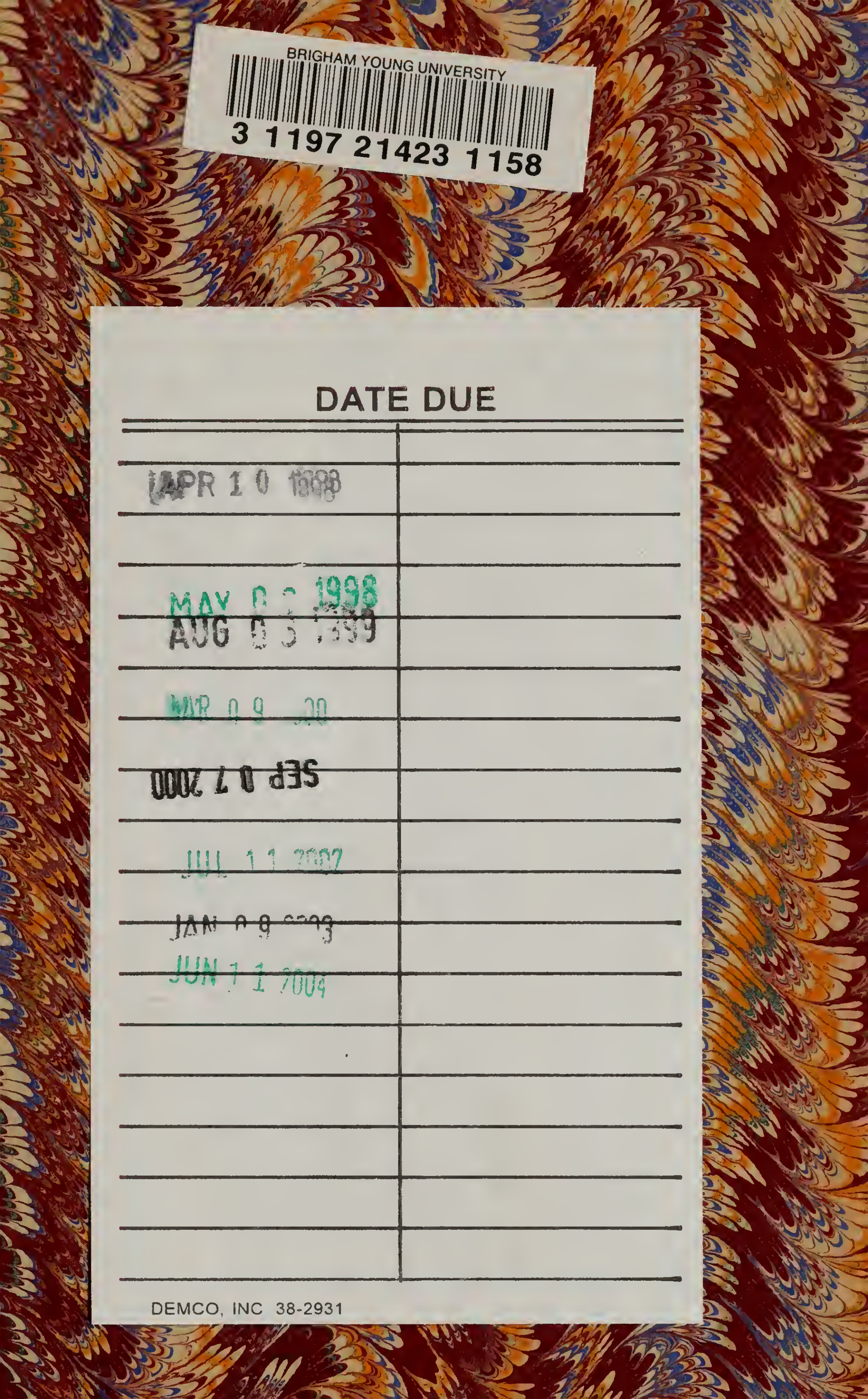
Le pauvre roi entendant tous ces rapports et les desseins furieux et criminels que ses plus proches parens formaient contre lui et contre son peuple, se mit à pleurer : « Ah, » nous voyons bien leur méchanceté, dit-il, » et nous vous prions et requérons, vous tous » qui êtes de notre sang, de nous aider et » conseiller contre eux ; cela vous touche » autant que moi et tout le royaume. » A ces mots, le roi de Sicile, le duc de Guyenne, le duc de Bourgogne et tous les autres seigneurs du conseil, se levèrent, et mettant le genou en terre, offrirent au roi leurs personnes et leurs biens; ils le pressèrent de ne pas perdre un moment dans une si grande affaire.

Tout cela se passait pendant les fêtes de Pâques, au commencement d'avril. Peu après, le roi, résolu de partir, alla solennellement prendre à Saint-Denis l'oriflamme que, pour la première fois, on déployait dans une guerre de Français contre Français. Le porte-oriflamme était alors un vieux et noble chevalier nommé le sire d'Aumont. Il n'avait pas

encore été reçu dans sa charge ni prêté serment; il commença d'abord par communier dévotement, puis le roi s'avança vers l'autel, et l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses ornemens pontificaux, lui adressa un beau discours où il lui rappela les devoirs de la royauté, et lui recommanda d'avoir, comme comme ses ancêtres, confiance dans l'intercession des saint martyrs. Puis il remit le saint étendard au roi. Pendant ce temps le sire d'Aumont était resté à genoux sans chaperon; il jura, sur le corps de Notre-Seigneur, de garder fidèlement cette royale enseigne; le roi la lui passa au cou, car c'était ainsi qu'il la devait porter tant qu'on ne marchait pas à la bataille; pour lors il la devait déployer et arborer sur sa lance d'or.

FIN DU TOME TROISIÈME.





BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21423 1158
DATE DUE
APR 1 0 1998
MAY 0 ? 1998
AUG 0 3 1999
MAR 0 9 '00
SEP 0 7 2000
JUL 1 1 2002
JAN 0 9 2003
JUN 1 1 2004
DEMCO, INC 38-2931

